



639

Le problème agricole

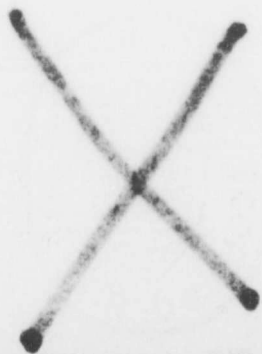
AU

Canada français



BIBLIOTHÈQUE





LE
PROBLÈME AGRICOLE
AU
CANADA FRANÇAIS

Rapport officiel du Congrès agricole tenu par l'A. C. J. C.
à Saint-Hyacinthe du 30 juin au 3 juillet 1916

Education agricole
Législation agricole
Organisation agricole



MONTREAL
Bureaux de l'A. C. J. C.
IMMEUBLE VERSAILLES, 90, RUE SAINT-JACQUES

1918

HD
1790
Q4A9
1916

i
t
t
t
t
s
b
h
v
to
u
p
p
a
et

AVANT-PROPOS

Depuis cinquante ans et plus, le problème agricole est à l'ordre du jour dans la province de Québec. Notre population rurale diminue dans une proportion qui effraie les économistes et les patriotes. Chaque recensement décennal vient confirmer la profondeur croissante du déficit et augmenter les appréhensions. Rien de brutal comme les chiffres.

Quelles sont les causes de cette déperdition anormale et comment pourrait-on y remédier?

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a voulu le savoir et elle n'a pas reculé devant l'institution d'une vaste enquête de détail, faite par toute la province jusque dans les plus petits hameaux et les centres nouvellement ouverts à la colonisation. Documentée de première main, elle a fait ensuite appel à des compétences reconnues en agriculture pour guider ses travaux, puis elle a tenu à Saint-Hyacinthe un grand congrès où plus de douze cents personnes, venues de toutes les parties du pays, ont mis en commun leur bonne volonté et leur expérience.

C'est le résultat de ces enquêtes et de ces délibérations que l'on trouvera dans le présent volume.

Les journaux de toutes nuances ont bien voulu répéter que le travail accompli par les congressistes était digne d'éloges et qu'un certain nombre des suggestions faites et des remèdes proposés méritaient une sérieuse attention de la part de tous ceux qui s'intéressent à notre progrès agricole.

En guise de préface, nous nous contenterons de reproduire du programme officiel de l'Exposition provinciale de Québec (28 août au 2 septembre 1916) les pages consacrées, sous le titre La Jeunesse et l'Agriculture, à notre congrès de Saint-Hyacinthe.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

e
é
te
et
et
qu
te

di
ci
mi
de
da
pa
co
lur
qu
et
pos
un

les
et
rieu
cile
ne

EN GUISE DE PRÉFACE

LA JEUNESSE ET L'AGRICULTURE

“ Il y a quelque chose de changé dans la province de Québec, et c'est pour le mieux, disait à Saint-Hyacinthe, le visage tout épanoui, un vétéran de la lutte agricole : la jeunesse instruite tourne aujourd'hui ses regards vers la terre ; des élèves de nos collèges classiques fréquentent les écoles d'agriculture et se font cultivateurs ; nous n'aurions point rêvé cela quand, il y a quelques années à peine, nous luttions contre l'apathie générale ; maintenant nous avons confiance en l'avenir ! ”

Le récent congrès agricole que l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE tenait à Saint-Hyacinthe peut, en effet, servir de confirmation à ces vues d'un optimisme justifié. Cette société de jeunes gens, qui compte plus de cent groupes répartis par le pays, réserve une place d'honneur dans son programme d'études à nos questions économiques et, en particulier, à l'agriculture. Si l'on feuillette les rapports de ses congrès, entre autres *Le devoir social au Canada français*, gros volume de plus de 300 pages publié cette année même, on verra jusqu'à quel point elle se préoccupe des intérêts de la classe rurale, et pourquoi, dès son congrès décennal de 1914, après un clair exposé des besoins de la campagne, elle décidait de consacrer tout un congrès à notre problème agricole.

La province de Québec possède à un degré remarquable tous les éléments requis pour un grand accroissement de population et un rapide progrès dans le domaine agricole : race forte, laborieuse et prolifique, terres vastes et fertiles, communications faciles avec les grands centres, etc. Par malheur, les statistiques ne répondent pas à notre attente. Répétant une constatation

déjà faite par le passé, le recensement officiel de 1911 nous apprend qu'au cours de la décade précédente, la population rurale de la province est restée absolument stationnaire et que dans vingt-six comtés il y a eu diminution. Pourquoi la campagne perd-elle ainsi ses forces vives? Quelles sont les causes de cette anomalie désastreuse? Comment s'y prendre pour enrayer une émigration injustifiable, enraciner notre population au sol et assurer notre avenir national? Tels sont les points d'interrogation auxquels il importait de trouver une réponse.

Désireux de se mettre bien au courant de la situation, afin de ne pas travailler au hasard, les membres de l'A. C. J. C. préparèrent un questionnaire très détaillé et firent une vaste enquête par toute la province. L'enquête révéla que le malaise déterminant l'exode rural provenait surtout : 1. *de l'insuffisance de l'éducation agricole* ; 2. *d'une organisation professionnelle encore à ses débuts* ; 3. *d'une législation bonne à maints égards, mais qui pourrait s'améliorer beaucoup au bénéfice des cultivateurs*. Le programme du congrès était tout tracé et les rapporteurs se mirent à la besogne. Des compétences reconnues en agriculture acceptèrent de compléter les recherches et de contrôler les délibérations des membres de l'A. C. J. C.

Plus de douze cents personnes, venues de toutes les parties de la province s'inscrivirent au nombre des congressistes ; ce chiffre ne comprend pas les nombreux auditeurs de la ville qui se pressaient aux séances du soir. S. G. Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe, dans une lettre pastorale sur l'agriculture, avait invité ses diocésains à se rendre au congrès. Le ministre provincial de l'Agriculture avait promis d'être présent. Le maire de la ville, M. le notaire René Morin, en souhaitant la bienvenue à l'Association de la Jeunesse, fit des remarques très pratiques sur la vie rurale. La discussion libre entre personnes de tout âge et de tout rang social donnait un cachet spécial aux séances d'étude du congrès.

Les principaux vœux émis par le congrès peuvent se résumer en quelques lignes.

Pour promouvoir l'*éducation agricole*, on recommande : 1. que l'enseignement dans les écoles primaires s'inspire de la vie rurale ; 2. que des bourses aux écoles d'agriculture soient mises

à la disposition des élèves de l'enseignement primaire, commercial et secondaire ; 3. que les collèges commerciaux, trop nombreux, soient transformés graduellement en collèges d'initiation agricole ; 4. que les couvents de la campagne forment les jeunes filles pour le milieu rural ; 5. que les instituts agricoles aient un double cours, l'un théorique, l'autre pratique ; 6. que l'enseignement agricole soit mis à la portée des jeunes filles ; 7. qu'on fonde des cercles ruraux de l'A. C. J. C. pour préparer des recrues aux cercles agricoles ; 8. que les parents confient à leurs enfants la responsabilité et les revenus d'une parcelle d'exploitation ; 9. que la maison d'école devienne un centre de vie sociale et qu'on institue des amusements publics ; 11. qu'on établisse une ferme modèle dans chaque paroisse ; 12. qu'il y ait une ferme d'expérimentation vers le bas du fleuve et une autre au lac Saint-Jean.

Pour l'*organisation agricole*, le congrès souhaite : 1. que les cercles agricoles fonctionnent de façon effective en vue d'opérer des fédérations régionales ; 2. qu'on forme dans les cercles des sous-comités chargés chacun d'une spécialité en vue de développer les coopératives et les mutuelles ; 3. que les cercles se tiennent en relations suivies avec le ministère de l'Agriculture, l'Union expérimentale d'Oka, la Société des Fromagers de Québec, le Comptoir coopératif de Montréal et la Fédération des Sociétés coopératives de Saint-Hyacinthe. 4. que les Caisses populaires de M. Desjardins se développent et opèrent leur fédération.

Pour la *législation agricole*, le congrès désire : 1. que dans la législation générale on tienne toujours juste compte des intérêts agricoles ; 2. que le crédit rural soit organisé le plus tôt possible par les gouvernements ; 3. que tous les textes légaux concernant l'agriculture soient édités à part et distribués par le gouvernement provincial ; 4. que les législateurs se préoccupent d'enrayer le drainage de l'épargne populaire par des sociétés malhonnêtes, dont aucunes garanties sérieuses ne justifient les opérations.

L'A. C. J. C. se proposait surtout d'éveiller l'attention publique sur l'un de nos problèmes les plus importants au point de vue national ; elle semble avoir réussi dans son dessein.

SA GRANDEUR MGR BERNARD ET LE CONGRÈS

Le vénérable évêque de Saint-Hyacinthe, Sa Grandeur Mgr Bernard, l'un des protecteurs et des plus dévoués amis de l'A. C. J. C., avait accueilli avec empressement la demande du Comité central de tenir un congrès agricole dans sa ville épiscopale et condescendu à en accepter le patronage.

Empêché par les nécessités de sa charge pastorale d'être présent à Saint-Hyacinthe à la date choisie pour le congrès, Mgr Bernard voulut néanmoins témoigner publiquement à l'A. C. J. C. et à la classe rurale toute l'affection qu'il leur porte et rappeler à ses diocésains le grand intérêt qu'il prend à la rénovation agricole dans la province de Québec.

Les congressistes regretteront toujours de n'avoir pu exprimer personnellement à Sa Grandeur leur très vive reconnaissance, mais quand ils relisent l'admirable lettre adressée par l'évêque de Saint-Hyacinthe à son clergé à l'occasion du congrès, ils se réjouissent d'avoir été l'objet d'une telle bienveillance et d'avoir provoqué un aussi magistral exposé du rôle de l'agriculteur dans le développement de notre vie religieuse et nationale.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

Congrès de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française

Saint-Hyacinthe, le 15 mai 1916.

BIEN CHERS COLLABORATEURS,

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a décidé de tenir son prochain congrès à Saint-Hyacinthe. Ces

assises auront lieu, dans la salle académique du Séminaire, depuis le 30 juin jusqu'au 2 juillet inclusivement. Par une faveur spéciale, tous ceux qui s'intéressent à l'Association et à ses travaux seront admis sans frais aux séances publiques ou privées.

Je n'ai pas besoin de vous présenter l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Vous connaissez tous le but religieux et patriotique qu'elle poursuit. Témoins édifiés de son action partout bienfaisante, vous savez apprécier les Cercles qu'elle a déjà établis dans le diocèse. En effet, depuis que l'Association est fondée, Saint-Hyacinthe a toujours possédé, soit au Séminaire, soit dans la ville, un groupe de ces jeunes gens. Aujourd'hui, je suis heureux de le constater, l'Union régionale ou diocésaine, après avoir complété son organisation, travaille avec énergie. Huit Cercles sont déjà fondés ou en voie de formation. C'est mon grand désir, — et ce sera ma joie, — de constater l'établissement de plusieurs autres, dans les paroisses importantes du diocèse. Une mentalité plus catholique et plus française sera ainsi formée. Et alors, parmi les jeunes gens qui en seront doués, l'Église et la nationalité trouveront leurs meilleurs soldats pour les luttes qu'elles sont obligées de soutenir.

En choisissant Saint-Hyacinthe pour le siège de son prochain congrès, l'Association catholique de la Jeunesse a voulu sans doute donner à tous nos Cercles un encouragement fraternel. C'est un honneur et un bien qu'elle procure ainsi au diocèse. En la remerciant, je me fais un devoir de lui souhaiter une cordiale bienvenue, d'implorer la bénédiction de Dieu sur ses travaux, de lui donner l'assurance de mon affection et de mon dévouement.

La question que le Comité central a mise au programme est de la plus haute actualité. Après avoir étudié, les années passées, le *Système scolaire de la Province de Québec* et le *Devoir social au Canada français*, il importait de ne plus tarder à examiner une question de tout premier ordre, à savoir : *l'Agriculture, ses avantages, ses obstacles, ses remèdes*.

En consacrant tout un congrès à l'étude de cette question l'Association catholique de la Jeunesse a voulu rappeler à trop de distraits que l'agriculture, pour nous, Canadiens français, reste toujours la grande force qui a sauvé et sauvera notre race.

Toujours et partout, la question de l'agriculture a mérité la considération des hommes sérieux. Chez nous, il faut le constater, elle est devenue d'une angoissante actualité et requiert toute notre attention. En effet, la désertion des campagnes et l'affluence vers les villes sont devenues un danger pour la vie même de notre nationalité.

Pourtant, il n'est guère de plus belle, ni de plus digne occupation que la culture de la terre. L'Écriture sainte nous apprend que c'est Dieu lui-même qui l'a voulue et instituée : *Ne méprise pas le travail des champs*, dit l'Écclésiastique, *parce que c'est Dieu qui l'a créé* ¹. Il suffit, en effet, pour n'être pas surpris de cette parole, de se rappeler que Dieu a placé l'homme sur la terre pour la garder et la cultiver.

Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, par la manière dont il a parlé des travaux des champs, et par les comparaisons qu'il en a tirées, nous a prêché d'exemple l'amour de la terre. S'il explique les résultats de la prédication évangélique, il parle de sol pierreux et de bonne terre, de ronces et d'épines, de cent pour un ². Quand il veut enflammer le zèle de ses disciples, il leur montre les blés mûrs qui attendent les moissonneurs ³. Ne va-t-il pas même jusqu'à appeler son Père : le grand Agriculteur, *Pater meus agricola est* ⁴? Oui, c'est bien Dieu qui est le premier travailleur de la terre. C'est lui qui a semé, par sa parole divine et créatrice, toutes les plantes, depuis les humbles mousses jusqu'aux arbres les plus majestueux. C'est lui qui a choisi l'état agricole pour le premier homme, et lui a assigné la haute mission de garder et de cultiver tout ce qu'il avait lui-même semé et planté.

Comme il est beau le travail de l'agriculteur ! Loin d'être une invention et une découverte de l'esprit humain, il semble être une partie de la création, le prolongement de l'œuvre du Tout-Puissant, l'union la plus parfaite, dans l'ordre naturel, qui puisse exister entre l'homme et Dieu, puisqu'ils travaillent tous les deux à conserver la vie.

1. Ecclés., VII, 16.
2. Matth., XIII, 58.
3. Luc, X, 2.
4. Jean, XV, 1.

te
v

va
lo
hc
ga
de
de
gic
cos
frè
ils
pai
tipl
tier

" c'
" re
" co
" fo
" qu
" d'
" bie

à Qu
elles
cultu
elle e
milat
notre
S
et s'é
gène
notre
Canad
deven

Pour nous, Canadiens français, l'agriculture a une importance toute spéciale. C'est grâce à elle, si nous avons pu nous conserver, nous répandre et garder notre caractère national distinctif.

Partout la campagne a été la plus sûre garantie de la survivance de la langue et des vieilles traditions nationales. Il y a bien longtemps que cette loi de conservation a été comprise par les hommes de gouvernement. Joseph, en Égypte, ne voulut pas garder ses frères avec lui dans la grande ville de Pharaon. Son dessein était de faire un peuple grand et fort avec les descendants de Jacob. Il leur fallait, pour cela, garder leur langue, leur religion et leurs traditions. Dans les villes, mêlés à la population cosmopolite et flottante, occupés aux affaires, les descendants des frères de Joseph auraient vite perdu le cachet de leur nationalité : ils auraient été assimilés. Au contraire, par leur vie calme et paisible dans la terre de Gessen, occupés à l'agriculture, ils se multiplièrent et devinrent puissants au point d'inquiéter les Égyptiens.

“ On l'a dit bien souvent, mais on ne saurait trop le répéter, c'est à l'agriculture, fortifiée par la religion, que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent ; c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue ; et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir. Je ne connais rien d'aussi difficile à entamer qu'une bonne paroisse canadienne bien organisée.”

Ces paroles, prononcées à la Convention nationale, tenue à Québec, en 1880, restent toujours vraies. Plus que jamais, elles sont d'une saisissante actualité. Oui, dans le passé, l'agriculture nous a conservés canadiens-français et catholiques. C'est elle encore qui, dans l'avenir, nous préservera du péril de l'assimilation, c'est-à-dire de la perte de notre nationalité et aussi de notre religion.

Si, à la conquête, nos pères avaient déserté les campagnes et s'étaient enfermés dans les villes, avec la population hétérogène qui nous envahit alors, que seraient devenues notre langue, notre religion et notre nationalité ? Grâce à Dieu, les 60,000 Canadiens français, qui demeurèrent dans la Nouvelle-France devenue possession anglaise, comprirent qu'il leur fallait se re-

tirer dans le silence et l'oubli. C'est dans le calme de la vie champêtre, au milieu de rudes travaux et de durs sacrifices, qu'ils travaillèrent à se refaire, à se préparer au rôle providentiel que Dieu leur avait assigné sur cette terre d'Amérique.

Après un siècle de vie humble et cachée, lorsque nous eûmes poussé des racines profondes dans le sol du Québec, tout d'un coup nous nous sommes levés, en face de nos conquérants étonnés, et nous avons réclamé notre part dans la vie publique, politique ou commerciale, et, à l'instant, comme un peuple depuis longtemps habitué aux affaires, nous avons pris place au premier rang.

Il ne faut pas cesser de le redire : notre race est une race agricole. C'est donc vers l'agriculture que le peuple canadien-français doit se porter, s'il veut conserver son caractère distinctif. On ne saurait trop l'engager à suivre les destinées que Dieu lui a tracées. Un sociologue français a remarqué que partout où l'élément français s'est implanté dans le monde, au Canada, à la Louisiane, en Afrique, il a subsisté par l'agriculture : il a reculé ou disparu avec elle. Cette constatation devrait nous attacher pour toujours à la culture des champs.

D'ailleurs, l'agriculture donnera à notre peuple la vraie supériorité. Par elle, déjà, nous nous sommes refaits et avons pris place au premier rang. Par elle encore, nous acquerrons cette vigueur physique et morale qui nous rangera parmi les peuples forts. Un philosophe n'a-t-il pas écrit que le meilleur peuple est celui qui est formé d'agriculteurs ? Ce philosophe a raison : le travail de la terre fortifie le corps et donne à l'âme une salutaire virilité. Il ne faut pas hésiter à le dire, nulle part ailleurs que dans la carrière agricole on ne trouvera plus de force et de santé, plus de sang pur et de poitrines puissantes. Nulle part ailleurs aussi, on ne rencontrera plus de garanties pour la pureté des mœurs, pour la dignité de la vie, pour la fidélité à la religion. Il semble que l'agriculture soit, comme l'âme humaine, naturellement chrétienne.

En effet, l'homme des champs est près de Dieu ; il travaille avec lui. Il sème, et c'est Dieu qui donne à son grain la fécondité ; Dieu fait croître, mais c'est l'agriculteur qui émonde et prépare la moisson. Pour tout son travail, il se sent dans la main de Dieu.

C'es
lés,
vous
meu
votr
cons

entre
seign
cultu
velle
grand
seurs
tères

]

rappé
de la
Ne so
bois ?

prosp
ples a
deme
paiera
misère
Saint-
ont be

N
nous a
à envi
avec l
c'est u
seaux

C
cette t
déplor
pagnes

1. M
2. M

C'est de lui qu'il attend les fécondantes rosées, les jours ensoleillés, une germination favorable, une abondante récolte. Et ainsi, vous tous, courageux laboureurs de nos campagnes, heureux semeurs de blé, vous êtes les collaborateurs de Dieu. Soyez fiers de votre vocation. Dieu vous aime et vous bénit, parce que vous avez conservé pure et vigoureuse, au milieu de nous, la foi de nos pères.

N'est-ce pas à cause de cette mystérieuse relation, qui existe entre la vie religieuse et la vie champêtre, que le Vénérable Monseigneur de Laval, pour assurer notre avenir, a voulu que l'agriculture se développât en même temps que la religion dans la Nouvelle-France. Dans ce but, il ne craignit pas de s'imposer les plus grands sacrifices. A son exemple, tous les évêques, ses successeurs dans les divers diocèses formés en notre pays, se sont intéressés à cette question vitale de l'agriculture.

Pour faire apprécier de plus en plus l'agriculture, faudrait-il rappeler les douceurs de la vie champêtre? Faudrait-il parler de la liberté et de l'indépendance dont jouissent les cultivateurs? Ne sont-ils pas des rois, à la campagne, au milieu des plaines et des bois? Faudrait-il dire encore que l'agriculture est la base de la prospérité d'un pays! Les peuples vraiment riches sont les peuples attachés à la terre; car tout vieillit et passe, seule la terre demeure. L'agriculture rapporte des profits: elle paie et elle paiera toujours. Nous en avons la preuve dans ce fait que la misère de la pauvreté n'existe pas à la campagne, et que les sociétés Saint-Vincent de Paul n'y sont pas nécessaires. Seules les villes ont besoin, pour leurs pauvres, de ces sociétés de secours.

Nous devons remercier Dieu, nous, Canadiens français, de nous avoir fait si belle notre part d'héritage. Nous n'avons rien à envier aux autres peuples du monde, et nous pouvons répéter avec les Hébreux: la terre que nous occupons est très bonne¹; c'est une terre de bénédictions, où coulent véritablement des ruisseaux de lait et de miel².

Comment se fait-il que plusieurs, parmi nous, dédaignent cette terre si généreuse? Comment se fait-il que nous ayons à déplorer ce grand mal, qui se nomme la désertion de nos campagnes?

1. Nombres, XIV, 7.

2. Nombres, XIII, 28.

Pourtant, notre sol est riche, très riche. Il pourrait nourrir une population rurale double et triple de celle que nous avons aujourd'hui. Cependant, les recensements nous obligent de constater que la population diminue dans plusieurs comtés de la province. L'attrance des villes, voilà le malheur ! Depuis soixante ans, nous avons assisté à une véritable migration de la campagne vers la ville. Il s'est établi un véritable drainage : chaque année des centaines et des centaines de nos jeunes gens vont s'enfermer dans les usines de nos villes canadiennes et des villes des États-Unis.

Les causes de ce mal national sont nombreuses et variées. Les remèdes qu'il convient de prendre, pour le guérir, sont peut-être délicats et d'application difficile. Ce sera la tâche du prochain congrès de l'Association catholique de la Jeunesse de rechercher ces causes et d'indiquer les meilleurs remèdes. Il y a une éducation rurale à entreprendre. Que de préjugés à faire disparaître ! Que de travers à corriger ! Cette lourde tâche demande le concours de toutes les bonnes volontés.

L'Association catholique de la Jeunesse, en entreprenant ce travail, continue son œuvre religieuse et patriotique. Vous ferez bien, si vous en avez la facilité, de prendre part à ces séances d'études. Invitez-y vos cultivateurs, et en particulier vos jeunes gens. Ils en retireront un grand profit pour leurs futurs travaux, surtout un plus fidèle amour pour la bonne et vieille terre.

Veuillez lire cette lettre à votre prochain prône et recevoir l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† ALEXIS-XYTE
Évêque de Saint-Hyacinthe

Par

à la
bre

1915

c) P

d) P

Unis

b) Es

c) Es

d) Es

4

dans

motiv

est-il

5.

maniè

sistent

6.

roisse

7.

gion ?

8.

dans v

faisant

9.

cours

2

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

ENQUÊTE AGRICOLE

Paroisse *Comté*

I. — L'ÉDUCATION AGRICOLE

1. a) La population de votre paroisse paraît-elle attachée à la terre ou a-t-elle des tendances à émigrer? b) Quel est le nombre actuel des familles établies sur des terres?

2. a) Combien de familles ont quitté la paroisse au cours de 1915? b) Pour s'établir sur d'autres terres dans notre province? c) Pour aller cultiver dans d'autres provinces canadiennes? d) Pour se diriger vers les villes? e) Pour s'expatrier aux États-Unis?

3. a) Pourquoi ces familles ont-elles quitté la paroisse? b) Est-ce insuffisance du nombre ou de l'étendue des terres? c) Est-ce à cause de la difficulté trop grande d'exploitation? d) Est-ce par mésestime ou dégoût de la profession d'agriculteur?

4. a) Combien de familles sont venues s'établir sur des terres dans votre paroisse en 1915? b) Quelles raisons semblent avoir motivé cette immigration? c) Ce mouvement de retour à la terre est-il normal ou a-t-il été exceptionnel en 1915?

5. a) Constatez-vous quelque amélioration notable dans la manière de cultiver? b) Depuis quelle époque? c) En quoi consistent ces améliorations? d) A quelle causes les attribuez-vous?

6. a) Existe-t-il une ferme modèle à proximité de votre paroisse? b) Si oui, quelle influence exerce-t-elle?

7. a) A-t-on tenu des expositions agricoles dans votre région? b) Si oui, quels en ont été les principaux résultats?

8. a) Y a-t-il des concours agricoles (concours de labour, etc.) dans votre milieu. b) Si oui, trouvez-vous cette institution bien-faisante?

9. a) Avez-vous eu la visite de conférenciers agricoles au cours de l'année? b) Comment ont-ils été accueillis? c) Quelle

impression ont-ils laissée? *d)* Quels résultats peut-on attribuer à leur passage?

10. *a)* Les revues agricoles, les publications des ministères de l'agriculture, les pages que certains journaux consacrent aux questions rurales ont-elles des lecteurs dans votre paroisse?

b) Combien de personnes à peu près paraissent s'y intéresser?

c) Quel profit semble-t-on retirer de ces lectures?

11. *a)* Y a-t-il dans votre paroisse des cultivateurs ou des fils de cultivateurs qui ont fréquenté les écoles d'agriculture?

b) Combien? *c)* Sont-ils tous revenus s'établir dans la paroisse?

d) Quelle influence y exercent-ils? *e)* Combien votre paroisse avait-elle d'élèves dans ces écoles en 1915?

12. *a)* Y a-t-il dans votre paroisse des jeunes filles qui ont suivi des cours d'enseignement ménager? *b)* Cet enseignement leur a-t-il été profitable? *c)* En font-elles bénéficier les autres?

d) Combien de jeunes filles ont fréquenté les écoles ménagères en 1915?

13. *a)* Quelle est l'influence des écoles primaires dans votre paroisse au point de vue rural? *b)* Inspirent-elles l'amour du sol et l'estime de la profession d'agriculteur? *c)* Doivent-elles rester ce qu'elles sont actuellement, ou y aurait-il quelques changements à introduire dans les méthodes en usage?

14. *a)* A-t-on établi des jardins scolaires dans votre paroisse? *b)* Si oui, quels résultats produisent-ils? *c)* Si non, pourquoi?

15. *a)* Existe-t-il un collège commercial dans vos environs?

b) Si oui, quelle influence a-t-il exercé sur la jeunesse rurale?

16. *a)* Combien de jeunes filles ont reçu leur instruction dans un couvent? *b)* Quels résultats avez-vous constatés au point de vue rural?

17. *a)* Les cultivateurs dans votre paroisse ont-ils occasion de se rencontrer périodiquement, dans le but spécial de causer de choses agricoles? *b)* Si ces réunions existent, produisent-elles des fruits? *c)* Si elles n'existent pas, serait-il possible d'en organiser?

18. *a)* Y a-t-il un cercle d'études de l'A. C. J. C. dans votre paroisse? *b)* Si oui, quelle influence exerce-t-il au point de vue agricole? *c)* Si non, serait-il possible d'en organiser un?

19. *a)* Existe-t-il un cercle de fermières dans votre paroisse ?
b) Si oui, quels résultats ont été obtenus par son entremise ?
c) Si non, serait-il possible d'en établir un ?

20. Quels sont les principaux moyens mis en œuvre dans votre milieu pour développer ou parfaire l'éducation agricole ?

21. Qu'est-ce que l'expérience de la vie rurale vous suggérerait de recommander plus spécialement, en vue d'aider les agriculteurs à acquérir une connaissance plus exacte et plus approfondie de tout ce qui concerne l'exploitation agricole ?

22. Donnez tous autres renseignements susceptibles de faire connaître la mentalité de votre population à l'égard de l'agriculture ; mentionnez tout ce qui influe sur cette mentalité, soit en favorisant, soit en entravant l'éducation agricole.

II — L'ORGANISATION AGRICOLE

1. *a)* Les agriculteurs de votre paroisse travaillent-ils isolément ou bien cherchent-ils, quand c'est possible, à mettre en commun leurs efforts ? *b)* Comprennent-ils l'importance de l'association ? *c)* Ont-ils le sens et le goût de l'organisation ?

2. *a)* Existe-t-il un cercle agricole dans votre paroisse ? *b)* Si oui, combien a-t-il de membres ? *c)* Fait-il preuve de vitalité et comment se manifeste-t-elle ? *d)* Quels résultats peut-on lui attribuer ?

3. *a)* Quels avantages les cultivateurs de votre région retiennent-ils de la Société d'Agriculture du comté ? *b)* Que pensez-vous du fonctionnement de cette institution ?

4. *a)* Y a-t-il des sociétés coopératives dans votre paroisse ?
b) Pour l'achat des choses nécessaires à la culture (machines agricoles, engrais chimiques, grains de semence, etc.) ? *c)* Pour la vente des produits agricoles, après classification ? *d)* Pour l'exploitation des beurreries ou fromageries ? *e)* Pour le développement de l'industrie avicole ? *f)* Pour la mise en conserve de certains produits ? *g)* Les résultats sont-ils satisfaisants ? *h)* Combien de membres sont inscrits dans ces sociétés ? *i)* A quel chiffre s'élèvent les opérations ?

5. *a)* Votre paroisse possède-t-elle une caisse populaire ?
b) Si oui, est-elle patronnée par de nombreux clients ? *c)* Quel est

en moyenne son chiffre d'affaires? *d*) Son influence est-elle bien-faisante au point de vue agricole?

6. *a*) Y a-t-il des sociétés de protection dans votre paroisse : mutualités ou assurances? *b*) Contre les accidents de travail? *c*) Contre le chômage occasionné par la maladie? *d*) Contre la mortalité des bestiaux? *e*) Contre la gelée, la grêle, les sauterelles? *f*) Contre les incendies? *g*) Ces organisations donnent-elles satisfaction aux intéressés?

7. *a*) Existe-t-il d'autres associations agricoles dans votre paroisse? *b*) Si oui, indiquez-en le caractère et l'importance.

8. *a*) Si les sociétés existantes ne produisent pas tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, quelles sont les causes de cette anomalie? *b*) Manque de compétence de la part des administrateurs? *c*) Manque d'unité dans la direction? *d*) Autres causes?

9. *a*) Y a-t-il des associations dont le besoin se fait sentir et qui n'existent pas dans votre paroisse? Lesquelles? *b*) Comment pourrait-on les établir?

10. *a*) A-t-on déjà essayé, sans succès, de fonder des œuvres agricoles dans votre paroisse? *b*) Si oui, quelles ont été les causes de ces échecs?

11. Que penseriez-vous pour votre paroisse d'une association générale, avec section spéciale pour chaque branche d'activité agricole : section d'épargne et de crédit, section d'achat, de vente?

12. Mentionnez tout ce qui, d'après vous, serait de nature à faciliter l'organisation agricole dans toute la province de Québec.

LE COMITÉ CENTRAL

Date.....

Signature de l'enquêteur

Prière de renvoyer à l'adresse suivante, avant le 1er avril, les feuilles dûment remplies et signées :

COMITÉ CENTRAL DE L'A. C. J. C.

1075, rue Rachel, Montréal.

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR L'ENQUÊTE

Il suffit de parcourir le questionnaire pour reconnaître qu'il est fort suggestif, et sur chaque point appelle des réponses très circonscrites. Afin de donner une idée de l'intérêt que provoqua partout cette enquête agricole de l'A. C. J. C., des indications nombreuses et précises qu'elle fournit aux congressistes, et des résultats sérieux qu'elle permettait de prévoir, nous allons reproduire du SEMEUR d'avril 1916 le premier compte-rendu à ce sujet et le texte d'un certain nombre de réponses venues de divers comtés de la province. Ces pages typiques donneront à ceux qui ne connaissent pas la revue des jeunes, le SEMEUR, une idée des questions qu'on y traite et de la manière dont on les traite.

LES RÉSULTATS DE NOTRE ENQUÊTE AGRICOLE

Les réponses à notre enquête agricole continuent d'arriver nombreuses de toutes les parties de la province, des paroisses les plus anciennes comme des centres de colonisation les plus nouveaux, et elles sont toutes d'un intérêt palpitant. Oui, palpitant ! et il est bien facile d'en fournir l'explication. Les statistiques officielles nous feront bien connaître, par exemple, que la population de telle paroisse, de tel comté, de telle région, augmente, diminue, reste stationnaire. Mais pourquoi en est-il ainsi ? C'est là précisément ce que tout le monde désirerait savoir, et les statistiques, impitoyablement accusatrices parfois, restent muettes sur ce chapitre. Notre enquête nous révèle, pour chaque municipalité rurale, pour chaque groupement paroissial, le mouvement annuel de la population ; il nous apprend s'il a été normal ou anormal en 1915 ; il nous fournit enfin, pour chaque cas particulier de déplacement, les raisons connues et certaines ou les motifs très probables qui l'ont déterminé. Il suffit de grouper toutes les réponses concernant une région déterminée pour se rendre aussitôt compte de ce qui y favorise ou y paralyse le développement agricole.

Sans doute, on a déjà fait des relevés de ce genre sur quelque point particulier et dans une partie restreinte du territoire. Jamais, croyons-nous, dans la province de Québec, l'on n'a encore

procédé à une enquête générale aussi complète et aussi détaillée. Il nous fait un plaisir extrême de constater que partout notre questionnaire a été bien accueilli et qu'on a mis une complaisance admirable et un soin digne d'éloges à nous fournir tous les renseignements désirés¹. Aussi notre Comité central a-t-il décidé de consacrer un rapport spécial aux résultats de cette enquête, rapport qui sera lu en séance publique à notre prochain Congrès agricole, qui se tiendra à Saint-Hyacinthe vers le 1er juillet. Évidemment ce rapport ne pourra tout dire, se faire l'écho de tous les témoignages entendus, mais il permettra de grouper un certain nombre de faits indiscutables et d'excellentes suggestions sur une foule de points de grande importance ; il permettra aux congressistes de pénétrer jusqu'au cœur même de notre question rurale et de tabler sur des réalités, au lieu de spéculer au hasard, dans le vague, sinon dans le vide.

Nous avons demandé entre autres : *Constatez-vous quelque amélioration notable dans la manière de cultiver ? Depuis quelle époque ? En quoi consistent ces améliorations ? A quelles causes les attribuez-vous ?* On devine l'intérêt qu'offrent les réponses et les indications précieuses qu'elles comportent en fournissant une direction sûre et des preuves de faits pour l'appuyer. Parlant en général et après un examen trop rapide des feuilles d'enquête, nous pouvons dire que l'année dernière a été bonne au point de vue agricole et qu'une amélioration graduelle et sensible des méthodes de culture se fait sentir dans la province depuis une quinzaine d'années. Il y a un réveil dans nos campagnes, encore trop peu accentué à notre gré, mais un réveil certain, prodrome d'une action qui pourra être sérieuse, si l'on veut tourner les énergies du côté de la terre et faire un travail méthodique d'éducation et d'organisation. Ce n'est encore qu'un début et il reste, on le conçoit, beaucoup, beaucoup, immensément à faire : en bien des endroits c'est l'abécédaire du progrès agricole qu'on commence à ouvrir ; en

1. Ainsi, pour donner un exemple, la feuille retournée de *Batiscan* porte la signature de M. Hermyle Cinq-Mars. M. le curé Bellemare, qui est secrétaire-trésorier du cercle agricole ajoute en note : " Les réponses à l'enquête ci-dessus ont été données par MM. Jos. Massicotte, François Lacoursière, Bernard Duval, Amédée Moreau, Onésime Labissonnière, Georges Brunel et François Labissonnière, tous cultivateurs des divers arrondissements ruraux de la paroisse, réunis spécialement pour l'étude des questions de la présente enquête. Cette feuille répond pour toute la paroisse ".

quelc
tion
ramn
la ra
comm
a, si l
une
d'un
qui fa
éparg
C
pinior
sa ple
ras.

A
per l'a
maires
tentio
telle q
Il
tent n
trouve
plus la

A
mais u
achats
des pro
très bie
exploit
trompe
faire pl
Il f
l'opinio
ports et

quelques autres on n'est pas encore rendu très loin dans l'épellation ; enfin dans un certain nombre de paroisses on lit déjà couramment, et l'on est émerveillé de la connaissance acquise et de la rapidité des transformations obtenues. La science agricole, comme toute autre science d'ailleurs, ne s'improvise pas, et il y a, si l'on considère les résultats, toute la différence du monde entre une exploitation rurale bien conduite et les errements répétés d'un travail fait sans ordre, sans méthode, de la culture routinière qui fait vivoter les gens au petit bonheur, quand encore elle leur épargne le désastre final.

Cueillons au hasard dans l'enquête quelques expressions d'opinion sans en indiquer la provenance, pour mieux laisser à chacun sa pleine liberté d'expression et ne mettre personne dans l'embaras. Le nom du comté est seul mentionné.

* * *

Arthabaska. — Je ne vois absolument rien qui puisse développer l'amour de l'agriculture chez nos enfants dans les écoles primaires. Quelques écoles ont fait des jardins, cette année. L'intention des organisateurs est bonne, excellente, mais la pratique, telle que faite, ne me paraît pas donner un résultat appréciable.

Il y a un couvent chez nous, mais les enfants qui le fréquentent n'en retirent aucun avantage au point de vue agricole. Je trouve qu'en général, dans nos couvents, on développe beaucoup plus la vanité et l'amour du luxe que l'estime de l'agriculture.

Arthabaska. — Il n'y a pas de société coopérative chez nous, mais un grand nombre voudraient bien en avoir une, soit pour les achats de grains et des instruments aratoires, soit pour la vente des produits. On voudrait une coopérative, mais on ne sait pas très bien ce que c'est et l'on redoute les voleurs. Nos gens sont exploités de toute manière par des agents malhonnêtes qui les trompent et leur répètent qu'une coopérative c'est le moyen de se faire plus sûrement voler.

Il faudrait des conférenciers dans chaque paroisse pour former l'opinion sur ce point et montrer aux cultivateurs, par des rapports et des chiffres, les avantages qu'ils retireraient d'une bonne

coopérative, leur expliquer que cette organisation est fort différente des autres sociétés et qu'il ne peut y avoir de voleurs dans une coopérative, puisque tous travaillent pour chacun et chacun pour tous. Il faudrait faire la même chose pour les caisses populaires.

Arthabaska. — Permettez-moi une petite remarque basée sur une expérience de trente ans. Une des causes qui empêchent le succès en agriculture, surtout pour l'organisation des coopératives, le bon fonctionnement des cercles agricoles et l'établissement des caisses rurales, c'est l'influence des marchands de la paroisse. Nos marchands, pour la plupart, ne sont pas instruits, ils sont égoïstes à l'excès, quelques-uns même sont de vrais juifs. Cependant ce sont eux qui forment la mentalité de nos cultivateurs, ce sont eux qui font la loi partout.

Toute organisation des cultivateurs porte ombrage aux marchands ; ainsi une coopérative ôterait aux marchands la chance de vendre bien des choses : les grains de semence, la graine de trèfle, etc. Les marchands achètent par char la farine à pain, la farine pour l'engraissement du bétail, le blé-d'Inde, l'avoine et tous les autres grains. Ils crient partout : " Les cultivateurs font bien mieux d'acheter tout cela chez nous : ça coûte moins cher que de semer " ! Aussi les cultivateurs ne sèment-ils presque pas de blé.

Chez nous, il y a neuf marchands pour deux cent quatre-vingt familles, dont deux cent trente de cultivateurs. Les marchands vivent en pachas et font des affaires d'or. De toute nécessité il faut de bons conférenciers pour détruire les fausses allégations des marchands et mettre les choses au point. Sur ces questions, j'en ai gros sur le cœur.

Bagot. — Qu'il me suffise de vous dire que dans nos *rangs*, ce sont les machines agricoles qui occasionnent le départ de bien des familles pour les États-Unis. Joseph, je suppose, est voisin de Pierre. Il a des machines agricoles pour tout ce qui concerne l'agriculture. Ainsi pourvu, il lui est aussi facile de cultiver deux terres qu'autrefois une seule. Il achète la terre de son voisin ; il va l'améliorer et il aura du foin en quantité ; en quelques années, en dix ans, par exemple, la seconde terre sera toute payée. Je reste ici depuis plus de trente ans. Plus d'une fois j'ai vu des

cu
Je
do
demi
gra
sor
Und'C
art
et
coû
ce
mal

tive

agrc
tout
chèr
à la
les d
appl
ruch
ruch
les ?
contid'agr
voye
sionn
dans

cultivateurs acheter des terres d'un grand prix, *toutes à crédit*. Je les plaignais, ces gens-là, et j'avais tort. Aujourd'hui ils ne doivent plus rien et il y en a qui, en achetant deux ou trois terres de leurs voisins, ont dépeuplé nos rangs.

Voilà, pour ici, une des raisons qui font que la population diminue. Plus tard, ça reviendra peut-être. Les enfants de nos grands propriétaires occuperont sans doute plusieurs de ces maisons devenues vides ; mais ceux qui sont partis pour les États-Unis ne reviendront plus, du moins dans la plupart des cas.

Et dire que la plupart de ces machines agricoles nous viennent d'Ontario ! Il en est de même de nos moulins à vent pour les puits artésiens et des voitures d'hiver et d'été (voitures pour la semaine et le dimanche). Et cela, *disent nos marchands*, parce qu'elles coûtent *moins cher* que dans notre province de Québec. C'est ce qui me fait de la peine, surtout à l'heure actuelle. " J'en ai mal au cœur. "

Berthier. — Je résume ce que nos gouvernements et l'initiative publique pourraient essayer :

a) Donner à chaque groupe de trois ou quatre paroisses un agronome fixé au centre du groupe et qui irait de ferme en ferme, toute l'année, pour inspecter la grande culture, la culture maraîchère et fruitière, visiter les étables et les poulaillers, l'hiver, voir à la taille des arbres fruitiers, le printemps et l'automne, constater les dégâts causés par les insectes, et donner sur place les remèdes à appliquer. Il y a dans les paroisses environnantes à peu près dix ruchers, dont cinq à ma connaissance personnelle. Sur ces cinq ruchers, un seul est payant. Pourquoi ne garde-t-on pas d'abeilles ? parce qu'on ne sait pas comment les traiter, les protéger contre la maladie. Le susdit agronome enseignerait ces choses-là.

b) Avoir des stations expérimentales dans chaque comté.

c) Établir des coopératives.

d) Décider les cultivateurs à envoyer leurs enfants aux écoles d'agriculture et les détourner des collèges commerciaux. Envoyer les filles aux écoles ménagères. Moins d'élèves aux pensionnats, collèges commerciaux et classiques, et beaucoup plus dans nos écoles d'agriculture.

e) A l'exemple de la Belgique, vulgariser l'emploi des engrais chimiques, en enseigner l'usage pratique et payant, et faire que ces engrais soient vendus à un prix minimum, comme en Belgique.

Les conférenciers qui viennent ici parlent souvent dans le vide : à peine quelques auditeurs et ce sont des curieux du village... Les cultivateurs se croient assez savants. J'ai relevé le cercle agricole, mais on ne s'en est pas occupé. J'avais trente-cinq membres sur la liste ; personne n'assistait aux réunions. J'ai voulu les associer au " Comptoir coopératif ", mais sans résultats.

J'ai trouvé la mentalité toute faite. Chacun croit en savoir assez long et il est rivé à la routine. J'ai employé des moyens multiples, mais sans aucun résultat. Par exemple, j'annonçais que tel jour, à telle heure, un conférencier viendrait lui-même enseigner une parcelle de terre ; personne n'y venait. Aucun ne demande les échantillons de grains donnés par la Ferme d'Ottawa ; personne ne lit ses publications qui sont, pourtant, très utiles. L'apathie est extrême et tout simplement décourageante.

Trois conférenciers de la ferme d'Ottawa sont restés ici des semaines pour vulgariser une recette efficace contre les sauterelles. Cinq cultivateurs en ont fait l'essai avec succès. Au sujet de la recette infailible du Kansas contre les sauterelles, il s'est trouvé des gens qui nous ont éconduits en disant que moi, le curé, j'avais tort d'amener ces charlatans dans la paroisse, que c'était un " truc " pour soutirer de l'argent. Et pourtant, ces messieurs d'Ottawa, des Canadiens français, payaient toutes leurs dépenses, fournissaient gratis tous les ingrédients de la recette et, à quatre heures du matin, ils en faisaient eux-mêmes l'application dans les champs.

Il y a des sociétés de protection qui ont fraudé les sociétaires pour des montants fabuleux. Il faudrait un contrôle beaucoup plus sévère de la part du Gouvernement.

Bonaventure. — Il semble que l'on devrait décentraliser l'enseignement agricole pour les garçons comme on décentralise l'enseignement ménager pour les filles. Dans le diocèse (Rimouski) sept convents reçoivent un octroi pour l'enseignement ménager. Pourquoi n'en ferait-on pas autant pour l'enseignement agricole pratique dans les écoles commerciales de garçons tenues par un professeur ?

anné
chaq
c'est-
tions
mont
que a
produ
cham
pour l

C
somm
Quanc
l'Écol
propre
du Go

J
roisse
\$100 à
penser
une pe
Nos ge
" jardi
toute a
de \$100
les mer

La
une plu
provinc
toutes l
de comp
ronne, l

Ma
coup po

Je recommanderais un concours du mérite agricole, chaque année et dans chaque paroisse, moyennant octroi spécial, pour chaque branche : céréales, plantes fourragères, aviculture, etc., c'est-à-dire qu'au lieu de multiplier ces champs de démonstrations et ces stations avicoles, qui coûtent cher et souvent ne démontrent pas grand chose, le Gouvernement devrait allouer, chaque année, à chaque cercle agricole, comme il le fait pour les reproducteurs de race pure, un octroi spécial : pour le plus beau champ de céréales, pour le plus bel arpent de plantes fourragères, pour les vingt-cinq plus beaux poulets, etc.

Compton. — Nous ne pouvons plus obtenir de terres. Nous sommes victimes des compagnies qui font le commerce du bois. Quand on demande un lot, le Gouvernement envoie un enfant de l'École forestière qui, sans plus de préambule, déclare le lot " impropre à la culture " (*Sic !*) . . . J'ai plusieurs demandes auprès du Gouvernement qui ont été refusées.

Jacques-Cartier. — Je crois qu'il faudrait, dans chaque paroisse de la province, un concours agricole annuel avec un prix de \$100 à \$200, pendant au moins cinq ou dix ans . . . au lieu de dépenser des milliers de piastres pour des écoles inutiles. Et aussi, une petite allocation aux cinq meilleures fermes de la paroisse. Nos gens aiment peu l'industrie laitière et l'élevage ; on préfère " jardiner " et l'on achète l'engrais à Montréal. On est fermé à toute autre culture. Il faudrait les secouer en leur offrant un prix de \$100 à \$200, fourni moitié par le Gouvernement et moitié par les membres du groupe des cultivateurs concurrents.

Labelle. — A désirer : la nomination de députés cultivateurs ; une plus grande propagande en faveur de la colonisation de cette province ; l'ouverture de bons chemins de communications, dans toutes les paroisses nouvelles, aux frais du Gouvernement, et plus de complaisance de la part de certains agents des terres de la Couronne, lorsqu'un brave colon désire obtenir un lot.

Maskinongé. — Je crois que notre école ménagère fera beaucoup pour améliorer les autres écoles. Il n'y a de jardin scolaire

qu'au couvent. Comment pourrait-on en faire avec profit dans les rangs, lorsque l'on sait que les maîtresses et les élèves sont absents précisément au temps où les jardins requièrent le plus de soin, en juillet et août. Qu'advient-il alors du jardin ?

Missisquoi. — Quand la caisse populaire sera bien établie et qu'elle aura donné ses preuves, il y aura lieu d'établir d'autres branches de coopération. La caisse populaire étant la plus facile à établir et donnant l'idée de la coopération pour les autres branches, c'est elle qu'on devrait promouvoir en premier lieu. Mais qu'elle ne soit pas sous le contrôle du Gouvernement ! Moins le Gouvernement y mettra le nez, mieux ce sera.

Montcalm. — J'estime qu'une des grandes causes du dégoût de la terre chez l'habitant des campagnes est le mauvais état des chemins, surtout en hiver. Et comme les cultivateurs négligent d'entretenir leurs chemins, je conseillerais de municipaliser les chemins. Ce serait le meilleur moyen d'avoir de belles routes.

Montmagny. — Il faudrait : 1° Qu'on fit tomber les préjugés de nos cultivateurs contre les conférenciers et, en général, contre les personnes instruites qui viennent les éclairer ; 2° Que les conférenciers fussent compétents et habiles à le faire croire ; 3° Que les conférences fussent beaucoup plus fréquentes et à époques fixes afin que les cultivateurs s'y intéressent davantage ; 4° Qu'enfin quelques preuves frappantes vinssent confirmer la théorie et finissent par convaincre les habitants que tous les hommes instruits et portant collet blanc et manchettes ne sont pas des blagueurs.

Montmagny. — Comme je l'ai déjà écrit dans l'*Action Catholique*, (courrier du mois de janvier), chaque conseil municipal devrait voter 100 ou 200 piastres à être distribuées en prix pour les meilleures pièces de blé, d'orge, d'avoine, etc. Si, par ce moyen, on augmentait la production de la province d'un quart, l'on voit tout de suite quelle amélioration ce serait et combien cet argent serait bien placé et à un gros intérêt.

Nous sommes tous de grands enfants, et le moindre prix nous fait plus travailler qu'une longue exhortation. L'exemple de ma paroisse m'en est un sûr garant. Depuis quelques années le Gouvernement donne \$50 divisées en treize prix, pour la terre neuve ensemencée. Eh bien, des gens qui avaient toujours négligé leur terre ont défriché jusqu'à dix arpents pour avoir le premier prix. Combien d'autres m'ont dit : " M. le Curé, j'ai fait trois, quatre arpents de terre neuve cette année, mais il me faut un prix " . . . Et c'est ainsi qu'en ces dernières années il s'est fait de cent cinquante à deux cents arpents tous les ans. N'est-ce pas que c'est un résultat appréciable ? N'est-ce pas que les primes ont du bon ?

Portneuf. — Un bon moyen de promouvoir le progrès agricole serait d'établir une ferme modèle dans chaque paroisse. Il suffirait de choisir un cultivateur intelligent et de lui accorder un octroi raisonnable pour qu'il se livre à diverses expériences sur les différentes sortes de terrain.

Québec. — Ma paroisse est essentiellement agricole et l'agriculture est très payante, vu le marché de Québec qui est à la porte. Il n'y a plus de terres disponibles. Les fils de cultivateurs se feraient volontiers colons, mais on a tué la colonisation. Les colons sont persécutés, d'une autre manière, comme les Franco-Ontariens. Pas de colonisation possible avec le système actuel. Le mal est là.

Richelieu. — Quant aux conférenciers agricoles, il y a là un gros problème à résoudre. La plupart ne sont pas écoutés, parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment leur matière. Ils ne savent pas comment traiter la terre ; ils n'ont qu'un même remède pour toutes les maladies. Il y a des terrains qui manquent d'azote, d'autres qui manquent de chaux ou d'autres éléments. Il faut donc commencer par connaître ce qui manque dans le sol et le lui donner.

Il faudrait, d'après moi, que chaque curé eût un petit terrain, sur lequel il pourrait faire des expériences, ce qui lui permettrait d'être lui-même le conférencier agricole. Que le gouvernement mette, chaque année, à la disposition des cultivateurs, une cen-

taine de livres d'engrais chimique, et qu'il renouvelle ce don pendant un certain temps à tous ceux qui auront fait des essais raisonnables et fourni un rapport. Qu'il enlève ensuite les droits de douanes sur les engrais chimiques, afin de les mettre à la portée de tout le monde.

Rimouski. — Je m'efforce d'avoir de bons conférenciers, mais ils sont plus rares qu'on ne croit. Si on pouvait avoir, dans chaque paroisse, un cultivateur *aisé* et intelligent, qui aimerait sa profession et aurait à cœur de profiter des enseignements agricoles qu'il peut recevoir, chaque année, à l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière (cours abrégés pendant les vacances), cet homme, par la production intensive de sa terre, serait un exemple pour les autres et un bon nombre l'imiteraient.

Saint-Maurice. — Tant que nos cultivateurs n'auront pas constaté *de visu* les progrès réalisés par les méthodes scientifiques, vous ne pourrez pas, pour la plupart, les tirer de leur chère routine, et vous ne pourrez pas les empêcher de dire : " Mon père n'était pas plus fou qu'un autre, et moi je cultive comme mon père ".

Saint-Maurice. — Je recommanderais : l'établissement d'un agronome breveté dans chaque comté et même dans chaque paroisse pour l'exploitation d'une petite ferme, propriété du Gouvernement, sur laquelle des champs de démonstration, d'après les modes récents de culture à la portée de nos gens — rien de spéculatif, — serviraient de modèles aux cultivateurs progressifs.

Témiscouata. — A souhaiter : 1° L'établissement d'une ferme modèle, cultivée par un vrai colon, avec l'aide du ministère de l'Agriculture ; 2° Des conférenciers agricoles qui puissent " énoncer clairement ce qu'ils conçoivent bien ".

* * *

Ces quelques extraits donnent une idée de l'intérêt tout à fait exceptionnel que présente notre enquête. En réunissant et en comparant toutes les réponses à une même question, il sera facile

de constater quel est le sentiment général dans la province à ce sujet. Ces nombreux témoignages individuels, indépendants, désintéressés et glanés dans toutes les régions, auprès des personnes les plus susceptibles de bien connaître ce dont elles parlent, ne peuvent qu'éclairer d'un jour nouveau notre problème agricole.

PROGRAMME DU

CONGRÈS AGRICOLE DE L'A. C. J. C.

A SAINT-HYACINTHE

Septième Congrès général, 30 juin, 1er et 2 juillet 1916

Sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr A.-X. BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe

PROGRAMME

VENDREDI, 30 JUIN

Soir : 8 h.

Ouverture solennelle du Congrès, sous la présidence d'honneur de Mgr J.-L. GUERTIN, P. A., vicaire général, représentant Sa Grandeur Mgr A.-X. BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

Chant : « O Carillon », de SABATIER, Chœur paroissial de Notre-Dame du Rosaire.

« Bienvenue aux congressistes », M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

« Pourquoi l'A. C. J. C. tient un congrès agricole », M. le docteur Georges-H. BARIL, professeur à l'Université Laval de Montréal, président de l'A. C. J. C.

Chant : « Les deux grenadiers », de R. SCHUMANN, M. A.-C. CRÉPEAU.

« L'accueil de la ville de Saint-Hyacinthe », M. le notaire René MORIN, maire de Saint-Hyacinthe.

Chant : « O Canada, mon pays, mes amours », M. Félix RAYMOND.

« Notre problème agricole », M. Arthur SAINT-PIERRE, publiciste, chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, vice-président de l'A. C. J. C.

Chant : « Le Credo du paysan », Chœur paroissial de Notre-Dame du Rosaire.

Discours du président d'honneur : Mgr J.-L. GUERTIN, P. A., vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe.

SAMEDI, 1er JUILLET

Matin : 7 h. 30.

Messe de *requiem*, dans la chapelle du Séminaire, pour les membres défunts de l'A. C. J. C.

9 heures.

Première séance d'étude. Président d'honneur : M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire. Président : M. le notaire Oscar HAMEL, président de l'Union régionale québécoise de l'A. C. J. C.

« L'Éducation agricole » : M. Jean MASSON, ancien élève de l'*Institut agricole d'Oka* et du *Macdonald Agricultural College*, membre de l'association des *Jeunes Cultivateurs*, directeur du *Bulletin de la Ferme* et cultivateur à Saint-Mathias de Richelieu.

Discussion générale. Clôture du débat par M. l'abbé Adolphe MICHAUD, président des *Missionnaires agricoles* de la Province de Québec, et M. O.-E. DALLAIRE, directeur de l'École provinciale de laiterie à Saint-Hyacinthe.

Discours du président d'honneur : M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.

Soir : 2 h. 30

Deuxième séance d'étude. Président d'honneur : Révérend Père R. HAMEL, O. P., curé de Notre-Dame du Rosaire à Saint-Hyacinthe. Président : M. Henri LEMAY, avocat,

président de l'Union régionale de l'A. C. J. C. à Sherbrooke.
" La législation agricole " : M. Camille TESSIER, avocat,
vice-président de l'A. C. J. C.

Discussion générale. Clôture du débat par M. le docteur
T.-A. BRISSON, membre-fondateur de la *Société de Coloni-
sation de Montréal*, ancien directeur de la *Société générale
de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec*,
et M. H. NAGANT, directeur du *Journal d'Agriculture de
la Province de Québec*.

Discours du président d'honneur : le Révérend Père R. HA-
MEL, O. P., curé de Notre-Dame du Rosaire à Saint-Hya-
cinthe.

8 heures.

Troisième séance d'étude. Président d'honneur : M. le
chanoine Adélarde SÉNÉCAL, curé de la cathédrale de Saint-
Hyacinthe. Président : M. Anatole VANIER, avocat, pré-
sident du *Comptoir coopératif de Montréal* et de l'Union
régionale de l'A. C. J. C. à Montréal.

" L'Organisation agricole " : M. Victor SYLVESTRE, confé-
rencier agricole, vice-président du Cercle Benoît XV de
l'A. C. J. C. à Saint-Hyacinthe.

Discussion générale. Clôture du débat par M. l'abbé Ol.
MARTIN, inspecteur officiel des Écoles ménagères de la
Province de Québec, ancien directeur de l'École d'agri-
culture de Sainte-Anne de la Pocatière, et M. Alphonse-T.
CHARRON, directeur et chimiste en chef du Laboratoire
provincial à Saint-Hyacinthe.

DIMANCHE, 1er juillet

Matin : 7 h. 30.

Messe de communion générale dite par le R. P. Edgar COL-
CLOUGH, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C. Chant
du *Credo* par les congressistes. Sermon par M. l'abbé
Philippe DESRANLEAU, chancelier du diocèse de Saint-
Hyacinthe. Bénédiction d'un drapeau canadien-français,
don gracieux de M. l'abbé Henri BERNARD, membre-fon-
dateur de l'A. C. J. C.

9 heures.

Première séance du Conseil fédéral :

Discours du président général : M. Georges-H. BARIL.
Rapport du secrétaire général : M. Guy VANIER, secrétaire-correspondant. Rapport du trésorier général et exposé budgétaire : M. Émile GIRARD. Discussion sur la situation financière. Rapport du chef du secrétariat général : M. Alphonse de la ROCHELLE.

8 heures.

Clôture solennelle du Congrès. Présidence d'honneur : Mgr L.-J. GUERTIN, P. A., vicaire général, représentant Sa Grandeur Mgr A.-X. BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe. Président : M. J.-E. PAQUIN, professeur à l'École normale de Saint-Hyacinthe, vice-président du Cercle Benoît XV.

Orchestre : La Société philharmonique de Saint-Hyacinthe.

" Quelques leçons du Congrès " : M. J.-E. PAQUIN, professeur à l'École normale de Saint-Hyacinthe.

" Le rôle de l'A. C. J. C. dans nos questions religieuses et nationales " : M. le docteur Georges-H. BARIL, professeur à l'Université Laval, président général de l'A. C. J. C.

Orchestre : La Société philharmonique de Saint-Hyacinthe.
Discours de l'honorable J.-E. CARON, ministre de l'Agriculture de la Province de Québec.

" Travaux et conclusions du Congrès " : Révérend Père Edgar COLCLOUGH, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C.

Orchestre : La Société philharmonique de Saint-Hyacinthe.

Discours de Mgr J.-L. GUERTIN, P. A., vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Chant national : " O Canada ".

Orchestre : La Société philharmonique de Saint-Hyacinthe.

Le public est invité à toutes les séances du Congrès. Seuls les membres de l'A. C. J. C. prennent part à la réunion du Conseil fédéral.

se, o
où la
couv
vie r
à la j
the g
son d
nents
hosp
I
Yama
ferti
bles d
et ass
N
rendr
plus é
sistes
dant t

L.
é-
et
la
é-

LE PROBLÈME AGRICOLE AU CANADA FRANÇAIS

OUVERTURE DU CONGRÈS

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Sans chercher, parce que d'elle-même la constatation s'impose, on trouve un symbole très expressif dans le choix de l'endroit où la jeunesse canadienne-française se réunissait en vue de découvrir dans l'étude les moyens d'améliorer les conditions de la vie rurale et fortifier ainsi l'amour du sol natal et le dévouement à la patrie.

C'est en plein pays agricole que la jolie ville de Saint-Hyacinthe groupe ses florissantes industries ; c'est dans l'historique maison d'études, d'où sont sortis depuis 1812 tant de citoyens éminents, que les congressistes devaient recevoir la plus cordiale hospitalité et tenir leurs séances de travail.

Le symbolisme est complet. Sur les bords de la rivière Yamaska, c'est la *terre* et les merveilleuses possibilités que sa fertilité réserve à l'exploitation humaine ; entre les murs vénérables du Séminaire de Saint-Hyacinthe, c'est l'*étude* qui prépare et assure l'intelligente exploitation du domaine naturel.

N'était-ce pas par amour de la *terre* canadienne, en vue de rendre sa culture plus rémunératrice et d'attacher par des liens plus étroits les fils de la glèbe au sol natal, que les jeunes congressistes et leurs nombreux amis venaient de partout se livrer, pendant trois jours, à l'*étude* de notre problème agricole ?

BIENVENUE AUX CONGRESSISTES

*Discours prononcé par M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur
du Séminaire de Saint-Hyacinthe*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Après nous avoir fait l'honneur d'accepter l'hospitalité du Séminaire de Saint-Hyacinthe pour tenir ce congrès, on nous accorde encore celui de vous adresser les premières paroles. Laissez-moi donc vous apporter au nom des directeurs de cette institution le salut le plus plein de religieux respect et d'ardente sympathie. Il nous semble presque déplacé de vous prévenir que vous êtes ici les bienvenus : vous y êtes chez vous. Chaque fois que l'Association catholique de la Jeunesse canadienne s'assemble dans l'un ou l'autre de nos collèges classiques, elle n'entre pas dans une maison étrangère, elle ne fait que s'asseoir à son propre foyer. Qu'elle veuille bien ne pas rougir de ses origines, comme ceux qui lui ont donné le jour s'en glorifient perpétuellement.

Vous êtes donc ici chez vous, Messieurs, mais vous l'êtes tout particulièrement pour étudier l'importante question de l'agriculture. Vous êtes ici rassemblés en plein pays agricole. La verdure luxuriante et les ormes gigantesques qui ombragent cette maison vous l'annoncent déjà. Mais si vous aviez la bonne fortune, comme font chaque année nos philosophes, d'escalader le mont Saint-Hilaire, surtout vers le milieu de l'été, vous verriez l'horizon se fermer partout sur un immense jardin quadrillé des plus suaves couleurs. La maison qui vous abrite est elle-même fille de la terre. Elle a été fondée et soutenue avec les deniers que les curés de campagne ont économisés sur la dîme de nos braves habitants. Toujours certains de ses prêtres se sont intéressés efficacement à l'agriculture. La plupart de ses élèves appartiennent à des familles de cultivateurs. Tout ici respire l'amour de la terre et le légitime orgueil de la vie des champs. Votre congrès annuel ne pouvait donc tenir ses assises dans un cadre plus convenable que dans cette région de Saint-Hyacinthe.

me
ce
cau
pré
tior
à v
opp
vai
bier
prié
che
en v
nad
l'int
pay
tera
fran
unie
vigu
et la
poin

Disc

me fa
Gran
der sc
a bier
tait s
gneur
sion d

Encore une fois, vous êtes ici chez vous. Mais que dis-je ? messieurs et chers jeunes gens, ne l'êtes-vous pas partout dans ce pays dont vous défendez si généreusement toutes les nobles causes depuis quinze ans ? Comment pouvons-nous saluer votre présence ici, ce soir, sans rendre hommage à vos grandes aspirations, à votre esprit chrétien, à votre patriotisme de bon aloi, à votre vaillance toujours prête à soutenir les droits de la justice opprimée ? Ce n'est pas une flatterie ni une phrase creuse que je vais vous dire, c'est le cri du cœur de tous ceux qui veulent le bien de notre race. Vous êtes, Messieurs, d'une façon appropriée aux circonstances actuelles de notre vie nationale, les vrais chevaliers de notre temps. Je le proclame après d'autres, « c'est en vain qu'on essaye d'étouffer chez nous le cri du vieux sang canadien et d'éteindre l'ardeur du sacrifice sous la voix aigre de l'intérêt sordide et des basses vanités. Tant qu'il y aura en ce pays une jeunesse croyante, ne fût-elle qu'une minorité, il restera un large espoir ouvert », à la conservation de nos traditions françaises et catholiques ; tant que cette jeunesse, parfaitement unie et soumise à ses chefs spirituels, luttera pour maintenir en vigueur ces trois organes vitaux de nos paroisses : l'église, l'école et la culture de la terre, la race canadienne-française ne périra point.

POURQUOI L'A. C. J. C. TIENT UN CONGRÈS AGRICOLE

Discours de M. le Dr GEORGES-HERMYLE BARIL, président général de l'A. C. J. C.

Au début de ce septième Congrès général de l'A. C. J. C., je me fais un devoir de présenter nos respectueux hommages à Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Saint-Hyacinthe, qui a daigné accorder son haut patronage à nos assises et qui, tout récemment encore, a bien voulu adresser à son clergé une lettre pastorale où il traitait spécialement de la question agricole. Et je prie Monseigneur le Vicaire Général de transmettre à Sa Grandeur l'expression de nos sentiments de reconnaissance et de filial dévouement.

Je remercie particulièrement M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, qui vient de nous accueillir avec tant de bienveillance et dont les paroles vraiment réconfortantes soutiendront notre labeur et notre courage dans les travaux que nous avons entrepris.

Je vous remercie également, Mesdames et Messieurs, qui avez bien voulu assister à cette première séance de notre congrès. Votre présence ici nous est un témoignage de sympathie qui nous aidera grandement dans l'exécution de notre tâche.

Je souhaite enfin la bienvenue à tous les congressistes, membres ou amis de notre Association, qui ont résolu de prendre part à ces assises, les uns pour s'instruire, les autres pour prêter leur bienveillant concours.

* * *

Vous vous demandez peut-être pourquoi l'A. C. J. C. a choisi comme programme de ce septième congrès la question agricole. Il vous semblera peut-être de prime abord que, pour quelques-uns d'entre nous au moins, qui sommes des citadins, parler d'agriculture doit être chose assez extraordinaire. Aussi bien ne vous attendez pas à ce que nous traitions de questions techniques. Là n'est pas le but de notre congrès. Un de nos amis nous racontait qu'ayant invité un cultivateur et ses fils à assister à nos réunions, il s'attira cette réponse : " Pensez-vous que nous allons apprendre de vous comment arracher nos choux et nos carottes ? " Non. Nous allons envisager l'aspect économique de la question.

L'idée de tenir un congrès agricole nous a sans doute été inspiré par nos statuts, qui placent cette question au premier rang de celles que les cercles de l'A. C. J. C. doivent étudier s'ils veulent connaître les questions nationales. Mais il y a plus. Nous avons tenu à Montréal, il y a deux ans, un congrès qui avait pour objet : " le devoir social au Canada français ". Au cours de ce congrès, nous avons défini ce qu'est le devoir social et nous avons dit comment chaque individu peut s'acquitter de ce devoir social, c'est-à-dire de son devoir envers la société, soit en accomplissant si bien sa tâche quotidienne que la société bénéficie

de son labeur, soit encore en coopérant à des œuvres qui se proposent l'intérêt général de la société. A la suite de ce congrès, un de nos amis émit le vœu qu'il serait très urgent que l'Association de la Jeunesse mit à l'étude la question agricole. Et voilà pourquoi nous allons nous occuper d'agriculture.

Mais nous avons une autre raison et elle a été développée très longuement dans la lettre pastorale à laquelle je faisais tout à l'heure allusion : c'est l'importance de l'agriculture pour assurer la survivance de notre race. La race canadienne-française est une race agricole et ce qui a assuré la survivance de notre nationalité, c'est le groupement en paroisses autour de nos clochers et de nos curés. C'est en somme le peuple de la campagne qui a assuré notre survivance nationale : s'il s'était mêlé à la population des villes, s'il était venu en contact trop intime avec l'élément anglo-saxon, peut-être aurions-nous aujourd'hui à déplorer la disparition de notre nationalité.

Sa Grandeur Mgr de Saint-Hyacinthe nous rappelait dans sa lettre une parole bien des fois répétée : « On l'a dit bien souvent, mais on ne saurait trop le répéter, c'est à l'agriculture, fortifiée par la religion, que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent ; c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue ; et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir. Je ne connais rien d'aussi difficile à entamer qu'une bonne paroisse canadienne bien organisée ».

Malheureusement, depuis quelques années, l'on s'est aperçu qu'il existait un malaise ; on s'est plaint en beaucoup d'endroits que la terre était abandonnée : c'est là le problème de la désertion des campagnes. Quelles étaient les causes de ce mal et comment y remédier ? Beaucoup de moyens ont été proposés. Notre Association a voulu apporter sa quote-part. Nous avons fait une enquête pour savoir : 1. s'il y avait bien désertion des campagnes ; 2. dans quelles proportions ; 3. quels sont les maux dont les agriculteurs se plaignent : désertent-ils la terre parce que ses revenus ne sont pas assez considérables ? ou parce que la profession d'agriculteur n'est pas assez considérée ? ou finalement parce qu'il existe des préjugés chez les agriculteurs eux-mêmes ? Nous avons voulu savoir quels sont les remèdes à apporter. Nous

avons interrogé des compétences. Nous avons tâté pour ainsi dire l'opinion publique. Nous avons demandé aux cultivateurs dans les paroisses, par l'entremise des curés, quels sont leurs besoins. Et nous nous réunissons pour dépouiller ce questionnaire, chercher un peu quels sont les maux et les remèdes et parmi ceux-ci quels sont les bons et les mauvais.

* * *

Nous espérons que de ces travaux sortira quelque lumière dont pourra profiter le pays. Trop heureux serions-nous — car nous ne prétendons pas avoir le monopole de l'action nationale ni apporter une solution qui sera la seule acceptable — si, en compilant les travaux effectués dans nos cercles depuis deux ans que la question y est à l'ordre du jour, trop heureux serions-nous si, à la suite de ces assises, nous pouvions apporter un modeste écho à la voix de ceux qui consacrent leurs efforts à la solution de cette question, laquelle préoccupe à bon droit tous les esprits dirigeants de notre société.

Vous savez combien il est important que ce problème soit éclairci. Je n'insisterai pas davantage et je laisse la parole à ceux qui ont mission de vous exposer quelques-uns des aspects de cette question si complexe. Nous étudierons d'abord l'éducation agricole, puis la législation agricole, et enfin l'organisation agricole.

Quelques-uns de nos amis, rapporteurs des travaux, sont eux-mêmes cultivateurs, et, ce qui ajoute certaine autorité à leur parole, quelques-uns sont anciens élèves de l'Institut agricole d'Oka. Il y en a même un qui fait actuellement pour son compte l'exploitation d'une ferme dans un comté de notre province.

En terminant ces quelques remarques qui servent de préliminaires, je tiens à déclarer que les travaux de notre congrès sont publics et que tout le monde est cordialement invité à assister à nos séances. La discussion est absolument libre et ouverte à tous. Bien entendu, l'Association de la Jeunesse n'endosse pas la responsabilité de toutes les opinions émises. C'est une réserve que nous nous permettons toujours de faire. Mais, nous tenons à le déclarer, en tant que nous sommes concernés, nous entrons parfaitement libres dans ce congrès, détachés de toute préoccu-

pati
lons,
c'est
religi

Disc

I
cles p
l'élé
l'étud
C
cultu
reven
E
Saint-
que Sa
agricol
cipale
dire da
atmosph
Au
est dév
diale b
la sem
fruits q
travers
naître
qui fera
Je
couronr
l'import
résultat
La

pation politique et de tout système préconçu. Ce que nous voulons, c'est la lumière, c'est la solution véritable du problème, c'est-à-dire la seule solution qui soit réellement profitable à notre religion, à notre pays et à notre race.

L'ACCUEIL DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Discours de M. le notaire RENÉ MORIN, maire de la ville de Saint-Hyacinthe

L'A. C. J. C., poursuivant l'œuvre dont elle a fait un des articles principaux de son programme, savoir : l'avancement social de l'élément canadien-français et catholique en ce pays, a soumis à l'étude, dans ce congrès qu'elle a organisé, la question agricole.

C'est une question d'intérêt vital pour notre race, dont l'agriculture constitue la principale industrie et la principale source de revenus.

Elle a choisi comme lieu de réunion de ce congrès la ville de Saint-Hyacinthe. C'est un hommage qu'elle nous rend, parce que Saint-Hyacinthe a la prétention d'être le centre d'une région agricole prospère et avancée. Elle possède dans ses murs la principale école d'industrie laitière dans la province, je pourrais même dire dans le pays, et une pléiade de professeurs qui y créent une atmosphère de science agricole toute spéciale.

Aussi Saint-Hyacinthe, tout joyeuse de l'honneur qui lui est dévolu, vous souhaite, Messieurs les congressistes, une cordiale bienvenue. Elle est heureuse de vous recevoir chez elle, et la semence que vous allez y jeter produira, je l'espère, les bons fruits que nous en attendons tous et qui, répandus à profusion à travers cette province, en même temps qu'ils feront mieux connaître notre ville, donneront à votre association une réputation qui fera sa gloire.

Je me permets de laisser entrevoir les succès qui, je l'espère, couronneront vos efforts, mais je ne veux pas par là atténuer l'importance du travail qu'il y a à accomplir avant d'atteindre ces résultats.

La tâche qui vous incombe est lourde.

Elle consiste, si je ne me trompe, à trouver les moyens d'inspirer à notre population l'amour de la terre, afin d'enrayer l'émigration vers les grands centres, et ensuite à lui enseigner à tirer de la terre tout le profit que celle-ci peut donner.

Ces deux idées sont corrélatives, parce que le cultivateur trouvera dans la prospérité un des principaux moyens à sa disposition pour lui rendre plus agréable la vie de la campagne et, aimant cette vie, il travaillera avec plus d'ardeur et augmentera ainsi la production de sa terre.

En examinant ce problème de l'abandon de la terre, nous sommes frappés par ce fait que si l'homme de la campagne aspire à résider dans une ville, le citadin de quelque éducation, par contre, désire très souvent quitter la ville pour jouir de la vie de la campagne.

Pour lui, la vie de la campagne a infiniment plus d'attraits que la vie des villes, et surtout, il ne peut comprendre que l'on puisse laisser de son plein gré la vie saine, la vie au grand air, la vie au contact journalier de la nature, l'œuvre incomparable du Grand Artiste, pour aller s'enfermer dans des enceintes souvent infectes et grouper sa famille dans des logements petits et malsains, où la vie s'étiole comme la fleur privée de soleil.

La classe agricole a, dans mon humble opinion, toute une éducation à recevoir sous ce rapport. La vie à la campagne n'est pas pour l'agriculteur aussi attrayante qu'elle devrait l'être, parce qu'il ne sait pas la rendre agréable, parce qu'il n'a pas appris à en tirer tous les avantages qu'elle lui offre.

Loin de moi l'idée de vouloir inculquer à la classe agricole l'amour du luxe, mais je suis persuadé que chaque famille pourrait, presque sans dépense, se créer un foyer beaucoup plus agréable que celui que la plupart d'entre elles possèdent aujourd'hui.

Parcourez nos campagnes et vous ne rencontrerez pratiquement que des fermes bâties sur le chemin, sans un arbre, sans parterre, sans verdure, vous ne verrez que des maisons sans style, sans galerie, sans confort, alors que sans plus de frais, toutes ces maisons pourraient être éloignées du chemin, entourées d'arbres, de verdure et de fleurs, pourvues de larges et confortables vérandas, respirer ce bien-être et ce confort qui reposent si bien des labours de la journée.

peu
vail
au p
et de

font
se ra
pagn
coles
les f
en le
des g
ment

J
de vu
et qu

I
n'est
compr
appar

L

toire
périod
veut s
lui fau
vre, s
comme
et les
mettre
pour p
économi
établir

De

n'y a p
davanta
de ce co
le sujet

Ce que je viens de dire de l'apparence extérieure des maisons peut également s'appliquer à l'aménagement intérieur, où le travail et l'ingéniosité des mères et des jeunes filles peuvent donner au plus humble foyer cette atmosphère de bien-être, de confort et de repos qui fait le charme des longues soirées d'hiver.

Il se publie aux États-Unis un grand nombre de revues qui font la diffusion des idées les plus ingénieuses et les plus nouvelles se rapportant à l'amélioration du « home », et je crois qu'une campagne d'éducation dans ce sens, entreprise par les journaux agricoles, produirait des résultats merveilleux, en intéressant davantage les familles de la campagne à leur foyer, en le leur faisant aimer et en les y attachant de telle sorte que jamais les plaisirs factices des grandes villes, avec les privations qu'ils entraînent nécessairement sous le rapport du logement, ne pourraient les en éloigner.

J'admettraï cependant avec vous, Messieurs, que ce point de vue de la question agricole n'a qu'une importance secondaire et qu'il s'agit d'abord d'intensifier la production du sol.

L'étude des moyens à prendre pour atteindre ce résultat n'est pas de mon ressort ; ils seront traités avec l'autorité et la compétence voulues par les distingués conférenciers dont les noms apparaissent au programme de ce congrès.

Laissez-moi vous dire en terminant, Messieurs, qu'il est notoire que la race canadienne-française traverse actuellement une période critique de son existence, et vous soumettre que, si elle veut sortir victorieuse de la lutte que lui font ses adversaires, il lui faut plus que jamais rentrer en elle-même, comparer son œuvre, sa position et ses succès dans la vie agricole, industrielle, commerciale et politique de ce pays avec les œuvres, la position et les succès de ses détracteurs, et, si elle ne les dépasse pas, se mettre au travail avec ardeur et courage et faire l'effort nécessaire pour prendre la préséance en quelques-unes de ces branches de la vie économique, car ce sera nos œuvres et non nos récriminations qui établiront et solidifieront le droit de notre nationalité à l'existence.

De toutes ces branches de la vie économique de ce pays, il n'y a pas de doute que celle à laquelle nous devons nous attacher davantage est bien l'agriculture. C'est ce que les promoteurs de ce congrès ont compris quand ils ont fait de la question agricole le sujet primordial de leurs études.

J'ai confiance que leur travail ne sera pas improductif et que les idées et les programmes qui vont être élaborés dans ce congrès ne resteront pas lettre morte ; que l'A. C. J. C. ne considérera pas son rôle joué ni sa tâche remplie après les avoir jetés au vent, mais qu'elle les recueillera, les passera au crible et ne se reposera que lorsque les principales et les plus utiles des suggestions qui seront faites auront été mises en pratique.

Le travail pour être complet doit comprendre l'étude de l'idée et son application.

C'est par là que son œuvre sera bienfaisante et donnera à notre race une force et un prestige qui imposeront le respect et l'élèveront au-dessus des attaques de ses dénigreur.

Encore une fois, Messieurs, je remercie les promoteurs de ce congrès d'avoir choisi Saint-Hyacinthe pour inaugurer ce travail, qui sera peut-être mémorable dans l'histoire de notre race, et je demande que tous ensemble, Canadiens français, nous nous unissions plus que jamais afin de conquérir par notre travail, nos études et nos œuvres une place élevée et stable dans la hiérarchie des peuples.

Le Dr Baril remercie le maire de Saint-Hyacinthe de ses bonnes paroles à l'adresse de l'A. C. J. C. « Son Honneur le Maire de Saint-Hyacinthe, dit-il, conserve une tradition, puisque, au cours de tous nos récents congrès, les autorités civiles des villes où nous nous réunissons ont tenu à nous souhaiter la bienvenue. Nous l'en remercions et avec lui toute la population de Saint-Hyacinthe. »

NOTRE PROBLÈME AGRICOLE

Discours de M. ARTHUR SAINT-PIERRE chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et vice-président de l'A. C. J. C.

S'il s'en trouvait parmi vous pour me demander ce que nous sommes venus faire à Saint-Hyacinthe, nous de la Jeunesse Catholique, je leur répondrais d'un mot qui résume parfaitement

notre
secor
venu.
Assoc
initia
aussi
S
cisém
aspira
servir
parter
l'heur
formic
d'autr
de nos
O
de l'un
utiles à
domain
ouvrier
No
notre c
le mon
pour av
d'abord

Re
par la
populat
lente id
employe
Province
en chiffr
légèreme
tion les

notre Congrès et qui en donne, au-dessus de toutes les raisons secondaires et de circonstance, la raison profonde: nous sommes venus servir. Servir, en effet, telle est toute la raison d'être de notre Association, l'explication... adéquate si j'ose dire, de toutes les initiatives qu'elle prend, de tous les actes qu'elle pose; telle est aussi notre suprême ambition.

Servir l'Église, d'abord, dont les dogmes et la morale — précisément parce qu'ils les dépassent — satisfont pleinement les aspirations les plus élevées de notre intelligence et de notre cœur; servir, ensuite, la noble race à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir et que nous aimons d'autant plus passionnément qu'à l'heure actuelle son sang coule à flots en Europe sous les coups formidables de barbares envahisseurs; tandis que chez nous d'autres barbares tentent d'étouffer son clair langage sur les lèvres de nos enfants.

Or il nous a toujours paru, qu'après l'action directe au service de l'une et de l'autre, le meilleur moyen pour nous de nous rendre utiles à l'Église et à notre race était d'exercer notre action dans le domaine social où se posent deux grands problèmes: le problème ouvrier et le problème agricole.

Notre association abordera bientôt, je l'espère, l'étude de notre complexe et troublant problème ouvrier canadien. Pour le moment c'est notre problème agricole qui nous préoccupe, et pour avoir quelque chance d'en trouver la solution il importe tout d'abord de le bien poser.

LES DONNÉES DU PROBLÈME

Remarquons en commençant que ce problème se manifeste par la dépopulation absolue ou relative de nos campagnes, dépopulation dont les quelques chiffres suivants donnent une excellente idée: en 1881, le nombre des « occupants de terres » — pour employer les termes de nos documents officiels — était dans la Province de Québec, de 137,863; en 1891 il s'élevait à 175,000 en chiffres ronds, pour tomber à 150,599 en 1901; en 1911 il s'était légèrement relevé et atteignait 159,554. Par mille de population les « occupants de terres » de la province de Québec étaient

au nombre de 101 en 1881, de 117 en 1891, de 91 en 1901 et de 79 seulement en 1911¹.

Ces chiffres se passent de commentaires, mais peut-être ne sera-t-il pas superflu de les corroborer par d'autres plus connus et d'une interprétation plus facile. De 1901 à 1911 la population urbaine de notre province augmentait de 313,863, tandis que notre population rurale totale n'augmentait que de 40,000 en chiffres ronds et diminuait de plus de 25,500 dans 26 comtés. Raisonnons un peu sur ces chiffres, si vous le voulez bien. L'augmentation totale de notre population rurale en 10 ans a été de 40,000, avons-nous dit ; or, rien que par l'excédent des naissances sur les décès — 183 par 10,000 habitants chaque année — notre population rurale, qui était de 970,000 en 1901, aurait dû augmenter de 175,000 à 200,000 dans les 10 années qui ont suivi. Il s'est donc produit durant cette décade, un exode vers nos villes canadiennes et vers l'étranger, de 150,000 ruraux. Le mouvement a été surtout marqué dans nos vieilles campagnes, comme on peut s'en rendre compte en parcourant la liste des 26 comtés dont nous avons vu tout à l'heure que leur population rurale avait diminué, et cela se comprend : le machinisme agricole, en y rendant inutiles un grand nombre de bras, devait nécessairement amener une diminution de population dans nos anciennes paroisses rurales. Ceci admis, les deux propositions suivantes ne m'en paraissent pas moins indiscutables : 1°. Nos vieilles paroisses agricoles pourraient faire vivre une population agricole plus considérable que celle qui les habite actuellement; 2°. Il reste dans notre province d'immenses régions fertiles et inexploitées, où le surplus de population de nos vieilles paroisses agricoles devrait aller s'établir au lieu de s'entasser dans les villes américaines ou canadiennes. D'où je conclus, que notre problème agricole est, pour une part, une question de colonisation, et pour l'autre part, une question d'organisation agricole. Je suis même porté à croire que si nos populations rurales étaient fortement et sagement organisées la question de colonisation serait bien près d'être résolue et que, en définitive, notre problème rural se résume à une question d'organisation de notre classe agricole.

1. Annuaire de la province de Québec, 2ème année, p. 422.

prouv
été d
simpl
nicati
tout t
tivate
soin e
est à
plions
et tou
nition
n'emb
l'orga
satisfa
nisés,
donne
cation
seigne
de plus
bienfais
l'anarcl
par l'as
L'i
la soluti
comme
Permett
torité ir
« Le ret
cette co
toutes se
urgent à
ciation
agricole
Voic
rendu off

SOLUTION PROPOSÉE

Cette opinion n'est pas celle de tout le monde, comme le prouvent les multiples définitions de la question agricole qui ont été données. Pour quelques-uns la question agricole est une simple question de transport : améliorons nos moyens de communications et elle cessera d'exister ; pour d'autres elle est avant tout une question de crédit : mettons à la disposition de nos cultivateurs, à des conditions faciles, tout l'argent dont ils ont besoin et il sauront bien se tirer d'affaire ; pour d'autres encore elle est à peu près exclusivement une question d'instruction : multiplions les écoles d'agriculture, les champs de démonstrations, etc., et tout ira pour le mieux dans nos campagnes. Toutes ces définitions renferment chacune une part de vérité, mais aucune d'elles n'embrasse notre problème rural dans toute son ampleur ; seule l'organisation agricole me paraît capable d'offrir une solution satisfaisante à toutes les difficultés de ce problème. Bien organisés, nos cultivateurs auront tout le crédit qu'ils voudront ; se donneront ou se feront donner toutes les facilités de communication dont il auront besoin, et leur influence au service de l'enseignement technique agricole sera toute-puissante. Ils pourront de plus — toujours grâce à leur organisation — mettre un ordre bienfaisant pour eux-mêmes et pour les consommateurs dans l'anarchie actuelle de leurs opérations commerciales et se protéger par l'assurance contre tous les risques inhérents à leur profession.

L'importance capitale de l'organisation des cultivateurs dans la solution du problème rural me paraît, non pas universellement comme nous l'avons vu, mais du moins généralement admise. Permettez-moi de vous citer ici quelques témoignages d'une autorité incontestable. M. Jules Méline dans son livre classique « *Le retour à la terre* » n'a pas craint d'écrire : « On arrive ainsi à cette conclusion, qui est au bout de tout quand on étudie sur toutes ses faces le problème agricole, c'est qu'il n'est rien de plus urgent à l'heure présente que de réveiller partout l'esprit d'association et de le faire pénétrer dans les profondeurs du monde agricole » (p. 156).

Voici maintenant un témoignage que j'emprunte au compte rendu officiel du Congrès tenu en 1910, par la *Société internationale*

d'Économie sociale, congrès consacré tout entier à la dépopulation des campagnes : « De tout ce que nous venons de dire en nous appuyant sur des faits, il nous semble possible de conclure que l'association, et spécialement la coopération de crédit et celle de production et de vente, par l'amélioration qu'elles apportent à la condition économique des agriculteurs, resserrent naturellement les liens qui les attachent à la terre ; qu'elles contribuent par suite efficacement à enrayer la désertion des campagnes, ou tout au moins qu'elles forment dans la population rurale une élite plus réfractaire à l'attrait des villes et aident à maintenir au village ses éléments les plus sains et les plus vivants.

« Nous n'ajouterons qu'un mot : c'est qu'à tous ces points de vue l'influence de l'association et de la coopération n'est pas seulement d'ordre économique, elle est aussi de portée sociale et morale. Par l'effort dans l'organisation, par le sentiment éveillé de la responsabilité, par les habitudes développées d'administration libre, les institutions syndicales et coopératives sont un merveilleux instrument d'éducation morale et sociale »¹.

De son côté, la Commission d'éminents spécialistes chargée par le président Roosevelt de faire une enquête sur la vie rurale aux États-Unis s'exprimait ainsi dans son rapport officiel : « Il est indispensable pour leurs intérêts communs et pour l'intérêt de la nation que les cultivateurs s'unissent et travaillent de concert. Sans cela les efforts du Gouvernement, la législation et même les meilleures écoles ne produiront guère de résultats »².

* * *

Voyons maintenant la corroboration par les faits des témoignages que je viens de vous citer. Nous avons déjà vu que la question du crédit offrait une telle importance pour l'agriculteur que certaines personnes étaient tentées d'y voir toute la question agricole. En bien, grâce à leur coopérative de crédit foncier — dont il serait trop long d'exposer ici l'organisation et le fonctionnement — les grands agriculteurs allemands, surtout prussiens,

1. XXXIXe Congrès de la Société internationale d'Économie sociale, tome II, p. 182. Rapport de M. Maurice Dufourmantelle.

2. *Report of the Commission on Country Life*, p. 27.

ava
mil
téré

Féd
bén
mar
téré

le es
A el
des
1909

lopp
que l
suffis
dans
centr
agric
agric
des c
l
aussi,
ture]
conco

S
la pro
par le
merce
nous v
résulta
organi

1.]

4

avaient pu se procurer en 1906 un crédit de trois milliards cent millions de marks en chiffres ronds, au taux de $3\frac{1}{2}$ à 4% d'intérêt.

De leur côté, les membres des caisses rurales affiliées à la Fédération de l'Empire — presque tous petits agriculteurs — bénéficiaient à la fin de 1908 d'un crédit de plus d'un milliard de marks sans jamais être obligés de payer plus de $4\frac{1}{2}$ à 5% d'intérêt.

Sans pouvoir montrer des statistiques aussi « Kolossales » le crédit agricole en France n'en est pas moins très développé. A elles seules, les quelques trois mille caisses rurales qui reçoivent des subsides de l'État ont consenti à l'agriculture française en 1909 des prêts pour un total de plus de 100,000,000 de francs.

En Autriche, où le crédit agricole a pris également des développements remarquables, on a fait cette constatation intéressante que le surplus des dépôts sur les crédits de certaines caisses était suffisant pour compenser le surplus des crédits sur les dépôts dans les autres caisses ; si bien « que s'il y avait une institution centrale de compensation, les moyens financiers des coopératives agricoles dans leur ensemble suffiraient aux nécessités du crédit agricole, sans qu'aucune institution coopérative dût recourir à des capitaux étrangers »¹.

Il n'est pas téméraire de croire que si nous disposions, nous aussi, d'une bonne organisation de crédit agricole, notre agriculture pourrait se suffire à elle-même et se passerait facilement du concours des capitaux du dehors.

* * *

Si nous quittons le domaine du crédit agricole, pour aborder la production, la vente et l'achat — c'est-à-dire les opérations par lesquelles l'agriculture se rapproche de l'industrie et du commerce jusqu'au point de ne pouvoir guère en être distinguée — nous verrons par l'exemple de ce qui s'est fait au Danemark, les résultats merveilleux que les cultivateurs peuvent obtenir, par une organisation intelligente, sur le double terrain industriel et com-

1. *Études monographiques*, t. II, p. 55.

mercial où ils se montrent généralement si faibles et si maladroits. En 1909, les laiteries coopératives danoises étaient au nombre de 1,157 et leurs 157,000 membres possédaient plus de 83% de toutes les vaches du royaume. Quant aux abattoirs coopératifs, ils groupaient à la même époque environ la moitié des éleveurs d'animaux de boucherie et recevaient pour leur part les deux tiers de tous les animaux abattus dans le royaume. Les coopératives d'achat et de vente sans avoir atteint un développement aussi extraordinaire ne manquaient cependant pas d'importance. Trois grandes coopératives d'achat de grain et de fourrage avaient à elles seules 37,000 membres tandis que les sociétés pour l'exportation des œufs en comptaient 47,000. Passons sur les sociétés moins importantes.

Quelques chiffres suffiront pour nous donner une idée des bénéfices obtenus par les agriculteurs danois grâce à leur esprit d'association. En 1881, au début du mouvement coopératif, le Danemark exportait pour 22,000,000 de couronnes de beurre ; en 1909, il en exportait pour 167,000,000 ; tandis qu'en 1881 son exportation de lard était de 7,000,000 de couronnes, il atteignait en 1909, 96,000,000 ; enfin tandis qu'il exportait des œufs pour 2,000,000 de couronnes en 1881, il en exportait pour 24,000,000 en 1909.

C'est un développement prodigieux, et tous ceux qui ont fait une étude spéciale de la question s'accordent pour attribuer ce développement au progrès de la coopérative agricole.

* * *

Il serait trop long d'étudier, ne fût-ce que superficiellement, l'assurance mutuelle agricole, en France, où elle a pris beaucoup de développement grâce à l'appui des pouvoirs publics, et en Belgique, le malheureux mais héroïque pays qui était avant la guerre la terre classique de l'organisation agricole. J'ai dû, à mon grand regret, me décider à n'en rien faire pour garder dans des bornes raisonnables cette modeste causerie qui avait une fâcheuse tendance à s'étendre outre mesure. Quelques chiffres que je vais prendre la liberté de vous citer suffiront pour vous démontrer quelle fécondité s'attache au principe d'association sur quelc

ter
do:
des
paç
30
faci
me:
ens:
la c
don
fait
qu'e
prin

gani
miev
un l
agro
disp
alim
tenir
tion,
cond
tes s
tion c

I
samm
avec
être p
ble de
P
que l'e
être p
traver
tienne.

terrain qu'il se développe ou s'exerce, et spécialement dans le domaine de l'assurance, qui nous occupe actuellement. La *Ligue des paysans* de Belgique a obtenu pour ses membres, d'une compagnie d'assurances anglaise contre l'incendie, une réduction de 30 à 40% sur les primes régulières de cette compagnie. Pour faciliter nos calculs supposons que la réduction a été uniformément de 33 $\frac{1}{3}$ %. En 1908, les 17,500 assurés de la Ligue ont payé ensemble plus de 97,000 francs de primes ; au taux ordinaire de la compagnie ils auraient dû payer environ 145,000 francs. C'est donc une économie de près de 50,000 francs que la Ligue leur a fait réaliser. Depuis l'inauguration de ce service, en 1893, jusqu'en 1908 les assurés de la Ligue ont payé 714,000 francs de primes et il en ont économisé près de 350,000.

Pour résumer ma thèse sur l'importance souveraine de l'organisation agricole dans la solution du problème rural, je ne puis mieux faire que citer les paroles suivantes que prononçait en 1903 un Belge éminent, M. Helleputte: « Si les principes de la science agronomique ont été vulgarisés dans le pays, — si les cultivateurs disposent à présent, à un prix raisonnable, d'engrais et de matières alimentaires pour bétail, non frelatés, — s'ils ont le moyen d'obtenir facilement l'argent qui leur fait défaut, — si leur habitation, leurs meubles, leurs animaux peuvent être assurés à des conditions avantageuses, — s'ils ont obtenu de la législation maintes satisfactions, — s'ils sont devenus puissants, c'est à l'association qu'ils le doivent ».

UN BOERENBOND CANADIEN

La grande valeur de l'association agricole étant ainsi suffisamment démontrée, du moins je l'espère, il me reste à examiner avec vous quelles conditions cette association doit remplir pour être pleinement effective et pour se rapprocher autant que possible de l'idéal.

Pour remplir parfaitement son rôle et produire tous les fruits que l'on est en droit d'attendre d'elle, l'organisation agricole doit être professionnelle, libre, complète, décentralisée, fédérative et traversée par un large souffle de patriotisme et de fraternité chrétienne.

Professionnelle : C'est-à-dire que ses membres, tous cultivateurs authentiques, doivent assumer eux-mêmes toute la responsabilité et tout le travail de sa direction. Ce qui ne les empêchera pas, évidemment, de prendre les avis de personnes compétentes et dévouées chaque fois qu'ils en auront besoin.

Libre : C'est-à-dire vivant dans toute la mesure du possible de ses propres ressources et refusant énergiquement de laisser gêner ou entraver si peu que ce soit sa liberté d'action par les faiseurs officiels.

Unique : C'est-à-dire qu'il ne devrait pas se trouver dans un milieu donné, une paroisse par exemple, autant d'associations agricoles qu'il y a là de besoins à satisfaire, mais qu'un seul groupement général, au sein duquel pourront s'établir toutes les sections spéciales que l'on voudra, devrait être chargé de diriger toutes les activités professionnelles de cette paroisse.

Complète : C'est-à-dire d'abord que toutes les classes agricoles, les hommes, les femmes et même les enfants doivent trouver place dans ses rangs ; c'est-à-dire aussi qu'elle doit s'ingénier à créer tous les organismes nécessaires à la satisfaction des besoins économiques, sociaux, intellectuels, etc., des diverses classes de personnes qui la constituent.

Décentralisée : C'est-à-dire que chaque groupement devrait être paroissial et jouir d'une autonomie complète dans l'administration de ses propres affaires.

Fédérative : C'est-à-dire que chaque groupement paroissial devrait s'unir aux autres groupements de même nature, pour former avec eux une fédération puissante où devraient se retrouver des sections spéciales correspondant aux sections établies dans les groupements paroissiaux, et se constituer pour le bénéfice de tous, d'autres services qu'il appartient à une fédération seule d'établir.

Je dis enfin que notre association agricole devrait être traversée par un large souffle de patriotisme et de fraternité chrétienne. C'est d'abord pour nous une nécessité de défense religieuse et nationale. Et comment pourrait-on en douter, quand on voit les organisations agricoles anglo-saxonnes prendre la forme de sociétés secrètes et devenir des foyers intenses d'agitation antifrançaise ? Comment pourrait-on en douter encore, s'il est vrai que dans les temps difficiles que nous traversons, au

milieu des assauts qu'on lui livre de tous côtés notre race a le droit de compter sur chacun de nous et doit trouver prêtes à se sacrifier à son service, toutes les forces vives qui émanent d'elles.

Du reste notre organisation agricole ne se développera et ne deviendra vraiment une force que si nous savons unir ses membres par un lien plus fort que l'intérêt matériel, et si les âmes généreuses et dévouées dont le concours lui est indispensable trouvent dans la noblesse de son idéal, un motif suffisant de se dévouer à son service.

* * *

Le plan d'organisation agricole que je viens de vous exposer trop brièvement, et qui y gagnerait, je le sais, à être développé sur plusieurs points, ce plan d'organisation agricole n'a rien d'impraticable ni de chimérique et vous le trouverez mis en pratique depuis plusieurs années par le *Boerenbond*, ou la *Ligue des paysans* de Belgique. Examinez d'un peu près l'organisation de cette *Ligue des paysans* belges et vous trouverez à sa base l'union ou la gilde paroissiale, à caractère nettement professionnel et religieux, avec ses sections spéciales, d'achat et de vente, d'assurance, etc. Au sommet vous aurez le comité directeur, des sections spéciales correspondant aux sections établies par les gildes paroissiales et en plus un service général de renseignements agricoles, une organisation très développée pour la diffusion de l'enseignement agricole et spécialement pour la formation des officiers et employés des gildes paroissiales ; un service d'inspection des laiteries coopératives et des caisses rurales, etc.

Voilà l'organisation agricole modèle ; et vous n'ignorez pas avec quel zèle les fondateurs du *Comptoir coopératif de Montréal* s'emploient à la transplanter chez nous. Leurs louables efforts sont gênés par des obstacles d'ordre légal qu'il devrait être facile de faire disparaître et surtout par une incompréhension trop générale chez nos agriculteurs, des conditions nécessaires à l'existence d'une bonne organisation agricole. Travaillons donc, tous tant que nous sommes, à éclairer sur ce point nos cultivateurs et, s'il y a lieu, nos législateurs, pour que notre province soit bientôt dotée d'une nouvelle *Ligue des paysans*. La solution de notre problème est là, et elle n'est que là.

*Discours de MGR J.-L. GUERTIN, P. A., vicaire général du diocèse
de Saint-Hyacinthe et représentant de Sa Grandeur*

Mgr A.-X. Bernard

L'heure est à la bienvenue. M. le Supérieur de la maison vous a souhaité la bienvenue dans le Séminaire. M. le maire de la ville vous a souhaité la bienvenue dans la ville. Permettez à l'Évêque de Saint-Hyacinthe, par la bouche de son Vicaire, de vous souhaiter la bienvenue dans son diocèse et dans sa ville épiscopale.

Vous ouvrez ce soir par cette séance vos assises congressionnelles. En venant frapper à la porte hospitalière de cette grande institution, laissez-moi vous dire que vous avez obéi à une très bonne inspiration. Votre choix ne pouvait être ni plus judicieux, ni meilleur. D'autre part, la maison de Messire Antoine Girouard, en vous ouvrant ses portes, n'a fait que suivre sa tradition séculaire. Depuis plus d'un siècle, en effet, le pays tout entier l'a toujours rencontrée, cette maison, sur le chemin du progrès, à la tête de toutes les grandes causes, de tous les mouvements généreux et patriotiques. Que dis-je, votre belle et active Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a pour ainsi dire pris naissance dans ses murs. Et, depuis, cette maison ne l'a-t-elle pas toujours maternellement choyée ? Encore aujourd'hui ne met-elle pas avec une délicate et affectueuse sollicitude à la tête de votre groupe maskoutain l'un de ses prêtres les plus distingués ?

C'est vous dire, Messieurs, comme vous le disait si bien M. le Supérieur, que vous êtes chez vous dans cette maison, dans ces murs embaumés d'affection, de science et de piété ; dans ces murs où règnent, surtout à cette époque de l'année, le calme et le silence qui rendent la pensée facile et le travail sérieux ; murs bénis où plusieurs d'entre vous ont abrité leur première jeunesse et ont puisé aux sources les plus pures et les plus autorisées les connaissances et les qualités qui font d'eux aujourd'hui des hommes utiles à l'Église autant qu'à la société, des hommes qui font honneur aux charges qu'ils remplissent en faisant la gloire de l'*Alma Mater* qui les a formés.

Je ne surprendrai personne, Messieurs, en vous disant que le pays commence à s'habituer à vous voir sur la ligne de feu dans toutes les grandes questions nationales. C'est la place des braves. Je ne m'étonne pas de vous y voir. Mais je vous admire et vous félicite de la revendiquer comme un honneur et de la faire vôtre.

Votre âge, jeunes gens, rempli de généreux enthousiasmes et stimulé par un idéal sublime, ignore — et puissiez-vous toujours les ignorer — ignore, dis-je, les vils intérêts personnels, le hideux côté matériel des choses, où de si belles intelligences s'épuisent sans résultat utile au bien commun, où tant de riches natures gaspillent, en les souillant dans la fange d'un étroit égoïsme, les dons précieux que la Providence leur avait largement prodigués. Quant à vous, qui avez placé plus haut vos aspirations et le but de votre existence, soyez bénis. Restez dignes de votre blason évocateur de dévouement et de magnanimité. Restez dignes du glorieux drapeau que vous avez fièrement arboré et dont les plis majestueux font flotter sur vos jeunes fronts comme une ombre de grandeur et de noblesse.

Dans vos précédents congrès vous avez traité, Messieurs, des sujets d'un patriotisme de tout premier ordre, et dont l'utilité n'échappe à personne, tels que le système scolaire dans la province de Québec, le devoir social au Canada français, et d'autres sujets encore. Certainement ces questions sont d'une grande importance et d'une profonde nécessité. Pour l'heure actuelle, la question inscrite au programme de vos études congressionnelles est l'agriculture, ses avantages, ses obstacles et ses remèdes, question primordiale assurément, autant que les premières, et à l'étude de laquelle applaudiront tous les patriotes, tous les amis de ce sol pétri et fécondé des sueurs et du sang de nos pères.

Que vous vous occupiez, Messieurs, dans votre congrès, de cette question vitale entre toutes qu'est l'agriculture, vous le devez d'abord à votre Association, qui s'honore en se proclamant le champion de toutes les grandes causes. Vous le devez aussi à nos braves laboureurs. Sans ces intrépides défricheurs de nos terres boisées, je vous le demande, Messieurs, que seraient devenus les descendants des premiers colons demeurés au pays après la cession du Canada par la France à l'Angleterre, en 1760? Disons-le hautement. Sans ces courageux cultivateurs, il n'y aurait

plus, sur ce sol chéri, de nation canadienne-française. Mais, grâce à ces hardis pionniers, l'arbre transplanté en 1608 de France à l'extrême nord de l'Amérique septentrionale, aux bords du Saint-Laurent, sur cette terre qu'on nomme avec amour et orgueil le Canada, cet arbre, dis-je, semblable au grand chêne de la forêt, a jeté dans ce sol adoré de profondes et puissantes racines, que rien au monde aujourd'hui, grâce toujours à ces héroïques colons, ne saurait arracher. Il brave depuis des siècles, fièrement, les plus grandes tempêtes, et sa robuste ramure, loin d'en être amoindri, se fortifie, grandit et pousse de nouvelles branches à mesure que les vents et les orages se font plus forts et plus persécuteurs. La force de Samson, nous disent les Saintes Lettres, étaient dans ses cheveux. La force de nos pères était, Messieurs, dans leur foi, leur langue et leurs champs. Oui, Messieurs, l'idéal, le type parfait du Canadien français, était et est encore le colon qui a au cœur la foi de Rome, sur les lèvres le verbe de France et sous les pieds la terre du Canada.

C'était là le rêve caressé, le but visé par nos pères en quittant leur vieille Armorique pour venir fonder sur les bords de notre fleuve-roi et autour de nos grands lacs leurs foyers aux nombreux berceaux. De ces foyers débordants de sève et de vie, qui font l'honneur et la gloire de leurs auteurs, et que bénit l'Écriture, sont sortis ces oliviers aux rameaux prolifiques qui alimentent toutes les classes de la sociétés : hommes de commerce et d'industrie, hommes d'art, de lettres et de profession, hommes d'État et d'Église, hommes plus nombreux encore, qui continuent la glorieuse tradition des ancêtres et vont, leur vie durant, creusant sans cesse leur sillon, fertilisé de leurs sueurs, et faisant sans se lasser le noble geste du semeur. Oui, Messieurs les congressistes, et vous l'avez compris, — le programme de votre congrès en est la preuve, — nos Évêques ont toujours été, sont et seront toujours les pères de la nation canadienne-française. Honneur donc à ces héros modestes, fondateurs de la patrie ! Saluons-les bien bas. Ils sont dignes de nos profonds respects et de notre haute admiration.

Soyez donc, encore une fois, Messieurs, les bienvenus. Livrez-vous à vos féconds travaux, persuadés que vous faites là œuvre utile et patriotique, œuvre digne de vos nobles ambitions.

Ma
de
tou
tio

pèr
chè
don
nell
fass
aux
cole
lum
avec
mou
atta
tout
dère
les p

U
étrang
cérém
croya
leur fo
se gro
âme —
seule v
de la t
leurs j
quand,
de l'As

Mais souvenez-vous de placer vos travaux sous l'égide bénissante de la religion, en vous rappelant que nos pères lui demandaient toujours sa protection et trouvaient en ses maternelles bénédictions, leur force, leur courage et leur lumière.

Voilà pourquoi, Messieurs et chers amis, ils aimaient, nos pères, à labourer leurs champs à l'ombre du clocher dont la croix chère à leur âme devait plus tard garder leur tombe. Que l'Église donc, Messieurs, bénisse vos travaux. Que Dieu, Sagesse éternelle et incréée, répande sur vous ses lumières afin qu'il vous fasse trouver les solutions pratiques et opportunes à apporter aux grands maux dont souffre dans notre pays la question agricole. Que nos chers cultivateurs trouvent auprès de vous les lumières qu'ils sont venus chercher et qu'après vous avoir écouté avec le désir sincère de s'instruire, ils retournent avec plus d'amour à l'honorable travail des champs, ils retournent avec un attachement sincère à leur terre, et qu'ils soient persuadés que tout homme en qui bat un cœur de Canadien français les considère comme les hommes les plus utiles à la société et les enfants les plus nobles de la grande famille canadienne-française.

LA FÊTE RELIGIEUSE

Une des plus émouvantes scènes qu'offrent d'ordinaire à un étranger les congrès de la jeunesse canadienne-française, c'est la cérémonie religieuse. Les membres de l'A. C. J. C. sont tous des croyants sincères et, partout et toujours, ils s'efforcent de vivre leur foi. Aussi faut-il voir avec quelle charmante simplicité tous se groupent au pied de l'autel pour la sainte messe, avec quelle âme — à l'exemple de leurs aînés de France — ils chantent d'une seule voix les articles du *Credo*, avec quel respect ils s'approchent de la table eucharistique, avec quelle confiance ils appellent sur leurs personnes et sur leurs entreprises la bénédiction céleste quand, au nom de tous, le président renouvelle la consécration de l'Association entière au Sacré Cœur de Jésus.

C'est ce spectacle peu banal que présentait, le dimanche matin, la jolie et si pieuse chapelle du Séminaire. Absorbé par l'accomplissement de la tâche personnelle, chaque congressiste ne se préoccupait guère de la piété du voisin ou de l'effet d'ensemble, mais les anges là-haut devaient contempler avec joie ces jeunes hommes venus de tous les points du pays, groupés devant le tabernacle dans une adoration commune, et sollicitant la protection divine pour leurs personnes et leur patrie.

Quand ils se relevèrent de l'ardente action de grâces, un prêtre en surplus venait de prendre place à la balustrade pour leur adresser la parole. C'était un ancien membre de l'A. C. J. C., dont on retrouve le nom parmi les premiers congressistes de 1904, et qui maintenant, docteur en sciences ecclésiastiques et chancelier du diocèse, allait leur distribuer le pain substantiel de la doctrine, qui nourrit les intelligences et les cœurs et assure la plénitude de la vie catholique.

Sermon de M. l'abbé PHILIPPE DESRANLEAU, chancelier du diocèse de Saint-Hyacinthe

*Ut curent bonis operibus praeae,
qui credunt Deo.*

Présider aux bonnes œuvres est un devoir pour ceux qui croient en Dieu.

S. PAUL, Tite, III, 8.

MES FRÈRES,

Le Saint-Esprit nous enseigne toute vérité. La parole est de Jésus-Christ. Voilà pourquoi les saintes Écritures sont si riches qu'elles nous fournissent toujours des textes appropriés aux circonstances. C'est notre force et c'est notre bonheur à nous, prêtres catholiques, de n'avoir jamais à donner un enseignement qui ne soit la reproduction ou le développement de celui de nos auteurs inspirés.

che
fou
le t
des

voqu
qu'il
un I
sois
de t
prési
d'uti
fauss
pren
« Que
qui c
peur
porter

V
relève
pas de
S. Pau
M
vres »,
votre c
faut pl
tificati
dévoue

Je
dès lon
ont riel
pour ac
l'étude
votre sa
et le dév

1. Tit
2. Pie

Invité à vous adresser la parole, je n'ai pas eu besoin de chercher longtemps ce que je vous allais prêcher. Saint Paul m'a fourni toute la doctrine, et ce que je vais vous dire ce matin, vous le trouverez très facilement dans les Épîtres du grand docteur des nations. Ma voix n'est que l'écho de sa voix.

Saint Paul s'adresse à son disciple Tite. Et d'abord, il provoque son attention par une formule qui lui est familière lorsqu'il veut annoncer un enseignement important : « C'est, dit-il un principe certain, un oracle fidèle et sûr dont je veux que tu sois convaincu toi-même et que tu répandes la conviction autour de toi, à savoir : qu'il appartient à ceux qui croient à Dieu de présider aux bonnes œuvres, et qu'il y a là une source de bien et d'utilité pour les hommes »¹. Et pour que sa pensée ne soit pas faussée et qu'on ne l'interprète pas en sens divers, l'apôtre reprend au verset quatorzième ce qu'il a dit au verset huitième : « Que les nôtres apprennent encore à présider aux bonnes œuvres qui concernent les besoins pratiques des temps et des lieux : de peur qu'ils ne soient des hommes inutiles, des hommes qui ne portent pas de fruits ».

Votre Association, mes frères, en vous invitant à travailler au relèvement religieux, moral et matériel de vos frères, ne s'éloigne pas de la vérité catholique, elle ne fait que vous répéter la parole de S. Paul : « Que les nôtres apprennent à présider aux bonnes œuvres ».

Mais pour répondre à votre vocation de « présidents d'œuvres », de directeurs d'hommes, pour être des apôtres, puisque votre œuvre, au témoignage de Pie X², est un apostolat, il vous faut placer au-dessus de tout et avant tout trois choses : la sanctification de votre âme, la connaissance de la vérité religieuse et le dévouement pour tous vos frères.

Je ne vous prêche pas là une doctrine nouvelle. Vous savez dès longtemps que les fondateurs de votre Association ne vous ont rien moins demandé. Vos statuts vous invitent à employer pour accomplir en vous-mêmes le travail de préparation : la piété, l'étude et l'action. Ce triple moyen qu'est-ce autre chose que votre sanctification personnelle, la recherche de la vérité religieuse et le dévouement à tous vos frères.

1. Tite, III, 8.

2. Pie X à Mgr Bruchési, le 1 janvier 1905.

I

La règle suprême de l'apostolat a été posée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. C'était le soir du Jeudi-Saint, Jésus venait de se donner en communion à ses apôtres ; il se met en prières et voici les étonnantes paroles qu'il prononce : « Mon Père, je ne vous demande pas de retirer mes apôtres du monde, mais de les préserver du mal. Sanctifiez-les dans la vérité... Et moi-même je me sanctifie pour eux, afin qu'ils soient, eux aussi, sanctifiés dans la vérité ¹ ».

Est-ce que Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, avait à se sanctifier pour lui-même ? Non : comme Dieu, il est essentiellement saint ; comme homme, il l'est parfaitement, à cause de l'union hypostatique. Pourtant Notre Seigneur a voulu, non pas se sanctifier au sens rigoureux du terme, mais produire des actes de sainteté. Et c'est en se tournant vers ceux qui allaient être ses apôtres dans le monde entier, qu'il dit : « Je me sanctifie moi-même, à cause des hommes, mes frères, afin qu'eux-mêmes soient sanctifiés dans la vérité » ; établissant ainsi le principe fondamental et la condition essentielle de tout apostolat chrétien.

Oui, mes frères, l'apôtre doit être saint.

Saint Grégoire le Grand rendait bien la pensée de Jésus, quand il écrivait : « Celui qui a mission de dire des grandes choses est bien tenu par là même d'en faire de semblables ». Le médecin du corps peut soigner ses malades sans se bien porter lui-même ; mais pour guérir les âmes, il faut soi-même avoir l'âme saine. Il n'y a pas d'exemple qu'un réformateur ait amené efficacement les hommes à une vie plus chrétienne, s'il n'a pas lui-même commencé par être un saint. Que d'œuvres de régénération, généreusement entreprises, ont misérablement échoué, parce que ceux qui en avaient la direction ont trop oublié que « la condition indispensable du vrai zèle et le meilleur gage de succès, c'est la pureté et la sainteté de vie » ². Pie X a rappelé cette grande loi de l'apostolat aux hommes d'œuvres trop distraits des choses de Dieu. Gravons-la dans notre mémoire, pour en faire un de nos principes de vie : « Tous ceux, écrit le Pape aux évêques

1. Jean, XVII, 15, 16, 19.

2. Léon XIII, 8 sept. 1899.

d'Ita
des l
à tou
Time
l'exer
mont
de Jé
le Sei
jusqu
pratiq
du Cl
de ce
E
postol
tion, v
vriers
de Die
d'une
figuier
rences,
tera pa
divine.
Le
ni des
fruits c
cès? I
l'exemp
d'ensei
en tout
la mien
1. A
2. I
3. Ti
4. S.
5. Pl
6. I
7. II
8. Ps
9. Ac

d'Italie, qui sont appelés aux œuvres catholiques, doivent être des hommes d'une vie tellement exempte de tache, qu'ils servent à tous d'exemple efficace »¹.

N'est-ce pas cette doctrine que S. Paul prêche à Tite et à Timothée quand il leur recommande avec tant d'instance d'être l'exemple des fidèles dans leurs paroles et leur conduite² ; de se montrer à tous égards des modèles³. Il leur rappelle la parole de Jésus : « Que tout le monde voie vos bonnes œuvres et glorifie le Seigneur »⁴. Et pour les entraîner plus efficacement, il va jusqu'à leur dire : « Ce que vous m'avez vu faire, mettez-le en pratique⁵. Soyez mes imitateurs, comme moi-même je le suis du Christ⁶ et vous ne serez jamais des ouvriers qui ont à rougir de ce qu'ils ont fait⁷ ».

Donc, mes frères, engagés que vous êtes dans une œuvre d'apostolat, vous devez tout d'abord travailler à votre sanctification, vous devez être des saints. Autrement, vous seriez des ouvriers inutiles et dangereux : par vous et à cause de vous le nom de Dieu serait blasphémé ; vos faiblesses éloigneraient de la vérité d'une façon presque invincible. Vous deviendriez comme le figuier stérile de l'Évangile. L'arbre aura de fort belles apparences, il sera couvert de feuilles, il aura grand air, mais il ne portera pas de fruits. Le Seigneur ne pourra pas y satisfaire sa faim divine.

Les vrais apôtres, mes frères, ont apporté non des feuilles, ni des fruits commencés dans la fleur, mais de vrais fruits, des fruits qui demeurent. Quel est le secret de leurs étonnants succès ? Ils ont tout simplement « eu pitié de leur âme »⁸, ils ont, à l'exemple de Jésus, commencé par faire, par pratiquer avant que d'enseigner⁹. Comme S. Alphonse de Liguori, ils ont répété en toute sincérité : « Je brûle de donner des âmes à Jésus-Christ, la mienne d'abord, puis un nombre incalculable d'autres ».

1. Aux évêques d'Italie, 11 juin 1905.
 2. I Timothée, IV, 12.
 3. Tite, II, 7.
 4. S. Mathieu, V, 16.
 5. Philipp., IV, 9.
 6. I Cor., IV, 16.
 7. II Timothée, II, 15.
 8. Ps. 68, 19.
 9. Actes, I, 1.

Quand il s'est agi de la canonisation de S. François Xavier, on a apporté une foule de miracles, on les a multipliés à foison ; quelques-uns même les ont jugés trop nombreux. L'important, mes frères, n'est pas de savoir si tous les miracles que l'on attribue à l'Apôtre des Indes sont indiscutables, mais pourquoi on y crut.

On y crut, dit un contemporain, parce que sa vie était un perpétuel miracle ; et il ne venait à l'esprit d'aucun de ceux qui l'approchaient que cet homme ne fût pas un homme de Dieu, tant il était pur, dévoué aux âmes, tendre envers les malheureux et modeste. Ce ne sont pas les miracles de François Xavier, ni sa prédication — il ne connaissait que très imparfaitement la langue des indigènes —, qui expliquent les grands succès de son apostolat ; mais sa vie, ses traits tirés par le jeûne, ses pieds lassés, sa soutane déchirée, l'ardeur de sa charité, la simplicité de son attitude, la douceur de ses manières, la grâce dont la lumière emplissait ses yeux.

Là se trouve le secret de tout apostolat fécond. La sainteté engendre la sainteté. Les hommes ne résistent jamais longtemps à la force de l'exemple. Dans le travail de la régénération morale comme au théâtre, la grande loi est toujours le vers du poète :

... « *Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi.* »

II

L'homme d'œuvres, comme l'apôtre, veut conduire ses frères, il en a même l'obligation. C'est pour cela seulement qu'il est homme d'œuvres. S'il doit entraîner par son exemple, il est aussi obligé de préserver, de diriger et d'éclairer ses frères par ses enseignements. Personne, par conséquent, n'est tenu plus que lui de posséder une doctrine solide et étendue. Plusieurs mouvements ont été organisés depuis vingt-cinq ans, qui, faute de conducteurs éclairés, se sont éloignés du vrai chemin. Ils sont devenus bientôt, d'œuvres catholiques qu'ils étaient, des œuvres

de c
que

quér
moy
m'ai
S. J
certa
lité à
Jésus
et la
l'amo
nous
deme
fait J

(
étudie
vous
ses pr
qui es
lisez-le
Quand
rez ph
Comm

II
homme
accepté
religieu
être qu
faut, si
dents, (

L'
obligati
d'ailleu
malenco
Ils ont

1. Jes
2. I J

de catholiques, puis des œuvres acatholiques, neutres et quelque fois antichrétiennes.

La première science que l'homme d'œuvres est tenu d'acquiescer, c'est la science des préceptes de Dieu. Il n'y a pas d'autres moyens de demeurer dans la voie et la vérité. « Si quelqu'un m'aime, dit Notre-Seigneur, il gardera mes commandements »¹. S. Jean commente ainsi cette parole du Maître : « La marque certaine que nous aimons vraiment Jésus-Christ, c'est notre fidélité à garder ses commandements. Celui qui prétend connaître Jésus-Christ et n'observe pas ses préceptes, celui-là est un menteur et la vérité n'est pas en lui. Mais, pour celui qui garde sa Parole, l'amour de Dieu est vraiment parfait en lui. C'est par là que nous savons que nous demeurerons en lui. Or celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit se conduire lui-même comme l'a fait Jésus-Christ »².

C'est donc un devoir urgent pour vous, mes frères, de bien étudier tout d'abord le saint Évangile. Dans ce livre unique, vous trouverez la parole de Dieu, vous apprendrez la science de ses préceptes, et, ce qui est mieux vous, y puiserez l'esprit de Dieu, qui est un esprit de justice et de vérité. Oh ! lisez l'Évangile, lisez-le souvent. Qu'il soit à votre chevet ! Revenez-y toujours. Quand vous le parcourrez pour la centième fois, vous y découvrirez plus d'idées nouvelles que lors de votre première lecture. Comme Dieu l'Évangile est toujours ancien et toujours nouveau.

Il est une autre étude qui s'impose à des jeunes gens, à des hommes qui ont choisi pour eux la carrière de l'apostolat, qui ont accepté la belle mais périlleuse mission de travailler au relèvement religieux, moral et matériel de notre pays. J'en étonnerai peut-être quelques-uns parmi vous, mes frères, en disant qu'il vous faut, si vous voulez être des conducteurs d'hommes sûrs et prudents, étudier la théologie.

L'histoire des cinquante dernières années vous en fait une obligation. A plusieurs reprises, des écrivains et des orateurs d'ailleurs intentionnellement dévoués à la religion, se sont assez malencontreusement targués d'être étrangers à la théologie. Ils ont posé en règle et en principe, du moins par leur conduite,

1. Jean, XIV, 23.

2. I Jean, II, 3-6.

que cette science ne peut être qu'un embarras pour le laïque engagé dans les affaires de ce temps. Ils n'ont pas vu ce qu'un jeune radical de vingt ans enseignait à Marc Sagnier, en septembre 1913, que toutes les questions sociales et politiques sont, en dernier ressort, des questions morales, donc religieuses et théologiques.

L'absence de notions précises sur ces matières délicates a occasionné chez nos hommes publics canadiens, même les plus honnêtes et les plus éloquents, de graves erreurs qui ont été la source de grands maux. Il est arrivé à beaucoup d'entre eux de sacrifier souvent les principes faute de les connaître, et à un plus grand nombre encore, de confondre les notions les plus élémentaires de justice et de charité ; de subordonner le droit de propriété à son usage, de vouloir fonder un droit naturel basé sur les contingences ; de croire et de simuler croire que la légalité est le droit ; d'enseigner, en un mot, une doctrine, qui, si on la pousse à ses conséquences, serait la ruine de l'ordre social établi.

Pour ne pas nommer des hommes de notre pays et ne pas froisser des susceptibilités ombrageuses, qu'il suffise de rappeler la lettre que notre Saint Père le Pape Pie X faisait adresser, le 3 janvier 1913, à un homme d'œuvres, dont la science était puissante et dont il n'est pas même permis de soupçonner les droites intentions, M. le comte de Mun¹. Le Pape ne craint pas de lui rappeler dans cette lettre « qu'il y a dans la doctrine sociale catholique des points délicats sur lesquels il importe d'être bien

1. Pour bien faire comprendre à ceux qui pourraient n'être pas au courant la véritable portée de cette lettre de Pie X au comte de Mun — dont M. l'abbé Desranleau fait un si judicieux extrait —, il n'est peut-être pas inutile de mentionner que *le Nouvelliste de Lyon* — dont le directeur est M. Rambaud, partisan du libéralisme économique, doctrine sociale que répudiait M. de Mun — s'empressa de voir dans la lettre pontificale une critique indirecte, et même un blâme plus ou moins voilé, des théories professées et des réalisations accomplies dans le domaine social par le comte de Mun, entre autres l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers.

Dans un discours prononcé à Paris, quelques mois plus tard, le cardinal Vincent Vannutelli, représentant du Saint-Père aux fêtes du centenaire de la Société Saint-Vincent de Paul, déclara que cette interprétation de la lettre du 3 janvier était fantaisiste.

Le 14 janvier 1914, S. S. Pie X faisait adresser à M. de Mun, par le cardinal Merry del Val, alors secrétaire d'État, une nouvelle lettre, dans laquelle il s'exprime comme suit sur l'Œuvre des Cercles catholiques d'Ouvriers et sur le témoignage contenu dans sa lettre précédente :

« Les sentiments de fidélité, d'inaltérable attachement au Saint-Siège apostolique, et d'entière obéissance à ses enseignements et à ses directions, qui animent les membres de cette œuvre, son comité central et, en particulier, son très

fixé
au
soit
pas

de j
mes
soci
ces
l'enc
s'est
litiq
que
pes,

pect
ont
moy
plus
salut

de vo
près
sion
plus
bien
précis
teurs
l'Égli
et mi
défini
de vo

digne p
sont un
renouve
particul
termes
de cœur

fixé, si l'on veut que l'action à exercer sur les masses populaires, au triple point de vue religieux, moral et matériel, non seulement soit régie, comme il est nécessaire, par la vérité, mais ne vienne pas à se retourner contre elle, pour la fausser »¹.

La connaissance de la théologie préserverait de ces erreurs de jugement ; elle maintiendrait nos hommes publics et nos hommes d'œuvres dans les justes limites de la vérité. Si le milieu social dans lequel ils vivent ne leur permet pas toujours de mettre ces doctrines en pratique, du moins ils ne se heurteraient jamais à l'encontre. Le modernisme, cette sentine de toutes les erreurs, s'est infiltré dans notre pays, surtout dans notre vie sociale et politique. Là, il est roi et maître. Si on en dit peu de mal, c'est que l'on ne se préoccupe pas beaucoup, ici, des idées et des principes, et que les faits prennent la place de tout.

Votre devoir à vous, mes frères, c'est de connaître et de respecter l'intégrité des principes, là même où momentanément ils ont cessé d'être applicables ; et, à travers les compromis et les moyens termes, rendus parfois nécessaires, de ne jamais livrer le plus petit atome de la vérité catholique. Le devoir est là et le salut n'est que là.

Enfin, il vous faut étudier toute la doctrine de l'Église, afin de vous soumettre parfaitement à tous ses enseignements. D'après les Statuts de votre Association vous professez « la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Église et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège ». Protestation bien légitime et bien encourageante mais qui demande d'être précisée. Il ne suffit pas à des chrétiens sincères, et à des conducteurs d'hommes, d'accepter les définitions et les directions de l'Église par un sentiment de résignation. L'Église demande plus et mieux que cela. Elle vous invite à étudier les vérités qu'elle définit, à approfondir les directions qu'elle vous donne ; elle veut de vous une conviction éclairée, l'adhésion d'une intelligence sa-

digne président, honorent leur personne et leur institution, en même temps qu'ils sont un motif de vive consolation pour l'auguste Pontife. Aussi bien, en vous renouvelant, ainsi qu'aux membres de votre œuvre, les témoignages de la très particulière bienveillance qu'Elle était heureuse de vous prodiguer naguère en termes si explicites et si paternels, Sa Sainteté vous accorde à tous, avec effusion de cœur, la Bénédiction apostolique". — *Note de l'éditeur.*

1. Acta Apostolicæ Sedis, 1913, p. 18.

tisfaite. Entendez-le bien, ce n'est pas seulement de la soumission qu'il faut, c'est de la reconnaissance, de l'admiration devant la bonté de Dieu qui veut ainsi nous diriger à travers le dédale des erreurs humaines ; c'est de l'enthousiasme. Après étude, vous devez vous écrier : l'Église a raison ; et dire avec S. Paul : même si un ange du ciel venait m'enseigner une doctrine différente de celle annoncée par l'Église, je n'y croirais pas, car l'Église seule a les promesses de vérité. Et pour nous, mes frères, l'Église, ce sont nos évêques. Quand ils parlent, nous devons les entendre. Dans toutes les questions difficiles, prêtons l'oreille ; la direction donnée par nos évêques, c'est celle-là qui est sûre et c'est d'après cette direction que nous devons conduire nos frères.

III

L'homme d'œuvres ne peut pas faire de la contemplation son état permanent ; il doit sortir de ses livres et de ses méditations pour donner à ses frères le résultat de ses travaux. Par la prière et par l'étude, il s'est préparé ; qu'il ne s'arrête pas là, qu'il communique les lumières de sa science et l'onction de ses vertus, qu'il soit un homme d'action.

Il semble bien inutile de vous inviter à l'action : l'activité fiévreuse de certains hommes d'œuvres paraît plutôt avoir besoin d'être retenue. Mais, pour vous, agir, c'est donner le bon exemple. Voilà pourquoi l'action vous est un devoir.

S'il s'agissait d'orner les intelligences, il suffirait d'exposer la vérité. Mais former des volontés, entraîner les hommes au bien, quel travail ardu ! Ce n'est pas par des théories que le monde sera ébranlé ; l'apôtre qui rapportera des fruits, c'est celui qui prêchera l'exemple.

Avez-vous jamais réfléchi, mes frères, sur ce beau et instructif spectacle de S. Paul, le docteur des nations, accroupi devant son fruste métier de tisserand. Admirez-le, ce grand génie et se saint incomparable, occupé, entre deux prédications à Thessalonique, à Ephèse ou à Corinthe, à tisser ces grosses toiles orientales. Pour gagner son pain et pour apprendre aux autres à le gagner noblement, il lance et ramène sa navette, pendant qu'il dicte à un disciple, qui lui sert de secrétaire, l'une ou l'autre de

ses
son
raël,
par l
ques
« La
tout
me l
liens

« Ne
un p
il n'a

l
bilité
il ? E
« Vou
premi
porté
des la
caché
je n'ai
Je n'ai
le save
ont po
moi.
ainsi q
core, q
person
Vous é
hensibl

1. I
2. R
3. I
4. II
5. II
6. A
7. I

ses lettres sublimes. Contemplez-le : il est obligé d'interrompre son travail ; il saisit la plume de ses doigts d'ancien docteur d'Israël, maintenant presque déshabitués d'écrire, tant il sont usés par les chaînes, pour tracer en gros caractères sa signature et quelques-unes de ces phrases qui nous remuent jusqu'au fond de l'âme. « La salutation est de moi, Paul... C'est là ma signature dans toutes mes lettres... C'est ainsi que j'écris... Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur qu'il soit anathème. Souvenez-vous de mes liens. Mon amour est avec vous tous ! »

Après cela, l'Apôtre pouvait écrire et prêcher sans crainte : « Ne devez rien à personne ² ; travaillez de vos mains ³ ; mangez un pain qui soit bien à vous ⁴ ; si quelqu'un ne veut pas travailler, il n'a qu'à ne pas manger » ⁵.

Voilà le modèle.

Il a à traiter des maladies sociales de son temps, il a à réhabiliter le travail et à détruire l'esclavage. Comment s'y prend-il ? Ecoutez-le, c'est lui-même qui va nous enseigner sa méthode. « Vous savez, dit-il aux Éphésiens, de quelle manière, depuis la premier jour que j'ai mis le pied en Asie, je me suis toujours comporté avec vous, servant le Seigneur en toute humilité, au milieu des larmes et des épreuves... Vous savez que je ne vous ai rien caché de ce qui vous était avantageux de connaître et comment je n'ai pas craint de vous prêcher en public et dans vos maisons... Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni le vêtement de personne. Vous le savez bien vous-mêmes que ces mains — et il les leur montrait — ont pourvu à mes besoins et à ceux des personnes qui étaient avec moi. Je vous ai montré de toutes façons que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles ⁶. Vous vous rappelez encore, que c'est en travaillant nuit et jour, pour n'être à charge à personne d'entre vous, que je vous ai prêché l'Évangile de Dieu. Vous êtes témoins et Dieu aussi, combien sainte, juste et irrépréhensible a été notre conduite à votre égard ⁷ ».

1. I Cor., I, 21, 24 ; Col., IV, 18 ; II Thes., III, 18.

2. Rom. XIII, 8.

3. I Thes., IV, 19.

4. II Thes., III, 10.

5. II Thes., III, 8.

6. Actes, XX, *passim*.

7. I Thes. II, 9-10.

A ses convertis, S. Paul rappelle plus d'une fois, son labeur et son désintéressement. Il n'est rien dont il parle plus volontiers que de son métier d'ouvrier. Il gagne sa vie en ouvrier, il s'en fait gloire et il tient à ce que personne ne l'oublie. Il vit en ouvrier. Il voyage en ouvrier : dans ses courses apologétiques, c'est chez les ouvriers qu'il loge. A Corinthe, il fait connaissance avec Aquilas, un maître-ouvrier tisserand, il s'y engage et travaille à salaire ¹.

Si S. Paul a choisi ce rude métier de tisserand, ce n'est pas principalement pour s'humilier — il n'était pas homme à abaisser inutilement sa dignité personnelle devant les préjugés de qui que ce fût, — mais il voulait relever, honorer, sanctifier les œuvres que l'on appelait alors serviles, c'est-à-dire dignes des esclaves. Il réussit si bien à glorifier à tout jamais le travail des mains que les Actes nous rapportent que l'on imposait aux malades d'Éphèse, pour les guérir, les linges qui avaient touché au corps de l'Apôtre ². Et entre tous ces linges devenus sacrés, la préférence était donnée à ses *simitrintia* usés, c'est-à-dire à ces tabliers dont les ouvriers antiques se ceignaient pour aller au travail : ce sont les ancêtres de la blouse et des salopettes modernes.

Pour que votre exemple entraîne les foules, mes frères, allez au peuple, descendez vers les petits et les humbles, allez-y avec toute votre âme. Encore ici S. Paul peut nous servir de modèle ; il avait des amis dans toutes les classes de la société : Luc, le médecin bien-aimé ; Prudent, un noble ; Apollon, le rhéteur puissant en paroles ; Eraste et Philémon, des citoyens considérables ; des chefs d'ateliers comme Lydia et Aquilas ; des ouvriers comme Tryphim et Terside ; des affranchis comme Arthémas et Patrocle ; des esclaves comme Onésime, qui avait volé son maître. Faites-vous tout à tous pour les gagner tous au Christ. Condescendez à toutes les misères, afin de pouvoir dire, comme l'Apôtre, en toute sincérité : « Si quelqu'un d'entre vous est malade, je le suis avec lui ; si quelqu'un tombe, je souffre avec lui » ³. Personne ne résistera à votre travail : la charité et le bon exemple

1. Actes, XVIII, 2-3.

2. Actes, XIX, 12.

3. II Cor., XI, 29.

con
mén

de l
vaill
cana
ans,
et re
nez-
chan
en v
Prép
tifica
la de
dans
chefs
frères
notre
de ce
luis
souha
la gré
Ainsi

1.

convainquent tous les esprits et persuadent toutes les volontés, même les plus réfractaires.

* * *

Vous avez, mes frères, membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne, une grande œuvre à accomplir : travailler au relèvement religieux, moral et matériel de notre peuple canadien-français. Vous êtes à la besogne depuis plus de dix ans, ne regardez plus en arrière : celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas digne de l'œuvre de Dieu ¹. Tournez-vous vers l'avenir : « *Semper ad ea quæ antea sunt* », là est le champ de votre travail. Marchez sans crainte : l'Association met en vos mains trois moyens efficaces : la prière, l'étude et l'action. Préparez votre âme en vous occupant avant tout de votre sanctification ; fortifiez votre esprit par la connaissance complète de la doctrine catholique ; agissez énergiquement et chrétiennement dans toutes les œuvres — et dans celles-là seulement que vos chefs vous indiqueront. Si vous faites cela, mes bien-aimés frères, vous n'aurez rien à craindre sur la terre des ennemis de notre race et de notre religion ; et dans le ciel vous serez les chefs de ces armées glorieuses qui chanteront en face de Dieu, les alléluias de la victoire pendant toute l'éternité. Je termine par un souhait que S. Paul aimait à répéter à la fin de ses épîtres : « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec vous ! Ainsi soit-il ! »

1. Luc, IX, 62.

LA BÉNÉDICTION DU DRAPEAU

De nouveau les congressistes devaient se retrouver ensemble à la chapelle, dans l'après-midi du même jour, pour une cérémonie tout particulièrement touchante : la bénédiction du drapeau. Un ancien de l'A. C. J. C., un ouvrier de la première heure, un membre du comité d'organisation de 1904, M. l'abbé Henri Bernard, fervent propagandiste aujourd'hui comme autrefois de la dévotion au Cœur de Jésus, avait gracieusement offert à l'Association un magnifique drapeau canadien-français aux armes du Sacré-Cœur.

Traversant toute la chapelle par l'allée principale, les membres du Comité central formé en cortège d'honneur accompagnaient jusqu'au pied de l'autel le drapeau déployé sur lequel l'Église allait faire descendre ses bénédictions. M. l'abbé Bernard lui-même prononça les paroles liturgiques et fit l'aspersion d'eau sainte. Dans une brève allocution, il rappela que ce drapeau devait être un symbole de la fidélité et du dévouement que les membres de l'A. C. J. C. promettent au Sacré Cœur, et que tant qu'ils resteraient dignes par leur conduite de marcher à sa suite l'Association elle-même pourrait compter sur la protection céleste.

gran
les j
les s
marc
dent
gran

encor
avait
voir
puis
tique
princi
rangs
finale.

C
lyse n
notre
congre
efforts

Discou
na

C
je me f

PREMIÈRE SÉANCE D'ÉTUDE

I. — L'ÉDUCATION AGRICOLE

Jusqu'alors il n'y avait eu que des travaux d'approche : le grand labeur du Congrès allait maintenant commencer. Tous les jeunes gens étaient au poste, joyeux et pleins d'ardeur comme les soldats qui, après avoir fait de longues marches et contremarches, pris leurs positions, vérifié l'état de leurs armes, entendent résonner soudain l'appel du clairon annonçant le début de la grande bataille.

Le terrain d'attaque était bien connu d'avance. La veille encore, devant les congressistes réunis, M. Arthur Saint-Pierre avait déployé la carte de nos campagnes canadiennes ; il avait fait voir les gains obtenus par notre vaillante armée d'agriculteurs, puis les pertes nombreuses, déplorables, qu'accusaient les statistiques ; il avait indiqué le but à atteindre et quelques-uns des principaux moyens à prendre pour combler les vides dans les rangs, réorganiser solidement nos effectifs et assurer la victoire finale.

C'est à la recherche minutieuse, l'examen détaillé et l'analyse méthodique des divers moyens susceptibles de reconstituer notre force rurale, l'armée des conquérants de la terre, que les congressistes allaient désormais appliquer sans trêve tous leurs efforts.

Discours de M. le notaire OSCAR HAMEL, président de l'Union régionale québécoise de l'A. C. J. C. et président de la séance

C'est avec bonheur, Messieurs, qu'au début de cette séance, je me fais votre interprète pour renouveler à M. le chanoine De-

celles l'expression de nos hommages respectueux et pleins de gratitude : l'accueil qu'il nous a promis se réalise tel que nous en garderons le plus heureux souvenir. A la qualité de supérieur de cette hospitalière maison, M. le chanoine joint à nos yeux, aujourd'hui, celle de représentant de notre enseignement secondaire, et il m'appartient, il me semble, comme président de cette première séance consacrée à l'éducation, de remercier en lui la direction de tous nos séminaires et de tous nos collèges classiques pour tout le bien que leur doit notre association.

Aux félicitations et aux remerciements que tous les congressistes offrent à nos hôtes charmants de Saint-Hyacinthe pour leur parfaite organisation et leur accueillante réception, je suis très heureux de pouvoir ajouter à l'adresse des deux nouvelles Unions régionales, à celle de Saint-Hyacinthe et à son cher président, Ulric Boucher, comme à celle de Sherbrooke et à son non moins distingué président, Henri Lemay, le salut fraternel et tout de cordialité affectueuse de l'Union régionale de Québec. A l'une et à l'autre il m'est agréable de souhaiter une vie progressive et féconde en œuvres de formation et de leur offrir avec nos cœurs tous les services que des aînés peuvent rendre à des frères plus jeunes.

Il m'est également très agréable d'exprimer à notre cher Comité central l'expression de notre grande confiance, de notre discipline qui veut être parfaite envers ses directions, comme de nos vifs remerciements pour l'honneur qu'il a bien voulu faire à ses Unions régionales en leur confiant la présidence des réunions de la journée.

Notre cher président général et notre vice-président, Arthur Saint-Pierre, nous ont exposé hier, avec les raisons de ce congrès, son programme et ses lignes maîtresses. Notre ami Jean Masson nous développera, ce matin, l'importance et le rôle bienfaisant de l'éducation en matière agricole. S'appuyant sur l'enquête du Comité central et sur une enquête personnelle, il nous fera part de la situation de l'éducation telle qu'elle apparaît dans notre province au jour de ces enquêtes, et enfin il nous exposera les améliorations qui semblent désirables.

Le SEMEUR l'indique à bon droit, le rapporteur pouvait difficilement être mieux choisi, qui unit à un cours classique les connaissances agricoles puisées dans l'Institut français d'Oka et dans

l'In
à s

gres
tés
sen
rien
disc
pou
exp
agri
laiti
d'eu
leur
et fé
qu'il

la m
hier

les ti
celui
const
bre d

Rapp
a
b
le

Il
somme

l'Institut anglais de Macdonald, et qui est maintenant fermier à sa maison de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Après ce travail, la discussion sera ouverte à tous les congressistes comme à tous les auditeurs. Nul doute que les autorités nombreuses qui ont daigné honorer notre congrès de leur présence voudront bien faire bénéficier notre jeunesse de leur expérience. Puis nous aurons le plaisir d'entendre, pour orienter la discussion, pour contrôler les inexactitudes ou les erreurs qu'elle pourrait comporter et enfin pour résumer les débats, les distingués experts que sont M. l'abbé Michaud, président des Missionnaires agricoles, et M. O.-E. Dallaire, directeur de l'École d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe. Je suis heureux de me faire auprès d'eux l'interprète du Comité central et des congressistes et de leur exprimer nos félicitations pour leur dévouement intelligent et fécond à la cause agricole et nos remerciements pour l'intérêt qu'ils portent à notre association.

Enfin nous aurons le plaisir d'entendre M. le Supérieur clore la matinée par sa parole sympathique, qu'il nous a tant fait aimer hier soir.

Je vous présente maintenant M. Jean Masson, qui, à tous les titres que lui énumère à si bon droit le SEMEUR, joint encore celui de bachelier ès arts, et, grâce à un heureux concours de circonstances qui nous est particulièrement sensible, celui de membre du Comité régional québécois de l'A. C. J. C.

L'ÉDUCATION AGRICOLE

Rapport présenté par M. JEAN MASSON, ancien élève de l'Institut agricole d'Oka et du Macdonald Agricultural College, membre de l'association des Jeunes Cultivateurs, directeur du Bulletin de la Ferme et cultivateur à Saint-Mathias-sur-Richelieu

Il y a deux ans, à notre grand congrès décennal, nous nous sommes attachés à l'étude de notre *devoir social* au Canada fran-

çais. S'étendant à tous les domaines de notre activité nationale, ce devoir est cependant apparu plus urgent dans le domaine agricole. Nos traditions, notre développement économique peu accentué, et par la suite les perturbations causées par la grande guerre dans le pays tout entier donnèrent à la question agricole une importance primordiale. Ce congrès-ci aura pour effet, espérons-le, de donner encore plus de relief à l'idée que s'en font les gouvernants, les citoyens, — professionnels, industriels ou commerçants, — et les cultivateurs eux-mêmes et, partant, de provoquer chez tous les citoyens un effort commun vers la rénovation agricole que réclament les circonstances.

Trois aspects du problème seront successivement envisagés : l'éducation agricole, source de toute formation chez le cultivateur et dont dépendra nécessairement l'esprit et la forme des *lois* et des *organisations* qui se rapportent ou se rattachent à l'agriculture. A la première notre attention.

* * *

Sa Grandeur Mgr Bernard, dans sa bienveillante lettre-circulaire au clergé de son diocèse, ne nous le cache pas : « Il y a une éducation rurale à entreprendre... Cette lourde tâche demande le concours de toutes les bonnes volontés ». Par conséquent, *nous en sommes*. Sans plus tarder, mettons-nous à l'étude, pour agir plus efficacement demain.

Permettez que je rende un témoignage public de la précieuse collaboration qu'ont apportée, avec leur dévouement habituel à la cause agricole, tous ceux chez qui mon inexpérience m'a fait frapper. C'est à eux qu'ira en toute justice le mérite que ce rapport pourra avoir : leur longue expérience a fourni tout ce qui ne pouvait être réclamé de ma bonne volonté.

Il ressort principalement de notre enquête que : 1° l'agriculture n'a pas aux yeux des gens l'importance qu'elle mérite ; 2° notre enquête n'a pas obtenu toute l'attention que nous aurions désirée. Ceci nous pousse à étudier un peu la mentalité qui s'est ainsi manifestée et dont les fruits ont en partie provoqué l'enquête et le congrès.

L'enquête aura eu, tout au moins, cela de bon.

dan
que
de
pro

quo
de c
occu
pour
s'ens
des f

prop
lieux

petit
bitan
avec
tion c
barbu
une le
menta
nes, n
mania
tranch
de foi
de mai

D
que co
justes
sœuvre
groupe
désœuv

1. L

* * *

Il y a dans nos campagnes ceux qui y demeurent sans cependant cultiver tout au plus qu'un minuscule jardin : ils forment ce que nous pourrions appeler la *population rurale*, pour la distinguer de celle qui *cultive la terre* et qui constitue la *population agricole* proprement dite.

Les relations de parenté, de voisinage ou d'affaires, presque quotidiennes, seraient une source de compénétration bien lourde de conséquences, si les cultivateurs ne trouvaient pas dans leurs occupations mêmes tant « de garanties pour la pureté des mœurs, pour la dignité de la vie, pour la fidélité à la religion »¹. Il ne s'ensuit pas que les milieux *ruraux* soient pour la classe agricole des foyers de contamination.

Ils offrent, tout de même, des facilités particulières pour la propagation des idées et des habitudes qui caractérisent les milieux urbains où le désarroi social est le plus manifeste.

Pour les gens du village, et encore moins pour les gens de la petite ville agricole, ce n'est plus, dans trop de cas, le « gros habitant » qui passe derrière deux beaux chevaux fringants ; c'est avec une teinte de ridicule, souvent de mépris dans l'appréciation qui en est faite : un inférieur, un étriqué, un mains sales, un barbu, et le reste. Les « poilus » des tranchées françaises offrent une leçon de choses singulièrement appropriée à ces victimes d'une mentalité malheureuse. Car prototypes de ces guerriers modernes, nos poilus ont été le rempart de la race canadienne-française : maniant la hache et la charrue, parfois la pelle et le fusil, leurs tranchées étaient les trouées dans la forêt ; leurs humbles envolées de foi robuste et fière ont su nous prémunir contre bien des coups de mains et assurer des progrès autrement impossibles.

Dame la Mode exerce dans ces milieux une influence tyrannique comme ailleurs ; elle n'est pas étrangère aux sentiments injustes que nous venons de constater. On se plaint aussi du désœuvrement des *jeunesses* et des *rentiers*. Parmi ces deux derniers groupes combien ont évité les écueils que rencontrent partout les désœuvrés ? Tout un passé, parfois assez récent pour les rentiers,

1. Lettre-circulaire de Mgr Bernard, No 76.

fait de simplicité, d'activité, de fraternité aimables et utiles, semble oublié. Les *jeunes* qui reviennent du collège en rapportent souvent plus d'orgueil que de fierté et, se joignant aux précédents, tous ces gens, trop souvent, ont de grands airs, de grands habits, de grandes langues, qui compensent sans doute pour de petites habitudes, de petites ambitions et de petits courages.

Leur formation supérieure ou leurs loisirs ne servent pas à rendre le village ce qu'il doit être : un centre de commerce, de perfectionnement social, de rayonnement à la fois économique, patriotique et religieux.

Ne méritent-ils pas vraiment d'être appelés des « déclassés », tant ils semblent incapables de remplir le rôle que les circonstances réclament. Les « étrangers » à la campagne le sont sous plus d'un rapport. Ce sont des voisins ou des parents qui, établis en ville, reviennent en « visite » ou en villégiature et laissent à leur départ, en échange de la paix réconfortante et des doux horizons qui les ont accueillis, les germes de la fièvre qui dévore et des images, attirantes et fausses, qui hanteront les cerveaux des villageois, jusqu'au jour où elles les mèneront dans le gouffre des grandes villes. Il y a ceux qui ne viennent que pour passer la saison chaude, et dont les habitudes, les manières, le costume, les mœurs, tout semble étranger au cultivateur sérieux et occupé. Le poli des manières, la correction du langage, l'aplomb remarquable contribuent ensemble à donner à ces *gens de passage* une influence dont ils abusent presque toujours, et, très souvent, de bonne foi. On m'a écrit : « que des personnages excellents qui ne manquent aucune occasion de louer la profession agricole... oublient encore trop souvent de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles ».

A ces derniers se rattachent les *professionnels*, tant par le crédit dont ils jouissent auprès de la classe agricole que par l'influence qu'ils exercent. Les heureuses exceptions que nous rencontrons font songer avec envie à l'état d'esprit trop bon peut-être qui régnerait dans nos campagnes si les professionnels, fils de cultivateurs pour la plupart, avaient su comprendre et s'efforcer de payer la dette immense qu'ils devaient et doivent encore à la classe agricole. Qui donc leur a fourni les moyens d'obtenir cette formation intellectuelle dont ils sont si fiers, sinon ce père laborieux qui cultivait la terre en l'aimant ?

La politique enfin a exercé, comme ailleurs, son influence à la campagne. Les préjugés, les jalousies, les erreurs, que sais-je encore, qui déparent le plus l'esprit par ailleurs vif, droit et honnête de l'homme des champs, sont imputables en grande partie aux politiciens brillants qui ont périodiquement cabalé dans les campagnes. La bonne foi, l'ignorance, le patriotisme, les sentiments religieux, toutes les passions ont tour à tour été exploitées par ces moissonneurs de votes. Leur compte est lourd dans la balance des responsabilités.

Il est temps de s'arrêter dans cette analyse vraiment décourageante de la mentalité de ceux dont l'influence se fait sentir dans les milieux ruraux. En face de cette influence, néfaste assurément, se dresse l'œuvre constructive de notre système scolaire, de nombreux fonctionnaires compétents et dévoués des ministères fédéral et provincial de l'agriculture, de communautés religieuses, d'associations agricoles et de patriotiques initiatives privées.

En n'oubliant point l'influence qu'exercent sur leurs voisins et sur toute une région parfois, les bons cultivateurs, nous ne ferons que tenir compte de l'un des facteurs, le plus important peut-être, des progrès réels qui se manifestent un peu partout en ces derniers temps.

* * *

Un jeune homme qui choisit aujourd'hui la carrière agricole, s'il n'a pas d'autres raisons toutes personnelles de famille, de circonstances, ou d'influence directrice, est doué d'un rare courage ou subit les effets d'un atavisme irrésistible : l'attrait du pouvoir ou des richesses n'a pas influencé sa décision. La profession agricole a été tenue de fait dans l'esprit de la majorité des éducateurs, dans leurs méthodes pédagogiques tout au moins, presque cachée.

Un professionnel agricole ! Leur imagination se refusait à s'en former l'image ; peut-être ne la lui ont-ils jamais demandée. Et c'est ainsi que les professions dites libérales absorbaient toute l'attention et la *considération* de ceux qui enseignaient à nos jeunes. Heureusement, il s'est trouvé des hommes avertis pour comprendre et agir autrement. Le mouvement qui se dessine aujourd'hui dans les collèges classiques vers l'agriculture en est le résultat.

Cette ignorance, cette indifférence plutôt, qui allait jusqu'à l'oubli, même parfois jusqu'au mépris, et que l'on entretenait sans y penser, nous aidera à comprendre pourquoi une organisation comme le sont notre système scolaire et tous les autres facteurs de notre éducation agricole n'a pas donné les résultats espérés.

Nous retrouvons partout, depuis la fondation de la Nouvelle-France, une louable préoccupation pour les intérêts agricoles. Louis Hébert, qui le premier exploita une « ferme de démonstration » au pays, commença la longue série des apôtres de l'agriculture. Les évêques, et avec eux de nombreux législateurs et pédagogues, se sont efforcés de faciliter la tâche des premiers colons et de leurs vaillants successeurs. En 1852 furent créés le Ministère de l'Agriculture et la Chambre d'Agriculture. L'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes modèles fut autorisé cette année-là. Constatons en passant que la valeur éducatrice des fermes modèles a été reconnue dès le premier effort organisé pour la diffusion des connaissances agricoles.

M. l'abbé François Pilote fonda en 1859 la première école d'agriculture en Amérique, à Sainte-Anne de la Pocatière. Puis c'est l'école vétérinaire de Montréal, l'école d'agriculture de l'Assomption qui s'organisent en 1866 et 1867 respectivement. L'année suivante, le Ministère de l'Agriculture prend effectivement en mains la direction de l'agriculture ne laissant au Conseil d'Agriculture, autrefois la Chambre d'Agriculture, qu'une fonction de conseiller, que son nouveau nom suggère d'ailleurs. En 1872 a commencé la propagande agricole par le système de conférences. Le ministère de l'agriculture recommande officiellement dans un rapport « la diffusion de l'instruction agricole dans tout le pays ». Le *Journal d'Agriculture* paraît en 1871 ; pendant dix-huit ans au moins, jusqu'en 1888, des journaux agricoles avaient été publiés par la Chambre d'Agriculture. Puis un cours de médecine vétérinaire est inauguré à l'Université Laval de Québec en 1885. Deux ans plus tard, une enquête poursuivie par le gouvernement dans le but de trouver les meilleurs moyens d'améliorer l'agriculture constate « le progrès de l'industrie laitière et l'adoption plus générale de méthodes pratiques sur les terres ».

ment
excel
pour
agric
les pl
agric
une f
Hyac
année
sont é
1893
agric
une in
prima
En
ficile p
à la fo
le rece
aux pr
servan
la prov

Ne
prograi
devions
institut
ne deve
présent
jeunes
laires
18,000 é
mentalit
les école
program
de ce pr
O.-E. D

L'année suivante, 1888, une station agronomique expérimentale avec laboratoire de chimie, actuellement dirigée par notre excellent ami M. A.-T. Charron, est ouverte à Saint-Hyacinthe pour le plus grand avantage de la région. L'ordre du Mérite agricole est institué un an plus tard, et en 1892, une des années les plus heureuses pour l'agriculture, s'ouvre une ère de progrès agricole un peu partout. Une école d'arboriculture fruitière et une ferme-école, à Oka, l'École d'Industrie laitière, à Saint-Hyacinthe, l'École ménagère de Roberval sont organisées cette année-là ; de nombreux syndicats de beurreries et de fromageries sont établis. L'œuvre des Missionnaires agricoles est fondée en 1893 et, en 1895, une grande activité se manifeste dans la classe agricole. Enfin plus récemment l'enseignement agricole a pris une importance plus considérable dans le programme des écoles primaires et même dans les collèges.

En somme nous avons passé apparemment l'époque la plus difficile pour l'enseignement agricole : celle où professeurs et élèves à la fois étaient insuffisamment préparés pour le donner et pour le recevoir. Arrêtons-nous maintenant, si vous le voulez bien, aux progrès réalisés en ce qui concerne les différents organismes servant actuellement à répandre les connaissances agricoles dans la province.

* * *

Nos écoles primaires, qui ont eu jusqu'ici l'agriculture à leur programme, semblent n'avoir pas donné les résultats que nous devons en attendre. La formation agricole des instituteurs et institutrices a été si incomplète et l'est encore tellement que nous ne devons pas être surpris s'ils n'ont pas été en mesure jusqu'à présent de donner une instruction répondant aux besoins des jeunes enfants confiés à leurs soins. Les nombreux *jardins scolaires* qui vont se multipliant par la province, entretenus par 18,000 élèves en 1915, ont une influence considérable tant sur la mentalité du personnel enseignant que sur les élèves. « Que les écoles de la campagne soient donc rurales avant tout, par leur programme, leur mentalité, et leurs aspirations ! » C'est inspiré de ce précieux conseil d'un grand ami de la cause agricole, M. O.-E. Dallaire, que notre ami, M. Jean-Charles Magnan a su

mener avec tant de succès sa campagne de « ruralisation de l'enseignement primaire ». Il n'y a pas un commissaire d'école qui ne devrait avoir lu le rapport de 1915 à la fois simple et éloquent de l'agronome de Saint-Casimir au ministre de l'agriculture.

Les résultats obtenus sont encourageants.

Déjà les élèves prennent intérêt à leurs jardins, les commissaires d'écoles le labourent parfois et la maîtresse d'école dit maintenant : « Les choux que vous avez plantés », au lieu de : « La robe que j'ai achetée ». Aux expositions scolaires agricoles qui ont lieu à certains endroits, les parents sont presque aussi impatients que les enfants de connaître ceux dont les légumes, les fruits ou même les ouvrages de ménagères en herbe seront primés. Les effets vraiment merveilleux de ces réunions nous feraient désirer de les voir plus fréquentes. Si nous pouvions avoir deux récoltes ! Peut-être y a-t-il quelque moyen d'y arriver tout de même ; nous le verrons dans un instant.

Il faut attirer votre attention sur le précieux petit volume publié récemment par les FF. de l'Instruction Chrétienne : *l'Agriculture dans les écoles*. C'est tout à fait pratique, moderne et approprié aux exigences des petits cerveaux auxquels on s'adresse. Les *cours abrégés*, dont plusieurs professeurs ont pu profiter récemment, compensent un peu les rares moments accordés à l'agriculture dans les écoles normales ; les écoles primaires s'en « ruraliseront » d'autant.

Les enquêteurs s'accordent à trouver absolument nulle au point de vue agricole l'influence des *collèges commerciaux*. Plus que cela, à part celui de Saint-Casimir qui a déjà envoyé deux élèves à Oka, ces collèges semblent n'avoir d'autre effet que de déraciner définitivement les jeunes gens des campagnes en leur créant une mentalité exclusivement commerciale.

Les *écoles normales* jouent un rôle de première importance dans l'enseignement. Leur programme est très complet et comprend l'enseignement de l'agriculture. Alors comment expliquer les résultats obtenus à l'école primaire ? Serait-ce que le programme de l'école normale n'est pas exécuté de manière efficace ? Nous sommes portés à le croire. Les quelques conférences qui y sont données chaque année sur l'agriculture sont apparemment insuffisantes. Il faut ruraliser aussi nos écoles normales.

Les *collèges classiques* ont créé, à vrai dire, la classe professionnelle. Pourquoi en est-il sorti si peu de professionnels agricoles ? Les professions libérales ont absorbé les meilleurs sinon tous les éléments. Il faut ajouter ici, à la décharge des *collèges classiques*, que jusqu'ici un jeune homme n'avait pas le moyen facile d'acquérir le perfectionnement agricole qui l'eût classé parmi les professionnels, — et l'opinion était par surcroît absolument contraire à cette idée. Nous devons tout de même constater que ce qui est enseigné dans la plupart de nos *collèges classiques* en fait d'agriculture, ou ce qui y est enseigné qui puisse faire aimer et apprécier l'agriculture, n'a jamais conduit un élève à la « retenue ».

« Depuis très longtemps », m'écrit-on, « M. l'abbé Richard donnait des cours réguliers à Sainte-Anne de la Pocatière sur l'agriculture aux élèves du cours classique et du cours commercial ». La tradition s'est conservée grâce à l'intelligente direction de notre ami constant, M. l'abbé Lebon. C'est une initiative qu'il faut espérer voir se répéter partout.

Il y a enfin nos *écoles d'agriculture*. Seul le Collège Macdonald, jusqu'à ces derniers temps tout au moins, a donné un cours pratique de deux ans, qui permet aux cultivateurs de s'instruire en agriculture sans se voir presque forcés de devenir des professeurs, des agronomes, des régisseurs, en somme, empêchés par la formation même qu'ils recevaient de devenir tout simplement de bons cultivateurs. Les deux autres *collèges*, l'Institut agricole d'Oka et l'École d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, ont, avec le Collège Macdonald, souffert de plusieurs difficultés inhérentes aux circonstances. Les sujets arrivent insuffisamment préparés, les progrès en sont retardés. De plus la période d'organisation que ces écoles ont dû traverser a paralysé tant soit peu les premiers efforts. Faute de coopération plus grande, tendant à l'uniformité des programmes d'étude et à l'union morale des professeurs et des élèves, les deux *collèges agricoles* français font actuellement une belle œuvre, certes, mais d'autant moins féconde. Enfin la générosité du gouvernement n'est pas proportionnée aux besoins de l'administration de ces *collèges*; ils doivent chaque année refuser l'entrée à un nombre d'élèves toujours croissant. Ici encore les remèdes sont faciles à trouver.

Il reste à fournir aux jeunes gens le moyen d'obtenir la *licence* et même le *doctorat* en agriculture. La collation récente, vingt fois méritée, du titre de docteur ès sciences agricoles à M. J.-C. Chapais, démontre combien l'Université Laval est favorable à cette idée. Il faut aux jeunes gens des professeurs compétents, une bibliographie canadienne-française plus considérable et — des fonds. Tout ça viendra.

Il ne faut pas oublier les *écoles ménagères*. Leur importance dans l'éducation agricole égale au moins celle des écoles normales ordinaires. Les jeunes filles qui les fréquentent n'auront-elles pas demain à faire l'éducation de la génération suivante? Ce sera au foyer que s'exercera leur qualité de bonnes ménagères et de femmes accomplies.

Voici un extrait du rapport de l'inspecteur des écoles ménagères de la province, M. l'abbé Martin. Il a 45 écoles à visiter : voyons quelles sont ses impressions, sa tournée d'inspection terminée.

« La mentalité agricole doit donc se créer, s'entretenir partout, et l'on a déjà dit, pour l'avoir reconnu, que la meilleure école du genre, celle qui arrivera le plus sûrement à cette fin, c'est l'école familiale, présidée, dirigée par la mère ».

Or que fait-on? Un autre apôtre agricole nous l'apprend :

« Aujourd'hui ce but des écoles ménagères (soit de préparer des mères de famille compétentes) a été perdu de vue. On a enlevé le mot « agricole » de leur titre et au lieu de dire l'école ménagère-agricole, on dit l'école classico-ménagère. Sous ce nouveau titre on a ouvert une école normale où nos filles de cultivateurs peuvent obtenir des diplômes d'écoles élémentaires, d'écoles modèles, d'académie de musique, et même d'écoles ménagères, si à travers tout ce bagage classique l'idée de l'art ménager a eu chance de survivre.»

Et l'inspecteur de ces écoles dit par ailleurs : « On trouvera peut-être que j'exagère en maugréant de cette façon contre la situation faite à nos écoles ménagères par l'apport presque constant de matières auxquelles on les astreint sans pitié, au risque de faire de grand nombre d'étudiantes des anémiées, des déclassées, des propres à rien. . . Qu'on regarde donc de ses deux yeux du côté de la ville et de la campagne, qu'on pénètre un peu dans les familles

pou
reill
men
part
mère
l'édu
vres
de l'
gens
portu
ment
que j
(
conn
des c
vent
suite
«
couth
camp
gens
portu
Il
des éc
accom
rang »
E
les cul
agricult
Ti
vince j
la Fer
teurs d
n'y a p
loisirs
seuleme

pour en connaître l'esprit et en étudier l'allure ; qu'on prête l'oreille aux voix de toutes les classes sociales ; qu'on ausculte la mentalité générale, la mentalité féminine de certaines régions tout particulièrement ; qu'on fasse le relevé des objections de certaines mères de famille (le croirait-on ?) à l'enseignement ménager et à l'éducation rationnelle de leurs filles ; qu'on demande aux pauvres ouvriers des villes, aux cultivateurs foncièrement pénétrés de l'importance de leur état, vrais amants de la terre, aux jeunes gens sérieux, économes, observateurs, attendant le moment opportun de se fonder un foyer, — ce qu'ils pensent de l'enseignement ménager, et l'on comprendra peut-être qu'aujourd'hui plus que jamais, « en toutes choses il faut considérer la fin ».

Ce n'est pas tout de ruraliser l'enseignement en mettant les connaissances techniques de l'agriculture au programme ; il existe des connaissances pratiques dont l'ignorance contribue trop souvent à désorganiser le foyer et à faire rater complètement par la suite l'éducation des enfants qui s'y développent.

« Il faudrait revenir à l'idée première de Mgr Racine, de Chicoutimi, celle de l'école ménagère agricole pour nos couvents de la campagne ». S'ils ont quelque influence, avis donc aux « jeunes gens sérieux économes, observateurs, attendant le moment opportun de se fonder un foyer ! »

Il est bon de constater tout de même que, d'après l'inspecteur des écoles ménagères lui-même : « des progrès sensibles se sont accomplis même dans les couvents qui tiennent le plus humble rang ».

* * *

En dehors de l'enseignement proprement dit, que font pour les cultivateurs, au point de vue éducationnel, les ministères d'agriculture ?

Trois fermes d'expérimentation ont été organisées dans la province par le ministère fédéral. Une quatrième, celle d'Ottawa, la Ferme centrale, peut être considérée à la portée des cultivateurs de la région environnante dans la province de Québec. Il n'y a pas de meilleure façon pour un cultivateur d'employer ses loisirs que d'aller visiter la plus rapprochée. Un petit nombre seulement en profite.

Un peu partout encore, un de nos amis, M. Elzéar Montreuil, organise des *fermes de démonstration*. Son travail consiste à choisir une ferme dans un territoire donné et à collaborer efficacement à l'exploitation raisonnée et rémunératrice de cette ferme pour l'édification des cultivateurs de la région. Les résultats ne devront pas manquer d'être excellents, car ces fermes répondent, je crois, au désir des agriculteurs les plus expérimentés. On comprend facilement en effet le rayonnement possible de l'exemple quotidien qu'offre l'exploitation d'une ferme modèle dans chaque milieu.

De nombreux *champs d'expérience*, disséminés ici et là, servent à répandre des cultures particulières ou à prouver la possibilité de l'exploitation de certaines autres.

Les *cours abrégés*, dont le mérite revient au ministère provincial cette fois, font beaucoup de bien, en ce sens qu'ils fixent pendant une semaine ou quinze jours l'attention de ceux qui y assistent — et leur nombre va grandissant — sur la manière de *bien cultiver* ou *d'améliorer* leurs méthodes. Ils ont certainement contribué beaucoup au réveil que nous pouvons constater aujourd'hui dans les campagnes. Ces cours sont donnés aux écoles d'agriculture pour les professeurs et dans les centres ruraux par les conférenciers du gouvernement.

Il faut s'arrêter un instant aux *conférenciers* et en même temps aux *instructeurs agricoles*. Ces derniers ont été moins discutés peut-être parce qu'ils ont moins parlé ou parce qu'ils existent depuis moins longtemps et que pour la plupart ce sont des gens pratiques. Mais les conférenciers ! Ils ont été longtemps presque uniquement des protégés politiques : leurs qualifications s'en ressentaient — n'en déplaise à MM. les politiciens. Parlant souvent avec plus d'aise que de conviction, répondant plus finement que sagement aux interrogations, les premiers conférenciers à parcourir les campagnes ont encouru un discrédit dont souffrent leurs successeurs.

Leur influence n'est pas comparable à celle de l'*agronome*. Sorti des écoles d'agriculture, résidant dans la région, visitant à l'année les cultivateurs de son district, l'agronome est un facteur efficace et constant de perfectionnement professionnel pour le cultivateur. Les métamorphoses opérées par certains d'entre eux en sont la preuve consolante.

Enfin, voilà un bon moyen de propagande agricole : l'agronome compétent et pédagogue.

Le cultivateur a pour se renseigner, à part les bulletins périodiques publiés à Ottawa et à Québec, le *Journal d'Agriculture*, la *Gazette Agricole*, le *Bulletin de la Ferme*, la page agricole de l'*Action Catholique*, les chroniques du *Devoir*, les articles excellents du *Progrès du Saguenay* et l'attention régulière ou intermittente des hebdomadaires et de plusieurs quotidiens.

Plusieurs *sociétés agricoles* collaborent à l'œuvre de l'éducation. Les unes encouragent le cultivateur en facilitant ses achats et ses ventes, les autres par les études que font leurs membres et les rapports qui en sont publiés contribuent à chasser les mauvaises herbes ou les insectes nuisibles des terres envahies; enfin d'autres encore, tel le Comptoir Coopératif de Montréal, font une œuvre nettement d'éducation, tout en groupant les commandes d'achat que font leurs membres. L'École Sociale Populaire vient de publier une étude de notre ami Anatole Vanier sur cette importante société : il faut la lire.

Et voilà notre système d'éducation agricole !

Nous ne sommes pas si mal partagés, après tout. Pourtant l'on m'écrit encore :

« La tâche qui s'impose est colossale en proportion de l'incurie manifestée dans le passé et c'est une rénovation complète qu'il faut effectuer. On le comprend aujourd'hui : on cherche à remédier au mal en rendant obligatoire l'enseignement des notions d'agriculture dans les écoles primaires, en encourageant l'établissement de jardins scolaires, etc., etc. ».

Et l'auteur de la lettre conclut :

« La classe dirigeante qui est surtout responsable en la matière n'a pas su comprendre à temps : 1° que l'agriculture est une chose capitale ; 2° qu'elle est une science étendue et complexe ; 3° que pour la connaître et la pratiquer il faut l'avoir comprise ».

L'opinion publique a donc erré longtemps sur ce sujet et a été par conséquent néfaste aux intérêts agricoles. Elle l'est encore sensiblement.

Si l'opinion a été jusqu'ici adverse au cultivateur, si les moyens de communications ont été longtemps rares et difficiles, et encore bien insuffisants, si les gouvernants n'ont pas su ou n'ont pas pu accorder à l'agriculture dans la province l'attention — et les subventions — qu'elle mérite, l'état des choses est actuellement amélioré. La situation du cultivateur n'est plus la même.

L'opinion se range de plus en plus de son côté, les bons chemins sont de plus en plus nombreux, le gouvernement, en somme s'occupe beaucoup, s'il ne s'en occupe pas assez, des problèmes agricoles, et de fait le cultivateur et ses champs s'imposent à la considération et aux bons soins de toute la population.

Pourquoi le cultivateur n'a-t-il pas fait les progrès espérés ? Quoi donc lui barre le chemin du perfectionnement professionnel ? Bien que nous constatons la possibilité et dans certains cas la nécessité d'améliorations, l'ensemble des occasions de perfectionnement offertes au cultivateur lui permettait, il semble, un progrès bien plus grand et bien plus général que celui que nous pouvons constater.

* * *

Qu'est donc le cultivateur canadien-français ?

*Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier,*

le cultivateur canadien-français est charmant. Son insouciance n'est qu'apparente. Un Anglais l'observait récemment : « Vous prenez vos entreprises à cœur ; nous sommes plus froids. Notre manière d'agir s'étend même jusqu'à notre vie privée. Chez vous ordinairement c'est le contraire : les caractéristiques de votre vie de famille : attachement, bonté, dévouement complet, influent sur vos méthodes industrielles ou commerciales, nous pouvons ajouter « agricoles ». Car, s'il est vrai que notre vie de famille influe sur les efforts qui assurent notre pain quotidien, comme cet Anglais l'affirme, n'est-ce pas sur la ferme que cette influence doit se faire sentir davantage ?

pas
père
un
Car
tive
part
de v
diffé

coop
l'aur
« me
tion
orga
Mess
de se

croy
ment
tème
que l
tants

habit
gricul
s'ente
série
psych
quelq
prena

F
attein

« L'habitant est paresseux ! » L'est-il vraiment ? N'est-il pas plutôt victime de la richesse du sol qui l'a nourri, lui et ses pères, et qui l'a habitué au « moindre effort » ? N'est-ce pas aussi un manque d'initiative qui est survenu en ces derniers temps ? Car ce n'était assurément pas la paresse ou le manque d'initiative qui amenèrent nos pères au Canada, qui les firent se répandre partout et qui leur assurèrent, ainsi qu'à leurs descendants, tant de vigueur physique, morale et intellectuelle.

Le cultivateur canadien-français est fort ; il est faible de l'indifférence des autres.

L'on se plaint qu'il ne sait pas combiner ses efforts. La coopération, par exemple, ne s'impose pas à son esprit ainsi qu'on l'aurait désiré. Que dire alors des « bees », des « corvées », des « messes pour les biens de la terre », toutes formes de coopération essentiellement pratiques ? Ne serait-ce pas que, étant mieux organisé, ou moins affecté que les cerveaux urbains, — pardon, Messieurs de la ville, — celui du cultivateur sent moins le besoin de se jeter sur la première planche de salut qu'on lui tend ?

Il ne désire qu'un peu de temps pour y penser quand vous croyez qu'il n'en veut pas du tout. N'est-ce pas heureux vraiment que l'évolution des choses à la campagne se fasse plus lentement qu'à la ville ? Mais tout de même il ne faut pas oublier que la coopération fait dans la classe agricole des progrès constants.

A tout bien considérer, il semble nécessaire de perdre une habitude qui dure depuis trop longtemps. Tout en vantant l'agriculture, l'homme des champs, sa vie, ses mœurs, les critiques s'entendaient toujours pour trouver au cultivateur une longue série de défauts. Dans la plupart des cas, ces analystes, ces psychologues, étaient des citadins, des professionnels. Si parfois quelques cultivateurs s'en mêlaient, la médisance presque toujours prenait la forme d'une flatterie pour... les gens de la ville.

* * *

Fils d'Adam, sujets à de multiples erreurs, n'ayant pas encore atteint la perfection, les cultivateurs, — qui le savent, — devront

désormais, il me semble, se charger eux-mêmes de leur réclame. Ils ont peut-être raison de n'être pas satisfaits des « services » qu'à ce sujet on leur a rendus jusqu'à présent.

Ainsi nous nous appellerons dorénavant : « l'élite de la race », « la classe dirigeante », « l'espoir de la nation », « le cerveau canadien », « le grand facteur économique », « la balance du pouvoir », « le régulateur social », « le rempart de nos trésors nationaux » ; à force de le dire nous le penserons et les citoyens finiront par le croire. Qui sait si quelqu'une de ces appellations ne se justifiera pas bientôt ? Un grand mouvement de progrès se dessine dès maintenant : nous voulons croire qu'il ira s'accroissant davantage. Et alors, les cultivateurs, profitant de l'expérience des plus avisés, vont avoir des exigences pour la première fois.

Le gouvernement devra voter des lois spéciales. Et, tel qu'il ressort de l'enquête, il se créera des sociétés mutuelles de bienfaisance pour faciliter l'établissement des jeunes gens sur des terres nouvelles ; la colonisation sera raisonnée et pratique ; il se trouvera partout des conférenciers à la fois populaires, dévoués et compétents ; les publications agricoles, qui iront se multipliant, seront toutes lues, commentées et utilisées (les marchands de papier-tecture perdront ainsi des compétiteurs dangereux) ; les agronomes se répandront partout, et, qui sait, chaque comté aura peut-être le sien ; les fermes de démonstration seront visitées par chaque cultivateur de leur district au moins deux fois l'année ; elles seront plus nombreuses pour répondre à des besoins plus grands. Enfin, notre réputation, accompagnant celle de nos produits, s'étendra jusqu'aux limites de la civilisation. Et nous serons vraiment un peuple de progrès, un peuple riche, un peuple *heureux* !

Un peuple heureux ! Pourquoi ? Nous n'avons rien fait qui nous l'assure. Ce programme est très incomplet. Nous ne nous sommes occupés pour ainsi dire que des remèdes, que des moyens d'éducation dont ont besoin les cultivateurs d'aujourd'hui. Que préparons-nous à ceux de demain ? Que faisons-nous des moyens préventifs ? De ceux qui rendront les autres complémentaires et qui par la suite les modifieront peut-être complètement ?

l'en-
fait
faire
série
aupr
cons
Nou
rons
tuosi
de s
parei
se re
être
l'écol
] prog
s'occ
au ju
ayant
elle se
ment
utilise
jardin
sensib
N
sultat
pas de
rons a
porte.
supéri
honnêt
N
reçu un

* * *

C'est de l'enseignement qu'il faut s'occuper. Il faut ruraliser l'enseignement. Nous l'avons déjà dit, et nous le ferons. C'est fait déjà en grande partie dans les programmes. Mais nous allons faire mieux. Nous allons exiger qu'une « formation agricole sérieuse » soit donnée aux instituteurs et institutrices.

Puis lorsqu'une institutrice viendra nous remplacer à l'école auprès de nos enfants, nous aurons pour elle tout le respect et la considération que comporte la confiance dont nous l'honorons. Nous les lui manifesterons de façon pratique. Nous lui procurerons sans lésiner le moyen de vivre convenablement, avec somptuosité même, de se loger confortablement, joliment ; nous ferons de son école un rendez-vous hebdomadaire ou de quinzaine où parents et enfants pourront venir causer, fraterniser, s'amuser, se reposer, et vivre de la bonne vie d'autrefois. Ce sera là peut-être un des plus grands facteurs de rénovation agricole : faire de l'école un foyer de rayonnement social catholique et français.

Nous verrons également à ce que l'institutrice exécute son programme scolaire en développant le côté agricole. Elle devra s'occuper surtout à former des hommes et des femmes honnêtes, au jugement droit, à la volonté ferme, à l'intelligence ouverte, ayant le sens des proportions et des responsabilités. A cette fin, elle se servira des moyens immédiatement à sa disposition, notamment les *éléments* des sciences que résumant les manuels ; elle utilisera les circonstances qui l'environnent, les objets usuels, le jardin, la ferme, la nature enfin, dans ses manifestations les plus sensibles de vie, de beauté et de vérité.

Nos enfants sauront lire et écrire en six ou sept mois : ce résultat est obtenu dans plus d'un endroit. Nous n'ambitionnons pas de former un peuple de littérateurs ou de savants. Nous verrons à ce que nos institutrices s'attachent à enseigner *ce qui importe*. Nous formerons et conserverons par là même un peuple supérieur. Nous aurons un peuple intelligent, laborieux, poli, honnête : « un peuple de gentilshommes ».

Nos enfants ignoreront peut-être bien des choses : ils auront reçu une formation adaptée à leurs besoins, qui les aura parfaite-

ment bien préparés à leur vocation. Nous ne *demandons* pas plus. Nous *ferons* plus cependant.

Nous vivons dans la famille une vie plus intense, plus conforme à nos traditions. La terre sera la *grande amie*, la consolatrice, le « désennui », la source de notre richesse et de notre bonheur. Jamais nous ne nous plaindrons de la dureté des temps, de la longueur des travaux, de la monotonie de nos longs hivers, de la vie en général.

Car nous savons que les temps durs nous épargnent, que nos travaux sont courts et féconds, qu'ils nous donnent l'appétit, la santé et la paix du cœur, que nous y sommes libres enfin ; que nos hivers sont une source d'énergie pour nous et de fécondité pour la terre, que la monotonie y est inconnue quand la ferme est bien tenue et exploitée ; que c'est pendant l'hiver que nous nous visitons le plus, que notre vie est ensoleillée de la gaieté et du bonheur de nos voisins ; que notre vie est idéale, la vraie vie, que seuls peut-être de tous les hommes nous *vivons*, vraiment libres, paisibles, heureux !

Mais le foyer se fait à deux. La femme en est l'ange. Il faut qu'elle soit bonne, il faut qu'elle soit fidèle à ses devoirs d'épouse, de mère, de ménagère ; il faut qu'elle les connaisse ; il faut qu'elle puisse suivre les progrès de ses enfants à l'école ; il faut qu'elle puisse aider sur la « terre » ; il faut qu'elle soit toujours aimable et gaie ; il faut qu'elle soit économe, et bonne cuisinière ; il faut qu'elle soit patriote : IL FAUT !

Le grec et le latin, l'astronomie et l'histoire ancienne sont vite oubliés devant le poupon rose qui sourit ou la soupe aux pois qui fume.

Aussi les écoles où vont nos filles leur donneront une formation répondant aux besoins de leur vocation. Ces choses essentielles que sont la science ménagère, les devoirs de la femme au foyer, et le patriotisme, auront avec la religion, la part principale. Si le temps le permet, permettez qu'on en doute, — elles apprendront à décliner « rosa » ou à trouver l'*x* inconnu. Et encore ! Pourquoi ne pas réserver ces études à celles dont l'esprit doit être formé à l'enseignement.

Les écoles ménagères de Suède, à ce sujet, ont un succès qui nous poussera peut-être un jour à les imiter. Quant aux jeunes

gens, sortis de l'école primaire, fiers de leurs succès, de leurs professeurs, de leurs parents, de leur condition, il faudra leur assurer des moyens de formation plus grande encore. Nous commencerons par adjoindre à tous les collèges commerciaux, de la campagne, une *ferme-école*. Là, un cours de deux ans, par exemple, sera donné aux jeunes cultivateurs qui ne se proposent pas de se spécialiser dans une branche quelconque de l'agriculture. Les collèges commerciaux modifieront sensiblement leurs méthodes : ils deviendront des foyers de propagande agricole. Les « meilleurs élèves venant des familles de cultivateurs » seront spécialement préparés pour les universités agricoles et on s'efforcera, tout au moins, de ne pas déraciner les autres fils de cultivateurs ».

Nos écoles d'agriculture deviendront exclusivement universitaires. La région du lac Saint-Jean aura la sienne. Elles donneront la formation agricole supérieure. Bacheliers, licenciés, docteurs ès sciences agricoles en sortiront pour aller faciliter et améliorer la production agricole, et faire aimer de plus en plus la terre. Les meilleurs voyageront, leurs titres obtenus, dans « des pays étrangers », pour y faire des études comparées. Souhaitons qu'un bon nombre s'adonnent tout simplement à la culture de la terre, à l'exploitation du « bien paternel ».

C'est alors que parents et professeurs se donnant la main, les « jeunesses » se formeront mieux par une éducation plus suivie, plus rationnelle, plus appropriée.

Nous aurons des hommes comme il en faut : nous aurons la femme comme il faut.

Il faut donc ruraliser ! Ruraliser ! Ruraliser l'enseignement, l'opinion, le gouvernement, les conférenciers, les citadins, la presse, et surtout, ruraliser nos vies. Cherchons chez nous, à la campagne, dans nos traditions, dans nos habitudes, dans nos mœurs, les moyens de travailler, de nous reposer et de nous amuser.

C'est là vraiment que nous comprendrons que le prix qu'on le paie ne vaut pas le service rendu, que le calme qui soulage ne vaut pas la paix qui repose, et que le plaisir qui épuise ne vaut pas la gaieté qui délasse.

C'est là aussi que nous nous dirons l'un l'autre, à temps peut-être :

*« Ami, ne quitte pas, pour un autre horizon
Le seuil riant et frais de ta blanche maison,
Et le calme jardin d'enfance où les abeilles
Suspendent leur murmure aux fleurs de tes corbeilles !
Reste au foyer où rêve en frissonnant l'aïeul ?
De crainte qu'au retour tu ne t'y trouves seul !
Car sur les vieux parents inquiets que l'on quitte
O mon ami, mon pauvre ami, les jours vont vite :
Et quand ils ne sont plus, les vieux parents aimés,
Quand, résignés, leurs doux yeux las se sont fermés,
Et qu'un prêtre les a mis dormir côte à côte,
Sous le tertre d'argile où déjà l'herbe est haute,
L'on songe, en tisonnant les cendres de son cœur,
Qu'on les aima trop peu, qu'on troubla leur bonheur,
Et, triste, on donnerait le restant de sa vie,
Pour retrouver l'ivresse, hélas, si tôt ravie,
D'appuyer sur leur front ses lèvres doucement,
Ou pour pleurer sur leurs genoux, rien qu'un moment.*

Pour l'A. C. J. C. le programme est tout indiqué. Fondons dans nos campagnes, dans chaque paroisse si c'est possible, un *cercle rural*. C'est tellement possible, que de toutes les réponses à l'enquête une seule le conteste.

C'est là que ceux de notre génération qui n'auront pas pu bénéficier des améliorations que nous allons faire, pourront apprendre à se connaître, à s'aimer.

C'est là qu'ils trouveront la formation dont ils manquent. C'est là que se formeront les caractères, que s'acquerra le goût de l'étude, du travail organisé, de la coopération franche et désintéressée, c'est là que se retrempera notre foi, que se renouvellera notre courage et que s'intensifiera notre amour. Nous apprendrons à aimer davantage la religion, la patrie, la famille, la profession agricole. Nous aimerons nos traditions religieuses, l'his-

toire
frère
vait,
(
avon
des p
en co
l
cole :
bliqu
(
l'instr
conve
gues l
N
1
mais j
ment
2.
mouve
social.
3.
chaqu
cial de
4.
mouve
le, tant
Pe
faire :
M
me d'a
tions le
gnemer

toire de nos valeureux ancêtres, nous aimerons nos parents, nos frères et sœurs, nous aimerons la terre, et malgré nous, s'il se pouvait, nous la ferons aimer.

Or voici, Messieurs, ce qui ressort de l'enquête que nous avons poursuivie. Les suggestions viennent de partout et sont des plus variées. Mais dans l'ensemble nous avons dû choisir en concluant parfois nous-mêmes.

Il serait désirable qu'un service spécial d'enseignement agricole soit créé concurremment par le comité de l'instruction publique et le ministère de l'agriculture.

Ce service aurait un programme approuvé par le comité de l'instruction publique. Ses articles pourraient être établis à une convention d'étude qui réunirait les agriculteurs et les pédagogues les plus expérimentés.

Nous lui suggérons pour notre part de :

1. Ruraliser efficacement l'enseignement à tous les degrés, mais plus particulièrement l'enseignement primaire et l'enseignement ménager.

2. Provoquer dans chaque municipalité scolaire agricole un mouvement tendant à faire de l'école un centre de rayonnement social.

3. Favoriser l'établissement de fermes de démonstration dans chaque paroisse agricole, et adjoindre à chaque collège commercial de la campagne une ferme-école.

4. Enfin déterminer par tous les moyens à sa disposition un mouvement d'opinion véritablement favorable à la classe agricole, tant chez cette dernière que chez les autres classes.

Pour les membres de l'A. C. J. C., il n'y a qu'une chose à faire :

Multiplier les cercles ruraux en leur donnant pour programme d'action la coopération active, dans la mesure où nos constitutions le permettent, aux initiatives du Service spécial d'Enseignement agricole dont nous suggérons la création.

lons
, un
nses
s pu
ap-
ent.
goût
dé-
llera
ren-
pro-
'his-

DISCUSSION GÉNÉRALE

Le président, M. Oscar Hamel, adresse quelques mots de félicitations et de remerciements au rapporteur. Il déclare la discussion ouverte.

M. JEAN-CHARLES D'AUTEUIL. — On a dit qu'il y a trois écoles d'agriculture dans la province de Québec. Combien y a-t-il d'écoles commerciales dans les campagnes? La comparaison serait intéressante. De plus, quel profit les cultivateurs retirent-ils des concours de paroisses et des expositions d'arrondissement?

LE RAPPORTEUR. — Les autorités en la matière qui assistent à cette séance pourraient mieux répondre que moi à la première question. Quant à la seconde, je crois qu'en somme le bénéfice de ces réunions consiste pour les agriculteurs à se sentir poussés à améliorer leurs terres.

M. LE DOCTEUR G.-H. BARIL. — J'ai parcouru les réponses à notre questionnaire. L'opinion prédominante est que les concours agricoles produisent beaucoup de fruits et qu'ils sont très recherchés. On les voudrait même plus fréquents, parce qu'ils encouragent ceux qui y assistent à mieux cultiver leurs terres. C'est l'opinion générale de nos enquêteurs.

Quant à la question des expositions agricoles, la réponse n'est pas la même. Quelques-uns sont en faveur, d'autres trouvent qu'elles coûtent trop cher pour ce qu'elles rapportent. Il faudrait pour en assurer l'efficacité, des édifices permanents, construits à grands frais à des endroits déterminés, et ces dépenses seraient trop considérables pour ce qu'elles produiraient de bien.

M. GUY VANIER. — J'ai constaté dans les réponses à l'enquête que l'on estime beaucoup les expositions agricoles. Mais on les trouverait beaucoup plus fructueuses si elles n'étaient pas accompagnées de la vente de liqueurs enivrantes. Il est malheureux de voir que l'on convoque les cultivateurs à des réunions de travail et qu'on leur fournit l'occasion de manquer une grande partie des fruits qu'ils pourraient en retirer. Ce mal est constaté par un grand nombre de nos enquêteurs.

M. ARTHUR SAINT-PIERRE. — Il n'y a pas seulement la vente des liqueurs enivrantes. Il y a aussi certaines tentes qui offrent beaucoup d'intérêt financier aux organisateurs en faisant tomber beaucoup d'argent dans leur caisse, mais qui en offrent moins aux cultivateurs, qu'ils déroutent des travaux importants de l'exposition et dont ils vident la bourse.

M. CAMILLE TESSIER. — Je vous ferai part de trois réflexions qui me sont venues à l'esprit durant le beau rapport de Masson.

Premièrement, le rapporteur suggère d'annexer pour ainsi dire à nos collèges commerciaux des fermes d'expérimentation, où l'on donnerait des cours aux jeunes gens qui voudraient se livrer à l'agriculture. Qu'il me permette de douter de l'efficacité de cette suggestion. Quand un cultivateur se décide à envoyer ses garçons au collège commercial ou classique, c'est qu'il veut que ceux-ci se livrent au commerce, à l'industrie ou à une profession libérale, et qu'ils se fixent en ville. Pourquoi cela ? Je crois que c'est parce que les cultivateurs n'ont pas les moyens nécessaires pour établir toute leur famille sur la terre. Ils ont beaucoup d'enfants — c'est beau de le constater — et il faut que quelques-uns de ceux-ci aillent vivre à la ville. Or, en entrant au collège, le jeune cultivateur vient en contact avec des fils de bourgeois ou de gens de profession, qui veulent eux aussi se fixer dans le commerce ou dans une profession libérale, et qui font miroiter à ses yeux une situation qui lui paraît tellement plus agréable qu'il s'oriente vers une carrière semblable. Je trouverais donc dangereux d'appliquer le moyen suggéré à cette classe de jeunes gens.

Ma deuxième remarque est une question très délicate. Je pose un simple point d'interrogation sans malice, et je demande : Nos curés et nos prêtres s'intéressent-ils aux expositions agricoles et au développement de l'agriculture autant qu'ils devraient le faire ? Montrent-ils aux cultivateurs qu'ils sont avec eux dans l'émulation que le gouvernement cherche à créer par les concours ? L'appui de nos curés est un des facteurs les plus considérables pour la prospérité de la province. L'histoire est là pour le prouver : qu'est-ce qui nous a gardés Canadiens français sinon l'agriculture, grâce aux curés ? Nos curés s'intéressaient peut-être plus, jadis, à nos cultivateurs et cela relevait les courages.

Enfin, troisième remarque, je ne crois pas à propos de demander le concours simultané du département de l'Instruction publique et du ministère de l'Agriculture pour ruraliser l'enseignement. Je crois qu'il serait mieux de laisser cela au seul ministère de l'Agriculture. Si le département de l'Instruction publique s'occupe d'agriculture, se met le nez là-dedans, ainsi que j'entendais dire en arrière de moi tout à l'heure, cela marchera peut-être plus mal.

M. ARMAND GÉLINAS. — Le camarade Tessier n'approuve pas du tout l'idée de M. Masson. D'après lui, lorsque nos parents, cultivateurs des campagnes, envoient leurs fils à l'école, c'est pour les faire instruire ; mais quand ils les envoient dans un collège classique, c'est pour en faire des avocats, des notaires, des médecins, des prêtres ou des religieux ; s'ils les envoient dans un collège commercial, c'est pour en faire des commerçants ou des industriels. Mais alors, tous les élèves des collèges classiques seront plus tard des avocats, des notaires, des médecins ou des prêtres, et tous les élèves des collèges commerciaux, des financiers ou des hommes d'affaires ? Très probablement. Mais ce n'est pas là le but que poursuivent les parents en mettant leurs enfants au collège. Ils les laissent complètement libres de choisir leur carrière. A preuve, j'ai connu au collège plusieurs confrères qui ont embrassé la profession agricole. Ils n'étaient certainement pas entrés là en vue de faire des avocats ou des médecins. Ils y étaient entrés avec l'idée de s'instruire, et ils en sont sortis avec l'idée de se faire cultivateurs, parce qu'ils voyaient cela d'un bon œil. Je conclus donc que les fils de cultivateurs qui entrent dans nos collèges n'en sortent pas toujours avocats ou médecins, mais qu'ils embrassent la profession qui cadre le mieux avec leurs aptitudes. Le remède consisterait à les pousser un peu plus vers l'agriculture.

Le camarade Tessier a dit aussi que nos cultivateurs n'ont pas les moyens d'établir tous leurs enfants sur des terres ; c'est pourquoi, d'après lui, ils en envoient quelques-uns au collège. Mais si les parents ont les moyens de donner à leurs enfants quinze cents, deux mille ou trois mille piastres pour se faire recevoir notaire, avocat, etc., ils ont certainement les moyens de leur donner un petit coin de terre pour s'établir dans une modeste aisance.

A la question du camarade : nos curés s'intéressent-ils au développement de l'agriculture comme ils le devraient ? Je réponds que nos curés de campagne s'intéressent tout particulièrement à la classe agricole. Et pour le prouver, le citerai l'exemple de Saint-Étienne-des-Grès, où les sauterelles étaient si nombreuses qu'elles avaient fini par chasser les cultivateurs vers les États-Unis. Le curé de Saint-Boniface-de-Shawinigan a donné la main à celui de Saint-Étienne, et tous deux se sont mis en campagne pour enrayer le fléau. Comme résultat, il faut faire aujourd'hui trois ou quatre milles pour rencontrer des sauterelles, là où il y en avait tant qu'elles étaient presque aussi nombreuses que les étoiles du firmament.

LE RAPPORTEUR. — Au sujet des remarques du camarade Tessier, qu'on me permette de noter que les sociétés mutuelles de bienfaisance mettraient justement les parents qui n'ont pas trop de ressources en état de faire établir leurs enfants sur des terres.

Tessier trouve que les fermes d'expérimentation annexées aux écoles commerciales ne seraient pas pratiques. Il faudrait les voir en opération pour en juger.

Quant au contact dangereux que constituent les relations entre fils de cultivateurs et fils de bourgeois ou d'hommes de profession, je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

M. J.-C. CHAPUIS. — J'ai été très intéressé par le travail de M. Masson. Il a pris la question dans le vif et a touché à peu près à tous les points qu'elle comporte.

Le rapporteur est d'opinion qu'on devrait travailler à annexer aux collèges commerciaux de la campagne des fermes modèles. Mon opinion personnelle est qu'il n'y a aucun avantage à établir des collèges commerciaux dans les paroisses rurales, d'où ils devraient disparaître complètement. Que ceux qui veulent que leurs fils étudient le commerce les y envoient, mais là où ces collèges ne feront pas de mal.

M. Masson a fini par une réflexion très philosophique, prouvant par là qu'un cultivateur peut tirer profit de la philosophie pour intéresser ses auditeurs. Il a parlé de l'une des causes qui semblent nuire à l'agriculture dans notre pays : le *mépris* qu'en général on professe à l'égard de la classe agricole. Il a bien fait de prononcer ce mot.

J'ai fait dernièrement une étude de ce qu'a été l'enseignement agricole dans la province de Québec depuis la fondation de la Nouvelle-France. J'ai dû feuilleter bien des volumes pour trouver la cause de ce mépris, qui existe malheureusement. Considérant le travail fait par Mgr de Laval, qui organisa chez nous la première école d'agriculture vers 1670, je me demandais pourquoi on a été ensuite deux cents ans sans faire aucune tentative pour établir d'autres écoles, celle de Laval ayant vécu cinquante ans environ. J'ai trouvé qu'en 1590, ou à peu près, il s'était fondé en France une première chaire d'agriculture qui n'a pas duré longtemps. En 1600, Olivier de Serres publiait le premier traité d'économie rurale. Mais durant tout le 17^{ième} siècle, pourtant si fécond en productions littéraires, c'est la seule publication sur l'agriculture. Il faut même descendre jusqu'en 1763 pour trouver une deuxième institution enseignant l'agriculture.

La cause de cet abandon est la suivante. La noblesse française possédait toutes les terres disponibles au point de vue agricole. Elle en vivait et faisait travailler ses terres par des hommes absolument ignorants, ne sachant ni lire ni écrire. Le noble n'était attaché à la glèbe que pour lui faire fournir de quoi mener une vie de luxe à la cour ; il tenait dans un profond mépris la classe agricole. Cela, on le dit dans tous les ouvrages du temps. Olivier de Serres, en écrivant son traité, a voulu montrer les avantages que les seigneurs auraient de vivre à la campagne. C'est de cette époque éloignée que date le mépris du cultivateur : il était bon simplement, dans l'esprit des nobles, à fournir de quoi vivre en ville à ceux qui avaient des revenus.

Nos ancêtres sont partis de France avec cette idée. Ils savaient que la terre était méprisée et ils sentaient peser sur eux le profond mépris de la classe aristocratique pour leur position. Mgr de Laval, esprit supérieur, s'est élevé au-dessus de son temps. Mais ce mépris a continué jusque très longtemps après lui.

En 1832, François Perrault, qui était un grand philanthrope dans le sens catholique du mot, établit son école d'agriculture de Charlesbourg, qui n'a pas réussi. Quelques autres tentatives eurent lieu plus tard : onze écoles furent fondées et six projets de fondation furent discutés. Or, chaque fois qu'une école a été fondée, elle a laissé des traces. L'exemple le plus typique est

celui d'une école fondée à La Tortue, dans le comté de Laprairie, en 1851. Personne ne se souvient de cette école. Un cultivateur de l'endroit me rappelait cependant qu'on dit encore « Des animaux comme ceux de Pinonnault », « Du tabac comme celui de Pinonnault », en mémoire du propriétaire de la ferme de La Tortue, qui avait des animaux et des plantations de première qualité. Cela prouve qu'il en reste toujours quelque chose.

Le mépris de l'agriculture est une idée que nos ancêtres ont emportée de France. Mais, Dieu merci, cette idée disparaît. On trouve aujourd'hui moins d'avocats ou d'hommes de profession se moquant de ceux qui se font cultivateurs après avoir terminé leurs études classiques.

J'ai été fier de recevoir de l'université Laval, le titre de docteur, non pas parce qu'il m'a été attribué à moi personnellement, mais parce que c'était un hommage à la classe agricole. Quatre-vingt-dix-huit bacheliers en agriculture, dont trente à Oka et quarante à Sainte-Anne, sont bacheliers de Laval ou de McGill. Nos universités reconnaissent par là que la classe agricole est une classe importante. Nous avons des bacheliers, nous aurons bientôt des licenciés, et j'espère que nous aurons aussi des docteurs qui auront subi leurs examens.

M. JEAN-CHARLES MAGNAN. — On demandait tout à l'heure ce que signifiaient les fermes modèles établies près des académies dans nos campagnes. Depuis quelques années, j'ai pris part au mouvement en faveur de l'enseignement agricole dans les académies rurales et dans toutes les écoles primaires en général. A ce titre, qu'on me permette de répondre.

Les classes dirigeantes de notre province ont vu qu'il y avait un trop fort courant vers l'enseignement commercial, puisque l'opinion publique orientait la jeunesse presque exclusivement de ce côté. Nos économistes ont constaté que c'était un tort, notre pays étant un pays essentiellement agricole. On a suggéré simplement d'orienter la jeunesse dans une nouvelle direction. Comme le disait M. l'abbé Michaud dans une petite brochure, c'est à l'école que l'on doit commencer à cultiver les vocations agricoles. Il s'agit de convaincre l'enfant que le cultivateur n'est pas un simple manœuvre et pour cela de ruraliser le programme

scolaire, en donnant, par exemple, en classe une dictée agricole au lieu d'une dictée anodine.

Quant au dévouement du clergé à la cause agricole, je rends hommage personnellement à tous les curés de mon arrondissement. Je visite cinquante paroisses et partout c'est le prêtre qui annonce mes conférences et qui dirige ses cultivateurs. L'ami Tessier avait peut-être raison de dire que si plusieurs ont du zèle, quelques-uns en ont moins. Personnellement, dans la région de Québec, nous n'avons pas à nous plaindre de nos curés.

M. Chapais a trouvé tout à l'heure la cause du mal qui dévaste nos campagnes : le mépris du sol. C'est précisément cette cause que nous voulons faire disparaître. Il n'y a presque rien à faire avec la génération d'âge mûr. C'est avec la génération qui monte qu'il faut agir. On peut faire beaucoup de bien à nos cultivateurs, mais le grand bien c'est surtout à la jeunesse qu'on peut le faire.

Enfin, au sujet de la collaboration du département de l'Instruction publique et du ministère de l'Agriculture, je rappelle que l'éducation regarde le département de l'Instruction publique. Si le ministère de l'Agriculture voulait apporter des modifications au programme scolaire, il devrait nécessairement s'adresser au département de l'Instruction publique.

LE PRÉSIDENT. — Je devine une intention toute apostolique plutôt qu'une idée de dénigrement dans la question de Tessier. Et je vois la raison de ses paroles. Il a voulu mettre en relief la part prépondérante qui revient au clergé en matière agricole comme dans tout autre ordre d'idées.

M. ARTHUR SAINT-PIERRE. — J'appuie Tessier sur certains points. Je trouve parfaitement juste sa remarque à l'effet que si l'on a des collèges commerciaux dans les campagnes, c'est parce que les parents désirent avoir de tels collèges. Quand les parents envoient leurs enfants à des collèges classiques ou commerciaux, c'est parce qu'ils désirent que ceux-ci deviennent des hommes de profession ou des commerçants. Il peut y avoir des exceptions, si nombreuses soient-elles, mais la règle subsiste. Si les parents avaient voulu faire des cultivateurs de leurs fils, lorsqu'il s'est fondé des écoles d'agriculture, ils leur auraient donné un plus large encouragement. Sur onze écoles fondées, trois ont

subs
plut

cher
vrai
comi
faire
il ne
concl
truct

pas c
sique
profe
terre.

assez
jusqu
des é
la sor
Très s
leur f
profes
gagne
C'est
doit t
et très

C
enfant
la voc
les mo
lui fai

A
côté dé

person

M
Chapa
des ho
lité du

subsisté : c'est là une preuve que les parents, en fait, désirent bien plutôt envoyer leurs enfants aux collèges commerciaux.

M. LE DOCTEUR G.-H. BARIL. — Qu'on me permette de toucher à deux points importants de la discussion. Même s'il est vrai que les parents désirent envoyer leurs enfants aux collèges commerciaux, cela prouve qu'il y aurait une campagne d'idées à faire. Car, du fait que les écoles d'agriculture n'ont pas subsisté, il ne s'ensuit pas qu'elles n'étaient pas nécessaires ; il faut plutôt conclure que les parents n'ont pas compris l'importance de l'instruction agricole.

Quant à l'envoi des enfants aux collèges classiques, je ne suis pas opposé à ce que les fils de cultivateurs fassent un cours classique. C'est l'endroit où se forment les prêtres et les hommes de profession, et d'ailleurs chacun de nous peut se rattacher à la terre. Mais les parents ne réfléchissent peut-être pas toujours assez, lorsqu'ils font commencer un cours classique à leur enfant, jusqu'où ils pourront mener ce fils. Beaucoup font commencer des études à leur enfant avec l'idée qu'il se fera prêtre et que, de la sorte, il aura des facilités plus grandes pour terminer son cours. Très souvent les parents n'ont pas d'argent plus que pour conduire leur fils jusqu'en philosophie. Celui-ci commence l'étude de sa profession sans le sou, et il est obligé de travailler de nuit pour gagner ses cours. Il devient un homme de profession médiocre. C'est ordinairement un laborieux à l'université, mais parce qu'il doit travailler la nuit, il est mis en état d'infériorité dans ses études et très souvent il n'occupe pas le rang qu'il devrait occuper.

Comme conclusion pratique, je dis qu'avant de diriger leurs enfants vers le cours classique, les parents devraient songer que la vocation peut se modifier avec l'âge et se demander s'ils auront les moyens, une fois les études classiques de leur fils terminées, de lui faire continuer son cours universitaire.

Au sujet des écoles commerciales, tous sont d'accord sur leur côté *désastreux* en ce qui regarde l'agriculture ; le mot est d'une personne ayant répondu à notre enquête.

M. GUY VANIER. — J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Chapais. Si j'ai bien saisi, il a, un moment, rejeté sur la classe des hommes de profession, pour une certaine part, la responsabilité du mépris de la terre. Je veux indiquer une autre cause.



Je pense qu'il n'y a pas d'agent plus actif de ce sentiment de mépris pour la terre que les anciens ruraux déracinés, qui n'ont pas voulu rester sur le sol, qui sont venus sans vocation dans les villes pour y végéter, qui s'y sont fait une position médiocre, et qui répandent une foule d'idées fausses sur la vie rurale. Si nous pouvions mettre en garde les jeunes gens de la campagne contre ces dénigreur, nous aurions rendu un grand service à la classe agricole.

Ces déracinés ne se font par contre aucun scrupule de vanter la vie des villes, qui n'a pourtant pas été généreuse à leur endroit. Le malheur est que, grâce à leurs manières un peu plus dégagées, à la coupe de leur habit, aux quelques sous qu'ils font sonner en poche, et surtout à leurs incroyables vantardises, ils trompent les jeunes agriculteurs sur leur propre état de fortune et dégoûtent de la terre ceux qui ont tout avantage à s'y attacher de plus en plus.

M. JOSEPH PASQUET.— Je crois que M. Saint-Pierre a une idée tout à fait inexacte de ce que sont les écoles d'agriculture. J'ai été élève et professeur d'écoles d'agriculture, et je peux dire que ces écoles répondent à un besoin des cultivateurs et que ceux-ci le comprennent assez bien. Le ministère de l'Agriculture a cru faire une imprudence en construisant une école pour 60 élèves à Sainte-Anne de la Pocatière. Aujourd'hui on l'a améliorée pour recevoir 120 élèves, et ce n'est pas encore assez.

Le contact entre les jeunes gens qui ont fait un très bon cours commercial et les jeunes cultivateurs est tout à fait nuisible dans nos écoles d'agriculture aux jeunes qui y viennent faire un cours de deux ans pour retourner ensuite à la terre. Alors pourquoi ne pas appliquer le seul remède véritable et ne pas transformer les écoles commerciales de campagne en ce qu'on appellerait des fermes-écoles pratiques, ou des écoles d'agriculture pratique. Il devrait y avoir un ou deux professeurs d'agriculture compétents dans ces écoles primaires, travaillant sous la direction d'un directeur ecclésiastique. De la sorte un moins grand nombre de jeunes agriculteurs deviendraient des déracinés.

M. HORACE DESLOGES.— Un point très important a été soulevé par M. Camille Tessier. Notre ami soutient que, les familles de nos cultivateurs étant très nombreuses, c'est là la

cause de l'abandon de la terre, qui ne peut fournir de l'ouvrage à tous. Il y a suffisamment d'experts en agriculture pour prouver que, si nos écoles commerciales étaient transformées en écoles d'agriculture pratique, les jeunes gens qui y feraient leur éducation pourraient trouver une position très lucrative chez d'autres cultivateurs, car on manque de main-d'œuvre habile en agriculture. J'ai eu à constater cet état de choses dans presque tous les comtés de la province de Québec. Un conférencier très populaire mentionnait entre autres choses qu'une foule de pères de famille très nombreuse regrettent de voir leurs terres passer à des étrangers. Si nos collègues commerciaux devenaient des collègues d'agriculture pratique, nous n'aurions pas à enregistrer ces regrets.

Le président donne alors la parole à M. l'abbé A. Michaud, président des missionnaires agricoles.

COMMENTAIRES

Discours de M. l'abbé ADOLPHE MICHAUD, président des Missionnaires agricoles de la Province de Québec

M. Masson est un fervent de la cause agricole. Il a entendu lui aussi, avec plaisir, proclamer « qu'elle est de tout premier ordre ». Le rapport si documenté et si bien agencé qu'il vous a présenté le prouve abondamment. Ce rapport, il l'a préparé avec sa plume, mais plus encore avec son cœur. A mon tour, je lui offre mes humbles mais cordiales félicitations.

Invité à prendre la parole en ce moment après ce que vous avez entendu ce matin, je me demande s'il reste encore quelque chose à dire, et si je ne vas pas, par inhabileté, diminuer les excellentes impressions qui sont les vôtres à cette heure présente.

Croyez, Messieurs, que j'ai été très honoré de votre invitation, mais que j'ai le grand regret de ne pouvoir y répondre dignement. Le travail de M. Masson, un excellent travail, prouve votre haute valeur.

Que n'a-t-on pas signalé depuis longtemps comme étant les causes qui empêchent efficacement le progrès agricole en notre province ? On avait raison souvent. Ces causes sont nombreuses. Plusieurs sont intimement liées entre elles. Si l'une disparaissait, d'autres suivraient. Les causes véritables ont-elles jamais été indiquées et attaquées comme ce matin ?

Longtemps, on a pensé que le progrès agricole devait suivre nécessairement l'instruction agricole, dispensée comme elle l'était par les journaux et conférences. On s'est trompé. Il est prouvé que le progrès agricole ne peut venir uniquement de cette source, et l'expérience qui nous a coûté cher, l'a confirmé.

On disait, et on répète encore : l'instruction agricole n'est pas assez répandue, les méthodes nouvelles pas assez connues et recommandées, tandis que les anciennes qui devraient disparaître continuent de subsister. Sans diminuer la valeur et l'exactitude de cet allégué, sachons reconnaître que la science agricole, si elle a ses principes et ses préceptes, est aussi dans une très large mesure une science d'observation, et que de là, plus peut-être pour l'agriculture que pour les autres arts ou pour les autres métiers, la formation personnelle s'impose, les opérations agricoles étant si vastes, si multiples et si diverses.

Cette formation, je l'appelle une partie de l'éducation agricole. D'ailleurs, Messieurs, si l'instruction agricole n'est pas plus avancée, à quoi cela tient-il ? Il nous faut admettre que jamais la classe agricole n'a eu autant de moyens faciles de s'instruire que depuis quelques années, sans insinuer, cela va de soi, que tout le système d'enseignement agricole est parfait. L'instruction agricole n'a pas encore la confiance populaire, et si elle n'est pas plus avancée, c'est que l'éducation agricole, dont elle fait partie, n'est pas faite.

L'ÉDUCATION AGRICOLE

On a distingué au programme de ce matin, et intentionnellement sans doute. — ce qui n'a pas toujours été fait ailleurs, — l'éducation agricole de l'instruction agricole, comme nous savons

distinguer l'éducation religieuse de l'instruction religieuse. C'est que la différence est manifeste. Certains chefs de famille, qui ne peuvent donner à leurs enfants toute l'instruction qu'ils désiraient, savent cependant leur donner une très solide et très saine éducation, qui n'aurait besoin que d'être complétée par l'instruction.

L'éducation agricole, comme on l'a entendue ce matin, ainsi qu'elle doit l'être, et telle qu'elle doit être chez les travailleurs du sol et chez les autres, l'éducation rurale désirée par Mgr l'Évêque de ce diocèse, remettra la profession agricole à la place d'honneur à laquelle elle a droit, et si, comme on l'a justement remarqué dans un précédent congrès « le cultivateur ne se doute pas assez de la valeur du rôle social de son existence » il l'apprendra, et au besoin, le témoignage public, l'estime publique le lui diront.

Si je ne me trompe, il y a surtout trois facteurs de l'éducation agricole qui agissent de concert, qui s'entraident, qui se complètent mutuellement, quoique leur activité ne soit pas toujours la même, ni également vive. En premier lieu, la famille dont l'influence est si forte et si durable sur ses membres, ensuite l'opinion publique, et enfin comme complément, mais complément nécessaire, l'instruction agricole. Mais ce mécanisme peu compliqué en apparence, n'est pas prêt à fonctionner tout seul. Il appartient aux hommes de bonne volonté, aux courageux, à ceux qui comme vous, Messieurs, savent à l'occasion se faire apôtres, d'ajuster les pièces du mécanisme, et de leur imprimer le mouvement qui donnera le rendement désiré.

LA FAMILLE

Vous vous souvenez, sans doute, d'une parole prononcée à votre même Congrès du Devoir social que j'ai déjà rappelé, une parole qui malgré sa brièveté, est tout un programme. « Ce sera l'éducation de la mère de famille qui attachera ses fils au sol ». L'enfant croit ce que son père et sa mère lui enseignent, parce qu'ils y croient eux-mêmes. Il pratique sa foi simplement, naturellement, comme un besoin et un devoir de chaque jour, parce que son père et sa mère font ainsi. Ce qu'on lui enseigne par la parole et par l'exemple, il l'accepte, et les impressions qu'il rece-

vra sur les choses de l'agriculture il les gardera, comme les impressions religieuses, toute sa vie. Il aimera ce qu'on lui aura appris à aimer et il s'y appliquera. Il méprisera ce qu'il aura vu ou entendu mépriser. La formation agricole si nécessaire au cultivateur, et que rien ne peut remplacer, lui viendra peu à peu, à savoir, qu'ordinairement pour être excellent cultivateur en tous points, et pour aimer son état, il est bon d'être de race, d'avoir suivi de bonne heure le sillon tracé par le père de famille, et d'avoir appris dès l'enfance, par l'habitude et par l'exemple, à se plier aux multiples exigences de la vie agricole. Le courage, la fermeté, et d'autres excellentes qualités acquises dans la famille peuvent suppléer à cette formation, c'est prouvé. Ainsi préparé, le jeune homme de vingt ans aura, on peut l'espérer plus sûrement, l'ambition du succès, et il recevra avec plus de satisfaction qu'un autre, l'instruction agricole dont il appréciera mieux la valeur, mais qu'il méprisera peut-être, comme tant d'autres, sans cette préparation préalable.

Quand viendra le temps de manier la pioche ou de conduire la charrue, de soigner ses troupeaux ou de rendre à la terre sa fertilité sous une forme moins attirante, le jeune homme, bachelier en science agricole, connaîtra mieux la valeur de ces opérations, mais l'esprit d'observation qu'il aura dû acquérir ailleurs que dans ses manuels, l'habitude, la formation reçue, en un mot, lui indiqueront le temps et la manière de conduire ces opérations pour qu'elles soient moins pénibles et plus fécondes. C'est ainsi que le travail agricole devient moins lourd, plus attrayant et plus rémunérateur.

Il n'y a pas que le jeune homme qui doit recevoir l'amour de la terre dans l'éducation que donne la famille. Si la compagne de sa vie n'a pas les mêmes aspirations, si elle juge la vie agricole trop peu conforme à ses rêves, il fera ce que l'on voit si souvent encore. Il vendra sa terre, pour ensuite vendre son travail à la journée ou exercer un métier d'occasion dans les villes ou ailleurs.

L'OPINION

« Il y a une opinion publique à créer dans la province en faveur de l'agriculture. L'on doit commencer dans les familles

d'al
du
pro

peu
Il lu
d'un
en e
chan
ça ».
autre
Elle

leur a
cole.
avait
et do
ne s'e
admis
mes.
c'est a
et ceu
bien le
métier
V.
tions c
sol, on
facteur
général
tenir, c
glorieu
au sol,
très sin
la mani
riorité c
de l'édi
Je
mentalit

d'abord, et tous doivent répandre autour d'eux, la bonne parole du relèvement agricole ». Cette parole également autorisée fut prononcée à la même occasion que j'ai déjà rappelée.

Il y a donc présentement, Messieurs, une opinion publique peu favorable à l'agriculture. M. le rapporteur l'a constatée. Il lui aurait suffi de ne regarder que d'un œil et de n'entendre que d'une oreille. Si l'on demande d'où vient cette opinion, quelle en est la cause, la réponse pourrait bien être que le routinier ne change pas ses méthodes, « parce qu'il a toujours fait comme ça ». Cette opinion se montre tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, tantôt elle prend un certain aspect, et tantôt un autre. Elle varie suivant les groupes où on la rencontre.

Longtemps on a reproché, et avec raison, aux cultivateurs, leur attachement à la routine, qui a tant retardé le progrès agricole. Voilà pourtant que la routine tend à disparaître. Il y avait une autre routine qui a peut-être été plus funeste encore, et dont on n'a pas parlé. Elle était, elle est dans l'opinion. On ne s'en rend pas toujours compte. Elle fait partie du lot de choses admises, qu'on ne discute pas, et qu'on accepte comme des axiomes. La profession de cultivateur est sans dignité, c'est entendu, c'est admis. La culture du sol est de la plus haute nécessité, et ceux qui ont le courage de s'y livrer sont admirables, on veut bien le leur dire avec bienveillance et protection, mais c'est un métier bien humble.

Vous entendrez les plus belles et les plus sincères protestations d'amour et de respect, envers les vaillants travailleurs du sol, on louera leur noble labeur, on leur prouvera qu'ils sont les facteurs les plus efficaces de la richesse du pays et du bien-être général, que sans l'agriculture, l'industrie ne pourrait se maintenir, que les autres classes ne pourraient vivre, on évoquera le glorieux souvenir des 60,000 Canadiens, qui, parce que fidèles au sol, ont sauvé la nationalité canadienne-française, tout cela très sincèrement, et l'instant d'après, les jours suivants, les actes, la manière de parler, les signes mêmes, feront conclure à l'infériorité de l'habitant. Comme si on disait, l'habitant est à la base de l'édifice social, c'est sa place, qu'il y reste.

Je le répète, Messieurs, on ne se rend pas compte de cette mentalité, pourtant facile à constater, et qui existe parfois à

l'insu de ceux qui la manifestent. Elle est aussi manifestée souvent plus délibérément et plus ostensiblement. On la rencontre partout, mais non pas chez ceux qui, sentinelles avancées et gardiens de l'ordre social comme de l'ordre moral, savent donner en temps opportun, des avis et des encouragements comme ceux que vous avez reçus, Messieurs, du premier pasteur de ce diocèse, à l'occasion du présent Congrès.

C'est donc avec raison, Messieurs, qu'on demande la formation d'une opinion publique dans la province en faveur de l'agriculture. Ce sera un puissant moyen d'éducation agricole pour ceux qui sont les travailleurs du sol par état et par tradition, s'ils comprennent que leur profession est digne d'estime et de respect. Le travail leur paraissant moins humiliant et moins pénible, ils pourront s'attacher à leur état et aimer leur travail pour sa valeur et sa dignité : *Ubi amatur non laboratur, vel labor amatur.*

L'INSTRUCTION AGRICOLE

L'opinion ainsi formée au milieu des autres classes aurait assurément, les plus heureux résultats. Son influence faciliterait la diffusion de l'enseignement agricole si nécessaire, surtout si on en venait à croire et à dire que la science agricole, à cause des progrès merveilleux qu'elle a accomplis en ces dernières années, à cause des services immenses qu'elle a rendus, et parce que les autres sciences physiques et naturelles lui apportent leur concours précieux, *mérite de faire partie du bagage scientifique d'un homme instruit.*

Ne cessons, Messieurs, de proclamer la nécessité de la science agricole qui enseigne à tirer du sol les produits les plus nombreux et les meilleurs avec le moins de peine possible. Pour nous, sa nécessité grandira à mesure que nos terres s'épuiseront et que nous devrons faire une culture plus intense.

La science agricole est très étendue et plusieurs autres sciences lui apportent le tribut de leurs travaux et de leurs découvertes, surtout la géologie, la minéralogie, la botanique, la physiologie, la zoologie, la physique et la chimie. Celle-ci, par ses analyses, permet de donner à chaque genre de culture ce qui lui convient le mieux ; elle apprécie les pertes que chaque récolte fait subir au sol et ce qu'il importe de lui rendre ; elle détermine l'ordre le plus

convenable pour la succession des plantes sur un même terrain ; elle évalue la valeur nutritive des fourrages et des autres aliments, et, sans pouvoir prétendre supprimer l'expérience et l'observation, les dirige l'une et l'autre, et permet souvent d'éviter des essais infructueux ou ruineux. Aussi un cultivateur qui saurait tirer de sa terre les produits les plus abondants avec le moins de peine possible, maintenant sa terre dans un excellent état de fertilité, qui au lieu de s'épuiser, s'accroîtrait même chaque année, s'il pouvait raisonner son travail, prouverait par là, non pas qu'il est plus profondément instruit, mais que sa science est plus étendue que celle de la plupart des hommes. Avec cela, et l'influence très grande que la science agricole exerce sur la richesse et les conditions économiques d'un pays, ne mérite-t-elle pas l'attention et l'étude *d'un homme qui tend à l'instruction et dont on dira qu'il a suivi un cours d'étude complet.*

La science agricole, dira-t-on, est nécessaire à ceux qui cultivent la terre. Les autres ne sauraient s'y intéresser, ils ne sont pas cultivateurs. Pourtant, ils sont nombreux, ceux qui, à la suite des notions acquises, peuvent parler pertinemment de mécanique, de chimie, voire même d'astronomie. Sont-ils mécaniciens de profession ? sont-ils chimistes ? sont-ils astronomes ? Tout en dissertant sur des sujets aussi variés, ils ignorent les éléments qui sont nécessaires au sol pour former le blé qui les nourrit.

Si les programmes donnaient dans l'enseignement de la physique et de la chimie, une place à la science agricole, celle-ci en acquerrait du prestige qui rejaillirait sur la profession agricole, et son importance serait bientôt établie à demeure dans l'opinion publique. On sait bien que nos établissements d'éducation publique enseignent à leurs élèves ce qui est nécessaire ou éminemment utile, et rien que cela. Il suivrait de là, qu'un homme instruit pourrait parler d'agriculture pertinemment, et, dans l'occasion, rendre des services aux cultivateurs, ses voisins, qui profiteraient de ses conseils et de ses lumières.

* * *

Parmi les suggestions qui sont souvent faites en faveur du progrès agricole si désirable, qu'on a entendues hier soir et ce

matin, et qui favoriseraient singulièrement l'éducation agricole, il y a celle-ci qui n'est pas sans valeur, — ruraliser l'enseignement. D'un autre côté, parmi les obstacles sérieux qui s'opposent au progrès agricole et à l'instruction agricole, on signale la vogue de l'instruction commerciale, et aussi, sans doute, le grand nombre de nos collèges commerciaux.

Pendant longtemps, au milieu des familles agricoles, on avait la conviction que le jeune homme qui pouvait acquérir un peu d'instruction, pour ensuite, disait-on, gagner sa vie avec sa plume, était le plus heureux de la famille. Lui, du moins, serait exempté du pénible travail de la terre. Après un cours commercial, il était poussé aux affaires. Ceux qui avaient de la valeur réussissaient souvent, mais le succès était plus facile à obtenir qu'aujourd'hui. Cette conviction existe encore. On a cependant aujourd'hui moins confiance dans l'instruction commerciale qu'autrefois, mais il faut débarrasser la maison. Cette expression, débarrasser la maison, me revient après vingt-trois ans, que je l'ai entendue tomber d'une certaine tribune. Un homme qui a fait du bruit proclamait que lui et ses amis désiraient pour les fils des cultivateurs qui l'écoutaient, un avenir plus heureux que n'avaient su préparer jusque-là ceux qui s'étaient occupés de l'instruction publique. Des collèges commerciaux seront établis, disait-il, vos fils que vous ne destinez pas à vous remplacer dans la culture de la terre y recevront l'instruction qui leur convient et nous débarrasserons vos maisons.

Pour dissiper ce souvenir pénible, je rappelle qu'il y a quelques années, un homme tout à fait dévoué à la cause agricole, son nom en est inséparable, et qui est en même temps très érudit, entra chez le directeur d'un collège académique, qui l'avait déjà maintes fois invité à visiter son établissement. L'établissement était superbe, en effet, et rien n'y manquait. Le visiteur fut très sobre d'approbations et de compliments, qui, en toute autre circonstance, auraient été justement mérités. Comme il se retirait, le directeur voulut lui demander son appréciation. « Mon cher directeur, en arrivant ici, j'ai remarqué un très grave défaut à la façade de votre maison. » — « Quel défaut, s'il vous plaît », demanda le directeur, croyant qu'il s'agissait d'un défaut de construction. « A mon avis, reprit le visiteur, mais avec une émotion

bien
collè
au le
rissa
des l
vraie
teur
milie
C
renco
la co
que c
et de
I
que l'
et tan
peler
même
tégés
I
l'Agric
ration
de la v
favoris
je pens
double
classe
dans le
agricole
vous ? —
faite, le
Ru
Son act
tances l
appries
agricole,
qu'on m
taines qu

bien visible, c'est encore plus grave que vous ne le pensez. Votre collège est un collège commercial, c'est son nom qu'on aperçoit au loin, et il est situé au milieu d'une paroisse agricole déjà florissante par son agriculture. Ne craignez-vous pas de déclasser des fils de cultivateurs, et d'éloigner de la terre certains qui devraient y rester ? » Il est bien manifeste cependant que le directeur seul n'était pas responsable de la présence de ce collège au milieu de cette paroisse agricole.

Quelque temps après, le même courageux visiteur était invité à rencontrer tous les professeurs de la même congrégation, et après la conférence qu'ils entendirent, le directeur général les avertit que c'était leur devoir de toujours faire respecter l'état agricole, et de faire estimer l'agriculture à sa valeur par leurs élèves.

Peut-on parler sérieusement de ruraliser l'enseignement, tant que l'instruction commerciale sera aussi généralement à la mode, et tant qu'on verra des collèges qu'on n'ose plus maintenant appeler pompeusement collèges commerciaux, mais qui sont de la même famille, naître et grandir entourés de tous les soins et protégés par toutes sortes d'influences.

Il y a quelque temps, l'attention de l'honorable Ministre de l'Agriculture de la province était attirée sur une certaine amélioration jugée très importante. Le ministre ne disconvenait pas de la valeur du projet, mais, disait-il, l'argent lui manquait pour favoriser un mouvement de ce côté. Il ajoutait ceci : « Quand je pense que le budget de l'instruction publique est plus que le double du budget de l'agriculture ; si, au moins, les enfants de la classe agricole recevaient une instruction qui les maintiendrait dans les traditions de leurs familles. Il nous faudrait un crédit agricole, ajoutait-il. — Monsieur le Ministre pourquoi retardez-vous ? — Faites l'opinion, reprit le ministre, quand l'opinion sera faite, le gouvernement trouvera les moyens nécessaires ».

Ruraliser l'enseignement — que peut faire l'école primaire ? Son action est remarquable, parfois, quand d'heureuses circonstances la favorisent. Tout dépend de l'institutrice. Les leçons apprises par cœur par les jeunes enfants ne feront pas l'éducation agricole, si ces leçons ont pour sujet le travail de la terre. Mais qu'on mette dans les mains des institutrices et des élèves certaines questions peu nombreuses sur l'état agricole, sur la dignité

de la profession agricole, sur l'importance du travail de la terre, en un mot sur ce qui est de nature à relever l'idée de l'agriculture. Les réponses qui suivront ces questions, que l'enfant les apprenne comme son catéchisme, et à la suite de son catéchisme, qu'on les lui fasse aussi répéter le dimanche à l'église avec son catéchisme.

Avec ce petit questionnaire, la bonne volonté des institutrices serait aidée, et elles auraient ainsi quelque chose à exploiter en faveur de l'éducation agricole.

* * *

N'est-il pas à propos, Messieurs, de mentionner notre engouement pour tout ce qui s'appelle industrie? Qu'un établissement industriel vienne s'implanter quelque part, même au milieu de populations exclusivement agricoles et déjà prospères, vite on proclame qu'il y a progrès. Les villages ne sont jamais assez peuplés, ni les limites des villes assez reculées. Les ouvriers deviennent plus nombreux, mais dans l'ensemble, ils sont loin d'être plus heureux. Des cultivateurs se font ouvriers, et la production du sol est diminuée. Pendant ce temps, certaines fortunes sont édifiées. C'est le progrès. Ce progrès qu'on a tant recherché et tant vanté, et qu'on a voulu sans limites, il est en train de ruiner le monde. Il n'est pas tout seul la cause de la guerre, mais il est bien l'auteur des cruautés les plus meurtrières et, à lui seul, il aura coûté plus de victimes.

Messieurs, sur la question agricole, qui est de tout premier ordre, répétons-le avec plaisir, il convient de nous demander si depuis un temps plus ou moins long il y a eu recul ou progrès, et pourquoi il faut s'appliquer à faire admettre son importance. Ce n'est pas d'aujourd'hui, évidemment, qu'elle est de tout premier ordre.

Connaissions-nous présentement et même avant la guerre, Messieurs, des populations agricoles qui sont aussi heureuses et qui vivent aussi largement que les nôtres? Je ne le crois pas. Pouvons-nous citer un pays, à part peut-être le Danemark, où la classe agricole jouit malgré tout d'autant de considération que la nôtre? Je ne le crois pas non plus. J'ai ici en vue les petits propriétaires qui ressemblent plus aux nôtres, et non pas les propriétaires de grands domaines.

scie
sur
dan
fait
tati
écor
non
terre

été t
tena
para
moni
roma
leurs

V
de l'a
et aus
sans se
par le
de la p
appart
manen
que mi
subven

U
en tem
amélior
et à arr

L'
l'agricu
en quel
encoura

Où donc l'instruction agricole est-elle plus favorisée et la science agricole plus répandue ? Nous sommes peut-être en retard sur certains points. Notre industrie laitière, cependant, est dans un état fort honorable. Ailleurs, la culture de la terre est faite plus scientifiquement par les grands propriétaires. L'imitation est favorisée chez les autres qui savent mieux que nous économiser la fertilité du sol et en tirer parti. Formés à l'économie en tout, ils en connaissent mieux que nous la valeur, leur terre est mieux traitée.

Est-ce qu'à une époque quelconque la profession agricole a été tenue généralement pour plus honorable qu'elle ne l'est maintenant ? Pour répondre à cette question affirmativement, il faut, paraît-il, remonter très loin. *Risum teneatis, amici*, il faut remonter jusqu'à la république romaine, alors que les magistrats romains savaient conduire d'un même bras ferme, les travaux de leurs champs, et les affaires de l'État.

* * *

Vous savez, Messieurs, quel a été pendant des siècles, l'état de l'agriculture dans les pays d'Europe. En France, par exemple, et aussi ailleurs, la terre appartenait aux seigneurs. Nulle terre sans seigneur, disait-on. Ceux-ci faisaient cultiver leurs domaines par leurs serfs ou leurs manants. Les manants faisaient partie de la propriété du maître. Celui-ci vendait-il sa terre, le manant appartenait au nouvel acquéreur ; de là son nom de *manere-manens*. Le seigneur allait guerroyer, et ses serfs qui n'avaient que misérablement *le couvert et le vivre*, cultivaient ses terres, pour subvenir à ses frais.

Un seigneur plus généreux ou plus chrétien octroyait de temps en temps à ses sujets, plus de liberté. Pendant des siècles, les améliorations furent lentes à venir, et la liberté dure à conquérir et à arracher.

L'histoire nous dit qu'Henri IV et Louis XIV favorisaient l'agriculture. Il ne serait peut-être pas inutile de nous rappeler en quel état pitoyable se traînait alors l'agriculture, et quelles encouragements ces rois lui donnaient.

Henri IV et Sully mirent tous leurs soins à faire renaître et à protéger l'agriculture. A la suite des si longues guerres, les campagnes étaient incultes et dépeuplées. Une épouvantable misère pesait sur le paysan, et un très grand nombre de petits propriétaires abandonnaient leurs terres au fisc, faute de pouvoir payer l'impôt. Jusqu'à la fin de son règne, on vit le roi et son ministre travailler à mettre le paysan à l'abri des persécutions, des violences, des pillages que lui faisaient subir les gens de guerre, les agents du fisc, et les lois elles-mêmes. Ils s'attachèrent à assurer par de sages règlements, le développement de la production, la facilité des transports, la vente libre et rapide des produits. Ils mirent le laboureur et les instruments de son travail à l'abri des poursuites et des saisies abusives, ils le garantirent contre la sévérité des collecteurs de taxes et l'avidité des créanciers. On rétablit et dégagea de toute entrave la liberté du commerce des grains de province à province et de nation à nation.

Colbert disait à Louis XIV : « Dans plusieurs endroits de votre royaume, beaucoup de terres demeurent incultes par la misère des peuples, qui n'ont ni les bestiaux pour les engraisser, ni les autres moyens pour les faire valoir. Pour subvenir à une chose si nécessaire, il est à propos que Votre Majesté diminue les tailles, dont le faix les accable, et qu'elle leur prête de l'argent pour avoir des vaches et des moutons. Il faudrait cinq à six millions, pour rendre vos provinces florissantes. Ce n'est pas encore assez, ajoutait Colbert, si les chevaux manquent aux laboureurs, j'appelle leur manquer que d'en avoir de si chétifs qu'à peine peuvent-ils égratigner la terre. Il faut enfoncer bien avant, surtout en quelques endroits, si l'on veut qu'elle pousse ».

Colbert porta une extrême attention à réduire les impôts qui pesaient sur les populations des campagnes, à accroître et à améliorer le bétail, et il défendit de saisir les bestiaux pour le paiement des charges publiques.

Voilà brièvement, ce qui nous donne l'idée de l'état de l'agriculture en France à des époques si mémorables de son histoire, et quels encouragements le pouvoir public s'appliquait à lui donner. Des méthodes de culture, il n'était pas question.

De quelle considération et de quelle estime jouissait alors la profession agricole quand certains gentilhommes déjà ruinés ve-

naient vivre à la cour après avoir vendu leurs terres pour se faire un équipement, chaque arrivant, disait-on, portant sa fortune sur son dos.

Il est sûr que les premiers colons venus ici en ce pays n'ont pas dû regretter amèrement les beautés de la profession agricole de là-bas. « Sire, disait un mémoire à Louis XIV, vos populations de la Guyenne et de l'Auvergne, sont réduites à vivre comme les bêtes, et à se nourrir de l'herbe des champs ».

Des insurrections avaient lieu quelquefois chez les paysans trop pressurés. Il a été écrit spirituellement, dit-on, pendant le grand siècle : « Des gens qui vivent comme des bêtes ont mis en danger la sécurité de l'État. On a immédiatement envoyé les pendre pour leur apprendre à vivre ».

Pendant ce temps, était-il question de science agricole ? Que ne venait-elle au secours des malheureux cultivateurs ? La science agricole n'existait pas. On ne la soupçonnait même pas. Mais si elle est venue tard, elle s'est développée rapidement, et ses bienfaits nombreux augmentent chaque jour.

Les Romains savaient que la culture des légumineuses est favorable au sol et aux cultures qui la suivent. Il n'y a peut-être pas plus de vingt-cinq ans qu'on a pu expliquer scientifiquement cet heureux phénomène.

* * *

Parmi les causes les plus aptes à favoriser le progrès agricole et à développer une opinion favorable à l'agriculture au moins chez les cultivateurs eux-mêmes, il convient de mentionner la coopération agricole. Il est vrai que de ce côté, l'éducation n'est pas avancée non plus, mais la bonne renommée de ceux qui travaillent à promouvoir l'idée coopératrice en agriculture et les bienfaits réels et tangibles qu'elle produit devront lui mériter assez rapidement la confiance qui lui a valu les plus merveilleux succès en Belgique et au Danemark.

Nous avons présentement, la Société coopérative agricole des Fromagers de Québec, et nous avons le Comptoir coopératif de Montréal. Ces deux institutions n'existent que depuis quelques années, mais les services qu'elles ont rendus sont déjà im-

menses. Elles méritent l'attention de tous les cultivateurs de la Province qui, s'ils les connaissaient mieux, ne tarderaient pas à devenir membres de l'une et de l'autre.

J'arrête ici, Messieurs, ces observations. Nous voulons tous soutenir la cause agricole. Parmi les encouragements les plus efficaces à lui donner, ou plutôt parmi les moyens qui la favorisent davantage, n'allons pas oublier cet avis autorisé qui s'adresse aux uns et aux autres : *que l'agriculture comme l'âme humaine, soit naturellement chrétienne.*

Vu l'heure avancée — midi — et afin de permettre à l'orateur au programme de développer plus à loisir toute sa pensée, le président avait prié M. Dallaire de remettre son discours à la séance suivante. Mais comme le programme restait très chargé et l'auditoire très impatient d'entendre et d'applaudir le brillant causeur, M. Dallaire voulut bien consentir à se rendre tout de suite aux désirs de l'assemblée.

Discours de M. O.-E. DALLAIRE directeur de l'Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe

Je répons bien volontiers à l'invitation que l'on daigne me faire de vous dire quelques mots. Mais je vous avoue franchement que si ventre affamé n'a pas d'oreilles, j'ai un peu faim, moi comme les autres ; j'en profiterai pour n'être pas long.

J'ajouterai tout simplement mes félicitations à celles que l'on vous a faites avec raison pour tous les travaux accomplis cette avant-midi. Nous avons certainement entendu émettre des idées qui méritent l'attention de tous les hommes sérieux, de nos gouvernants et de notre clergé. Je ne puis vous dire tout le bonheur que j'éprouve à voir aujourd'hui toute une armée de gens intelligents et instruits venir au secours de l'agriculture. On a compris et on comprend plus que jamais que l'agriculture a besoin de la collaboration de ceux que l'on nomme des gens instruits. Je déplore encore aujourd'hui les paroles que j'entendais, il y a

vingt-cinq ou trente ans : « Pour cultiver la terre on est toujours assez instruit ». J'ai entendu dire cela par des hommes qui avaient eu l'avantage de faire un cours d'études classiques. Quelle différence avec aujourd'hui.

Prenez le cultivateur d'il y a trente ans et celui d'aujourd'hui et dites-moi si le cultivateur est bien dans les mêmes conditions. La misère était très grande autrefois, et de là suivit l'émigration en masse aux États-Unis, que j'ai vue de mes yeux. Aujourd'hui nos cultivateurs en général — ceux qui ont un certain talent au moins — sont très à l'aise. Nos cultivateurs, quoiqu'on dise que l'agriculture souffre, sont très à l'aise partout dans la province de Québec, vous le savez comme moi. Et c'est peut-être parce que la prospérité agricole est plus grande qu'elle n'a jamais été, que les cultivateurs trouvent les ressources nécessaires pour faire faire tant de cours d'étude à leurs enfants. J'ai donné moi-même des conférences agricoles à peu près dans tous nos collèges classiques et je les ai trouvés partout tellement remplis que l'on avait dû y refuser des élèves. Pourquoi? Parce que la prospérité agricole existe réellement. Pas pour d'autres causes. Nos cultivateurs sont très à l'aise. Et je le prouverai facilement.

J'ai fait une enquête, il y a quelques années, pour comparer la situation de la province de Québec avec celle de l'Ontario — on mentionne toujours l'Ontario comme une province agricole modèle. J'ai trouvé que nos cultivateurs avaient très peu de dettes et d'hypothèques sur leurs propriétés, tandis que la méthode de l'Ontario est de cultiver au moyen d'emprunts. Ce n'est pas que je veuille blâmer l'emprunt, c'est un mode de faire des affaires. Ontario n'a pas le même mode de faire des affaires que nous. Les Ontariens empruntent deux mille ou trois mille piastres dans le but d'entreprendre telle où telle exploitation agricole, à la suite de calculs, généralement bien faits, que l'exploitation projetée rapportera largement les intérêts de ces emprunts. Et ils vivent dans une aisance apparente, d'après ce genre d'affaires. Ils empruntent comme la plupart des sociétés coopératives et autres empruntent pour lancer un projet quelconque. Le cultivateur canadien-français n'emprunte, en général, que lorsqu'il y est obligé par les circonstances. Autrement il n'emprunte pas, car il n'aime pas à s'endetter.

Une des causes de la désertion des campagnes, dont on n'a pas fait mention, est la prospérité agricole elle-même. C'est singulier, mais c'est vrai dans une certaine mesure. Les terres sont devenues très chères. Les uns appellent cela de la prospérité. C'est vrai jusqu'à un certain point. Mais cette hausse dans la valeur des terres a produit cet effet, que bien des cultivateurs en ont profité pour vendre leur propriété à un gros prix. Je ne parle pas du point de vue de la spéculation immobilière, je parle de la campagne en général. Autour des grandes villes la question est différente. Dans les campagnes en général, beaucoup de cultivateurs ont profité de ce que les terres sont chères, même trop chères au point de vue agricole, pour désertir les champs. La superficie agricole de la province de Québec n'a pas diminué pour tout cela, cependant le nombre des cultivateurs a diminué. Ce qui veut dire qu'il n'est pas rare, comme il arrive ici dans Saint-Hyacinthe, de trouver des cultivateurs qui sont propriétaires de deux, trois et même de quatre ou cinq belles terres : ils ont acheté leurs voisins.

A l'avenir, dans nos écoles d'agriculture surtout — c'est là qu'est la pépinière des cultivateurs relativement instruits, — il va falloir apprendre à ces élèves de quelle façon on peut cultiver profitablement avec peu d'argent et exploiter une ferme tout en travaillant soi-même, mais aussi en se faisant aider. La main-d'œuvre est rare, dit-on. Pourquoi ? Parce que nos cultivateurs, qui ont toujours été sur une simple ferme et qui n'ont pas eu de domaines à cultiver, pouvaient faire tout le travail de la ferme avec leur famille. Aujourd'hui, ce n'est plus cela. C'est général dans toute la province de Québec, nos cultivateurs ont trop grand de terre. Ils ne savent pas comment faire cultiver avec peu d'argent pour réaliser des bénéfices. Ils n'ont pas eu l'occasion de l'apprendre. C'est un secret pour la plupart des cultivateurs. Il faudra que cela s'enseigne d'une façon pratique dans nos écoles d'agriculture.

On se fait aider quinze jours ou trois semaines pour les foins, pour les récoltes, pour l'arrachage des pommes de terre, et on voudrait que la main-d'œuvre soit à sa disposition pour travailler six semaines par année. La main-d'œuvre s'en va dans les villes, parce qu'on mange et qu'on dépense pendant douze mois par an-

née e
géné
d'ouv
pents
année
dre à
de mo
Il y a
à \$1,4
ble, n
j'y ai
lait.
l'anné
dépen
nous r
provin
avoir e
vre au
d'y so
E
qu'on
de l'ag
ferme,
autour
agricol
une cho
mais ce
quoi ta
des rais
fermes,
gens qu
malpro
propre
ferme p
ture n'e
La
taire de
les cult

née et qu'il faut pour cela travailler douze mois par année. C'est général, la main-d'œuvre est rare pour tous ceux qui n'ont pas d'ouvrage à donner durant douze mois. Je dis que sur cent arpents de terre, on peut faire vivre très bien une famille toute une année. Ceux qui ne le savent pas pourraient très bien l'apprendre à l'École d'industrie laitière. J'ai une petite ferme à côté de mon école, que je vous invite à visiter, je n'en ai pas honte. Il y a là 53 arpents de terre, c'est tout. Là-dessus, j'ai fait \$1,200 à \$1,400 de revenus par année. La somme n'est pas considérable, mais le rendement est beau. Ce n'est pas du jardinage que j'y ai fait, mais seulement de la culture pour la production du lait. Et j'ai assez de cela pour faire vivre une famille durant l'année entière et une autre durant six mois ; je paie toutes mes dépenses, et il me reste encore un excédent de recettes. Ce qui nous manque un peu, à Saint-Hyacinthe comme ailleurs dans la province de Québec, c'est que nos cultivateurs apprennent à avoir du travail douze mois par année pour garder la main-d'œuvre auprès d'eux. Ils ne l'auront jamais autrement, c'est inutile d'y songer.

En fait d'éducation, je ne dirai qu'un mot. Je voudrais qu'on enseignât dans nos écoles non seulement le goût des choses de l'agriculture, mais qu'on insistât fortement sur l'hygiène à la ferme, sur la propreté des étables, des animaux, des terrains situés autour des bâtiments. Cela vaut presque tout un cours d'étude agricole. Ce n'est pas grand'chose, vous me direz. Mais c'est une chose très importante. La propreté, tout le monde connaît cela, mais ce n'est pas tout le monde qui la pratique. Savez-vous pourquoi tant de jeunes gens se dégoûtent de l'agriculture ? Il y a bien des raisons, mais une des principales, c'est la malpropreté sur nos fermes, dans nos étables, dans le soin des animaux. Les jeunes gens qui, souvent, n'ont rien vu d'autre chose chez eux que la malpropreté, et qui s'en vont dans une école où tout est bien tenu, proprement, mais où on ne leur apprend pas comment tenir une ferme propre, se disent que dans la pratique ordinaire l'agriculture n'est pas attrayante.

La propreté est très importante. J'ai été longtemps secrétaire des juges du Mérite agricole, et j'ai bien remarqué que chez les cultivateurs de diverses régions où règne l'ordre les enfants

restent attachés à la terre. Pourquoi? Parce que ces enfants se disent : « C'est agréable chez nous et ce n'est pas plus agréable ailleurs que chez nous ».

Ce point peut sembler un détail, mais il n'en est pas un. Personne ne pourrait aimer l'agriculture faite dans des conditions de malpropreté. Au contraire, l'agriculture, bien faite peut facilement capter la confiance, l'amour, l'attachement de qui ce que soit. Chez un cultivateur où tout est à l'ordre, on ambitionne de demeurer à sa place.

Il y a un autre défaut qui est général à peu près dans toutes les classes : c'est de trouver que la profession des autres est bien plus agréable, plus facile et plus honorable que la sienne. Les gens de la ville trouvent les gens de la campagne heureux, ils vivent au grand air et sont leurs propres maîtres. Les gens de la campagne trouvent les gens de la ville bienheureux : ils ont le théâtre et combien d'autres amusements — la nature n'est pas un théâtre aussi agréable pour eux qu'un petit cinéma où l'on crève de chaleur.

Je suis certain que l'agriculture de la province de Québec bénéficiera largement de vos travaux et de votre dévouement et qu'avant longtemps nous verrons partout des cercles de l'A. C. J. C., secondant, appuyant, remplaçant, s'il est nécessaire, toutes les organisations actuelles. Démolir, c'est facile. Mais il faut mettre quelque chose de mieux à la place de ce qui est disparu. Nous avons des cercles avicoles, horticoles, agricoles, toutes sortes de *coles*, que l'on peut trouver en bien des endroits. Je les connais bien, j'ai été quatre ans secrétaire du Conseil de l'Agriculture. Les uns fonctionnent admirablement ; d'autres, pas du tout ; il y a en quelques-uns, où le trésorier empoche l'argent, et c'est tout son programme ; il y en a d'autres, où l'on fait des affaires pour un chiffre élevé.

Je vous félicite de vouloir organiser des Cercles agricoles de l'A. C. J. C. L'organisation est toujours facile : il suffit d'avoir de l'enthousiasme, de la chaleur, de la conviction — et cette conviction chaleureuse pénètre chez les autres. Mais est-ce que tout cela va durer? Ça durera aussi longtemps qu'il y aura de l'argent ; mais quand il n'y aura plus d'argent, ça va tomber. Cependant il n'en est pas ainsi partout. Mes compatriotes sont

tro
pot
cer
c'es
fau
me,
teni
des
noti
et li
prit
met
tes l
le et
le fe
ciati
le pa
Qué
tions
dans
saire
et pa
souh

I
rurau
existe
ils co
tantes
car ils
qui on
leur d

trop dévoués, trop dévoués à leur propre conservation au moins, pour ne marcher qu'à cause de l'argent. Vous trouverez dans certaines paroisses des âmes généreuses et de l'esprit public, et c'est avec le seul esprit public qu'on peut faire quelque chose. Il faut y aller de son dévouement, de son esprit de sacrifice, et même, au besoin, de son argent et de ses efforts personnels pour soutenir les bonnes associations ; autrement, elles tomberaient.

Trouverez-vous dans toutes les paroisses de notre province des apôtres qui travailleront en vue du bien de notre religion, de notre langue et de notre race ? Non. Vous en rencontrerez ici et là. Le point principal est de trouver de l'esprit public, de l'esprit de dévouement. Il suffit d'un homme de bonne volonté pour mettre en marche et soutenir une bonne association. Dans toutes les paroisses où je suis passé, il y en a de ces hommes : c'est le curé, c'est un cultivateur ou un ouvrier ; c'est quelqu'un qui a le feu sacré et qui veut se dévouer pour les autres. Votre association me paraît appelée à fournir un plus grand nombre que par le passé de ces hommes-là. Je suis certain que la province de Québec s'en ressentira avant longtemps dans toutes ses organisations — car des organisations, on en a fait beaucoup — et que dans ses progrès elle subira l'influence que vous apporterez nécessairement.

Vous faites votre travail dans un esprit absolument chrétien et patriotique. Je vous en félicite de tout mon cœur et je vous souhaite tous les succès que vous méritez.

Le Président remercie M. Dallaire et explique que les cercles ruraux de l'A. C. J. C. n'ont pas pour objet de remplacer ce qui existe déjà à la campagne, de se substituer aux cercles agricoles ; ils contribueront au contraire à fortifier les organisations existantes, à fournir aux cercles agricoles des recrues mieux préparées, car ils visent surtout à former en plus grand nombre les hommes qui ont à cœur le bien de leur pays et qui veulent mieux accomplir leur devoir social.



Discours de M. le chanoine F.-Z. DECELLES supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe et président d'honneur de la séance

Messieurs les membres du Comité central ont sans doute offert à un membre de l'enseignement secondaire la présidence de cette séance pour l'honorer, mais probablement aussi pour lui faire du bien. On a suggéré qu'une attention plus grande soit donnée à l'enseignement agricole. Nous remercions les auteurs de cette suggestion. Je crois que nous pouvons leur apporter quelque joie en leur faisant une promesse. Moi qui cache toujours soigneusement mes résolutions de retraite, je vous dirai que j'ai pris deux résolutions ce matin.

De même que nous pouvons donner un enseignement très religieux sans enseigner continuellement la religion *ex professo*, de même aussi nous pouvons donner un enseignement agricole en profitant de toutes les occasions qui nous sont offertes de faire estimer davantage la carrière agricole. Nous le pouvons aussi par l'enseignement de l'histoire et même par l'enseignement de la littérature, en particulier par l'enseignement intelligent et l'explication plus pratique des *Géorgiques* de Virgile.

Ma seconde résolution, c'est de favoriser autant que je le pourrai, chez nos finissants, les décisions qui les poussent vers les carrières agricoles. Nous avons l'honneur de compter parmi nos anciens élèves un conférencier agricole de cette province, M. Victor Sylvestre. Il y en a d'autres qui ont déjà embrassé cette carrière. Et, à l'avenir, chaque fois que nous le pourrons sans nuire aux vocations religieuses, nous favoriserons les décisions de nos finissants qui voudront embrasser la carrière agricole.

DEUXIÈME SÉANCE D'ÉTUDE

LA LÉGISLATION AGRICOLE

La séance de l'après-midi devait réunir au auditoire non moins nombreux et non moins attentif que celle du matin. Appelé à diriger l'assemblée, M. Gustave Monette, avocat, l'un des vice-présidents de l'A. C. J. C., s'exprima comme suit :

« Je regrette beaucoup pour vous que M. Henri Lemay n'ait pu se rendre ici pour présider cette réunion. Elle ne manquera sans doute pas d'être très intéressante et très utile : il s'agit de considérer la question agricole au point de vue de la législation.

« Je me permettrai, dès le début de cette séance, de vous mettre en communication avec l'un de nos meilleurs amis, de vous faire entendre une des voix les plus sympathiques à notre association, celle du Révérend Père S. Bellavance, S. J., recteur de l'Immaculée-Conception à Montréal, et premier aumônier général de l'A. C. J. C. ».

Le président lit la lettre annoncée, puis présente ensuite à l'auditoire le rapporteur de la séance, M. Camille Tessier, avocat, son collègue, « membre, dit-il en souriant, d'une étude très importante de Montréal ».

LA LÉGISLATION AGRICOLE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Rapport présenté par M. CAMILLE TESSIER, avocat de Montréal, vice-président de l'A. C. J. C.

Dans notre Province les lois régissant l'exploitation du sol émanent de deux sources : la législature provinciale dont les édits n'ont force de loi que dans les limites du Québec ; la législature fédérale dont la juridiction s'étend au Canada tout entier.

Nous avons donc à étudier dans ce rapport toutes les lois actuellement en vigueur dans notre Province et ayant pour objet l'agriculture, que ces lois aient été adoptées à Ottawa ou qu'elles l'aient été à Québec.

Pour abrégé ce rapport, nous avons cru devoir le limiter aux quatre catégories suivantes de la matière agricole :

I. — L'organisation des différents ministères et départements qui mettent en opération nos lois agricoles.

II. — Nos institutions agricoles, l'enseignement agricole et les divers moyens officiels d'encourager l'agriculture.

III. — La production végétale et l'industrie des produits végétaux.

IV. — La production animale et l'industrie des produits animaux.

I

L'ORGANISATION DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES ET DÉPARTEMENTS QUI METTENT EN OPÉRATION NOS LOIS AGRICOLES

A Québec, les membres de l'exécutif chargés de voir au fonctionnement de notre législation agricole sont le ministre et le sous-ministre de l'Agriculture, le secrétaire et quelques autres fonctionnaires, dont le nombre varie suivant les besoins. Tous sont nommés par le Conseil des ministres. Le contrôle et la gestion, par toute la Province, de ce qui se rattache à l'agriculture,

app
men
de r
à l'
pron
mesu
un r
bres
l
et rec
secrét
faire
tres re
ventic
se fait
E
y a le
memb
minist
tous le
surinte
Le Cor
formé
Ses pri
mesure
expositi
régie in
l'emploi
organise
les; enco
porter d
deniers
bétail, fi
l'enseign
semblées
Il n'
du Conse
ministre.

appartiennent au ministre. C'est lui qui surveille le fonctionnement des écoles et des fermes modèles subventionnées par l'État, de même que des institutions agricoles dont nous parlerons tout à l'heure. Il lui appartient d'instituer des enquêtes en vue de promouvoir les intérêts de l'agriculture, et de faire adopter les mesures nécessaires à cette fin. Chaque année il doit préparer un rapport détaillé de ses opérations, et le soumettre aux Chambres dans les dix jours qui suivent l'ouverture de la session.

Le personnel du Département est sous les ordres du ministre et reçoit de lui ses instructions. Il n'y a que les attributions du secrétaire qui soient définies par le Statut. Elles consistent à faire la correspondance du Département et à en tenir des registres réguliers, à préparer les rapports, à tenir les comptes des subventions, à dresser les certificats et à prendre note de tout ce qui se fait dans le Département.

En marge du Département mais très intimement lié à lui il y a le Conseil de l'Agriculture. Il se compose de vingt-quatre membres ; vingt et un d'entre eux sont choisis par le Conseil des ministres, parmi les agriculteurs et les agronomes marquants ; tous les autres sont le ministre lui-même, le sous-ministre et le surintendant de l'Instruction publique, qui sont membres d'office. Le Conseil de l'Agriculture a la personnification civile. Il a été formé dans le dessein d'aider au développement de l'agriculture. Ses principaux moyens d'action sont les suivants : aviser aux mesures propres à faire représenter dignement la Province aux expositions étrangères ; reviser et approuver les règlements de régie interne des sociétés d'agriculture et prescrire à ces dernières l'emploi qu'elles doivent faire de partie de leurs deniers ; faire organiser des concours par ces sociétés ; établir des fermes modèles ; encourager par primes spéciales la culture des plantes ; importer des races d'animaux de qualité supérieure, distribuer des deniers pour les fins agricoles, établir des livres de généalogie du bétail, faire connaître les meilleures vaches laitières ; répandre l'enseignement agricole et fonder des bourses, ordonner des assemblées de paroisse pour des fins d'agriculture, etc.

Il n'y a que le secrétaire qui reçoive un salaire. Les séances du Conseil ont lieu de temps à autre, dans un local désigné par le ministre.

E DE

Contréal,

du sol
es édits
islaturelois ac-
tr objet
qu'elles

ter aux

éparte-

cole et

roduits

roduits

IMENTS

1 fonc-
; et le
autres
Tous
la ges-
ulture,

Un autre rouage de l'organisation est le Comité permanent des Expositions. Ce Comité est composé de dix membres, dont cinq sont choisis dans le Conseil de l'Agriculture et les cinq autres, dans le Conseil des Arts et Manufactures. Le nom du Comité indique suffisamment sa raison d'être, sans qu'il soit besoin de nous y arrêter plus longtemps.

A Ottawa, c'est aussi le ministre de l'Agriculture qui a la charge de veiller à l'exécution des lois votées par le Parlement du Canada, et ayant trait à l'agriculture et à tout ce qui s'y rapporte. Le ministre a sous sa juridiction un sous-ministre ainsi que d'autres fonctionnaires nécessaires à la bonne administration de son département.

II

NOS INSTITUTIONS AGRICOLES, L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, LES DIVERS MOYENS OFFICIELS D'ENCOURAGER L'AGRICULTURE

Nos institutions agricoles. — Se basant sur l'expérience des pays d'Europe, nos législateurs ont compris que l'évolution moderne de l'agriculture a fait naître pour le cultivateur des besoins nouveaux, qu'il doit trouver moyen de satisfaire. Et parmi ces exigences, est la nécessité pour l'homme des champs de mettre fin à son « long isolement », et de faire face à la concurrence créée par l'introduction relativement récente du « machinisme » et de l'« industrialisme » dans l'exploitation du sol.

En présence des nouveaux problèmes à résoudre, en présence de déboursés plus considérables à faire et d'une énergie plus raisonnée à déployer, le paysan a senti le besoin de s'associer. Il a été secondé, dans ce sens, par ceux qui ont à cœur ses intérêts et aussi par les législateurs de tous les pays. En cette Province, le paysan, malgré les avantages que lui fournit la législation que nous allons maintenant examiner, s'est montré quelque peu réfractaire à l'idée de s'unir à d'autres paysans pour abandonner la routine et bénéficier des méthodes nouvelles. Il est à propos, croyons-nous, d'accélérer le plus possible, dans nos campagnes, cette poussée vers l'association sous les différentes formes autorisées par nos lois. Car, selon la juste expression de M. Léon Bour-

geoi
tous
de t
Parc
qu'e
dans
quel
ses e
mett
sa fo
tion
tionn
ciatic
et là
le cor
serré
l
nous,
l
tés co
S
range
coles
ture ;
S
sociét
rative
S
société
mutue
d'assu
compa
rieries

A
société

geois « l'association est une chose merveilleuse. Nous sommes tous pleins de bonne volonté, nous ne demandons pas mieux que de travailler, et cependant nous ne réalisons rien. Pourquoi ? Parce que les volontés sont éparses. La volonté d'un homme, qu'est-ce que c'est dans l'immensité des forces qui se heurtent dans la bataille sociale ? Qu'est-ce que la volonté d'un homme, quel que soit son génie, quelle que soit son énergie, quels que soient ses efforts, s'il reste seul ?... Ah ! Si, au contraire, il réussit à mettre en commun un faisceau de bonnes volontés, tout change, sa force se trouve centuplée, du jour au lendemain. L'association n'additionne pas les hommes les uns aux autres, elle n'additionne pas les efforts individuels aux efforts individuels ; l'association multiplie les efforts individuels par les efforts individuels, et là où l'on est dix, on a la force de cent, parce qu'au lieu de subir le conflit des intérêts qu'affaiblit l'effort de chacun, on a les coudes serrés de ces dix hommes qui font la trouée dans les foules ».

Nos associations agricoles peuvent être classées, croyons-nous, de la façon suivante :

1° Les *unions professionnelles* ou *syndicales*. 2° Les *sociétés coopératives*. 3° Les *sociétés mutualistes*.

Sous le type d'*unions professionnelles* ou *syndicales*, nous rangerons : (a) nos sociétés d'agriculture ; (b) nos sociétés agricoles ; (c) nos syndicats d'élevage ; (d) nos sociétés d'horticulture ; (e) nos sociétés agricoles et laitières.

Sous le type de *sociétés coopératives*, nous classerons : (a) nos sociétés coopératives de cercles agricoles ; (b) nos sociétés coopératives agricoles.

Sous le type de *sociétés mutualistes*, nous classerons : (a) nos sociétés d'assurances agricoles ; (b) nos compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie dans les comtés ; (c) nos compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent ; (d) nos compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie des beureries et fromageries.

1° — UNIONS PROFESSIONNELLES

A — *Nos sociétés d'agriculture*. Il y en a trois sortes : les sociétés d'agriculture de comté, cité ou ville, les sociétés de dis-

trict et enfin de municipalités de comté. La délimitation locale est le caractère distinctif de ces sociétés entre elles. Les premières sont formées dans les limites d'une division électorale de la Province ; les secondes sont des fédérations de toutes les sociétés de comté, comprises dans un district judiciaire ; et les troisième consistent dans une municipalité constituée elle-même en société d'agriculture.

Sous ces différentes formes, ces sociétés ont un but et des moyens communs ; le but vous le connaissez. Voici leurs principaux moyens : tenir des assemblées pour entendre des conférenciers agricoles, encourager la circulation des journaux d'agriculture, offrir des prix pour des essais sur des questions agricoles soit théoriques, soit pratiques, importer des animaux de race, des variétés de plantes et de graines de semence, organiser des parties de labour ainsi que toutes sortes de concours, tenir des expositions et y décerner des prix. Chacune d'elles est revêtue de la personnification civile. Leurs fonds s'alimentent à deux sources, savoir : la contribution des membres et les subventions du Gouvernement. Elles sont perçues par le secrétaire de la société, qui est le seul officier salarié et qui doit donner caution, s'il en est requis. Le Gouvernement provincial affecte au paiement de ces allocations un crédit annuel de cent mille piastres.

Toutes ces sociétés sont organisées d'une façon à peu près uniforme. Les sociétés de comté, cité et ville, doivent faire signer par leurs membres promoteurs, au nombre d'au moins quarante, une déclaration d'après une formule annexée au Statut. Un duplicata de cette déclaration est envoyée au ministre. Si ce dernier décide d'accorder l'incorporation de la société, il en donne avis dans la *Gazette Officielle*. Et dès lors, la société est formée et a la personnalité civile. Une copie de la déclaration doit alors être déposée au bureau du protonotaire du district et une autre chez le régistrateur. Une fois ces formalités remplies, une première assemblée de tous les membres, assemblée qui devra se répéter annuellement dans la suite, doit être tenue. A cette assemblée se fait l'élection des officiers dont le nombre est variable. Le Conseil d'Agriculture a droit de nommer lui-même un directeur pour le représenter dans le bureau de chaque société. Les directeurs doivent veiller à ce que l'assemblée générale ait

lieu
gest

requ
sée
fédé
mén

faço
du c
Ces
prov
tions

Quel
une
territ
des c
vingt
trans
forme
nistre
est fo
fonds
vent
y avo
être c
janvie
une ré
subve
chacu

C
respon
les an
vendre
aux pr
relatifs
société

lieu annuellement et sont tenus d'y présenter un rapport de leur gestion. Copie de ce rapport doit être envoyée au ministre.

La formation des sociétés de district s'effectue par voie de requête, signée par au moins trois sociétés du district et adressée au ministre avec une somme de \$100. Bien que les sociétés fédérées gardent leur personnalité distincte, la fédération elle-même est revêtue de la personnification civile.

Les sociétés de municipalités de comté sont formées d'une façon analogue, mais seulement lorsque toutes les municipalités du comté ont affecté à cette fin une somme d'au moins \$260. Ces municipalités une fois érigées en sociétés ont droit à l'octroi provincial. La procédure qu'elles doivent suivre et les obligations qu'elles ont à remplir ne diffèrent pas de celles déjà exposées.

B — Cercles agricoles. Qu'est-ce qu'un cercle agricole? Quel est son fonctionnement? Quelles sont ses obligations? C'est une société d'agriculture en miniature. Dans toute division territoriale créée pour l'établissement d'une société d'agriculture des cercles agricoles peuvent être établis. Il faut qu'au moins vingt-cinq personnes en fassent la demande au ministre en lui transmettant une déclaration dans laquelle elles conviennent de former un cercle agricole et d'en remplir les obligations. Le ministre donne avis dans *la Gazette Officielle* de Québec et le cercle est formé. Plusieurs cercles peuvent mettre en commun leurs fonds en vue d'atteindre plus efficacement leur but, mais ils doivent obtenir au préalable la permission du ministre. Il ne peut y avoir qu'un cercle par paroisse. Une assemblée générale doit être convoquée et tenue annuellement, le deuxième mercredi de janvier. Sept directeurs sont élus. Le secrétaire seul a droit à une rémunération pour ses services. Les cercles ont droit à une subvention annuelle de cinquante sous par membre et, en plus, chacun des membres reçoit *le Journal d'Agriculture*.

C — Syndicats d'élevage. Ce sont des sociétés par actions, à responsabilité limitée, fondées dans le but d'élever et d'améliorer les animaux de la ferme. Ils peuvent acheter, louer, élever et vendre des animaux de race, accorder des primes de conservation aux propriétaires d'animaux reproducteurs, acheter tous produits relatifs à l'élevage, à l'alimentation et à l'hygiène du bétail. Les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles peuvent, avec la

permission du ministre, prendre des actions dans les syndicats d'élevage. Dix personnes peuvent fonder un tel syndicat. Pour le faire elles doivent procéder d'une façon analogue à celle suivie par les sociétés d'agriculture. Le capital du syndicat est variable. Il est divisé en actions de \$10.00, payables en versements de \$2.00 par année. Le syndicat est administré par un bureau de cinq directeurs qui sont nommés à l'assemblée générale des sociétés et dont les fonctions sont gratuites. A l'assemblée, les actionnaires ont droit à un vote chacun, quel que soit le nombre de leurs actions. Un secrétaire-trésorier est nommé par le bureau de direction. Les obligations sont analogues à celles des secrétaires-trésoriers des sociétés d'agriculture.

Ces syndicats d'élevage jouissent d'une exemption de taxes du Gouvernement.

D — Sociétés d'horticulture. Ces sociétés sont formées en vue de développer l'art de cultiver les jardins dans une cité, ville ou paroisse. Vingt-cinq personnes au moins peuvent en demander l'incorporation. La procédure à suivre prescrit les mêmes formalités que celles exposées plus haut : déclaration, avis du ministre dans la *Gazette Officielle*, dépôt de déclaration chez le protonotaire et le registrateur, assemblée générale, assemblée annuelle, etc.

E — Sociétés agricoles et laitières. Lorsque quarante personnes en font la demande en transmettant au ministre une déclaration à cet effet, le Conseil des ministres peut autoriser la formation dans la Province, d'une ou de plusieurs sociétés ayant pour objet le développement de l'agriculture, la culture des fruits, la fabrication du beurre et du fromage, l'inspection des beurreries, l'amélioration des animaux, le drainage et l'irrigation des terres. Les directeurs de la société sont élus à l'assemblée générale annuelle. Il doit y en avoir un pour chaque district où résident au moins cinq membres. Toutes les autres formalités sont à peu près les mêmes que pour les sociétés dont nous avons parlé précédemment.

2° — SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Nous arrivons maintenant au second type d'associations agricoles : les coopératives. Sous ce titre, nous examinerons

subséquentement les lois suivantes : la loi des sociétés coopératives agricoles, la loi des coopératives de cercle agricoles, et enfin la loi générale des syndicats coopératifs de Québec, loi sous l'empire de laquelle peuvent se former toutes coopératives sans distinction professionnelle.

A — Sociétés coopératives agricoles. Le but de ces sociétés est l'amélioration et le développement de l'agriculture, la fabrication du beurre et du fromage, l'achat et la vente d'engrais, d'animaux de race, etc.

Vingt-cinq personnes domiciliées dans une municipalité ou une paroisse de la Province peuvent former entre elles une société coopérative agricole. Elles doivent à cette fin obtenir l'autorisation du ministre de l'Agriculture, en lui adressant le duplicata d'une déclaration signée devant témoins, par chacun des vingt-cinq membres fondateurs. Cette déclaration n'a rien de bien spécial. Elle mentionne tout simplement que les soussignés deviennent membres d'une société agricole à responsabilité limitée, sous le nom de « Société coopérative de » avec sa principale place d'affaire à dans le comté de et qu'ils souscrivent le montant du capital respectivement indiqué en regard de leurs noms. Si le ministre juge à propos d'autoriser la formation de la société, il doit publier sans délai, dans *la Gazette Officielle* de Québec, avis de la constitution de la société, et un avis analogue est envoyé sans délai au protonotaire et au registraire du district où est située la société. Cette dernière se trouve alors incorporée et est de la nature d'une société par actions, à responsabilité limitée. C'est-à-dire que chacun des membres qui en font partie ne s'oblige que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription. Le capital-actions varie suivant l'importance de la société. La valeur de chaque action est de \$10.00, payables par versements annuels de \$1.00. Les actions sont des effets négociables, en observant les conditions prescrites dans les règlements. Les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture peuvent devenir actionnaires, avec la permission du ministre (4 juin 1910).

Les règlements sont édictés par le bureau de direction. Il est composé de cinq directeurs, qui ont plein pouvoir de faire des règlements pour la régie de la société, de les modifier et de les

abroger, de régler les conditions particulières de tout contrat, en veillant à ce que les intérêts de la société soient sauvegardés, d'emprunter des fonds, d'acquérir des meubles, des animaux, des immeubles et de les revendre, d'autoriser toute procédure légale et judiciaire. Leur pouvoir d'emprunt est cependant limité à une somme n'excédant pas le montant des actions souscrites. Le bureau de direction reste en charge durant une année, d'une assemblée générale à l'autre. Ces assemblées se composent de tous les sociétaires et doivent être tenues chaque année, le deuxième jeudi de janvier, à 10 heures du matin, à un endroit indiqué par les directeurs. L'assemblée rend ses décisions à la majorité des voix. Chaque sociétaire a droit à un vote, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, et à cette assemblée le bureau de direction soumet un rapport de ses opérations de l'année, ainsi qu'un état des affaires attesté par le secrétaire-trésorier. L'assemblée se base sur cet état pour déterminer le montant des bénéfices de l'année, et pour en faire la répartition. La société peut avoir un fonds de réserve égal au capital souscrit. Tant qu'elle n'a pas réussi à accumuler ce fonds de réserve, le total des dividendes reportés annuellement ne doit pas excéder six pour cent du capital payé. Si l'assemblée annuelle n'a pas lieu, le ministre doit en être averti. Des officiers de la société, il n'y a que le secrétaire-trésorier qui soit rétribué. Mais rien n'empêche que le président soit lui-même secrétaire-trésorier ou gérant et touche un salaire. Tous les documents officiels de la société doivent être signés par le président ou le vice-président et par le secrétaire-trésorier à ce dûment autorisé par une résolution générale ou spéciale du bureau de direction. Le secrétaire-trésorier est comptable à la société de tous les deniers qu'il a touchés pour elle, et il est tenu de fournir cautionnement, qui doit être renouvelé chaque fois que la société le requiert. Tous les livres de la société sont constamment ouverts à l'inspection des membres. La société jouit enfin d'une exemption de taxes du gouvernement.

Elle peut être dissoute par le ministre, à la demande du bureau de direction, si elle cesse pendant deux ans d'être en opération.

B — Sociétés coopératives de cercles agricoles. Les cercles agricoles d'un comté peuvent se fédérer en société coopérative.

Ils
me
tion
dev
rati
gen
du l
les
de l
reço
qui
la n
par
cere
mini
com
un c
exist
rati

de n
mot
C'est
le 9
vrai,
car é
nisati
cette

I
moins
d'une
action
action
le but
mique
les su
les ch
ouvrir

Ils n'ont qu'à transmettre au ministre une résolution régulièrement adoptée à cet effet. Si le ministre approuve cette organisation, il en donne avis dans *la Gazette Officielle*, et dès lors ces cercles deviennent une corporation légale sous le nom de « Société coopérative des cercles agricoles de » Des coopératives de ce genre ne peuvent cependant être formées sans le consentement du bureau de direction de la société d'agriculture du comté. Tous les cercles du comté, fondés postérieurement à l'établissement de la coopérative, en font nécessairement partie. La société ne reçoit pas d'allocations du Gouvernement. Chacun des cercles qui en font partie doit verser chaque année dans le fonds commun la moitié de son allocation, ainsi que la moitié des montants payés par ses membres sur leurs souscriptions. Les coopératives de cercles ne peuvent être dissoutes avant cinq ans et que par le ministre lui-même, sur requête de la majorité des cercles qui les composent. Aucune société d'agriculture ne peut se former dans un comté où il existe une coopérative de cercles, et celles qui y existent déjà sont dissoutes le jour de la formation de la coopérative.

Nous croyons maintenant à propos, pour compléter l'examen de notre législation sur ces associations coopératives, de dire un mot de la loi des syndicats coopératifs de la Province de Québec. C'est notre Statut 6 Edouard VII, chapitre 33, entré en vigueur le 9 mars 1906. Cette loi ne s'applique pas spécialement, il est vrai, à l'agriculture, mais elle s'y rapporte d'une façon générale, car elle a été édictée en vue de régulariser la formation et l'organisation des sociétés coopératives parmi les classes laborieuses de cette Province.

Les syndicats coopératifs sont des groupements formés d'au moins douze personnes, domiciliées dans les limites d'une ville ou d'une circonscription électorale, de la nature d'une société par actions à responsabilité limitée, au capital variable et divisé en actions négociables d'au moins \$1.00 chacune, groupements dont le but est l'étude, la protection et la défense des intérêts économiques des classes laborieuses et dont les moyens d'action sont les suivants : acheter pour revendre aux associés exclusivement les choses nécessaires à la vie ou aux travaux de l'industrie ; ouvrir des crédits et faire des prêts aux sociétaires ; établir pour

eux des travaux en commun ou leur permettre de se livrer à des opérations de production, et les aider à vendre leurs produits, soit collectivement, soit individuellement. La production, la confection et le crédit peuvent donc faire l'objet de ces syndicats.

La procédure à suivre pour l'établissement des syndicats coopératifs ressemble beaucoup à celle que nous avons précédemment analysée. Il y a d'abord la déclaration qui doit être signée en double, devant deux témoins, par les membres fondateurs, la remise d'un duplicata de cette déclaration au greffier ou au secrétaire-trésorier du conseil municipal, qui est tenu d'en livrer une copie à toute personne qui en fait la demande. L'autre double de la déclaration est déposé dans les archives de la société. Toute personne qui, subséquentement à la formation de la société veut en devenir membre, doit signer une déclaration semblable. La première assemblée générale est convoquée sans délai, après que la déclaration a été signée, et vient alors l'élection des officiers et l'approbation des règlements. Chaque sociétaire n'a droit qu'à un vote. Le bureau porte le nom de « Conseil d'administration » et est composé d'au moins cinq membres élus pour un an. L'assemblée générale nomme aussi trois autres membres, pour constituer un « conseil de surveillance », dont les fonctions consistent à surveiller le conseil d'administration et la « commission de crédit ». Cette dernière commission a le contrôle absolu des prêts, sous l'autorité de l'assemblée générale. Cette assemblée doit avoir lieu tous les ans.

Les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture peuvent, avec la permission du ministre de l'Agriculture, prendre des actions dans ces sociétés coopératives, de même que les commissions scolaires et les municipalités.

Les sociétés, régulièrement organisées en vertu de cette loi, peuvent librement se concerter et s'unir dans une action commune pour protéger leurs intérêts similaires. Nous ne nous arrêtons pas à examiner tous les rouages de fonctionnement de ces sociétés. Ce que nous avons dit précédemment en donne une idée suffisamment précise. Contentons-nous d'ajouter, en terminant, que les membres chargés de l'administration ou de la direction de ces sociétés coopératives sont personnellement responsables des torts occasionnés par la violation de la loi.

Et nous abordons maintenant la troisième catégorie d'associations agricoles.

3° — NOS SOCIÉTÉS MUTUALISTES

Au chapitre des assurances, nos statuts contiennent très peu de dispositions qui s'appliquent spécialement et exclusivement aux agriculteurs. Notre législation provinciale prévoit la constitution en corporation de compagnies d'assurance mutuelle contre le feu dans les comtés, de compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent, et des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries.

A — Les compagnies d'assurances mutuelles contre l'incendie dans les comtés se forment de la façon suivante. — Lorsque des propriétaires immobiliers, domiciliés dans un comté de cette Province, veulent fonder une telle société, ils doivent, au nombre d'au moins vingt-cinq, convoquer une assemblée de tous les propriétaires fonciers du comté, et, s'ils le jugent à propos, de quelques comtés avoisinants. Cette convocation ne peut cependant se faire sans que la permission écrite du trésorier de la Province ait été préalablement obtenue. A cette assemblée, il doit y avoir au moins cinquante propriétaires. Si les deux tiers déclarent qu'il est opportun d'établir une telle compagnie, ils peuvent autoriser trois d'entre eux à ouvrir un livre dans lequel les propriétaires immobiliers peuvent signer leur nom et inscrire les sommes pour lesquelles ils s'obligent respectivement de s'assurer. Vient ensuite l'assemblée des souscripteurs, l'élection des directeurs, le dépôt des résolutions chez le registraire, l'émission du permis par le trésorier de la Province, et quelques autres formalités énumérées dans les articles 6832 à 6854 des *Statuts refondus de Québec 1909*.

B — Quant aux compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent, elles sont généralement formées par les conseils de municipalités rurales, en vertu d'un règlement passé à cet effet. Ces compagnies sont administrées par le conseil, d'après le mode prescrit aux articles 6872 à 6886 de nos *Statuts refondus*. De telles sociétés peuvent également être formées par des particuliers, vingt-cinq francs-tenanciers d'une paroisse

ou d'une municipalité peuvent établir une compagnie de ce genre et adopter les règlements nécessaires à son bon fonctionnement.

C — Les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries sont constituées au moyen d'un certificat signé par au moins vingt propriétaires de beurreries et fromageries de la province, qui désirent s'associer à cette fin. Ce certificat est déposé au bureau du registraire et un duplicata en est envoyé au secrétaire de la Province. Cela fait, les membres deviennent une corporation, sous le nom désigné. Les règlements doivent être approuvés par le Conseil des ministres avant qu'elles puissent entrer en opération.

Voilà à peu près tout ce que nos Statuts renferment au sujet de nos associations agricoles. Peut-être nous sommes-nous arrêtés un peu longuement sur la formation et le fonctionnement légal de ces associations. C'est que nous croyons que c'est la partie la plus importante de notre législation agricole. C'est, en tout cas, celle à laquelle, en Belgique, en Allemagne et en France, on a donné en ces dernières années, une attention toute spéciale. Nous verrons tout à l'heure, dans nos conclusions, que tout étendue qu'elle est, notre législation renferme cependant des imperfections et des lacunes auxquelles il serait à propos de remédier, en s'inspirant de ce qui a été fait à ce sujet en d'autres pays.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET LES DIVERS MOYENS OFFICIELS D'ENCOURAGER L'AGRICULTURE

La loi de l'instruction publique de la Province dit que l'agriculture doit être enseignée dans toutes les écoles des municipalités rurales. (Article 3040, Statuts refondus de Québec.)

A part cette disposition, notre législation, tant fédérale que provinciale, ne parle pas de l'enseignement agricole, si ce n'est au chapitre des subventions qu'elle lui accorde. L'on doit cependant rappeler ici les pouvoirs et les devoirs du conseil de l'agriculture et des sociétés d'agriculture à ce sujet. Ils doivent, avons-nous déjà dit, organiser des conférences agricoles, encourager la circulation des journaux d'agriculture, faire des concours et offrir des prix, etc.

Nos pouvoirs fédéraux et provinciaux subventionnent assez généreusement l'agriculture. Tous les ans, le budget provincial contient la mention des sommes assez considérables destinées aux sociétés d'agriculture, aux cercles agricoles, aux maisons d'enseignement agricole. A Ottawa, en 1913, fut adoptée une loi ayant pour but d'aider au développement de l'agriculture dans le pays par l'enseignement agricole.

Cette loi affecte à cette fin une somme de dix millions de piastres, qui doivent être réparties de la façon suivante : \$20,000 chaque année au Gouvernement de chaque Province ; \$20,000, chaque année également, aux collèges vétérinaires de chaque Province et ainsi de suite, de telle façon qu'une somme de sept cent mille piastres soit dépensée en 1914, huit cent mille piastres en 1915, neuf cent mille piastres en 1916, un million en 1917, un million en 1918 et durant chacun des exercices suivants jusqu'à la fin de 1923; la balance non dépensée du crédit affecté à chaque exercice doit être distribuée également entre les Gouvernements des Provinces en proportion de leurs populations respectives.

Avant de terminer le chapitre des encouragements donnés à l'agriculture, nous dirons un mot des concours provinciaux et des distinctions provinciales du Mérite agricole.

Des concours annuels sont institués par le département de l'agriculture de la Province, entre tous les cultivateurs de profession qui ont donné avis au ministre de leur intention d'y prendre part, et qui exploitent des fermes d'au moins soixante arpents en superficie. Tout concurrent doit payer un honoraire de cinq piastres. Les juges de ces concours sont nommés par le Conseil des ministres et choisis parmi les lauréats qui ont précédemment obtenu le degré de « très grand mérite agricole ». Les juges transmettent au ministre un rapport détaillé de leurs examens et il est donné à ce rapport le plus de publicité possible.

Les distinctions provinciales du Mérite agricole ne sont décernées que pour l'agriculture, la culture maraîchère et la culture fruitière. Elles consistent : 1° en une médaille d'argent et un diplôme pour celui qui obtient le degré de *très grand mérite* ; 2° en un diplôme et une médaille de bronze pour celui qui obtient le degré de *grand mérite*, et enfin 3° en un diplôme pour le degré de *mérite*. Les lauréats « très grand mérite » sont exclus des con-

cours ultérieurs. Pour compléter cette nomenclature des diverses façons adoptées par nos Gouvernements pour encourager l'agriculture, nous mentionnerons encore la loi provinciale de 3 Édouard VII, chapitre 105, constituant en corporation les Écoles royales d'agriculture en leur imposant l'obligation de fournir gratuitement l'enseignement agricole à cinquante élèves pendant trois ans. Mentionnons également la loi 5 George V, chapitre 34, accordant aux municipalités le droit d'acheter des graines de semence pour leurs contribuables et de faire des emprunts à cette fin.

III

LA PRODUCTION VÉGÉTALE ET L'INDUSTRIE DES PRODUITS VÉGÉTAUX

Dans cette troisième partie de ce rapport, nous étudierons les principales lois qui dans notre province régissent l'exploitation des produits végétaux.

Ces différentes lois émanent tantôt de l'autorité fédérale, tantôt de l'autorité provinciale et se rapportent principalement aux objets suivants : les grains, les engrais, la protection des plantes contre les insectes, les maladies des végétaux, les stations agronomiques, le contrôle des semences, l'inspection et la vente des produits végétaux.

Par une loi dite « La loi des grains du Canada » adoptée en 1912, le Parlement fédéral a créé une commission de trois membres pour contrôler la vente et l'exportation des grains dans le pays. Ces commissaires sont nommés par le Conseil des ministres et doivent habiter Fort-William ou Port-Arthur. Ils ont pour mission d'instituer des enquêtes, de nommer des experts, d'organiser un service d'inspection des grains, et de faire tout ce qu'ils jugent à propos pour en contrôler la qualité et la quantité. Ils peuvent acquérir, louer et exproprier des « élevateurs de tête de ligne », et autres entrepôts.

Pour les fins d'inspection des grains le pays est divisé en deux parties : l'est et l'ouest. L'est qui comprend les provinces d'Ontario, de Québec, les provinces maritimes. L'ouest qui comprend

les autres provinces. Les inspecteurs nommés dans ces divisions sont tenus d'inspecter les grains et de donner des certificats sur demande des propriétaires. Les grains sont classés d'après des types déterminés, et des échantillons de chacun de ces types doivent être régulièrement envoyés à Ottawa. Les inspecteurs ont droit de pénétrer dans les entrepôts et les élévateurs publics pour inspecter les grains qui s'y trouvent. Si un propriétaire dont les grains ont été soumis à l'inspection n'est pas satisfait de la décision des inspecteurs, il peut en appeler à un bureau d'experts nommés pour entendre les contestations. La loi des grains du Canada traite ensuite des différentes catégories de grains, du pesage, des infractions, des peines et de la procédure. Toutes les dispositions qu'elle contient sont très importantes.

Une autre loi fédérale traite des engrais agricoles. Elle est contenue dans le Statut 8 et 9 Edouard VII. Elle renferme des prescriptions rigoureuses au sujet de la fabrication et de la mise en vente des engrais agricoles. Chaque engrais offert en vente doit porter une marque spéciale et un numéro d'enregistrement. Ce numéro doit être appliqué sur chaque colis contenant de l'engrais. C'est le ministre de l'Agriculture qui donne ce numéro, après l'accomplissement de certaines formalités dont la principale est l'envoi d'un échantillon. Pour vendre des engrais agricoles, il faut en outre un permis. Tout acheteur d'un engrais enregistré peut en demander l'analyse au Gouvernement. La loi pourvoit ensuite à la nomination d'inspecteurs d'engrais et aux sanctions à infliger à ceux qui la transgressent.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur la loi fédérale des stations agronomiques. Elle est calquée sur des organisations analogues existant en Europe. Le chapitre 76 des Statuts révisés du Canada de 1906 donne au Conseil des ministres le pouvoir d'établir une station agronomique pour les provinces d'Ontario et de Québec, une pour les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, une troisième pour la province du Manitoba, une quatrième pour les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, et les Territoires, et enfin une cinquième pour la Colombie-Anglaise. Ces stations sont administrées par des fonctionnaires dont les devoirs consistent à faire des recherches pour constater la valeur relative des

différentes races d'animaux, d'étudier les questions économiques qui se rattachent à l'industrie du beurre et du fromage, aux céréales, aux fruits et aux légumes, aux engrais, aux aliments, à la plantation des arbres, aux maladies des plantes et aux insectes destructeurs, aux maladies des animaux, aux grains, et à faire toutes expériences qui se rattachent à l'industrie agricole du Canada.

Vient ensuite une loi fédérale concernant les insectes destructeurs et les autres fléaux et maladies de la végétation. Elle a été sanctionnée le 4 mai 1910. Elle donne au Conseil des ministres le droit d'adopter des règlements pour empêcher l'introduction ou l'admission au Canada de tous insectes destructeurs et de toutes maladies s'attaquant à la végétation.

Il y a également la loi du contrôle des semences, sanctionnée à Ottawa le 19 mai 1911. En vertu de cette loi, la vente des grains de semence est rigoureusement réglementée pour éviter la diffusion des herbes nuisibles. C'est le chapitre 23 du Statut fédéral 1 et 2 George V.

Enfin, parmi les lois fédérales que nous devons mentionner dans cette partie de notre étude, il y a la loi des marques et des colis de fruits, dite « Loi des inspections et de la vente ». Elle oblige toute personne qui emballe des fruits pour les vendre à faire apposer sur chaque colis une marque distincte et indélébile indiquant le nom de celui qui les a emballés, le nom de la variété du fruit et la désignation de sa qualité.

Dans le domaine provincial nous avons la loi de protection des plantes contre les insectes, 4 George V, chap. 17, ainsi que la loi de protection des animaux et des plantes. Nous ne nous arrêterons pas à l'examen de ces lois, car le seul fait de les mentionner donne clairement une idée des dispositions qu'elles peuvent contenir. Nous passons outre les lois des bons chemins, de l'administration forestière, du reboisement des forêts et de l'irrigation qui relèvent d'autres départements que celui de l'agriculture. Et nous en arrivons immédiatement à la quatrième et dernière partie de notre travail.

LA I

men
et d
tion
mau:
temedans
1914.envoy
ou de
ou ve
manie
lait p
tientfroma
survei
les coN
tions r
chapit

tières,

Nous j

beurre

fabriqu

des Sta

se form

gnant

déposée

du distri

crit au l

de l'Ag

La
inhérent

IV

LA PRODUCTION ANIMALE ET L'INDUSTRIE DES PRODUITS ANIMAUX

Sous ce titre, nous examinerons rapidement les lois réglementant la fabrication, le commerce et l'exploitation du beurre et du fromage, les lois d'industrie laitière, celle de l'alimentation des animaux, l'acte des maladies contagieuses sur les animaux et enfin les dispositions relatives à la prévention et au traitement des maladies contagieuses chez les abeilles.

La fabrication et la vente des produits laitiers est réglementée dans tout le Canada par une loi fédérale sanctionnée le 23 mai 1914. Elle défend à toute personne de vendre, de fournir ou envoyer à une fabrique de fromage, de beurre, de lait condensé ou de poudre lactée, ni à aucun établissement où l'on manufacture ou vend de tels produits, du lait additionné d'eau ou falsifié d'une manière quelconque, du lait dont une partie a été enlevée ou du lait provenant d'une vache qu'on sait être malade. La loi contient ensuite des prohibitions spéciales quant au beurre et au fromage. Elle pourvoit à la nomination d'inspecteurs pour en surveiller l'application et elle édicte les pénalités qu'entraînent les contraventions.

Notre législation provinciale renferme une foule de dispositions relatives à l'industrie laitière. Nous avons déjà étudié au chapitre des associations agricoles, les sociétés agricoles et laitières, et la société d'industrie laitière de la Province de Québec. Nous pourrions y ajouter la loi des sociétés de fabrication de beurre et de fromage ainsi que celle des sociétés de patrons de fabriques de produits laitiers. Ce sont les articles 7175 et 7214 des Statuts refondus de Québec. Cinq personnes ou plus peuvent se former en société pour fabriquer le beurre et le fromage en signant une déclaration à cette fin. Cette déclaration doit être déposée entre les mains du protonotaire de la Cour supérieure du district et ce dernier doit livrer un certificat qui doit être inscrit au bureau d'enregistrement et transmis sans délai au ministre de l'Agriculture.

La société se trouve alors formée et possède tous les pouvoirs inhérents aux corporations ordinaires.

Quant aux sociétés de patrons de fabrique, elles peuvent être fondées par vingt-cinq personnes ou plus. La procédure à suivre est la même que pour la formation des coopératives : déclaration, duplicata au ministre, avis dans la *Gazette Officielle*, assemblée générale annuelle, etc. Il ne doit y avoir qu'une seule société par beurrerie ou fromagerie.

Il y a enfin la loi des halles au beurre et au fromage. Ses dispositions permettent à cinq personnes ou plus qui s'occupent de la fabrication, de l'achat ou de la vente du beurre et de fromage, de s'associer en vue de former une halle au beurre et au fromage. La procédure qu'ils doivent suivre est pratiquement la même que pour les sociétés de fabrication de beurre et de fromage.

Toujours au sujet de cette question de la production animale, voyons maintenant ce qu'est la loi fédérale relative à l'alimentation des animaux. C'est le Statut 8 et 9 Edouard VII, chap. 15. Chaque variété ou marque de produits alimentaires pour animaux doit porter un numéro d'enregistrement obtenu du ministre de l'Agriculture et ce numéro doit être apposé sur chaque colis contenant les produits. En outre, tout fabricant ou marchand de produits alimentaires pour animaux doit obtenir annuellement du ministre un permis à cet effet. L'acheteur d'un produit enregistré a droit d'en demander l'analyse au Gouvernement. La loi prévoit aussi la nomination d'inspecteurs officiels qui ont droit de pénétrer dans toutes les fabriques et dans tous les magasins de produits alimentaires, d'opérer des saisies et de provoquer des analyses.

Nos Statuts du Canada contiennent, à part cela, une loi pour protéger les animaux et en particulier les bestiaux contre les maladies infectieuses ou contagieuses. C'est le chapitre 75. D'après cette loi : tout propriétaire d'animaux qui s'aperçoit que ces derniers souffrent de maladies infectieuses ou contagieuses doit en donner avis immédiatement au ministre ainsi qu'au médecin vétérinaire le plus rapproché remplissant la charge d'inspecteur du Gouvernement. Cet inspecteur en recevant l'avis doit s'enquérir de la gravité et de la nature de la maladie et faire rapport au ministre. Ce dernier a le droit de faire abattre ces animaux ainsi que ceux qui sont venus en contact avec eux. Et alors, il appartient au Conseil des ministres de décider si une somme quel-

conque doit être payée au propriétaire comme dédommagement. Règle générale le montant ainsi payé représente les deux tiers de la valeur qu'avait l'animal avant d'être affecté de la maladie fatale. Notre loi contient ensuite des prescriptions sévères quant à l'importation des animaux, à la saisie de ceux-ci, et à la mise en quarantaine. Des fonctionnaires peuvent être nommés par le Conseil des ministres pour la mise en opération de la loi.

Notre législation fédérale renferme aussi des dispositions spéciales au sujet de l'expédition du bétail sur pied, à la formation d'associations dont le but est de tenir une liste ou un livre de généalogie du bétail pur sang. Qu'il me suffise de signaler seulement ces lois qui sont remplies de particularités techniques et dont l'analyse ne saurait être pour nous d'un grand intérêt.

Je présume que vous devez être aussi désireux que moi d'en finir avec ce long et aride exposé de nos lois agricoles. Je formule donc à l'instant la conclusion de ce rapport, mais auparavant et pour être complet, je dois ajouter quelques mots pour vous faire connaître une loi édictée par nos législateurs en vue de nous conserver les petites bêtes ailées qui nous fournissent le miel. Vous allez croire que je veux vous donner bonne bouche en terminant. Mais détrompez-vous, car je vais vous parler des maladies contagieuses chez les abeilles.

Lorsque le ministre de l'Agriculture de Québec a des raisons de croire que des maladies contagieuses infectent certains ruchers, il peut désigner un homme compétent pour en faire l'inspection et soumettre les colonies qui les composent à un traitement approprié. Il peut dans certains cas faire détruire les ruches et accorder une indemnité au propriétaire. Tout possesseur de ruches d'abeilles qui, sciemment, veut échanger ou aliéner d'une façon quelconque des ruches ou des abeilles infectées est passible d'une amende n'excédant pas \$20.00 pour la première offense et \$50.00 pour toute offense subséquente. La législation fédérale a aussi passé une loi sur le même sujet en 1911.

CONCLUSIONS

La première réflexion qui s'impose après l'étude que nous avons résumée dans ce rapport c'est que notre législation agricole est assez complète. Elle couvre à peu près toutes les branches de l'agriculture, elle s'applique à la solution de la plupart des problèmes économiques et sociaux que fait naître, chaque jour, ici comme ailleurs, le perfectionnement méthodique de l'exploitation du sol. Nous retrouvons chez nous presque toutes les lois en vigueur dans les pays d'Europe, excepté, peut-être, celle du crédit agricole simplement ébauchée et qui devrait prendre d'autres développements.

A mesure que se perfectionne la science agricole, à mesure que, grâce aux découvertes modernes, l'agriculture devient peu à peu, d'après la juste expression de M. Proost, « une industrie comme une autre », ici comme en France, comme en Belgique, comme en Allemagne, comme au Danemark, les législateurs s'efforcent de se tenir au courant des nouvelles exigences et de les réglementer. Malgré la diffusion et le manque de coordination de nos lois, les lacunes se font sentir plutôt dans leur application et dans l'usage qu'en font, ou plutôt que n'en font pas ceux pour qui elles sont édictées. Nos gouvernants sont-ils toujours heureux dans le choix des fonctionnaires, nos cultivateurs connaissent-ils bien ces lois qui sont faites pour eux et prennent-ils la peine d'utiliser les avantages qu'elles comportent ? Savent-ils, par exemple, qu'il y a en permanence à Québec, à Ottawa et à différents autres endroits, un certain nombre de techniciens et d'experts à leur disposition pour les aider et leur fournir tous les renseignements de nature à augmenter le rendement de leur terre ? Tirent-ils le meilleur parti possible de leurs organisations agricoles, songent-ils à s'en créer de nouvelles, comprennent-ils l'utilité des coopératives ? Nos cultivateurs sont routiniers. Il est excessivement difficile de les arracher aux méthodes que leur ont laissées les générations précédentes. Et malgré tout, beaucoup d'entre eux s'enrichissent. Leurs bonnes vieilles terres produisent toujours les mêmes genres et les mêmes quantités, mais le marché est meilleur et les prix sont plus élevés. Quel beau résultat ne pourraient-ils pas obtenir si, comme les membres des

au
au
gr
N'
or
pe
rer
qu
ils
un
fer
pui
rali
aux
riét
tior
par
nisa
Et
moi
com
clas
men
tion
asso
tion
une
à un
La l
dure
tral
qui f
les in
ont b

autres professions, ils cherchaient à se perfectionner en se tenant au courant des expériences nouvelles.

C'est dans ce but d'éducation agricole que sont institués les grands concours annuels dont nous avons tous entendu parler. N'y aurait-il pas moyen de créer, en dehors de ces concours, des organisations spéciales dont le but serait d'accorder des récompenses à tous les cultivateurs qui réussiraient à faire donner le rendement le plus considérable à une pièce de grandeur déterminée que tous les concurrents auraient uniformément ensemencée.

Dans un même ordre d'idées, nos législateurs ne pourraient-ils pas autoriser le ministre à subventionner dans chaque paroisse un ou deux cultivateurs pour que ces derniers fassent de leur ferme des établissements modèles où les autres pourraient aller puiser des renseignements pratiques? Et dans le but de généraliser certaines cultures, est-ce qu'on ne pourrait pas accorder aux cultivateurs des primes pour l'exploitation de certaines variétés de produits?

La plupart de ces mesures ne nécessiteraient pas de législation nouvelle et je n'ai conséquemment pas juridiction pour en parler dans ce travail, car c'est empiéter sur le terrain de l'organisation agricole. C'est pourquoi je n'insisterai pas davantage. Et pour résumer en quelques mots cette première conclusion de mon rapport, je dis : Notre législation agricole est suffisamment complète. C'est dans son application et l'éducation de notre classe rurale que se trouvent les plus grandes lacunes.

Au cours de cette étude, nous nous sommes assez longuement arrêtés sur la question des associations agricoles. Associations professionnelles ou syndicales, associations coopératives, associations mutuelles, toutes, avons-nous vu, ont un champ d'action limité quant au territoire. Pour les unes, il est limité à une ville, les autres à une paroisse, les autres à un comté, d'autres à un district, d'autres enfin s'étendent à la province tout entière. La législation qui les régit, malgré certaines obscurités de procédure, est bien faite. Ce qui leur manque, c'est un organisme central avec lequel elles seraient en contact permanent et intime et qui ferait passer en chacune d'elles un souffle vivifiant. Autant les individus ont besoin de s'unir, autant les petites associations ont besoin de s'associer entre elles, de se fédérer. Les ligues agri-

coles de Belgique ont plus d'un caractère commun avec nos sociétés agricoles. Mais nous n'avons pas ici, comme en Belgique, de fédérations de ligues, des « Boerenbonds ». Il appartient à nos législateurs d'étudier ou de faire étudier le fonctionnement d'organisations comme celles-là et d'en susciter la fondation.

Et nos sociétés coopératives auraient, elles aussi, tout à y gagner en se formant en une ou plusieurs fédérations dans divers arrondissements. Nos cultivateurs pourraient en tirer des avantages encore plus grands pour ce qui est, par exemple, de l'achat en commun des engrais chimiques, des semences, des aliments destinés au bétail, des instruments aratoires. Ils pourraient aussi s'unir pour la production et la vente. Toutes ces opérations bénéficieraient considérablement de l'existence des fédérations de coopératives.

Et puis-je nous sommes à parler des coopératives, demandons-nous si ces dernières sont bien organisées de façon à offrir des facilités à nos cultivateurs pour se procurer l'argent qui leur manque dans l'exploitation de leurs terres. A nous qui les critiquons et qui leur reprochons de ne pas être « à la mode », nos cultivateurs pourraient bien rétorquer que si nous voulons leur fournir les capitaux, ils feront des merveilles. Ils pourraient même nous avouer, pour quelques-uns d'entre eux du moins, que si leurs fils se laissent assez facilement déraciner du sol des aïeux pour aller se noyer dans le grand tout des villes, c'est qu'eux-mêmes les papas n'ont pas l'argent nécessaire pour les établir à la campagne. Et ils n'auraient pas tout à fait tort de nous répondre de la sorte, car la façon de procurer des capitaux à l'industrie agricole est un des problèmes sérieux qui se présentent à l'étude de nos économistes. Le crédit agricole, il n'existe pas encore d'une façon bien pratique au pays. D'aucuns prétendent que les organisations légales permettant de l'établir ne font pas défaut, mais que la mentalité de nos cultivateurs, et disons-le, la malhonnêteté de certains d'entre eux rendent très difficile le fonctionnement régulier et solide d'organisations de ce genre. Nous ne saurions nous prononcer sur ce point, car les renseignements précis nous font défaut. Mais ce que nous pouvons dire, c'est que les commissions de crédit autorisées par la loi des syndicats coopératifs ne répondent pas tout à fait aux exigences de

nos populations rurales. Nos législateurs comprennent l'importance de ce problème et ils se proposent d'en tenter la solution. Sir Thomas White, notre ministre des finances, dans son dernier discours budgétaire s'exprimait comme suit : « L'avenir du Canada dépend du développement de ses ressources, et la plus grande de ses ressources, la plus fondamentale, (traduction littérale), c'est l'agriculture. Ce développement se rattache à son tour à l'accroissement de la population productive, à la facilité donnée à cette population pour l'exercice de son intelligence et de son activité. Il est probable qu'au cours de la crise financière qui peut sévir encore plusieurs années, la question des capitaux nécessaires au développement de l'agriculture prendra une très grande importance. Nous avons l'intention d'étudier soigneusement ce sujet pendant les prochaines vacances parlementaires en vue de compléter, par une assistance fédérale, s'il nous semble désirable de l'accorder dans l'intérêt public, les facilités qui existent déjà. Nous nous occuperons tout spécialement de la possibilité d'organiser un système par lequel des avances de fonds, remboursables par amortissement, pourraient être faites à des conditions raisonnables. »

Un mot maintenant de nos compagnies d'assurances agricoles. Nous croyons notre législation plutôt stérile sur ce point. Nos lois fournissent-elles aux cultivateurs suffisamment de modes de protection contre les risques de l'industrie agricole ? Nous ne le croyons pas. L'assurance contre la mortalité du bétail, l'assurance des chevaux, l'assurance du petit bétail, l'assurance contre les dommages causés à la récolte par des cas fortuits : voilà autant de sujets sur lesquels notre législation ne semble pas suffisamment explicite. Que les cultivateurs s'entendent donc entre eux ou qu'ils se servent de leurs coopératives pour obtenir des compagnies d'assurance par actions, des taux de faveur qu'elles pourraient assurément leur donner à raison de la suppression des intermédiaires.

Nous avons ensuite brièvement parlé dans ce rapport de l'enseignement agricole. C'est un sujet si important que nous voudrions voir nos lois le traiter d'une façon plus précise et plus complète. Notre législation, telle qu'elle est, n'organise pas l'enseignement agricole ; elle ne fait que le subventionner.

Une des causes du dépeuplement de nos campagnes, du manque d'intérêt que portent à l'agriculture nos classes appelées dirigeantes, de la dépréciation de la profession agricole dans l'esprit du cultivateur lui-même, du manque d'enthousiasme et d'ambition de ce dernier, c'est le genre d'instruction qui se donne dans nos petites écoles, dans nos collèges commerciaux et classiques, dans nos couvents, et jusqu'à un certain point dans nos universités.

Du moment que le jeune homme et la jeune fille laissent le toit paternel pour aller au collège ou au couvent, ils n'entendent plus parler d'agriculture, si ce n'est quand leurs parents vont les visiter au parloir, et alors cela les ennuie déjà. Pourquoi? C'est d'abord parce qu'ils entrent en contact avec des fils ou des filles de bourgeois ou de professionnels, c'est ensuite parce qu'on leur enseigne une foule de matières dont bien peu ont quelques lointains rapports avec l'agriculture. Tout dans ces milieux tend à les éloigner de la terre, à les déraciner. Comment remédier à cet état de choses? Ce ne sera évidemment pas en supprimant nos maisons d'enseignement secondaire, mais ce sera en trouvant des moyens de réagir contre cette partie déprimante de leur influence. Ce serait d'abord d'augmenter le nombre d'écoles professionnelles d'agriculture et de les disséminer le plus également possible par toute la Province. Un bon moyen serait aussi de subventionner largement les écoles primaires, les collèges commerciaux, les collèges classiques et les couvents, et de leur imposer la tâche de donner une place spéciale à l'agriculture dans leur programme d'études, d'aller même jusqu'à leur fournir les professeurs nécessaires à cette fin. Ce serait encore de créer autour de nos écoles et de nos collèges des champs de démonstration; ce serait de couvrir la Province d'écoles ménagères et de jardins scolaires; ce serait d'offrir une prime, soit en argent, soit en nature aux finissants de nos collèges classiques ou commerciaux qui embrassent résolument la carrière agricole.

La troisième et la quatrième partie de notre rapport traitent de la production végétale et de la production animale. Comme notre législation ne contient sur ces deux sujets que des dispositions techniques pour la plupart, nous n'avons pas la compétence nécessaire pour les apprécier. Il nous semble à première vue que

nos législateurs ont mis beaucoup de soin à régler les différentes cultures, la fabrication et la vente des engrais, l'exportation et la vente des grains, la protection et l'amélioration du bétail et de tous les animaux.

La législation, à elle seule, est impuissante à faire prospérer l'agriculture d'un pays. Elle n'est qu'une aide : l'ouvrier de cette prospérité, c'est le paysan. Et pour que son œuvre soit durable, il faut qu'il l'accomplisse avec orgueil, patriotisme et avec amour, et qu'il transmette ces sentiments à ses fils comme faisant partie intégrale de son patrimoine. Il faut qu'en labourant ses champs et en ensemençant ses sillons, il ait conscience d'accomplir sous le soleil de Dieu, la plus noble besogne, il sache qu'il est l'homme nécessaire et le principal artisan de la prospérité de son pays, il sente qu'il ne gagne pas simplement sa vie, mais qu'il rend hommage aux générations qui l'ont précédé sur le sol des aïeux et qu'il s'acquiert un titre impérissable au souvenir reconnaissant de celles qui le suivront.

Camille TESSIER

Saint-Hyacinthe, le 29 juin 1916

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. l'abbé ÉMILE CHARTIER. — M. Tessier a fait allusion à la propriété littéraire, qu'il trouve étrange d'être au nombre des attributions du ministre de l'Agriculture. Qu'on me permette un petit correctif à ses paroles. Depuis 1908, le Secrétariat d'État a été partagé en quatre sections : le ministère des Mines, le service des Impressions, la section de Distribution des imprimés de l'État et celles des Archives. En faisant cette distribution, en 1908, on a transporté la propriété littéraire au sous-ministre des Archives.

Mgr J.-L. GUERTIN, V. G. — Personne mieux que moi n'aime l'agriculture. Je suis fils de cultivateur et cultivateur moi-même. Avant de commencer mes études, à l'âge de vingt ans, j'avais

fait sur la terre tous les travaux que les cultivateurs font habituellement. M. Tessier nous dit qu'il aimerait voir l'agriculture encouragée partout : aux écoles primaires et commerciales, aux couvents et aux collèges classiques. Je le veux bien, moi aussi. Mais avec la surcharge de nos programmes d'enseignement primaire, ajouter une matière serait peut-être faire éclater les petites têtes qui ont déjà une trentaine de matières à étudier. La solution consiste donc à réduire les programmes.

LE RAPPORTEUR. — Je crois aussi que c'est la solution. L'agriculture est et deviendra la matière la plus importante de nos programmes scolaires.

M. J.-C. MAGNAN. — Le programme du Comité catholique contient des règlements spéciaux pour l'enseignement de l'agriculture à l'école, mais les autorités ne demandent pas d'ajouter une nouvelle matière. On demande simplement de donner une nouvelle direction à l'enseignement en mettant en vigueur ce qui a été prescrit : les notions générales d'agriculture, sous forme de leçons de choses, doivent être données dans les écoles primaires à tous les degrés. Dans les degrés supérieurs on exige un manuel de lecture. Pourquoi ne serait-ce pas des lectures agricoles, propres à créer à l'école une atmosphère terrienne ?

A propos des académies, le Dr Baril faisait remarquer qu'elles avaient leurs responsabilités. Je suis heureux de dire que, cette année, il y a treize écoles qui ont mis à leur programme les matières agricoles.

M. ARTHUR SAINT-PIERRE. — Mon ami Tessier voudrait-il nous dire en quoi la loi des coopératives de cercles agricoles se distingue de la loi des cercles agricoles ?

LE RAPPORTEUR. — Les deux lois ont le même fondement. Je me demande moi aussi pourquoi nous avons ces deux lois au lieu d'une seule.

M. SAINT-PIERRE. — Cela signifie que nous avons dans les statuts une foule de lois, alors qu'une seule bien faite suffirait.

LE RAPPORTEUR. — Nos lois sont en effet diffuses et sans ordre.

M. J.-C. CHAPUIS. — Je me suis toujours occupé de cette question des cercles agricoles et des coopératives agricoles. La loi des cercles agricoles suffit absolument, à mon avis, pour toutes

les opérations de coopération. Je crois que si l'on voulait, parmi nos législateurs, se donner la peine de condenser les lois dont on vient de parler, il y aurait une très bonne loi à faire, qui serait bien meilleure que les quatre qui existent aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT. — L'assemblée juge-t-elle à propos d'émettre un vœu suggérant au gouvernement que l'on prépare une refonte de nos lois coopératives ?

M. ANATOLE VANIER. — Je suis de l'avis de ceux qui parlent de l'opportunité d'une refonte de ces lois. Mais en pratique n'y aurait-il pas danger à le faire ? Les Chambres de commerce et les sociétés commerciales ne cherchent que des occasions pour enlever aux cultivateurs les privilèges qu'ils ont obtenus petit à petit. N'y aurait-il pas danger de permettre à ceux qui veulent entraver le mouvement coopératif que nous avons à cœur, de venir jeter de côté tout ce que nos prédécesseurs et nous avons obtenu dans ce domaine ? Sans doute, des lois restreintes sont désirables. La loi belge relative à cette matière comporte quatre pages de texte, c'est donc quelque chose de concis. Mais je ne voudrais pas qu'un vœu émis un peu rapidement donnât à nos adversaires l'occasion de nous nuire.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a peut-être pas d'adversaires !

M. ANATOLE VANIER. — Au contraire. J'en sais quelque chose. Nous avons trop souffert de l'attention donnée à l'organisation commerciale et économique au détriment de l'organisation agricole.

J'ajouterai un mot quant à la suggestion de Mgr Guertin : que le programme scolaire devrait être remanié de manière à donner une place plus grande à l'enseignement agricole pour les enfants. Quand nos adversaires reprochent aux écoles primaires et même aux collèges classiques de ne pas donner une formation personnelle suffisante, nous leur répondons, surtout nous, membres de la Jeunesse catholique : « Adressez-vous aux œuvres post-scolaires et sachez donner aux jeunes gens des œuvres qui complètent ce qui est fait ». Je dis de même à ces messieurs qui veulent modifier le programme scolaire : « Établissez des œuvres post-scolaires qui complètent l'enseignement agricole ».

M. HENRI CLOUTIER. — Si l'on étudie la loi des cercles agricoles et celle des sociétés coopératives, au premier abord elles

paraissent à peu près semblables. Mais en pratique, les sociétés coopératives n'ont pas le même but que les cercles agricoles. Celui des cercles agricoles est surtout l'achat des grains de semence et des instruments agricoles à l'usage de leurs membres. Les sociétés coopératives permettent plutôt de développer l'agriculture. Je ne crois pas non plus que la loi des cercles agricoles permette d'engager un capital aussi considérable que la loi des coopératives. Cela, d'après le texte ; dans la pratique, il n'en est pas toujours ainsi.

M. HECTOR AUTHIER. — On vient de publier, au ministère de l'Agriculture, à Québec, une compilation des lois et arrêtés-en-conseil relatifs à l'agriculture. Si ce petit volume intéresse Messieurs les congressistes, je crois qu'ils pourraient se le procurer facilement.

Je n'ai pas compétence pour suggérer une refonte. Il est fort possible, comme l'a dit M. Vanier, qu'il faille bien préparer le terrain avant de se mettre à la tête d'un mouvement de ce genre. L'agriculture n'a pas d'ennemis parmi les auditeurs de cette salle, ni même dans la province, . . . sauf les imbéciles. Mais le principe de la coopération a des ennemis nombreux et puissants chez certaines classes industrielles qui ont beaucoup d'influence dans nos parlements. Sans discuter la question de l'opportunité de la refonte de nos lois agricoles, je ne puis m'empêcher de vous demander d'y penser à deux fois avant d'émettre un vœu à ce sujet.

R. P. EDGAR COLCLOUGH, S. J. — Avant de proposer ainsi très à la hâte, un vœu d'une telle importance, il serait peut-être à propos de nous mettre d'abord bien au courant de la législation actuelle sur les sociétés coopératives. Il se pourrait que les nombreuses lois provinciales qui régissent la matière, au lieu d'être une simple et encombrante redondance, aient au contraire, toutes et chacune d'elles, leur pleine raison d'être. Il est toujours prudent d'avoir plusieurs cordes à son arc et quand on les a, de les garder avec soin. Au seul énoncé du titre de ces diverses lois, avec les brèves explications fournies par le rapporteur, je serais porté à croire qu'elles ne font pas nécessairement double et encore moins quadruple emploi, parce qu'elles permettent, à des conditions fort différentes, d'organiser des types variés de coopératives. Avant de supprimer ces lois distinctes et de les remplacer toutes

par une seule, il faudrait être bien sûrs que les agriculteurs ne perdront au change aucun des avantages déjà possédés. Sans doute cela peut se faire : on peut simplifier, unifier et rendre encore plus clair le texte légal sans l'amoindrir. Mais il y aurait peut-être quelque danger à fournir ainsi à ceux qui, légitimement d'ailleurs, ont d'autres intérêts à poursuivre que les intérêts de la classe agricole, l'occasion d'intervenir. Le commerce, par exemple, dont les intérêts sont en cause, ne manquera pas d'exercer une pression sur la législature, et les commerçants sont mieux organisés que les agriculteurs pour y faire triompher leurs vues. Il suffit, vous le savez, d'un tout petit amendement placé au bon endroit pour entraver singulièrement l'opération d'une loi. Au lieu donc de demander qu'une loi unique sur la coopérat on vienne remplacer les lois existantes, de solliciter une vague refonte sans préciser les points que nous trouvons essentiels de conserver ou d'introduire, il vaudrait peut-être mieux nommer un comité spécial que l'on chargerait d'étudier à fond cette question et, si le besoin de refonte est vraiment urgent, de rédiger un projet de loi. Après l'avoir examiné et fait examiner avec soin, on pourrait alors courir le risque de solliciter son adoption.

M. GUY VANIER. — Saint-Pierre demandait quelle distinction existe entre les cercles agricoles et les coopératives. Il y en a une qui saute aux yeux. Les cercles agricoles ont un caractère officiel et la plupart des coopératives sont dues à l'initiative privée. Les cercles agricoles ont certainement servi parfois à l'influence politique. Je n'accuse personne, mais je constate que ces institutions sont placées sous la dépendance du gouvernement ou des officiers du gouvernement. Les cercles agricoles joueraient au pays le rôle que jouent en Belgique les comités agricoles, tandis que les coopératives d'ici correspondraient aux coopératives belges.

Avant de demander une refonte des lois agricoles, il serait peut-être opportun de faire voter des amendements qui établiraient solidement les points importants, comme par exemple celui des caisses populaires et du crédit agricole. Je pense qu'avec la préparation insuffisante que nous avons ici, réclamer d'emblée une revision des lois agricoles serait s'exposer à perdre des avantages déjà acquis sur certains points qui nous sont très chers.

LE PRÉSIDENT. — Il est bon d'observer qu'une refonte des lois ne veut pas dire précisément un *tronquage* des lois. Une refonte a pour but de réunir ensemble le corps des lois adoptées durant une certaine période. Il est bon, je crois, de désirer que nos lois soient classifiées le plus tôt possible. Au point de vue agricole par exemple, quand il est difficile même pour un avocat de s'y retrouver, à combien plus forte raison est-ce difficile pour les cultivateurs. Quand cette refonte se fera, il sera prudent de la surveiller et d'y voir de près.

Ce qu'on dit de la difficulté de trouver nos lois éparpillées nous fait comprendre les difficultés de l'organisation agricole parmi nos populations rurales. S'il était possible que les lois fussent classifiées de manière à ne sacrifier aucun privilège, tout le monde ici serait d'accord et l'affaire serait close. Si nous avions un manuel de lois agricoles, il serait facile de le distribuer par toute la province.

La question des bons chemins est aussi une question connexe à l'agriculture. Il n'y a que peu de temps que nous avons commencé à améliorer nos chemins. Le gouvernement s'en est occupé : il est venu à l'aide des cultivateurs en subventionnant largement la construction des routes. D'abord il a promis une subvention s'élevant à la moitié du prix coûtant; ensuite il a permis aux municipalités d'emprunter les sommes nécessaires en payant 2% par année et de rembourser le tout en quarante ans. A l'aide de ces lois on a fait saisir davantage aux cultivateurs l'importance des bons chemins. En moins de dix ans, nous avons fait un pas sensible, j'oserais même dire un pas très grand dans cette voie des bonnes routes. Si l'on faisait la même chose au point de vue agricole, si non seulement on votait des lois, mais si le gouvernement donnait toute l'attention possible à l'agriculture en envoyant des conférenciers expliquer ces lois dans les paroisses, nous ferions un nouveau pas et compléterions l'œuvre commencée.

M. P. HUBERT. — Au sujet de l'instruction et de l'éducation agricole dans les écoles, on cherche de plus en plus à créer des jardins scolaires. On devrait commencer, me semble-t-il, par les futurs instituteurs. Si l'on avait dans les écoles normales un

jardin où les élèves se récréeraient, la question de la préparation à l'enseignement agricole serait grandement simplifiée.

M. OSCAR HAMEL. — On a parlé de crédit agricole dans le rapport de Tessier, et Vanier lui-même a émis quelques observations sur ce sujet. Notre loi ne prévoit pas la création du crédit agricole proprement dit par le gouvernement. Est-ce que par ailleurs Tessier n'a pas dit que nos caisses de crédit coopératif ne répondent pas tout à fait aux besoins de nos populations rurales ?

M. ARTHUR SAINT-PIERRE. — Sur la question de fait, je suis d'avis contraire à ceux qui trouvent insuffisant le crédit coopératif. Je crois que nos caisses populaires peuvent parfaitement bien fonctionner à la campagne et qu'elles constituent un organisme parfaitement approprié à nos besoins agricoles. Je crois que si nous pouvions établir des caisses populaires dans toutes nos campagnes, la question du crédit agricole serait résolue. Dans une province comme la nôtre, où maints cultivateurs sont très riches, une caisse populaire qui centraliserait les sommes possédées dans une paroisse pourrait absolument répondre à tous les besoins.

Notre ami Monette voudrait voir le gouvernement entreprendre une campagne d'éducation agricole. Je crois que le gouvernement a fait à peu près tout ce qu'il peut faire en établissant des cercles agricoles. Je crois qu'il vaut mieux que nous ayons des organisations libres, et que le Comptoir coopératif, avec la forte organisation qu'il possède actuellement, répond à nos besoins, en principe, et qu'en pratique sa diffusion réglera la question. Quant à celle de la fédération des coopératives de la province de Québec, il est vrai que nous n'avons pas de lois relatives à ce sujet, mais l'affiliation au Comptoir coopératif serait suffisante, et la fédération deviendrait un fait acquis, sans qu'il soit besoin d'une loi spéciale.

M. LE DR BARIL. — Il peut y avoir divergence d'opinion au sujet de la refonte des lois agricoles. Je n'ai pas compétence en cette matière. Mais dans les diverses lois énumérées par Tessier, j'ai remarqué une foule de dispositions relatives à la falsification des denrées alimentaires. Il se trouve que les cultivateurs sont intéressés à cette question au point de vue de la vente et de l'achat de leurs produits. Avant de procéder à la refonte, des experts

pourraient étudier les lois pour bien voir si parfois elles ne se contredisent pas sur le même point. Je citerai comme exemple la teneur minima de matières grasses dans le lait, qui est fixée à un certain chiffre dans la loi fédérale et à un autre dans les règlements municipaux de la ville de Montréal. Une cause importante à ce sujet s'est plaidée récemment, dans laquelle un laitier a été condamné pour avoir suivi la loi fédérale. Sans discuter le mérite de la question de refonte, je me contente de souligner une des contradictions existant entre nos diverses lois sur certains points. Je ne les connais pas toutes, mais il se pourrait qu'il en existât un bon nombre.

LE PRÉSIDENT. — Cela soulève la question si complexe du conflit des lois. Le citoyen canadien est soumis à des lois multiples, votées par le parlement fédéral et la législature provinciale, ainsi qu'aux règlements municipaux. Dieu sait si nous sommes un peuple gouverné ! Espérons que nous verrons à l'avenir une amélioration sur ce point important.

Ne serait-il pas opportun aussi qu'il y ait une loi établissant une école de comté, où l'on enseignerait aux points de vue commercial et agricole les matières importantes pour les cultivateurs ? La décentralisation de l'enseignement est avantageuse. Il faudrait savoir dans quelle mesure la législation peut intervenir dans cette question.

Et le président invite ensuite M. le docteur Brisson, un ardent propagandiste du retour à la terre, à commenter le travail du rapporteur.

COMMENTAIRES

DISCOURS DE M. LE DR T.-A. BRISSON

(Nous regrettons de ne pouvoir donner le texte exact et complet du vigoureux discours prononcé par M. le docteur Brisson

et, en particulier, de ses importantes remarques sur notre système de colonisation. Nous nous permettons de compléter l'énoncé préliminaire par quelques extraits de son beau travail sur la « rénovation agricole », et d'y ajouter ses conclusions.)

Ne vous effrayez pas, Messieurs, à la perspective d'entendre de moi un discours académique. L'heure des grands discours est passée. N'allez point voir là, je vous prie, une critique à l'adresse des orateurs de ce congrès. Non, exposée sous cette aspect, formulée en ces termes, c'est une constatation d'une portée beaucoup plus générale que je tiens à faire : « Trêve aux discours et plus d'action ! » car c'est l'action organisée qui nous sauvera au point de vue agricole.

* * *

Avant d'aborder le sujet particulier qui m'a été assigné, vous me permettrez de faire quelques remarques sur l'exode rural. Vous avez entendu, ce matin, mon vieil ami M. Dallaire traiter avec beaucoup de talent, et même avec humour, un sujet de la plus haute importance : l'abandon de la campagne par la classe agricole, par les propriétaires eux-mêmes comme par les simples ouvriers de la ferme. Dans une peinture rigoureusement vraie, il vous a montré la prospérité croissante, la richesse de l'agriculture en cette province. Il est incontestable que l'agriculture est prospère en ce moment, que le rendement financier est bon, mais le cultivateur lui-même a un rôle important à jouer comme facteur économique et politique dans les destinées du pays. Qu'il s'enrichisse, c'est très beau, mais si numériquement il décroît sans cesse, il finira par se trouver dans le cas du malade si bien traité par son médecin qu'il mourut guéri. Voilà le point que je voudrais examiner un instant, parce qu'il est d'importance vitale et parce que je considère votre Association comme absolument sérieuse et ouverte à toutes les idées pratiques.

L'abandon de la terre est une de nos plus grandes plaies. J'ai déjà eu occasion de le constater, avec preuves à l'appui, dans une conférence sur la « rénovation agricole », faite trois mois après le début de la guerre, devant la Chambre de Commerce

du district de Montréal, et à laquelle on me permettra de renvoyer ceux qui désirent connaître toute ma pensée sur cette grave question.

« Démontrer, disais-je, que parallèlement à la congestion des villes, il existe un exode rural accentué est la plus simple des choses. Le recensement du Canada pour la décade 1901-1911 établit ce fait d'une manière officielle dans vingt-six comtés de la province de Québec, dont quelques-uns, durant la dernière génération, ont vu diminuer de cinquante pour cent le nombre de leurs *habitants*.

« Le mal existe donc, et à l'état d'épidémie, ce qui aggrave sérieusement la situation. Etant connu, comment y remédier ? »

Les principaux remèdes que j'indiquais, après avoir soigneusement recherché les causes du désordre, qui sont plutôt d'ordre économique que d'ordre moral, vous les avez passées en revue, et il me suffira d'ajouter quelques précisions.

Au nombre de ces remèdes se place d'abord l'éducation agricole, ou la mentalité spéciale que doit développer chez le jeune agriculteur l'enseignement reçu à l'école ou au collège, puis viennent les jardins scolaires, les stations de démonstrations et les expositions agricoles ; enfin ce qu'une sage législation peut effectuer pour obvier à l'insuffisance de la main-d'œuvre, pour favoriser la culture intensive par la division des terres, et pour organiser l'agriculture au point de vue commercial, économique et financier.

Quant à l'enseignement donné à l'heure actuelle dans les collèges commerciaux de la campagne, il n'y a là, me semble-t-il, qu'une simple question de mesure : cet enseignement peut très bien s'adapter aux besoins ruraux et rendre service à la classe agricole. Je suis convaincu aussi que, sans nuire à l'école primaire, il y a moyen de diminuer notablement la multiplicité des matières au programme et supprimer certains sujets qui sont moins importants que l'agriculture.

« Bien entendue, disais-je des jardins scolaires, c'est une institution charmante, plus propre à laisser dans les jeunes esprits

des
qui
Ma
éta
nos
con
den
sède
ains
en l
de c
Cha
pas
elles
dans
sive.
çons
sous
être
actue
comte
ferme
être u
une lé
nières
ment
du pro
nancier
patrio
supéri
“
de dé
culture
commu
les plu
établir

des souvenirs ineffaçables, des attaches indestructibles au milieu qui les a vus grandir qu'à les bourrer de connaissances techniques. Mais elle est le point de départ d'une formation appropriée à leur état. Je suggère humblement qu'on généralise le procédé dans nos écoles de campagnes et que, pour hâter son adoption, les commissions scolaires, ou le gouvernement de la province accordent des prix ou récompenses substantielles aux écoles qui possèdent les meilleurs jardins... Quelques centaines de piastres ainsi réparties opéreraient des merveilles. Qu'on veuille bien en faire l'essai : les résultats seront surprenants." Les essais de ce genre tentés un peu partout et les rapports de M. Jean-Charles Magnan, qui se dévoue au succès de cette œuvre, ne sont pas pour me faire changer d'idée.

Quant aux fermes-exemples, ou stations de démonstration, elles me semblent avoir la plus grande efficacité pour vulgariser, dans les masses, les méthodes de la culture raisonnée et progressive. Leur enseignement associe le genre pédagogique aux leçons de choses, aux démonstrations et aux exemples qui tombent sous les sens. Qui redira la force morale de l'exemple ?

"Les fermes expérimentales ou de démonstrations devraient être multipliées et leur enseignement vulgarisé. L'organisation actuelle est remarquable par son insuffisance... Dans chaque comté, que dis-je, dans chaque paroisse, devrait se trouver une ferme propre à servir au conférencier pour ses démonstrations et être un exemple permanent pour tout le voisinage. Moyennant une légère rétribution ou prime de la part des autorités, ces dernières assureraient de la sorte un enseignement pratique et vraiment efficace. L'exemple sera toujours le levier le plus puissant du progrès. N'est-ce pas par la fréquentation et le contact journalier des cultivateurs écossais des Cantons de l'Est que nos compatriotes y ont acquis des méthodes de culture incontestablement supérieures aux nôtres ?..."

"J'ai décrit ailleurs ce qu'est la ferme-exemple ou station de démonstrations. Les représentants du ministère de l'agriculture sont chargés d'acheter, ou simplement louer dans une commune une ferme destinée à vulgariser les pratiques de culture les plus profitables à la région... Avec la somme requise pour établir une ferme expérimentale, telle qu'on les comprend en ce

pays, on pourrait organiser de douze à quinze stations de démonstrations et avec combien plus de résultats pratiques ! L'expérience est acquise : les grandes fermes modèles ne servent qu'à une élite, par exemple à la formation d'un personnel enseignant. Elles sont d'accès trop difficile pour la masse du peuple, qui n'en retirera jamais ce qu'elles lui coûtent. Il n'en est pas ainsi des fermes-exemples qui joignent aux avantages fournis par les premières celui d'un enseignement pratique autant que substantiel et tangible.

« La collaboration des pouvoirs, fédéral, provincial, de district et même de paroisse, pourrait être mise à contribution pour réaliser, sans plus de retard, le projet le plus utile qu'on ait jamais soumis en ce pays. Pourquoi hésiter ? . . . Il est malaisé d'expliquer l'indifférence, pour ne pas dire la répulsion qu'éprouvent à son égard ceux qui, par position, ont le devoir d'encourager le progrès de l'agriculture. Serait-ce une phobie ? Les fermes-exemples ont fait leurs preuves dans tous les pays assez avancés pour en user.

« Au chapitre de l'éducation agricole, le temps me permet à peine de mentionner les écoles ménagères, si favorablement connues pour leur œuvre bienfaisante, destinées à rendre de plus grands services encore à l'avenir ; les coopératives dont les réunions sont un foyer d'éducation mutuelle ; les orphelinats agricoles, véritables pépinières d'agriculteurs et d'aides-fermiers futurs : deux institutions que nos gouvernements n'encouragent pas assez. Et enfin, je dois rappeler, toujours en vue du même objet, la proposition si souvent renouvelée en vain de transporter de la ville à la campagne le personnel des maisons de réforme pour le verser dans la carrière agricole.

« Le manque de main-d'œuvre est l'un des plus grands inconvénients dont souffre l'agriculture canadienne. . . Cependant il faut de la main-d'œuvre pour implanter la culture intense dans nos campagnes. De là la nécessité d'une propagande organisée dans le but de s'en procurer ; de là la nécessité de l'organisme connu sous le nom de *bureau de placement*, dont l'objet est d'en recruter par des méthodes suivies. . . A en juger par les besoins de l'agriculture dans le district de Montréal et les environs, tel organisme devrait exister depuis longtemps et fonctionner

d'une manière très active ici. Or il brille par son absence ; et cette lacune est des plus étranges à expliquer...

“ La durée de la crise économique et de la guerre qui l'aggrave étant inconnue, la tâche de trouver à tout ce monde de l'ouvrage en dehors de la ville prend une importance immédiate et s'impose comme une nécessité première... Je suggère donc que le pouvoir fédéral, par l'entremise du ministère du Travail, ou de l'Agriculture, ou bien encore par leur *coopération commune*, soit prié d'installer d'urgence à Montréal, un bureau de placement et de promotion agricoles à l'intention des nombreux “ sans-travail ”, jadis cultivateurs, qui pourraient être envoyés tout de suite à la campagne pour les utiliser dans des occupations diverses... Il devrait même exister, au bureau de placement projeté, une division dite de la “ propagande agricole ”, contenant toute la littérature distribuée par le ministère de l'Agriculture à Ottawa, par les diverses fermes expérimentales et par toutes les institutions qui en relèvent.

* * *

La pratique de la culture intensive exigerait une modification dans l'étendue et la forme actuelles des fermes canadiennes, qui sont toutes en longueur et d'une superficie dépassant les besoins d'une exploitation de ce genre. Sans doute, un grand propriétaire pourrait bien n'affecter qu'une partie de sa ferme à la culture intensive et conserver la balance comme ci-devant. Il pourrait la transformer par degrés, au fur et à mesure qu'il lui faudrait établir ses enfants. Mais si l'on tient à vulgariser promptement le procédé, il serait à propos d'avoir à la disposition des acheteurs et locataires un nombre convenable de ces fermes. J'ai déjà mentionné la “ possibilité ” dans ce sens qui s'offre aux compagnies ou aux individus, possesseurs de terrains à bâtir, dont ils ne pourront disposer avant plusieurs années. Des compagnies ou des particuliers pourraient également réaliser des profits en acquérant quelques cents arpents de terre pour les subdiviser en fermes de quinze, vingt ou vingt-cinq arpents, destinées à la pratique de la culture intense. Il est parfaitement démontré que de telles fermes suffiraient à la subsistance d'une famille ordinaire et même à l'enrichir.

“ Dans l'Ouest canadien, y compris la Colombie-Anglaise, la Compagnie du Pacifique et quelques autres associations ont fait davantage. Elles ont construit les bâtisses et fourni le roulant indispensable en même temps que le terrain vendu ou loué. Dans certains cas, elles ont, en plus, avancé de l'argent aux acquéreurs, tout cela avec le résultat le plus heureux pour le rendement de leurs capitaux. Ces procédés indiquent un grand sens partique ; et je me demande si, d'ici à plusieurs années, la même spéculation n'obtiendrait pas un franc succès dans notre province.

* * *

“ Dans le domaine de l'industrie proprement dite, il y a mieux à faire encore ; et je serai bien étonné si le besoin de produits alimentaires causé par la guerre n'amène pas le développement rapide de manufactures de conserves, de vêtements et autres plus ou moins directement liées à l'industrie agricole.

“ Au premier rang, dans le Québec, apparaît l'industrie laitière, en pleine floraison, puisqu'aux grandes expositions de Toronto et d'Ottawa, en septembre dernier, tous les premiers prix ont été remportés par nos beurres “canadiens”. (La Société coopérative des Fromagers de la Province de Québec, à la dernière exposition de Toronto, a remporté 20 prix sur 26.)

“ Il est une autre industrie féconde, aussi profitable, qu'une expérience malheureuse au début a reléguée dans une disgrâce imméritée, je veux dire l'industrie du sucre de betteraves. Il n'y a pas de doute pourtant qu'elle est très praticable au Canada, comme en Allemagne, d'ailleurs, dont elle constitue une des principales sources de richesse. . . Outre l'obtention d'un article de première nécessité, l'établissement de l'industrie betteravière activerait ici l'élevage du bétail, très friand du résidu de pulpe laissé par le traitement de la matière première.

“ La culture du lin et le tissage de la toile, si chers aux anciens Canadiens, ne pourraient-ils donner l'essor à une industrie profitable de nos jours ? Je pose la question, qui vaut la peine d'être étudiée. Cette culture, comme celle de la betterave, améliore la terre et favorise l'élevage du bétail. L'industrie du tissage em-

plazierait des milliers d'hommes et, de concert avec celle du sucre, opérerait, dans nos campagnes, une évolution profonde . . .

“ Assez souvent, la culture des légumes et des fruits, tels que choux-fleurs, oignons, tomates, concombres, fèves à beurre, petits pois, fraises, prunes, framboises, groseilles, etc., produit une récolte tellement abondante qu'on ne saurait l'écouler au marché local voisin. De là naît l'industrie précieuse des conserves, susceptible de s'étendre, en certains cas, aux viandes de porc, de volailles, etc., et dont le but est de conserver cette surproduction pour en disposer à loisir, plus tard, selon les circonstances. Chaque localité, capable d'une production même ordinaire, devrait posséder un établissement de ce genre, afin de tirer parti de toutes les ressources du sol en stimulant le travail de chacun . . .

“ Le tabac est un autre article de consommation générale, dont la production est de beaucoup inférieure à la demande. Pourtant la culture en est payante ; et je connais tel district, autrefois pauvre et endetté, qui s'est enrichi à l'exploiter. On ne se contente pas d'y faire pousser la plante en abondance, mais on la transforme sur place. Ainsi se sont élevées, à Saint-Jacques de l'Acchigan, à Saint-Lin et autres endroits, des manufactures de tabac en opération durant toute l'année et payant de bons dividendes à leurs actionnaires, tout en donnant de l'emploi à une nombreuse main-d'œuvre. Dans ces comtés la dépopulation est arrêtée et le mouvement contraire en voie de s'accroître.

* * *

« Les relations du commerce et de l'agriculture ne sont pas à démontrer. Elles sont si étroites, si intimes qu'elles semblent bien faire partie d'un même mécanisme. Au nombre des agents les plus puissants de l'échange et de la distribution des effets commerciaux, se trouvent les voies de transport. De la facilité offerte à la livraison des denrées dépend, parfois dans une grande mesure, leur prix de vente . . . Inutile de songer à la culture intensive sans avoir de bons chemins. Sans eux, le cultivateur est retenu captif, loin du marché local, et devient aisément la proie des intermédiaires de tout calibre . . . On a compris tout cela *enfin*, et des efforts notables sont dirigés dans le sens d'une améliora-

tion réelle... Il est à espérer qu'à la suite d'une classification rationnelle, le gouvernement fédéral fera sa part et que le provincial accroîtra, par degrés, l'efficacité de son organisation. De même aussi les municipalités rurales...

« Comme les mauvais chemins, les mauvais marchés (halles) favorisent la multiplication des intermédiaires, lesquels, en prélevant leurs profits ou commissions, contribuent à accroître la cherté des aliments, par conséquent la cherté de la vie. Il est donc du devoir des villes d'encourager la foule des petits fermiers à apporter et à vendre leurs produits sur des marchés d'accès facile, organisés d'après des méthodes rationnelles. C'est un des côtés du commerce agricole et il a plus d'importance qu'on ne le croit généralement... Outre les marchés municipaux ordinaires, il y a les comptoirs de vente pour la distribution de plusieurs produits agricoles destinés aux... grands centres et à l'exportation... Enfin il existe un autre système comprenant à la fois l'exposition et la mise en vente des animaux et autres produits de la ferme, naturels ou manufacturés. Tenant beaucoup du genre de la foire, telle qu'en honneur dans les pays de l'Europe, il attire de grandes foules de curieux et d'acheteurs; et l'on y transige des affaires pour un montant élevé. A titre de renseignements, je citerai l'exposition de printemps du comté de Huntingdon, tenue au chef-lieu.

« J'aurais aimé vous causer un peu du rôle des intermédiaires dans le commerce des produits agricoles et de leur influence sur l'accroissement du coût de la vie. Mais la limite fixée pour cet entretien est dépassée de beaucoup, je le crains. En conclusion, il est acquis que la livraison directe de ses effets par le « producteur » des campagnes au « consommateur » des villes sera toujours le mode le plus efficace et le plus économique.

* * *

« Il est un point cependant que je désire soumettre brièvement à votre considération. C'est la *possibilité* de trouver au sein de la classe rurale même les éléments financiers indispensables à la réalisation du programme exposé depuis le commencement de cet entretien.

« Contrairement à l'opinion d'un grand nombre, le capital abonde dans les campagnes, à preuve les deux ou trois cents succursales de banques établies pour en faire le drainage. Le défaut réside dans la *direction*, dans l'*emploi du capital*, qui n'est pas utilisé pour le développement et l'amélioration de l'agriculture et des autres conditions économiques *locales*. Tout au plus serait-il nécessaire, en cas d'insuffisance de fonds, de couronner les divers organismes financiers à établir dans notre province par l'institution d'un crédit agricole supérieur, identique à ceux de France et de Belgique, où ils font tant de bien.....

« Une expérience plus étendue, que je n'hésite pas à conseiller fournirait sans doute l'agréable constatation que la somme du capital disponible dans nos campagnes est importante et capable de répondre à la plupart des besoins ordinaires. Et par degrés, notre situation économique se rapprocherait de celle des vieilles nations, qui effectuent leurs emprunts chez elles et n'ont aucune obligation aux étrangers. En outre, cette pratique excelle à développer parmi les peuples un esprit public éveillé, beaucoup d'initiative vers le progrès bien entendu et l'habitude de l'épargne, si nécessaire à l'accomplissement des œuvres nationales.

* * *

« La ligne de conduite à suivre apparaît clairement, tant au point de vue des affaires que du patriotisme. Vingt millions d'hommes, venant pour la plupart des districts ruraux, ont été mobilisés en Europe. Même dans les pays neutres, un grand nombre ont abandonné la culture pour aller rejoindre leurs régiments. Tout indique qu'ils ne seront pas libérés à temps pour effectuer les prochaines semailles. De là un déficit énorme dans la récolte à venir. La production agricole va se trouver désorganisée pour longtemps peut-être ; et il faudra satisfaire d'immenses besoins en denrées alimentaires de toutes sortes, animaux et végétaux. Comme l'observe justement un journal d'agriculture, « c'est le moment favorable pour nos cultivateurs de développer leurs ressources, d'améliorer leurs cultures pour leur faire produire plus de récoltes ; d'augmenter leurs bestiaux, bétail laitier, bétail de boucherie, etc. Tout le monde debout... »

et à l'œuvre ! » C'est bien le mot d'ordre qui convient, mais n'oublions pas que toutes les classes sont intéressées au mouvement . . .

« Loin de moi l'idée de récriminer, ni d'adresser des reproches à personne; mais ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que le souci de peupler l'immense solitude qu'est encore notre province comparée à d'autres pays, n'affecte pas assez ceux que cela concerne, c'est-à-dire tout le monde? J'ai vaguement entendu raconter, à l'école de mon village, que les premiers défricheurs en ce pays, tels Louis Hébert et ses compagnons venus d'outre-Atlantique, inaugurèrent leur œuvre civilisatrice dès le commencement du 17^e siècle. S'ils revenaient après trois cents ans, seraient-ils flattés vraiment de voir qu'un dixième, au plus, de la tâche entreprise est accompli, quoique leurs successeurs n'aient à combattre, au cours de leurs défrichements, ni les Iroquois féroces, ni les mille obstacles inévitables au début de toute colonie ?

« A de rares exceptions près, l'on considère l'établissement de nos immenses domaines comme une œuvre de seconde ou de troisième importance, alors qu'elle est, en réalité, de toute première grandeur. Le tiers de notre population est contenu dans notre bonne ville de Montréal, qui, pour l'heure, n'en saurait être félicitée. Durant la dernière décade recensée, la population urbaine du Canada s'est accrue de 62 pour cent, tandis que celles des campagnes n'atteignait que 17 pour cent. Aujourd'hui, la classe rurale dépasse à peine en nombre 50 pour cent de la population totale, tandis qu'elle en formait autrefois les sept-huitièmes. Nos *habitants* des campagnes en train de disparaître, mais c'est un comble ! Et pourtant . . . ils s'en vont !

« Voilà dans quelle position languit notre agriculture, que tous nos hommes publics appellent emphatiquement, dans leurs discours de *husting*, la principale force, la base d'appui la plus sûre de notre organisation sociale . . .

« Assurément, Messieurs, le pessimisme ne mène à rien de bon. Mais n'est-il pas temps de réfléchir un peu sur notre situation présente et de vérifier si la race canadienne ne passe pas maintenant par une crise sérieuse ; si elle n'est pas menacée de perdre pied tout à fait pour s'être éloignée imprudemment de sa base naturelle, qui est la possession, l'exploitation du sol ? »

* * *

Quant aux lois concernant l'agriculture, dont vous avez longuement parlé, elles ne manquent pas ; c'est la sanction qui fait défaut. Je m'intéresse surtout à un point de la législation, aux budgets agricoles des gouvernements provincial et fédéral : ils ne sont pas à la hauteur des circonstances. Il y a quelques années on votait à Ottawa une loi pour encourager l'enseignement agricole. C'est une bonne œuvre qu'accomplissait là le gouvernement fédéral : cette mesure, que la crise économique inspirait, est appelée à faire beaucoup de bien.

Le ministre des finances du Dominion, sir Thomas White, vient de faire appel à la diligence de la population rurale, en lui disant que le crédit de la nation repose sur elle. Cela peut vous donner une idée des charges que l'agriculteur devra supporter comme conséquence de la guerre. Depuis trois ans nos ministres ont en portefeuille un projet de loi sur le crédit agricole ; depuis le commencement de la guerre ils sont censés étudier cette question. Pendant que nos ministres font ainsi des études privées et spéculatives, les parlements de France et d'Angleterre, malgré le bruit du canon, accomplissent une tout autre besogne : ils abordent ces problèmes difficiles et s'appliquent à leur trouver une solution. Dans ces pays, on a voté, en dépit de la guerre, des lois financières et économiques très importantes, que l'on n'aurait même pas osé présenter en d'autres moments. Pourquoi ne pas faire la même chose ici ? Il semble que l'heure est favorable. Si nous n'obtenons pas le crédit agricole ces années-ci, quand donc l'aurons-nous ? Quant à la nécessité même de cette institution du crédit agricole, elle est incontestable. Les différents groupes de cultivateurs répandus par tout le Canada ont des besoins qu'il ne faut pas oublier et la petite épargne particulière, sur laquelle ils devraient pouvoir compter, est drainée systématiquement ailleurs. Une loi sur le crédit agricole pourvoirait de plus à la fédération des institutions agricoles. Puisqu'il y a de l'argent au pays, qu'on permette aux cultivateurs comme aux autres classes de s'en servir. Il nous faut une organisation agricole plus complète : c'est le but pour lequel on sollicite l'établissement du crédit agricole et il doit être atteint.

Je veux terminer par l'expression d'un souhait qui concerne votre association et toute la race canadienne-française. Vous avez entendu parler du projet qu'entretient M. l'abbé Couillard-Desprès de célébrer, par une fête publique et l'érection d'un monument, l'anniversaire de l'arrivée au Canada de Louis Hébert, le premier cultivateur du pays. J'approuve de tout cœur cette idée d'élever un monument à Hébert : cet honneur lui est dû, à lui et à la cause qu'il représente. Le lieu et le mode de la célébration sont bien appropriés, mais il y aurait, me semble-t-il, plus à faire encore. L'on devrait faire participer à cette grande fête du souvenir tous les groupes français de la province, et même de la Confédération, par une série de fêtes paroissiales, plus accessibles à tous et plus efficaces dans leurs résultats. Je viens vous demander à vous, les jeunes, qui avez l'intelligence, la force, la volonté et l'ardeur, de contribuer au succès de ces belles fêtes, ce qui serait d'ailleurs poursuivre la belle œuvre que vous avez commencée. Il y aurait certainement moyen de préparer ainsi dans chaque paroisse, depuis le mois de mai prochain jusqu'à l'automne, une fête locale en l'honneur du premier colon canadien et d'en faire l'occasion d'une propagande extraordinaire en faveur de l'agriculture. Je vous prie, en terminant, d'accorder à cette demande la considération qu'elle mérite.

LE PRÉSIDENT. — Je crois que les réflexions du Dr Brisson feront du bien et dans l'Association et au dehors. L'assemblée regrette que M. Nagant n'ait pu se rendre à notre réunion et elle rend hommage à sa compétence. J'invite le Révérend Père Hamel, président d'honneur de cette séance, à nous faire part de ses impressions.

Discours du RÉVÉREND PÈRE R. HAMEL, O. P., curé de Notre-Dame du Rosaire à Saint-Hyacinthe et président d'honneur de la séance

Je dois tout d'abord remercier l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à présider cette seconde séance d'étude de son congrès. C'est un honneur que je ne méritais certainement pas. Mais vous avez daigné faire un appel particulier aux curés pour qu'ils prennent part à ces assises agricoles, donnant ainsi un témoignage de votre sympathie et de votre admiration pour ceux qui se sont dévoués à cette question dans notre pays et qui ont fait preuve par là de vrai patriotisme, comme on le disait ce matin et hier. Le clergé en effet a fait sa part, et sa large part, dans le domaine national au Canada français.

Quant à moi, je vous déclare bien franchement que né à la ville et curé d'une paroisse formée en partie de la ville et en partie de la campagne, je n'étais pas apte à donner à la population agricole toute l'attention que les curés des paroisses rurales peuvent lui donner. Cependant, j'ai appris à apprécier la campagne depuis que je suis ici, à Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, et chaque fois que j'ai l'occasion de rencontrer les cultivateurs, je leur dis combien ils sont heureux et combien le Canada français compte sur eux pour l'avenir. Je leur dis que je regrette infiniment de n'avoir pas été élevé à la campagne, parce que — vous l'avez mentionné dans vos travaux admirables, — sous tous rapports, le cultivateur a la mission la plus noble et la plus glorieuse sur la terre, après celle évidemment de l'apôtre et du prêtre qui travaillent pour les âmes. Il n'y a pas de travail plus fructueux, plus honorable, plus glorieux que le travail du sol, après celui des âmes que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu nous enseigner.

Je vous félicite donc de tout mon cœur d'avoir entrepris cette tâche au milieu de notre population canadienne-française. Ces assises nous promettent que le travail va se continuer et que vous, les jeunes, vous serez des apôtres auprès des cultivateurs qui en ont tant besoin. Car le cultivateur meurt, mes bien chers amis, et il meurt de bien des façons : parce qu'il

n'aime pas la terre, du moins dans certaines régions, parce qu'il ne l'aime pas comme il devrait l'aimer, et parce qu'il n'inspire pas aux siens l'amour du sol : et c'est pourquoi vous voyez la désertion des campagnes. C'est là, on l'a dit, la grande plaie de notre pays aujourd'hui, qui, si elle n'est pas guérie, causera des désastres au point de vue national, aux points de vue de notre langue et de notre religion. Il faut donc qu'il se lève une armée d'élite parmi notre population canadienne-française pour guérir cette plaie. Et cette armée d'élite, mes bien chers amis, c'est vous. Jè vous admire, et de tout mon pouvoir j'essaierai de faire pénétrer l'influence douce mais efficace que vous êtes appelés à répandre dans notre pays. Pour ma part, j'essaierai, dans les familles de la campagne qui font partie de ma paroisse, d'infiltrer par tous les moyens à ma disposition les conseils, les avis et les enseignements qui se dégagent de vos travaux. J'ai insisté beaucoup en invitant les cultivateurs à venir assister à votre congrès agricole, afin qu'au milieu de vous, ils voient et constatent qu'ils ne sont pas méprisés de tous, mais qu'ils sont aimés de plusieurs maintenant dans notre pays, et qu'ils peuvent trouver auprès de vous l'encouragement dont ils ont besoin.

Je suis allé faire subir les examens aux écoles de la campagne, la semaine dernière, et de nouveau je m'y suis rendu pour la distribution des prix. En m'adressant aux parents qui assistaient à ces réunions, je les ai invités aussi fortement que je pouvais à venir à votre congrès. Je leur ai dit qu'ils menaient la vie la meilleure, la plus douce, la plus heureuse, parce qu'elle était la plus libre, qu'ils vivaient sans cesse sous le regard de Dieu et qu'ils pouvaient trouver dans la terre tout le bonheur que l'on peut désirer. Ils me disaient : « C'est bien vrai, mais nous rencontrons tant d'obstacles que nous ne savons pas apprécier le vrai bien dont nous jouissons ». — « Eh bien, leur disais-je, vous pouvez l'apprécier, ce bien, si vous voulez profiter des conférences et de tous les moyens qu'on a mis à votre disposition. » — « Mais, disaient-ils, nous sommes tellement routiniers que nous nous contentons de ce que nous avons. Il nous semble trop difficile de changer notre manière de faire. » C'est là, en effet, le point important.

C'est la réflexion que je me faisais lorsqu'on parlait, ce matin, du programme de nos collèges commerciaux et classiques. Laissez-moi vous dire ma pensée à ce sujet. Nous devrions modifier nos programmes sur ce point et y faire entrer les matières agricoles. Si le jeune homme apprend à ces collèges à apprécier l'agriculture, s'il y apprend ce qu'il doit à ses parents, il aimera à retourner sur la terre et ne voudra pas aller demeurer à la ville, à moins qu'il n'ait des aptitudes particulières. Si nous mettons l'agriculture dans nos programmes scolaires, soyez assurés que dans quelques années, la terre aura des hommes qui seront à la hauteur de la position où ils devraient être dans notre pays essentiellement agricole.

Certainement, je suis d'avis que le programme de nos collèges classiques, de nos couvents et de nos écoles normales est beaucoup trop chargé et qu'il y a là des matières que les jeunes gens et les jeunes filles n'ont pas besoin d'apprendre pour devenir des hommes ou des femmes chrétiennes. Ce sera là, je sais bien, une révolution peut-être dans le programme. Mais elle doit arriver inévitablement un jour ou l'autre. On constatera que ces matières, qui doivent faire le sujet de certaines études, sont plus nuisibles qu'utiles aux enfants de cultivateurs. Qu'on apprenne donc à l'enfant à former son jugement, apprécier les choses qui méritent d'être appréciées et à mettre de côté celles dont il n'a pas besoin. Si l'on introduit cette réforme dans le programme de l'instruction publique, on aura rendu un service incalculable à notre population rurale.

Je me suis permis de vous faire ces quelques remarques, parce que je me trouvais dans un milieu sympathique à ma pensée sur ce sujet-là. Je sais bien que, si j'émettais ces idées ailleurs, je serais regardé comme un révolutionnaire. Mais ces choses-là devraient être dites et devraient l'être de façon qu'on les sache en haut lieu.

Encore une fois, et pour finir, je vous promets que chaque fois que je pourrai vous être utile, je le ferai de grand cœur.



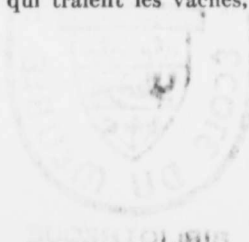
BIBLIOTHEQUE

M. Guy Vanier, à la suite de ces paroles, propose, aux acclamations de l'assemblée, M. l'abbé Henri Bernard, membre du Comité central de l'A. C. J. C. en 1904.

LE PRÉSIDENT. — Je souhaite la bienvenue à M. l'abbé Henri Bernard au milieu des membres de notre Association et plus particulièrement à l'ombre de ce beau drapeau dont il nous a fait cadeau.

Je remercie le Révérend Père Hamel de ses paroles. Il nous a donné la note de son tempérament et de sa sincérité, et c'est la note de la vérité. Si nous avons plus de curés — nous en avons quelques-uns — qui iraient comme lui, aux jours de distribution de prix et dans les autres temps, apprendre aux enfants et à leurs parents l'amour de la terre, la question rurale serait déjà à moitié réglée. Si le curé veut bien continuer à dire aux cultivateurs qu'après le rôle du prêtre, c'est leur rôle qui est le rôle vital dans la patrie canadienne et plus spécialement dans la patrie canadienne-française ; si nous préparons la population, et surtout la génération des jeunes, qui est mieux disposée à l'adaptation des idées nouvelles, à bien comprendre l'intérêt que nous avons, pour conserver nos prérogatives nationales et religieuses, de faire de nous des cultivateurs émérites, une population indépendante et maîtresse chez elle, n'ayant pas besoin de vivre aux dépens d'une autre province et d'un autre pays parce que chez nous nous ne nous développons pas suffisamment ; si nous mettons dans la tête de nos gens l'orgueil de leur supériorité, nous aurons fait en sorte qu'au jour où nous aurons gagné nos droits, bien que les ayant perdus peut-être devant les tribunaux, nous les aurons conservés quand même et nous serons en état de faire face par une génération nouvelle et forte à toutes les luttes qui seront livrées contre nous.

Je remercie le Révérend Père Hamel, de nous avoir donné le spectacle d'un prêtre élevé à la ville qui donne toute son âme à la population agricole. Si en haut lieu, comme il l'espère, on met à profit l'expérience dont il nous a fait part, je crois que nos jeunes gens et nos jeunes filles qui auront suivi les cours de l'école normale ne seront pas des têtes légères. Les jeunes filles ne refuseront pas de traire les vaches et n'auront point de mépris pour les gars qui traient les vaches, mais elles viendront au soj



pour l'aider de leur labeur intelligent. Nous verrons alors des garçons appliquer leurs énergies à la terre pour la développer et nous ne serons plus obligés de compter sur les avocats et les médecins, qui ont à peine le temps de faire vivre leurs familles et de suivre leurs affaires, pour diriger une classe qu'ils ne connaissent pas.

Je remercie tous les membres du clergé qui s'intéressent à cette question importante, et plus spécialement ceux qui ont assisté à nos séances malgré la fatigue qu'elles comportent. Je remercie les cultivateurs qui daignent suivre ce congrès. Ceux-là sont surtout à féliciter : ils ont laissé leurs travaux et ils ont répondu à l'appel de leurs curés. Ils prendront, je n'en doute pas, en bonne part les remarques ici faites et ils n'y verront que l'intérêt que nous attachons à leur noble état. Je remercie aussi le rapporteur ainsi que tous nos membres et amis qui ont pris part à la discussion. Et je remercie enfin les journalistes toujours fidèles au poste.

TROISIÈME SÉANCE D'ÉTUDE

L'ORGANISATION AGRICOLE

Le Congrès progressait heureusement ; des points de vue nouveaux se révélèrent au cours des discussions trop brèves au gré de tous ; l'on attendait avec impatience l'heure de se remettre à la besogne, de pousser plus avant l'attaque des difficultés et de proposer des solutions au complexe problème.

Le manque de système dans l'exploitation agricole et le défaut d'entente entre les cultivateurs sont au nombre des principales lacunes signalées dans l'enquête. Comment y remédier ? Bien des essais ont été tentés avec des fortunes diverses : les uns ont réussi presque partout, dans une certaine mesure au moins ; d'autres n'ont eu de succès nulle part ; les uns sont restés à l'état d'organisme plus ou moins utilisé ; d'autres n'ont eu qu'une vogue éphémère et n'ont laissé aucune trace.

Rappeler les diverses industries auxquelles on a eu recours pour organiser l'agriculture, faire voir l'insuffisance intrinsèque ou les difficultés d'adaptation de telle ou telle méthode dans nos campagnes, tâcher de discerner celles dont on pourrait plus facilement vulgariser l'usage : telle était l'investigation à laquelle les congressistes devaient se livrer durant cette séance.

Disc
co

séan
plais
je su
m'of
m'a

d'un
en r

d'un
bien
parle
pelle

grès
cette
pour
les n
pose,

dans
que
sent

scien
tiven
la ch
Voyc

L'ORGANISATION AGRICOLE

Discours de M. ANATOLE VANIER, avocat, président du Comptoir coopératif et de l'Union régionale de l'A. C. J. C. à Montréal, et président de la séance

Quand le Comité central m'invita à présider cette troisième séance d'étude, j'acquiesçai à sa demande avec le plus grand plaisir. Participant entièrement à la vie de notre association, je suis toujours nos congrès avec un vif intérêt ; mais celui-ci m'offre un attrait particulier, celui de la question agricole, qu'il m'a été donné d'étudier dans ces dernières années.

J'y ai vu aussi une occasion favorable de dire quelques mots d'une entreprise qui m'est chère, car je sais tout le bien qui peut en résulter pour la cause du progrès agricole.

Je me hâte de vous rassurer toutefois : le rôle du président d'une séance d'étude m'est connu, je sais que le président doit bien peu parler en fonction parlementaire, il doit même ne pas parler du tout ; c'est sans doute pour cela que les Anglais l'appellent " speaker " .

Les congrès de l'Association sont devenus de véritables congrès sociaux. Il était question, il y a deux ans, du devoir social ; cette fois-ci, nous cherchons à connaître les problèmes agricoles pour remonter aux causes du malaise qui se fait sentir et appliquer les meilleurs remèdes ; nous aborderons la prochaine fois, je suppose, la question ouvrière.

Après s'être arrêtés à l'éducation et à la législation agricole, dans les deux premières séances de ce congrès, il est tout naturel que les congressistes analysent l'organisation agricole et proposent les réformes qui leur paraissent les plus urgentes.

Les progrès de l'agriculture, comme ceux des arts et des sciences modernes, de la chirurgie par exemple, sont de date relativement récente. On s'étonne que même après le moyen-âge, la chirurgie fût encore du domaine de la profession de barbier. Voyons les progrès notés aux expositions agricoles de Paris en

1855 et en 1867, et de Londres en 1862 ; ne se rapportaient-ils pas presque exclusivement, au perfectionnement de la charrue ?

Si ces progrès sont récents, ils n'en sont pas moins vastes, puisque l'évolution du machinisme avec la vapeur et l'électricité ont fait de l'agriculture une industrie et que la théorie de restitution de M. Ville, par laquelle il nia péremptoirement la stérilité de la terre, en a fait une science, qui possède maintenant ses ingénieurs et ses savants.

Comment se divise l'organisation agricole que nous sommes appelés à étudier ce soir ? Elle se divise en industrie et en coopération.

La première a engendré la seconde et la seconde développe la première. « Si deux hommes, dit Max Turmann, dans son étude sur les associations belges d'agriculture, si deux hommes suffisent pour labourer à la vapeur, pour faucher ou pour moissonner à la machine une superficie que d'innombrables individus arrosaient jadis de leurs sueurs, la machine représente un capital élevé, qui s'est substitué au travail et diminue d'autant la part du salaire au profit de l'intérêt de la rente. »

D'où viendra ce capital qui produira cet intérêt et qui sera amorti par cette rente ? D'où ? De la caisse populaire.

Le capital trouvé, qu'est-ce qui permettra de le réduire à son minimum ? La coopérative d'achat.

L'industrie engendre donc la coopération. Je ne développerai pas la seconde proposition, j'aurai sans doute l'occasion d'y revenir au cours de la discussion.

L'activité trouve des champs d'action variés dans le domaine agricole. Si nous parcourons les lois accordant la personnalité civile aux groupements d'individus, nous trouvons les cercles agricoles, les sociétés d'industrie laitière, les sociétés coopératives agricoles, les sociétés d'agriculture, les sociétés de fabrication de beurre et de fromage, les syndicats d'élevage, les syndicats coopératifs... et j'en passe.

M. Sylvestre peut traiter son vaste sujet de manières fort différentes ; qu'il me soit permis, avant de lui céder la parole, de dire deux mots du Comptoir coopératif.

Le sous-ministre de l'Agriculture, feu M. Gigault, entreprit, un jour, la formation d'un comptoir de vente pour les cultiva-

teurs de notre province. Mais devant l'apathie et des difficultés croissantes il abandonna pratiquement l'entreprise.

Le R. P. Bellemare, de la Compagnie de Jésus, qui avait étudié les œuvres sociales et économiques de Belgique, de France, d'Allemagne, et des autres pays européens, la reprit donc et lui donnant le caractère qui répondait à sa propre conception, il en fit tout d'abord un comptoir d'achat.

Le comptoir coopératif fut donc au début une coopérative centrale d'achat, et cette section a si bien fonctionné que son chiffre d'affaires, de quelques milliers de piastres, dès sa deuxième année, à quintuplé la troisième année et sera quinze fois plus grand à la fin du présent exercice. Je n'en dis pas davantage parce que nous nous abstenons à dessein de publier maintenant nos statistiques.

La section des ventes se développera à mesure que la mentalité sera plus formée et la classification des produits mieux comprise des cultivateurs.

En dehors et au-dessus du fonctionnement des caisses populaires et des sociétés d'achats ou de ventes en commun, il doit y avoir, pour le plus grand bien de la classe agricole des unions professionnelles. Elles existent dans les syndicats Desjardins, comme dans les sociétés affiliées au Comptoir coopératif. Il n'y a pas lieu d'en parler ce soir, ce sujet a été abondamment traité ce matin, à la première séance d'étude.

En terminant, laissez-moi vous rappeler le cri de ralliement que Brunetière faisait entendre à Besançon, dans son discours sur l'action sociale du christianisme : « Il n'est pas nécessaire pour agir utilement, d'avoir en tout les mêmes façons de penser ; je dirai même qu'en un certain sens il importe d'en avoir plusieurs, entre lesquelles on puisse choisir ; mais si suffit d'avoir quelques idées communes et de subordonner l'expression de celles qui nous divisent à la réalisation de celles qui nous unissent. »

L'ORGANISATION AGRICOLE

*Rapport présenté par M. VICTOR SYLVESTRE, conférencier agricole
et vice-président du Cercle Benoît XV de l'A. C. J. C. à
Saint-Hyacinthe*

En acceptant l'invitation comme membre du cercle Benoît XV et comme agriculteur de venir discourir ce soir sur les moyens à prendre pour organiser notre agriculture sur des bases solides, la rendre payante et attrayante afin d'arrêter cette émigration des campagnes que tout homme sérieux déplore avec raison, j'ai compris que j'assumais là une responsabilité au delà de mes forces et de mon expérience. Mais j'ai compris aussi qu'en ouvrant la discussion sur un sujet si important, nos efforts seraient amplement récompensés si nous réussissions à découvrir quelque chose de bien pour le succès de notre cause, et à faire en sorte que l'agriculture dans notre province de Québec, et notre district de Saint-Hyacinthe, en particulier, soit reconnue l'industrie la plus importante comme elle le mérite, et soit poussée dans la voie du progrès par les meilleures méthodes.

En parlant de l'organisation agricole, je n'ai pas la prétention d'être le premier à mettre ce sujet à l'étude et essayer de le mener à bonne fin. Ceux qui en septembre 1895 fondaient la Société des Éleveurs de bétail de la Province de Québec, qui est devenue une société puissante comptant au delà de huit cents membres actifs, faisaient de l'organisation agricole à leur manière. Les membres des sociétés d'agriculture de comté, des cercles agricoles de paroisse, des sociétés d'apiculture, d'aviculture, etc., ont tous tenté divers moyens de développer l'agriculture, mais malgré tous leurs efforts, qui souvent ont été couronnés de succès, et ont rendu de réels services, on peut dire qu'il reste encore beaucoup à essayer, si nous voulons faire produire à nos terres à peu près tout ce dont elles sont capables, et mettre le cultivateur en état de retirer de son exploitation des revenus non pas de trois pour cent ou tout au plus de cinq pour cent du capital engagé,

mais de quinze et de vingt, et qu'ainsi, heureux et prospère, il soit capable de comprendre le rôle social auquel il est appelé à contribuer, comme tous les autres membres de la société.

Oui, Messieurs, les statistiques de 1913, d'après le commissaire de l'industrie animale à Ottawa, M. Bright, déterminent à trois pour cent le rendement moyen des fermes du Canada ; et n'eût été l'augmentation des prix sur tous les produits agricoles, depuis le début de la guerre, je pourrais conclure que ce pourcentage ne serait pas plus élevé aujourd'hui. Voilà pourquoi il n'est pas étonnant d'entendre répéter souvent, et par toutes sortes de personne, que l'agriculture ne paye pas, que le travail des champs parfois si dur et fatigant ne conduit qu'à des désagréments. Et ceux qui font de l'agriculture non pas par nécessité, mais en amateurs, qui y placent des capitaux et sont obligés de compter sur la main-d'œuvre pour les faire valoir, finissent presque toujours par se désister de leur entreprise et abandonner la besogne.

Ça ne paye pas d'être habitant, nous dit-on souvent ; mais cela est bien vrai quand un arpent de terre comme il s'en trouve fréquemment dans notre district, coûte \$125.00 et ne rapporte qu'une demi-tonne de foin à \$15.00 la tonne, ou vingt minots d'avoine à 50 sous, et qu'il faut en plus payer les taxes municipales et scolaires, les rentes, dîmes, etc., et autres dépenses nécessitées par l'emploi des instruments aratoires.

Ça ne paye pas d'être habitant quand une vache à lait coûte \$70.00 et qu'elle ne donne que 4,000 livres de lait dans sa période de lactation, soit environ quarante piastres de revenu, et qu'il en coûte au moins trente-cinq piastres pour la nourrir au cours d'une année.

Ca ne paye pas d'employer de la main d'œuvre quand il n'y a de l'ouvrage sur une terre que pour environ deux mois de l'année, et que le reste du temps l'on ne sait que faire de ses employés ou qu'on se voit obligé de les congédier, quitte à n'en plus trouver au premier besoin. Et ce qui invariablement paye le moins, c'est de faire produire du foin pour le marché à une terre qui n'en est pas capable, de l'avoine ou du blé à une terre qui n'est pas préparée à cette fin, tenir des animaux dans des bâtiments de ferme insalubres et sans nourriture appropriée ; et c'est ce qui

faisait dire à M. E.-R. Barnard, l'un des premiers conférenciers agricoles de notre province, qu'il n'y a pas de mauvaises terres, mais qu'il y a beaucoup de mauvais cultivateurs.

Énumérer brièvement les raisons de cet état de choses, et chercher les moyens d'y remédier, c'est là, croyons-nous, explorer le champ de l'organisation agricole.

D'abord il est bon de noter en passant une certaine manie chez une grande partie du peuple agricole, de croire qu'il est pauvre, que son travail n'est pas rémunérateur, et que ses moyens ne lui permettent pas de se procurer certaines choses un peu nécessaires pour agrémenter l'existence au foyer de l'homme des champs. Et ainsi hanté de cette sotte idée, l'esprit absorbé dans la routine, ne conçoit plus de calculs propres à améliorer la situation, et notre cultivateur vit dans cette insuffisance, qu'il ne manque pas d'étaler souvent devant les générations qui poussent à ses côtés. Cette fausse éducation, ou ce manque d'éducation, est certainement une des causes principales, pour lesquelles tant de jeunes gens ne veulent pas essayer de rendre la terre paternelle payante, persuadés qu'ils sont que leur père a vécu trop misérablement et eux, ne voulant pas faire de même, s'en vont chercher un asile à la ville voisine.

Le financier, le cultivateur amateur, qui place des capitaux en agriculture, et qui abandonne ses projets ou n'y réussit pas, rencontre sa plus grande difficulté dans l'emploi de la main-d'œuvre. En effet il n'existe pas dans notre province de profession ou métier de la main-d'œuvre agricole. On a ici des commis-marchands, commis-épiciers, comptables de bureaux, etc., mais de véritables ouvriers de ferme, des hommes réellement capables de faire valoir une propriété, de formuler des projets pour rendre des profits à leurs patrons, ou peut conclure qu'il n'en existe pas, et que ceux qui se font *engagés* de cultivateurs, restent à la campagne en attendant le moyen de s'y dérober à la première occasion. Voilà pourquoi le cultivateur amateur abandonne souvent la réalisation de ses rêves, et retire à l'agriculture des capitaux dont les revenus auraient pu faire vivre plusieurs familles, et par son exemple, et l'application de nouvelles méthodes, servir d'encouragement à tout le voisinage.

CONFÉRENCES

Les gouvernements, tant le fédéral que le provincial, ont paru comprendre cette première nécessité de l'éducation du peuple agricole, quand ils ont organisé ces séries de conférences ou tous les instructeurs sont priés d'inculquer aux gens l'idée que l'agriculture est une profession, que l'on peut et doit y vivre avec contentement, que le rôle social du cultivateur est noble et grand, et qu'il y a du mérite pour lui à le poursuivre avec détermination.

Que l'action des conférenciers agricoles soit diversement appréciée, cela n'est pas impossible, puisque l'on trouve des gens capables de proclamer même l'inutilité de la prédication évangélique ; mais que l'on examine dans une paroisse, par exemple, ceux qui vont de l'avant, qui entreprennent de mener à bonne fin un nouveau système de culture, infailliblement l'on découvrira que l'idée de cette initiative a germé à la suite d'une conférence entendue sur le sujet, ou d'un cours spécial suivi.

J'en conclus donc que les conférences données par des hommes compétents et rompus, si possible, à la besogne agricole, sont indispensables à l'avancement de notre agriculture, et que s'il y avait moyen pour les gouvernements de les multiplier davantage, le mieux ce serait.

FERMES DE DÉMONSTRATION

Mais en outre des bons conférenciers ou instructeurs agricoles, et des collègues d'agriculture, dont on a dit tant de bien et avec raison, au cours de la première séance, il faut la ferme de démonstration qui mette en pratique les méthodes soumises à l'essai sur la *ferme d'expérimentation*, et qui devront presque invariablement donner de bons résultats surtout la première, dont le but principal serait de prouver à la région avoisinante quel est le système de culture qui doit y être suivi, et former ainsi une espèce de centre où tous les cultivateurs auraient les mêmes produits à offrir au même marché.

On peut dire que de telles fermes de démonstration manquent à notre province, où celles qui s'y trouvent déjà sont trop espacées pour convenir à tous les besoins de la région qu'elles ont à

couvrir, ou que leur système d'organisation ou d'entretien n'est pas ce qu'il devrait être.

Dans mon humble opinion, une ferme de démonstration ne devrait pas être la propriété du gouvernement qui y place un gérant, un assistant-gérant, un personnel rétribué à grands frais, et tout un outillage tel que lorsqu'on vient dire aux gens que le système mis en pratique sur telle ferme du gouvernement a donné tel résultat, la réponse que l'on entend presque toujours est celle-ci : « On ne peut pas essayer ça chez nous, là-bas c'est le gouvernement qui paye. » Il est vrai que cette réponse n'est pas une, mais tandis que l'on babille ainsi, l'exemple de la ferme de démonstration n'est pas suivi.

La ferme de démonstration devrait être, ce me semble, la propriété d'un cultivateur intelligent et progressif, capable de donner des preuves de sa compétence, qui s'engagerait à suivre les méthodes d'un instructeur du gouvernement, un ingénieur agronome, et faire les cultures appropriées à sa région et à sa terre.

Il ne serait pas juste que ce cultivateur fût exposé à adopter certaines méthodes peut-être trop hasardées de l'instructeur, et à courir les risques de l'insuccès ; c'est pourquoi il faudrait que le gouvernement appliquât une certaine indemnité au cultivateur pour son surplus d'attention, et qu'il ajoutât à la fin de chaque année un certain pourcentage sur les profits nets réalisés.

Des fermes de démonstration de ce genre coûteraient peu au gouvernement et pourraient être beaucoup multipliées. Il devrait y en avoir une dans chaque municipalité agricole de notre province.

PARCELLES DE DÉMONSTRATION

Mais en attendant l'établissement de toutes les fermes de démonstration, l'on pourrait continuer d'établir les parcelles de démonstration et les multiplier dans les paroisses. C'est par les parcelles de démonstration que le département fédéral de l'agriculture en 1904 a vulgarisé dans notre province la culture du blé-d'Inde à fourrage et l'érection des silos. C'est aussi en suivant cet exemple, que le gouvernement provincial, depuis

quelques années, fait faire des semences de légumineuses, des plantations de pépinières, des essais de culture de la graine de trèfle, etc., et s'il y a lieu de faire une observation sous ce rapport, c'est que ces parcelles de démonstration ne sont pas encore assez nombreuses, et qu'on devrait prendre au plus tôt les moyens d'en établir beaucoup plus et de varier les essais de semences.

INDUSTRIES CONNEXES A L'AGRICULTURE

C'est également sur ces fermes et parcelles de démonstration que l'on devrait tenter l'essai de ces produits qui pourraient nous aider à créer des industries connexes à l'agriculture. Que de fois l'on a entendu dire, depuis deux ans surtout, que c'est le temps pour nous de profiter de l'occasion où le commerce d'importation est de plus en plus difficile, où la production européenne a subi une transformation telle que les prix de certains comestibles ont doublé et même triplé depuis le début de la guerre. Enfin pourquoi n'essayerions-nous pas ici la culture de la betterave en vue de la production du sucre, et la culture du lin qui fournirait la fibre et la graine, deux produits très recherchés en Angleterre.

En effet, la guerre actuelle se livre dans les champs de betteraves à sucre de l'Europe. L'Allemagne produisait en 1913, 2,720,000 tonnes de betteraves à sucre ; l'Autriche-Hongrie 1,703,000 tonnes ; la Russie 1,690,000 tonnes. Le Canada produit environ 12,000 tonnes de sucre de betterave et importe 350,000 tonnes de sucre de betterave de l'Europe, du sucre de canne des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud. La production de la betterave coûterait ici de trente à trente-cinq piastres à l'arpent, et pourrait rapporter une moyenne de soixante piastres.

Quant à la culture du lin, il serait également intéressant d'en faire une étude approfondie, si nous acceptons ce fait qu'en 1913 la Belgique vendait à la Grande-Bretagne 14,194 tonnes de lin et 3,812 tonnes de filasse, et pour \$6,000,000 de fil de lin tissé. La Russie également exportait 81,000 tonnes de lin et filasse. Depuis les débuts de la guerre le commerce de ces pays avec la Grande-Bretagne étant devenu impossible, et la Belgique même ne pou-

vant produire cette plante, il serait peut-être très avantageux pour nous de faire cette culture qui pourrait nous rapporter encore cinquante piastres à l'arpent, selon le premier *Livre de guerre du cultivateur*.

Quels services inappréciables pourraient donc rendre les fermes de démonstration placées dans un centre agricole au milieu d'une population vraiment désireuse de suivre l'essor et de tirer bon parti de tout.

CONCOURS DE RÉCOLTE

Quand nos cultivateurs seront ainsi habitués à constater tout à côté d'eux les bienfaits d'une agriculture méthodique et suivie, quand ils auront commencé à prêcher d'exemple, et à être du mouvement, c'est alors qu'on pourra donner plus d'importance aux concours de ferme et de récolte, en les rendant plus appropriés aux exigences des temps et lieux.

Il y a bien le concours du *mérite agricole* établi dans notre province en 1890 ; mais son œuvre est incomplète parce que son programme est usé et que l'inspection des fermes se fait trop rarement, c'est-à-dire tous les cinq ans dans une même région. De plus l'encouragement donné par les juges de ce concours, n'est pas un stimulant pour décider un plus grand nombre de concurrents à y prendre part. Nous avons vu s'opérer une grande amélioration dans toutes les espèces d'animaux de la ferme depuis quinze ans, les propriétaires de bestiaux de races pures et de grande valeur se rencontrent fréquemment aujourd'hui. Eh bien, cette amélioration a coïncidé avec l'organisation des expositions de comté à chaque automne, des concours régionaux et provinciaux, et l'octroi de récompenses de valeur.

Que l'on suive un système semblable pour nos concours de ferme, et qu'au lieu de n'offrir en prime qu'une médaille d'or, et quelques médailles d'argent ou de bronze, pour cinq ou six comtés de la province tous les cinq ans, alors que les dépenses nécessitées par ce concours sont de \$2,500.00 à \$3,000.00 par année, et que les médailles offertes valent tout au plus \$300.00, qu'on organise des concours de paroisse ou de comté tous les ans avec des prix vraiment rémunérateurs, un programme approprié, et de cette

façon on intéressera un plus grand nombre sinon tous les cultivateurs à modifier leurs méthodes pour y prendre part.

C'est par des concours organisés par les gouvernements et l'octroi de primes que l'on a développé l'agriculture en France, et que la Belgique a fait de son espèce chevaline une des plus recommandées sur tous les marchés du monde.

C'est par des primes et des récompenses également, que l'Allemagne a fait avancer son industrie et son commerce. Enfin on peut conclure que l'encouragement sensible à l'effort reconnu est toujours un stimulant et que l'homme des champs tout aussi bien que l'élève des classes sait en retirer bon profit.

COMPTABILITÉ

Que dans ces concours l'on tienne en plus haute estime la comptabilité agricole et le contrôle des rendements. Dans le programme du concours du *mérite agricole* on n'affecte que trois points à la comptabilité et rien du tout pour le contrôle des rendements. Eh bien, je crois que c'est là une des graves lacunes de ce programme, et qu'au moins vingt-cinq points devraient être alloués à cette fin.

En effet l'encouragement à cette partie de l'exploitation agricole est de première nécessité si l'on accepte le témoignage de tous ceux qui ont fait des recherches sur les besoins de l'agriculture, tels que les membres de la Commission fédérale de Conservation qui prétendent que des 2,500 cultivateurs qu'ils ont fait visiter en 1913 par tout le Dominion, il n'y en a pas trois pour cent qui font bien leur comptabilité et le contrôle des rendements. Quand on demandait, quel a été le rendement en grain, en bétail, en lait de l'année précédente, quelles ont été les dépenses pour frais d'administration de la ferme, la vie de la famille, etc., on n'avait que des données approximatives pour réponse, et le tout contenu dans la mémoire du chef ou de la maîtresse de la famille.

Il est facile de comprendre que ce n'est pas là faire de la comptabilité, et que si le marchand et l'industriel conduisaient leurs opérations de cette manière, invariablement la banqueroute serait le résultat de leurs efforts.

Il est donc opportun de prouver mathématiquement au cultivateur que l'agriculture est payante (et les gros chiffres sont communs de ce temps-ci pour le démontrer), et de faire des instances auprès des gouvernements et des autorités compétentes pour qu'ils ne négligent rien des moyens à leur disposition pour pousser de l'avant cet art si utile et important qu'est l'agriculture.

A ce chapitre de notre organisation agricole, Monsieur le Président, il me fait plaisir de mentionner en passant les nombreux services rendus à notre province par la Société d'Industrie laitière, organisée en 1884 par l'Honorable Boucher de la Bruère et M. J. de L. Taché, deux ex-citoyens de notre ville. On peut dire que cette industrie est la base de notre agriculture ici, et qu'elle est la restauratrice de la fertilité de nos terres.

Au début, j'ai mentionné la Société des éleveurs de bétail, fondée par l'honorable Némèse Garneau et le docteur J.-A. Couture de Québec. C'est cette société qui, depuis 1910, à l'instar de ce qui se pratique en Grande-Bretagne et en Écosse, organise, avec le concours du gouvernement provincial, les ventes annuelles d'animaux de race pure des espèces bovines, ovines et porcines. Si notre province possède encore aujourd'hui le beau cheval canadien, à l'œil vif, à l'endurance indomptable ; si nous avons la bonne fortune d'avoir conservé et développé la vache canadienne, à l'allure docile et bienveillante, au lait si riche qu'elle fait l'envie de plusieurs millionnaires anglais et américains, et même de quelques fermiers du Japon, c'est à cette société que nous le devons.

Et maintenant que dire de nos 48 syndicats d'élevage, des 10 sociétés d'horticulture, de l'union expérimentale des agriculteurs de Québec, des 150 sociétés coopératives, de la société coopérative des fromagers de Québec et du comptoir coopératif de Montréal ? Nul doute que toutes ces associations ont déjà rendu, en certains milieux, des services inappréciables et qu'elles sauront continuer leur œuvre à l'avenir, car la bonne agriculture est celle qui s'appuie toujours sur la coopération des bonnes volontés et des énergies communes, et c'est pourquoi l'agriculteur intelligent est capable de jouer un rôle social si important, et cela souvent à son insu. En effet, si l'on étudie l'œuvre de l'homme de talent et d'initiative dans les professions libérales ou le commerce, on

s'aj
cau
qu'
l'en

cho
rem
de S
Sain
prin
jeun
de n
réno

en ce
gens
tends
sation

L
ques :
Vous
vôtres.
sans l'
pouvoi
culteur

Un
réflexio
sous l'a
exempl
autres
aux yeu
tenter

s'aperçoit vite que sa popularité et ses succès sont souvent la cause de l'embarras ou de la ruine de ses confrères voisins ; tandis qu'au contraire le cultivateur progressif sème le bon exemple et l'encouragement autour de lui et sait faire des heureux.

Oui, jeunes gens, aimons notre sol, restons-y attachés, et sachons lui consacrer le meilleur de nos énergies. Il me reste à remercier le Comité central de l'A. C. J. C. d'avoir choisi la ville de Saint-Hyacinthe comme lieu de réunion de ce congrès agricole. Saint-Hyacinthe qui, il y a trente-cinq ans, voyait se fonder notre principale industrie agricole, est encore témoin des efforts de la jeunesse studieuse des différentes classes de la société et de ceux de notre vénérable clergé toujours à l'avant quant il s'agit d'une rénovation dans l'intérêt de l'agriculture.

Que nos collègues classiques, à l'exemple de celui qui nous abrite en ce moment, continuent de semer dans l'âme de leurs jeunes gens qui se destinent au monde, des vocations agricoles, et je prétends que cela devrait s'appeler aussi : faire de la *bonne organisation agricole*.

Victor SYLVESTRE

DISCUSSION GÉNÉRALE

LE PRÉSIDENT. — M. Sylvestre disait au début de ses remarques : « Si je fais un vœu, c'est celui de rester cultivateur ». Vous avez applaudi ces paroles et je joins mes félicitations aux vôtres. Mais M. Sylvestre est aussi un conférencier agricole, sans l'étiquette officielle, et, à ce titre, il faut le féliciter de pouvoir répandre des notions avantageuses aux intérêts des agriculteurs à une foule de points de vue.

Un point soulevé par M. Sylvestre me permet de faire une réflexion. Il a déploré que les fermes d'expérimentation soient sous l'autorité immédiate des gouvernements, et il a cité quelques exemples des inconvénients que cela comportait, disant entre autres choses que la plupart des entreprises agricoles paraissent aux yeux des agriculteurs des expériences de luxe qu'ils ne peuvent tenter eux-mêmes. C'est vrai. Il y a un autre inconvénient.

Partout où l'État subventionne et agit, l'État aime à retirer une certaine gloire de ses actions ; lorsqu'un gouvernement quelconque fournit des deniers, il est très exigeant et demande toutes sortes de petites concessions et de petits services en reconnaissance du patronage qu'il accorde. En sorte que nous devons préférer à toute autre organisation une organisation libre, qui se développe sans l'aide des puissants du jour et contre les « trusts ».

Le rapporteur a cité des organisations qui méritent d'être discutées. Je vous invite à le faire en demeurant dans le cadre qui nous est tracé par le programme. La discussion générale consistera donc à étudier les organisations agricoles qui existent et à nous faire connaître leur fonctionnement, leurs avantages et même leurs défauts. Nous ne sommes pas ici seulement pour nous complaire dans la possession de ce que nous avons, mais aussi pour bénéficier des observations et des remarques que l'on peut faire pour l'avancement des choses agricoles.

En ma qualité de président du Comptoir coopératif, je suis heureux de constater que M. Sylvestre a dit un mot aimable pour cette œuvre importante.

M. LE DR BARIL. — Dans les réponses au questionnaire de notre enquête, j'ai relevé une observation de MM. les curés. Il s'agit de coopératives. A l'heure qu'il est en existe-t-il beaucoup ? Quels sont les résultats ? Et surtout, comment résoudre cette objection : « Nous voudrions bien des coopératives, mais nous avons peur des voleurs ? » Quels sont donc les obstacles à leur développement et à leur organisation au pays ?

Je confirme l'opinion de mon ami Vanier, qui veut soustraire autant que possible les organisations agricoles à l'influence des gouvernements. « De grâce, soustrayez l'agriculture à l'influence de la politique. » C'est la réponse de plusieurs à notre questionnaire.

LE RAPPORTEUR. — Il y a à peu près 150 sociétés coopératives fondées dans la province de Québec, mais toutes ne fonctionnent peut-être pas actuellement. La raison principale pour laquelle le fonctionnement de ces coopératives, dans certains cas, n'a pas donné les résultats attendus, c'est que les commerçants de la région ont fait tous leurs efforts pour entraver cette action. Je puis citer l'exemple d'une société coopérative pour la vente des

œufs. Dès qu'elle fut fondée, les marchands de l'endroit se mirent à payer les œufs plus cher. Comme résultat, la société coopérative est tombée avec le temps. En d'autres endroits, j'ai vu fonctionner très bien certaines coopératives. A L'Esturgeon (Sturgeon Falls), la coopérative et la caisse rurale ont le même gérant et toutes deux fonctionnent à merveille. La coopérative rend des services marqués pour la vente du foin. Tous les produits se vendent par l'agent et le prix de vente est employé à l'achat d'instruments aratoires. Si la coopérative a bien réussi à L'Esturgeon, je ne vois pas pourquoi elle ne réussirait pas ailleurs.

M. OSCAR HAMEL. — Le fonctionnement défectueux de certaines coopératives n'est-il pas dû parfois au manque de connaissances suffisantes chez les têtes dirigeantes de ces coopératives? J'ai remarqué pour ma part un bel enthousiasme au début, alors que tout est rose. Mais dès qu'arrivent les premières difficultés, comme on ne les a pas prévues, on perd courage et la coopérative tombe dans le marasme.

LE RAPPORTEUR. — Au cours d'une tournée de conférences, en avril dernier, j'ai eu l'occasion de visiter deux paroisses où la coopérative ne fonctionnait pas, précisément parce que le gérant ne se considérait pas assez rémunéré et ne lui donnait pas assez de son temps. Il n'est pas étonnant que ces sociétés soient tombées à l'eau avec le temps.

M. GUY VANIER. — Les difficultés dont parle Hamel peuvent se présenter surtout pour les coopératives de ventes. Il est beaucoup plus difficile de faire l'éducation du peuple pour les coopératives de ventes que pour celles d'achats. Je crois que pour faire l'éducation du peuple il faut d'abord promouvoir les coopératives d'achats.

On peut surmonter facilement toutes les difficultés qui existent pour les coopératives d'achats. Le gérant n'a pas besoin d'autant de connaissance. Il groupe les marchandises sans effort à un certain prix fixé d'avance. Et cela fait que le paysan, touchant du doigt la valeur de sa marchandise, se rend compte de l'importance financière de la coopérative, puisqu'avec un minimum d'efforts il obtient un maximum de résultats. Le terrain étant mal préparé peut-être à l'action coopérative intensive, il

vaudrait mieux peut-être travailler au développement de la coopérative d'achats.

En Belgique, les débuts ont été pénibles comme partout ailleurs. Et pourtant le système coopératif s'est développé rapidement, puisque, vers 1901, on comptait environ 600 sociétés de ce genre. Même à cette époque cependant, les coopérateurs n'étaient pas bien convaincus de l'importance de leurs sociétés, puisque la moyenne des achats par les membres des coopératives était de 178 francs par membre. Quelques années plus tard, l'achat moyen s'élevait à 276 francs par personne. L'expérience des autres pays est encore le meilleur guide dans la matière. Les coopératives d'achats ayant réussi davantage ailleurs, il vaut mieux commencer par celles-ci dans notre pays. Mais si les Européens ont rencontré beaucoup de difficultés dans leur établissement, il n'y a pas lieu de désespérer de la situation, ici.

Il est bien entendu que la coopérative d'achats entraînera un jour ou l'autre la coopérative de ventes. Mais il faut aussi y joindre la coopérative de crédit. S'agit-il de procurer aux agriculteurs des grains de semence de qualité, si on leur demande une certaine somme payable d'avance, peut-être n'ayant pas la somme suffisante, choisiront-ils des grains ou des engrais chimiques de qualité inférieure. Mais avec la coopérative de crédit et la terre étant mieux traitée, quand tous ont constaté que la récolte est plus belle qu'auparavant, il n'en coûte pas aux cultivateurs de payer les dépenses qu'ils ont faites à même l'excédent de leurs revenus. C'est à peu près le comble du succès, dans le commerce, de payer le coût de la matière première après qu'on a bénéficié de ses produits. La coopérative de crédit pourrait procurer à nos agriculteurs d'immenses avantages, qu'ils ne paieront en partie qu'après en avoir touché du doigt les résultats.

M. ULRIC BOUCHER. — Les sociétés coopératives ont rencontré de l'opposition de la part des marchands. Ceux-ci ne sont pas renseignés sur les services que peut leur rendre la coopération, et ils craignent les sociétés coopératives, en constatant, par exemple, que le Comptoir Coopératif peut vendre aussi bon marché qu'eux. Mais ce n'est pas de cela que je veux parler. Je crois que les Sociétés Coopératives peuvent rendre de grands services aux marchands. Et je n'en veux comme exemple que

celui de la paroisse de Saint-Marc-de-Richelieu, dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. La plupart des marchandises que les coopératives de cette région vendent à leurs membres sont celles qui ne paient pas les marchands. N'y aurait-il pas moyen de convaincre les marchands de cette vérité ?

LE PRÉSIDENT. — Je remercie mon ami Boucher de ses observations. La plupart des achats, comme il l'a bien compris, opérés au sein de ces sociétés sont des achats spéciaux, des achats plutôt de certains objets qui sont de nature à rendre des services professionnels aux populations agricoles. Aux marchands qui se sont plaints des coopératives, il est facile de faire observer que puisque le petit commerce se maintient, elles ne lui font pas de rivalité véritable. Etant organisées mieux que les marchands de villages, les coopératives s'occupent de procurer à leurs membres un genre particulier d'articles utiles et d'en surveiller l'amélioration. Parce qu'elles sont spécialisées, elles ne peuvent faire de tort aux marchands et à leur commerce général. Au contraire, si nos cultivateurs retirent des avantages plus grands de leurs terres, comme nous n'avons pas l'habitude du bas de laine au pays, c'est le marchand qui bénéficiera le premier de la prospérité d'un village, surtout si l'on tient compte du fait que les sociétés coopératives s'organisent principalement en vue de l'achat d'objets spéciaux.

Parmi les premiers promoteurs du système coopératif, plusieurs avaient la conception de magasins coopératifs. Ces magasins ne sont pas à encourager. M. Desloges, le gérant du Comptoir Coopératif, a fait remarquer, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, que ces magasins ne sont pas bienfaisants. Le Comptoir n'est donc pas une organisation qui va à l'encontre des intérêts des marchands, puisqu'il ne fait pas le commerce général. Il se limite à aider les cultivateurs dans l'exploitation de leur ferme. La chose s'est produite pour les engrais chimiques. Au début du mouvement en faveur des engrais artificiels, une foule de marchands ont mis de la camelote sur le marché, et beaucoup de cultivateurs se sont découragés parce qu'ils avaient été exploités.

Je profite de l'occasion pour souligner un trait que M. Sylvestre a indiqué tout à l'heure. Il a parlé plutôt des coopératives de ventes. Disons, entre parenthèse, que ce sont celles-là qui

frappent davantage les cultivateurs. Si les coopératives de ventes, c'est-à-dire celles qui écoulent les produits des cultivateurs, sont celles qui frappent le plus l'esprit de ceux-ci, il ne faut pas oublier que ce sont les coopératives d'achats qui se pratiquent le plus. Le système des coopératives de ventes peut être plus avantageux pour ceux qui en profitent, mais il peut aussi ruiner le crédit de ceux qui en abusent, parce que les cultivateurs, au début d'une telle organisation, ne sont pas toujours en état de faire la classification de leurs marchandises. Ils diront : « Nous avons sur notre champ du foin d'une telle qualité ». Et, sans vouloir tromper personne, faute de compétence technique, ils envoient aux marchands des denrées qu'ils sont ensuite obligés ou bien de reprendre ou bien de laisser à un prix inférieur à celui qu'ils avaient d'abord demandé. D'autres personnes réussissent. M. l'abbé Alaire a mis en mouvement dans notre province la coopérative de ventes. On peut donc dire qu'il est possible d'y réussir aussi. Mais d'une façon générale, pour ceux qui ne sont pas rompus à ce système, le succès va surtout à ceux qui organisent des coopératives d'achats.

M. HECTOR AUTHIER. — J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les explications données ce soir sur le principe et le fonctionnement des sociétés coopératives. Je l'ai fait avec d'autant plus d'intérêt que j'ai l'intention bien arrêtée de former avant longtemps une société coopérative des colons et des défricheurs de la région de l'Abitibi, afin de leur faciliter la vente des produits forestiers et l'achat des grains de semence, des instruments aratoires et de tout ce qu'il faut pour l'organisation agricole. J'ai souvent discuté la question avec l'agronome de notre arrondissement, M. Leclerc. Celui-ci est partisan convaincu, comme moi d'ailleurs, de la coopération chez les cultivateurs. Nous avons l'intention de faire l'essai très prochainement d'une société coopérative générale de toute notre région, qui devrait réunir 1,500 ou 2,000 affiliés.

Permettez-moi maintenant de vous demander si le programme de la séance de ce soir me donne la faculté de parler, non seulement de l'organisation actuelle de l'agriculture dans la province de Québec, mais aussi des moyens à prendre pour arrêter la désertion dans les campagnes au bénéfice des villes. J'ai compris que c'était l'esprit du congrès de s'occuper tout particulièrement

de cette question des moyens à prendre pour enrayer la désertion des campagnes. Devons-nous nous occuper de l'organisation rurale surtout dans ce sens ?

LE PRÉSIDENT. — Je vous permets bien volontiers de traiter la question à ce point de vue, mais je vous prierais d'être bref.

M. HECTOR AUTHIER. — En deux mots voici mon idée : je viens demander aux membres de l'A. C. J. C. leur appui en faveur du mouvement tendant à diriger ceux des nôtres qui se sentent le courage et l'énergie de s'établir sur des terres nouvelles, à les diriger, dis-je, vers nos régions de colonisation. Tous les patriotes sont d'accord pour reconnaître que c'est là une œuvre éminemment patriotique. C'est une œuvre qui est à la base de l'agriculture, puisque partout dans notre province l'agriculture a commencé par là. Je ne voudrais pas prêcher exclusivement pour ma paroisses, ou pour les nombreuses paroisses que l'on peut fonder dans la région que j'habite maintenant. On pourrait diriger les colons soit vers le nord-est de la province, au Lac Saint-Jean, soit vers l'est, dans la Gaspésie ou la Méta-pédia, soit vers le nord de Montréal, dans la région de Labelle. Mais j'insiste surtout sur ce vaste pays de la région de l'Abitibi, où l'on peut fonder une seconde province de Québec.

La prospérité de notre région n'est pas encore considérable. Mais la plupart de nos colons ont vécu, malgré les difficultés du début, et nous voyons poindre le jour où ils récolteront au centuple ce qu'ils ont semé. Je ne veux pas vous faire une description de notre pays du Nouveau-Québec. Laissez-moi vous dire seulement que la légende qui a voulu que de l'autre côté des Laurentides soit un désert de glaces a trop longtemps duré et qu'il est grand temps que ceux qui y croient y renoncent, car il est à craindre que cela devienne une trahison de leur part. Nous jouissons, à la hauteur des terres, d'un climat qui, actuellement, est de 4 ou 5 degrés en moyenne plus froid que le climat de Québec ou du nord de Montréal. Or, l'expérience a prouvé, au Lac Saint-Jean et ailleurs, que le défrichement amène nécessairement une amélioration de 4 ou 5 degrés dans la température. De sorte que nous pouvons espérer avoir avant longtemps la température de Québec et faire pousser chez nous des moissons comme autour de Québec.

Le sol est fertile, le climat est propice à la culture des céréales, et surtout nous avons de l'espace pour placer des milliers et des milliers de cultivateurs. On se plaint que les fermes se vendent maintenant trop cher pour permettre l'établissement facile des fils de cultivateurs dans le bas de la Province. Que ceux qui veulent s'établir à bon marché viennent dans notre région. Ils trouveront un coin qui satisfera leur goût et, avec un peu de travail et de persévérance, ils s'y tailleront un domaine, où ils n'auront rien à envier à leurs frères qu'ils auront laissés dans le bas de notre province.

Les statistiques nous apprennent qu'il y a 15,000 jeunes gens, chaque année, qui atteignent leur vingt-et-unième année. Que faisons-nous de ces jeunes gens? Un grand nombre trouvent à se placer près de leurs parents. Un trop grand nombre, hélas, prennent le chemin de la ville et de l'usine. C'est une organisation travaillant à diriger nos jeunes gens vers ces régions nouvelles que je désirerais voir fonder, et je vous propose de vous mettre à la tête d'un mouvement de ce genre.

J'ai cru que l'A. C. J. C. se laisserait gagner par l'importance et la beauté d'une œuvre comme celle-là. En somme, c'est celle que nos pères ont accomplie sur les bords du Saint-Laurent. J'ose croire que nos demandes ne rencontreront pas chez vous les refus et les rebuffades que nos pères rencontrèrent autrefois en France pour développer la Nouvelle-France. Nous occupons sur la frontière de l'Ontario, une position stratégique, que nous n'avons pas le droit de laisser prendre par les autres. Et je demande aux jeunes de s'arrêter à étudier cette situation et à découvrir les moyens à prendre pour envoyer chez nous le trop-plein de nos campagnes. Je crois que la chose est facile : nous constatons déjà un fort courant se dirigeant de ce côté.

Je vous laisse à choisir les moyens que vous jugerez les plus propres à nous encourager dans cette œuvre. Je sais que vous avez de l'enthousiasme, que vous possédez des ramifications dans toutes les parties de la province ; je sais qu'il faut compter avec vous quand il s'agit d'organiser un grand mouvement national. Je viens donc vous adresser, ce soir, mes plus vives prières en faveur de ce mouvement national, qui nous donnerait une seconde province de Québec de l'autre côté des Laurentides.

LE PRÉSIDENT. — La parole du curé de Labelle est toujours vraie : « Emparons-nous du sol ». Il faut toujours quelqu'un pour rappeler aux mémoires courtes qu'il est important d'aller s'établir dans les régions de colonisation.

LE DR BARIL. — Cet appel doit être entendu de l'A. C. J. C. On se plaint un peu que, dans la province, la désertion des campagnes est due au manque de terres. Plusieurs curés, qui ont répondu à notre enquête, nous l'ont dit. Mais nous entrons plutôt là dans le domaine de la colonisation, avant d'avoir terminé l'étude des possibilités qu'offre l'exploitation intelligente des terres en culture. Il est probable — je le dis sans engager le Comité central — que le prochain Congrès de l'A. C. J. C. traitera spécialement de la colonisation.

M. GUSTAVE MONETTE. — Nous sommes précisément à examiner si nous avons suffisamment de terres dans la province de Québec. Je ne parlerai certes pas contre la colonisation. Quand viendra notre congrès de colonisation, je voudrais que les cultivateurs que nous aiderons à aller s'établir dans les régions de colonisation sachent qu'il y a moyen de faire plus que \$8, \$10 ou \$15 de revenus par arpent. Nous étudions la question de savoir s'il est possible de faire donner à nos terres un rendement agricole plus grand ; nous étudions en ce moment la question de l'éducation et de l'organisation agricoles.

Il me semble que, dans la région de Saint-Hyacinthe, c'est comme dans mon comté de Laprairie. Un père finit, grâce à son travail, par avoir une terre libre de toutes dettes. Il élève trois garçons sur cette terre. Celle-ci est donnée au cadet, par une donation stipulant des paiements partiels à faire à ses frères et sœurs et une rente viagère à fournir à ses parents. Les deux autres garçons s'en vont à la ville, où ils placent leur capital dans des spéculations immobilières... et où ils perdent le tout. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen, en étudiant les principes de l'éducation agricole, de donner à nos gens les moyens de diviser leurs terres sans scandale, d'employer les sommes qu'ils donnent ailleurs à bâtir une maison pour chacun de leurs fils, à tous les trente arpents, et de rendre leurs donations inaliénables. Il faudra bien ainsi que tous les fils de cultivateurs retournent ou

restent sur la terre. Et dans cinquante ans, nous aurons doublé la population agricole de notre province.

Pour résumer la portée générale de mes remarques, sans vouloir parler pour ou contre la colonisation, je crois important que nous apprenions d'abord chez nous les moyens de mettre nos terres en valeur. Le jour venant où nous constaterons que nous n'avons pas assez de terres pour nos cultivateurs, nous serons alors une province forte, prête à faire face à toutes les attaques.

LE PRÉSIDENT. — Si Monette n'est pas entièrement de l'avis de M. Authier, il ne faut pas trop s'en étonner. J'ai entendu Mgr Langevin (Applaudissements) faire le même appel que les colonisateurs de l'Abitibi. Il constatait nos besoins, lui aussi, mais il faisait appel à notre énergie pour renforcer sa forteresse de là-bas.

M. l'abbé DESRANLEAU. — Quelques curés, paraît-il, ont fait cette objection-ci : « Nous craignons les coopératives, parce que nous avons peur des voleurs ». S'ils parlaient au nom des autres, je ne m'en mêle pas. Mais s'il se mettaient en cause, en exprimant cette crainte, je ferai remarquer qu'il leur est défendu de s'occuper de toute la partie financière des sociétés coopératives : c'est là un point de la doctrine sociale catholique. Si le curé n'a pas la caisse chez lui, il n'a pas raison de craindre les voleurs.

M. LE DR BARIL. — L'objection qu'on a faite est plutôt la suivante : « Nos cultivateurs ont été exploités si souvent qu'à moins d'avoir un chef très au courant et prêt à s'occuper avec une grande honnêteté du fonctionnement des coopératives, l'insuccès est assuré ». Et c'est pour cela que plusieurs curés se défient des voleurs.

M. l'abbé DESRANLEAU. — Tous ceux qui s'occupent de coopératives doivent se rappeler cependant qu'il est défendu aux prêtres de s'occuper du côté financier des coopératives.

M. GUY VANIER. — J'ai entrevu d'autres voleurs, et je voudrais vous les dénoncer. On parle parfois de malhonnêteté dans l'administration des coopératives. Nos gens, en effet, n'agissent pas toujours honnêtement à l'égard les uns des autres. On veut, par exemple, écouler tel produit agricole à la ville ; on fournira des échantillons d'une qualité supérieure et l'on enverra des marchandises inférieures. Au contraire la coopérative suppose une

honnêteté foncière, et c'est un moyen très pratique de ramener nos gens à la notion exacte de l'honnêteté. Les voleurs qui trompent délibérément leurs co-associés sont des voleurs dont il faut s'occuper attentivement.

Qu'on me permette maintenant une question à notre ami Desloges. Certaines mutualités s'organisent contre les accidents : la mortalité du bétail, la foudre, la grêle, etc. J'aimerais à savoir si ces mutualités peuvent s'organiser chez nous en vertu de la loi des syndicats.

M. HORACE DESLOGES.—Si je suis au courant de ce qui s'est fait dans les sociétés coopératives, je connais assez imparfaitement la loi des syndicats agricoles, car très peu de syndicats d'achats et de ventes se sont organisés en vertu de cette dernière loi. Je sais seulement qu'on peut organiser des sociétés mutuelles en vertu de la loi des syndicats.

M. ARTHUR SAINT-PIERRE. — Les sociétés mutuelles paroissiales existent en vertu de la loi spéciale des mutualités de paroisses. Il est à regretter que ces sociétés ne soient pas plus nombreuses et surtout qu'elles ne soient pas prêtes à faire face aux graves dangers, car si un sinistre détruisait une grande partie de la paroisse, elles seraient incapables d'indemniser tous leurs membres. La fédération serait le meilleur remède à ce mal.

* * *

Le Président donne la parole à M. Alphonse Charron, docteur ès sciences, directeur et chimiste en chef du Laboratoire provincial, dont il rappelle le titre d'ancien président de l'Association d'Éducation de l'Ontario.

COMMENTAIRES

DISCOURS DE M. ALPHONSE.-T. CHARRON

Directeur du Laboratoire provincial

Quand je suis arrivé ce soir dans cette salle, un de mes amis, qui s'est assis derrière moi, sachant que je devais adresser la parole, a exprimé l'opinion que je ne pourrais vous parler d'autre chose que des écoles de l'Ontario. Je répliquai que l'insinuation était téméraire et l'assurai que je n'en dirais pas un mot. Malheureusement, M. le Président vient de me rappeler les luttes ontariennes... Mais je dois tenir la parole donnée à mon ami, et je n'en parlerai pas ce soir.

Je ne sais pas si l'invitation de vous parler m'a été faite à titre d'ancien membre du cercle Lacordaire, d'Ottawa, ou simplement à titre d'ami de l'agriculture. Mais j'ai été heureux d'assister à votre congrès, parce que je savais d'abord que j'y rencontrerais des jeunes qui sont remplis d'enthousiasme pour les bonnes causes, et aussi parce que j'y reprendrais contact avec des jeunes qui étudient et que, par conséquent, j'y apprendrais beaucoup.

Je veux simplement rappeler ce que mon ami Sylvestre a dit, et le féliciter de la manière dont il a traité son sujet. Je remarque en passant—probablement que c'est un *lapsus linguæ* de notre président—que celui-ci a dit que les fermes expérimentales ne devraient pas être soumises au contrôle du gouvernement. Je ne crois pas que cela soit possible. Lorsqu'il s'agit de faire des expériences en agriculture, on est toujours certain d'arriver, la plupart du temps, à des résultats négatifs, et les particuliers ne sont pas pressés de payer de leur poche les dépenses qu'elles entraînent, et que seul le gouvernement peut se permettre. Les fermes expérimentales sont donc destinées à rester sous le contrôle du gouvernement.

Il n'en est pas de même des fermes de démonstrations, elles ne sont pas réellement sous le contrôle du gouvernement. Le directeur des fermes expérimentales du Dominion est chargé de

diriger ces fermes de démonstrations. Il va dans une paroisse et choisit le meilleur endroit possible ; il offre \$5.00 environ de l'arpent au cultivateur, qui devra cultiver suivant certaines instructions, afin de faire des expériences ; il fournit en outre les grains de semence, les engrais chimiques et les graines fourragères. Mais il exige en échange que le cultivateur remplisse les conditions exigées de lui. Remarquez bien que tous les profits reviennent aux cultivateurs. Or, ceux-ci ne comprennent pas les avantages considérables de ces fermes. Je connais personnellement le cas d'un cultivateur ayant exigé \$25.00 pour permettre de faire des expériences sur sa terre infestée de mauvaises herbes. Il y a donc un travail d'éducation à faire chez les agriculteurs : quand il s'agit de subventions, directes ou indirectes, ils ne trouvent jamais que c'est assez. Il faut de la bonne volonté, a dit M. Martin. Les jeunes de l'A. C. J. C. pourraient faire beaucoup à cet égard.

M. Sylvestre a parlé des concours du Mérite Agricole et il a déploré que les récompenses qu'on y accorde ne consistent qu'en de simples médailles. Je ne suis pas de son avis. Celui qui peine pendant sept ou huit ans pour acquérir les connaissances qu'enseigne un cours classique ne décroche qu'un simple parchemin. Il ne compte pas sur la valeur de ce parchemin, mais sur l'honneur qui découle de sa possession. De même, ce n'est pas la valeur intrinsèque de la médaille du Mérite Agricole qu'il faut considérer, c'est le prestige qui rejaillit sur le titulaire de cette récompense. La concurrence n'existe pas, lorsqu'il s'agit de décrocher cette médaille du Mérite Agricole. Tous ceux qui arrivent à un certain minimum de points l'obtiennent facilement.

Le rapporteur se plaint de ce que la comptabilité ait été laissée un peu de côté dans l'échelle des points accordés à ces concours. Quand on veut organiser une campagne d'amélioration, il faut prendre les choses telles qu'elles sont. Nos pères n'étaient pas ferrés sur la comptabilité. Mais pour toutes les décorations qui ont été accordées, la comptabilité a été nécessaire jusqu'à un certain degré. Pas un seul lauréat du Mérite Agricole n'a obtenu sa médaille sans appliquer la comptabilité à sa ferme. Je crois que les choses s'amélioreront, parce qu'il y a un plus grand nombre de jeunes gens instruits qui s'intéressent à l'agriculture.

Une autre préoccupation qui doit découler de ce congrès, c'est de considérer sérieusement ce que chacun des membres de l'A. C. J. C. peut faire pour aider l'agriculture. Il est bon de se renseigner. Mais maintenant que nous savons qu'il y a des lacunes, il faut aviser aux remèdes. Je regrette que la colonisation ne soit pas au programme, ce soir : c'est un peu une question d'organisation. Je regrette qu'il faille attendre deux ans pour en parler.

Une organisation qui serait très fructueuse serait la diffusion des cercles de l'A. C. J. C. Ils contribueraient beaucoup à retenir à la campagne les jeunes qui sont tentés, comme les oiseaux migrateurs, d'aller se nicher sur les cheminées d'usines dans les villes. L'Association d'Éducation avait mis à l'étude, le projet de rechercher quels étaient les endroits, un peu par tout le Canada, où la population aurait besoin de renfort. Elle voulait demander à l'A. C. J. C. de s'occuper de cette question et d'établir un bureau central de renseignements dans le but de fixer les jeunes gens sur la terre.

On parle de fermes de démonstrations et de lauréats du Mérite Agricole. Les jeunes gens peuvent faire beaucoup à ce sujet. Lorsqu'un cercle de la Jeunesse se trouve à travailler au milieu des agriculteurs, je crois qu'il serait du devoir de ses membres d'organiser des excursions pour montrer ces fermes aux cultivateurs de l'endroit. Cela ferait plaisir aux propriétaires du terrain, aux cultivateurs de l'endroit et aux jeunes eux-mêmes.

Si les jeunes s'intéressent au mouvement agricole, on peut être sûr du succès. J'en ai eu la preuve, lorsque dans la détresse, je suis allé demander leur aide pour remuer le cœur et la volonté des gens qui semblaient endormis et qui laissaient écraser leurs frères sans les secourir. Ils se sont lancés à l'assaut, ils ont remué ciel et terre et si aujourd'hui nous avons obtenu un tel résultat sur la question ontarienne, nous le devons en grande partie à l'Association de la Jeunesse catholique et à son président actuel. Nous, les vieux, nous sommes bien prêts à travailler, mais nous avons besoin de l'enthousiasme des jeunes. Il ne s'agit pas simplement de critiquer ce que les vieux ont fait, mais il s'agit d'amender et d'améliorer. L'éveil est donné, le travail est plus con-

sidérable, et nous comptons sur vous, Messieurs de l'A. C. J. C., pour faire progresser l'agriculture.

Le président général de l'Association donne ensuite lecture d'une lettre de M. le sénateur David et d'un vœu émis par Mlle Jeanne Anctil, directrice des écoles ménagères provinciales.

LETTRE DE M. LE SÉNATEUR DAVID

Cher monsieur,

Veillez offrir à M. le Président et aux membres du Comité central de l'A. C. J. C. mes remerciements pour leur invitation au Congrès agricole de Saint-Hyacinthe. Je regrette que ma santé ne me permette pas d'assister à ce Congrès et de prendre part à ses délibérations. J'aurais essayé de faire adopter une résolution demandant au Gouvernement de mettre tous les ans dans le budget une certaine somme d'argent afin d'aider les colons pauvres à faire les premiers défrichements. Il y a quarante ans que je supplie tous les gouvernements de faire l'essai de ce projet, qui a produit ailleurs les plus heureux résultats. Inutile d'entrer dans les détails, mais pour l'exécution de ce projet trois choses surtout seraient nécessaires :

1. — Offrir, tous les ans, certains lopins de terre où nos gens pourraient s'établir par groupes, par colonies, et ouvrir les chemins nécessaires pour y arriver.

2. — Faire aux colons pauvres une petite avance d'argent, afin de leur permettre de se rendre à l'endroit indiqué et d'acheter les outils les plus nécessaires au défrichement.

3. — Leur donner de six à dix piastres pour chaque arpent défriché.

Mais on peut différer sur les moyens d'aider le colon, il y a bien des manières de le faire.

Bien entendu, il faudrait exiger des garanties de bonne foi de la part des colons et assurer le remboursement d'une partie au moins des sommes qui seraient avancées.

On dit qu'après avoir défriché quelques arpents, les colons s'en iraient et que le Gouvernement perdrait ce qu'il aurait déboursé.

Ce seraient des cas isolés, et d'ailleurs il est constaté que lorsqu'une terre est en partie défrichée, les acheteurs ne manquent pas.

Je viens d'organiser une petite souscription pour un brave homme qui voulait s'en aller, avec ses deux fils, défricher des lopins de terre qu'il a achetés sur le lac de Montigny. Combien de nos compatriotes du Canada et des États-Unis seraient heureux d'en faire autant s'ils en avaient les moyens !

Je suis tellement convaincu que l'agriculture est le fondement le plus solide de notre avenir national, politique et social, que tous les sacrifices devraient être faits, il me semble, pour activer la colonisation.

Je suggérerais il y a quelque temps au clergé et à nos sociétés nationales de s'unir pour demander et faire ce qui est essentiel à notre conservation nationale.

J'espère que le Congrès s'occupera sérieusement de cette question éminemment nationale.

A vous,

L.-O. DAVID

Montréal, 26 juin 1916

VŒU ÉMIS PAR M^{LLE} JEANNE ANCTIL

Directrice de l'École provinciale d'Enseignement ménager
à Montréal

Ne serait-il pas nécessaire de créer des écoles d'agriculture pour les dames et les jeunes filles, afin d'aider les cultivateurs dans l'exploitation de leurs terres ?

Cette éducation nouvelle serait de nature, il me semble, à retenir les enfants au foyer et à la campagne, à leur faire aimer et apprécier davantage les travaux de la ferme.

La femme est et doit être la grande et la première éducatrice au foyer, mais elle doit pour cela s'instruire d'abord.

Soumis à l'assemblée par le Président, ces vœux sont accueillis avec faveur et adoptés à l'unanimité.

Discours de M. L'ABBÉ OL. MARTIN, inspecteur des Écoles ménagères de la Province de Québec

Faute du texte, qui n'a malheureusement pas été conservé, nous regrettons de ne pouvoir offrir à nos lecteurs qu'une très brève énumération des principaux points traités et des excellents conseils donnés par le conférencier en vue d'effectuer dans nos campagnes l'organisation agricole.

1° *La volonté*, à être déployée par tous ceux qui, souhaitant le succès de l'agriculture, exercent une influence quelconque dans le milieu où ils vivent.

3° *La prudence*. Il est peut-être bon et sage de ne soulever, de ne mettre en marche que ce que l'on croit vraiment nécessaire ou utile, que ce que l'on croit devoir faire réussir le plus facilement. Un coup raté n'atteint pas le but et décourage.

3° *La persévérance*. Il faut s'attendre aux obstacles et savoir les vaincre.

4° *Combattre le luxe* par la parole et, surtout, par l'exemple. Le luxe est un chancre qui, aujourd'hui, ronge toutes les classes de la société. Les cultivateurs en sont atteints et il faudrait les en guérir. Remèdes : vie simple ; économie.

5° *Intéresser la femme aux choses agricoles*. Inutile de songer au succès en agriculture, sans cette indispensable coopération.

6° *Mentalité agricole à former* : dans la famille, à l'école, au couvent, au collègue, au grand séminaire.

7° Donner aux enfants une certaine responsabilité, dans un domaine quelconque de la ferme.

8° Pourvoir les écoles de campagne de maîtresses qui, au moins, ne méprisent pas l'agriculture. Accorder la préférence, quand il y a lieu, à celles qui ont acquis des connaissances ménagères et agricoles.

9° Coopératives familiales, composées du père, de la mère et des enfants.

10° Établissement de coopératives agricoles ordinaires.

11° Établissement de jardins scolaires, dans les endroits où ils peuvent être suivis et administrés avec chance de succès.

12° Expositions scolaires.

13° Expositions de grains.

14° Expositions régionales.

15° Concours agricoles variés.

16° Conférences — journées agricoles — cours abrégés.

17° Petites fermes de démonstrations, en sols variés, dont les propriétaires ou les administrateurs s'efforceront de tirer le plus possible, avec des moyens ordinaires.

18° Visiter les cultivateurs, même les plus routiniers, dont on louangera le vrai mérite, pour les amener ensuite plus facilement à reconnaître les défauts à corriger, les améliorations à faire.

19° Avant toute chose, conseiller aux cultivateurs de bien faire ce qu'ils font, ce qu'ils doivent faire.

20° Ne pas détruire les bonnes vieilles choses, mais les améliorer.

21° Souhaiter que les jeunes cultivateurs instruits joignent à leur science la prudence et l'économie des anciens.

22° Comptabilité.

23° Colonisation.

24° Caisses rurales.

25° Assurances mutuelles.

26° Une " femme forte " dans chaque maison.

Discours de M. LE CHANOINE L.-A. SÉNÉCAL, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe et président d'honneur de la séance

J'ai peur de vous faire peur. J'espère que vous en serez quittes pour la peur. Je viens simplement vous dire combien j'ai été heureux d'avoir l'honneur de présider cette séance de votre congrès dans la paroisse dont je suis le curé, et combien je suis heureux de savoir que cette belle Association catholique de la Jeunesse est dans notre ville et de voir qu'elle fait du bien de toute manière et surtout, dans ce congrès, à l'agriculture. On peut dire que l'A. C. J. C. a été notre joie et qu'elle est l'honneur de notre peuple. Je la félicite de tout le beau travail qu'elle a fait jusqu'ici ; je l'en remercie de tout mon cœur ; et je voudrais pouvoir lui dire au revoir à Saint-Hyacinthe, pour un autre congrès, lorsque cela fera son affaire.

Le président de la séance espère que les travaux du congrès atteindront leur plein épanouissement ; il regrette que l'assemblée ne puisse entendre aussi le Rév. Père Bellemare, S. J., M. l'abbé Allaire, ainsi que MM. les abbés Groulx et Chartier, puis il lève la séance.

CLOTURE DU CONGRÈS

SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE

Le congrès progressait vers son terme et il avait provoqué dans le public un intérêt qui dépassait toutes les espérances. Plus de douze cents personnes s'étaient inscrites parmi les auditeurs, et ce chiffre ne comprenait pas les nombreux visiteurs occasionnels qui se pressaient aux grandes séances du soir. La plupart des quotidiens de langue française : *le Devoir*, *la Presse*, *l'Action Catholique*, *le Droit*, etc., avaient leurs représentants particuliers qui, au fur et à mesure, rendaient compte à leurs lecteurs des travaux et délibérations, ou même les commentaient et les critiquaient — avec très grande bienveillance — dans des articles spéciaux. *La Patrie* reproduisait une grande photographie où se groupaient les congressistes. La presse hebdomadaire et les revues agricoles étaient également bien représentées : *le Progrès du Saguenay*, par son directeur, *la Tribune* de Saint-Hyacinthe, *le Bulletin de la Ferme*, de Québec, etc.

La séance de clôture devait attirer un auditoire plus considérable que jamais. Après avoir, dans les réunions antérieures, dégrossi et taillé l'informe bloc de marbre, après l'avoir soigneusement touché et retouché, les congressistes et leurs éminents amis devaient, à cette séance, donner le dernier coup de ciseau, appliquer l'ultime frôlement du polissoir, avant de livrer définitivement au public le morceau au complet. Sera-t-il dieu, table ou cuvette? Au public de juger jusqu'à quel point l'œuvre est imparfaite.

Une fois de plus, à cette séance solennelle, les distingués musiciens qui avaient prêté leur concours aux congressistes prouvent que l'art a de bien habiles interprètes dans la ville de Saint-Hyacinthe.

Le président donna lecture du câblogramme de S. E. le cardinal Gasparri, répondant au nom de S. S. Pie X à l'hommage de piété filiale de l'A. C. J. C., et la dernière séance du congrès agricole, commencée sous d'aussi heureux auspices, poursuivit son cours.

Di

dans
se cl
tirez
a pris
charit
des ta
écrire
décou

M

dans l
moine.
le rel
Ils son
vons la
à ses co

Ce

la cam
vole à l
quoi l'A
dépôt
race. l
incapab
qui nou
naissanc
Paradol
plutôt c

QUELQUES LEÇONS DU CONGRÈS

*Discours de M. J.-E. PAQUIN, professeur à l'École normale de
Saint-Hyacinthe et secrétaire-correspondant du
Cercle Benoît XV*

*Au Maître des saisons adresse donc tes vœux,
Mais l'art du laboureur peut tout après les dieux.*

Ces deux vers que je me rappelle avoir lus, appris et traduits dans les *Géorgiques*, s'appliquent heureusement au moment où se clôt notre congrès agricole. Il ne m'appartient nullement de tirer une conclusion spéciale des études auxquelles chacun de vous a pris une part sérieuse. D'ailleurs Vauvenargues m'en avertit charitablement en me disant à l'oreille : « Si tu pouvais mêler des talents divers, peut-être voudrais-tu penser comme Pascal, écrire comme Bossuet et parler comme Fénelon ». N'est-ce pas décourageant !

Mais il appert tout de même que le salut du Canada réside dans l'agriculture : c'est sa richesse comme c'est aussi son patrimoine. Et notre patriotisme exige que nous combattons pour le relèvement et l'épanouissement de l'art agricole chez nous. Ils sont nombreux ceux qui, avant moi, ont répété que nous devons la vitalité de notre race aux belles traditions du cultivateur, à ses coutumes ancestrales et à sa foi vraiment patriarcale.

Cet héritage, il nous faut le conserver. Le dépeuplement de la campagne en progression constante depuis quelque vingt ans, vole à la nation canadienne ses plus robustes vertus. C'est pourquoi l'A. C. J. C. veut que la terre reste toujours le foyer et le dépôt de ces traditions séculaires qui font l'originalité de notre race. Il faut conserver ce présent de nos pères, et nous serons incapables d'en comprendre la valeur, si nous oublions l'histoire qui nous le transmet. Or c'est l'étude de l'histoire qui a donné naissance à ce congrès, car l'A. C. J. C. sait bien, avec Prévost-Paradol, que l'histoire est un art bien plus qu'une science, un récit plutôt qu'une explication, une leçon plus encore qu'un récit.

Et ce serait le cas de dire ce soir avec Michelet: « L'histoire est une résurrection ».

Ressuscitons l'agriculture ! L'agriculture a grandi à l'ombre du clocher : nous voulons qu'elle y grandisse toujours. Mais hélas ! il faut lutter. Il faut combattre cette influence des villes avec ses salaires et ses plaisirs qui ébranlent si facilement les qualités solides et les convictions religieuses du cultivateur canadien.

En tenant ce congrès agricole, l'A. C. J. C. s'est de nouveau affirmée comme défenseur et gardienne de notre bien national. Conservons l'agriculture ! s'est-elle écriée. Elle nous répète ce mot d'Aristote : " Vous n'avez qu'une goutte de miel, et vous la jetez à la mer ". Cette goutte de miel, c'est la terre. Il y avait donc un devoir social à remplir : et voilà pourquoi, ce soir, au Maître des saisons, l'Association entière émet le vœu que le Canada reste pays agriculteur, et par le fait même, pays catholique et traditionaliste.

* * *

Les séances tenues au cours de ce congrès ont prouvé que l'art du cultivateur est l'art par excellence. Au point de vue technique, nos rapporteurs et nos commentateurs se sont bornés à l'étude de sujets précis : autrement il aurait été facile de s'égarer et de dire des banalités. Tour à tour, la culture des céréales, les modes de nourriture du bétail, l'abattoir, la création ou l'entretien des prairies, etc., ont été l'objet d'une discussion. Outre ces questions techniques sont venues celles qui ont un intérêt moral et social, par exemple, la bonne tenue d'une ferme, la compatibilité agricole, les associations agricoles, les caisses populaires, mutuelles-incendie, etc.

Pour aborder l'un ou l'autre des sujets, nous avons entendu des personnes qui les possèdent avantageusement. De sorte que ces travaux de notre congrès fournissent un réel appoint parce qu'ils sont un échange de vues, de conseils et une sorte d'enseignement mutuel.

On en est venu à découvrir des causes certaines de la faiblesse agricole chez nous : la diminution de la force morale, la perte du sens patriotique et religieux, l'attraction des villes où l'on espère

un
Et
Be
Et
ne
ret
tec
mé
séri
exp
tra

si i
tion
ou f

de t
intel
préj
pens
à l'é
autr

déve
le soi
pays.
crain
force
grand
dit :
Napo
épis a
politi
14

un salaire plus fort et plus de plaisirs... avec l'hôpital au bout. Et d'autres encore.

A-t-on trouvé les remèdes? Comme le disait si bien Mgr Bernard dans sa lettre-circulaire, voilà le côté pratique du congrès. Et nous ne serions pas ce que nous devons être si aux maux nous ne trouvions pas de remèdes à appliquer. Bonne éducation, retour à la terre, amour de l'agriculture, instruction agricole technique et pratique, associations et mutuelles agricoles, voire même action politique pour assurer l'élection de représentants sérieux, etc., voici quelques-uns des remèdes dont on nous a expliqué la valeur.

Je me borne là. Il m'est impossible de tout retracer d'un trait de plume :

*Les délicats sont malheureux
Rien ne saurait les satisfaire.*

Cependant qu'on me permette de toucher ce soir au point si important de l'éducation agricole. J'estime que cette éducation est un devoir social, et ce devoir, l'A. C. J. C. veut le remplir, ou plutôt l'accomplir, au moyen de l'école.

C'est le point de départ : l'école primaire doit être à la base de toute éducation agricole, comme à la base de toute éducation intellectuelle, morale et physique. Et pour briser d'abord un préjugé, facile à concevoir en m'entendant, je rappellerai cette pensée de Pascal : « Ceux qui jugent d'une œuvre par règle sont, à l'égard des autres, comme ceux qui ont une montre à l'égard des autres ».

Lors des discussions, on a vu ce que peut faire l'école pour le développement de l'agriculture. C'est à l'instituteur qu'incombe le soin d'en faire ressortir les avantages pour l'individu et pour le pays. « Il y a là une vigueur de santé, dit le Dr Alexis, qui ne craint pas les intempéries des saisons, un développement des forces physiques tout autre que dans les villes, une longévité plus grande et bien moins chargée d'infirmités ». Le grand Sully a dit : « Tout fleurit dans un pays où fleurit l'agriculture ». Et Napoléon s'écriait un jour : « Un homme qui fait produire deux épis au lieu d'un, est plus grand à mes yeux que tous les génies politiques ».

Il était donc naturel que l'école fût considérée comme un remède certain, si l'on veut que l'agriculture compose toujours la partie la plus considérable de notre pays. Je traite brièvement de l'importance de l'agriculture à l'école.

Au point de vue formel, l'agriculture développe l'esprit d'observation, la réflexion et le jugement. Elle habitue à observer les cas particuliers et à s'élever ensuite, par la comparaison et par l'induction, à la connaissance des lois générales.

Au point de vue réel, en faisant connaître les meilleurs procédés agricoles, l'enseignement agricole substitue une culture raisonnée et rémunératrice à la culture routinière et ruineuse ; conséquemment il augmente la richesse des campagnes et contribue ainsi à combattre la crise qui atteint si durement nos cultivateurs. Cet enseignement surtout fait aimer la profession d'agriculteur — c'est là un gros point — et contribue ainsi à diminuer l'exode des ouvriers campagnards vers les villes et les centres industriels où ils ne tardent pas à devenir la proie du vice et des idées révolutionnaires.

Au point de vue moral, l'instituteur trouvera l'occasion de faire admirer les merveilles de la nature et apprécier la bonté de la divine Providence : si l'homme laboure et sème, c'est Dieu qui fait germer la graine, croître et fructifier la moisson. Il tournera ainsi l'esprit et le cœur des futurs agriculteurs vers le Père céleste, et provoquera, chez eux, des élans d'amour et de reconnaissance pour Celui qui étend sa protection jusque sur les moindres créatures.

L'A. C. J. C. mérite d'être louangée pour avoir mis à l'étude le problème agricole. Bien d'autres points ont été traités, mais cette seule idée de l'éducation agricole par l'école primaire suffirait à motiver une importante résolution dont il faudrait tenir compte.

Or a affirmé hier, — et je regrette que le reproche soit sorti d'une bouche sacerdotale, — on a affirmé, dis-je, que dans nos couvents et nos Écoles normales, on cultivait trop de choses et pas assez le jugement.

Il ne m'appartient peut-être pas de prendre la défense de ces institutions. Mais, comme professeur d'École normale, je crois l'affirmation sinon gratuite, au moins beaucoup trop générale.

Le programme d'études est chargé, c'est vrai — mais s'il est si chargé et s'il nous est absolument impossible d'en donner une connaissance approfondie à nos élèves, c'est le département de l'Instruction publique qui en est responsable, puisque c'est lui qui nous impose ses programmes. Il me paraît donc injuste de lancer la pierre à nos directeurs et directrices de couvents et d'écoles normales. L'enseignement de l'agriculture dans nos écoles normales, au moins dans celle où j'ai l'honneur d'enseigner, a toute l'importance qu'elle doit avoir et y est donné d'une manière aussi raisonnée que possible.

L'A. C. J. C. a prouvé encore qu'elle veut toujours continuer à jouer le rôle social que Dieu lui a confié. L'A. C. J. C. a une mission : nul n'en doute, et nous avons foi en sa mission. Digne auxiliaire de l'Église, elle s'efforce d'inspirer à tous ses membres et à toute la jeunesse des idées profondément chrétiennes et des sentiments véritablement patriotiques. En s'efforçant aujourd'hui d'inspirer à la génération nouvelle l'amour du travail des champs, elle est fidèle à cette mission et elle mérite que son nom soit acclamé par les générations les plus reculées. Elle sait que la famille de l'agriculteur est une école de vertus publiques : elle a un rôle qui n'appartient qu'à elle. — S'il est vrai que le charme de la vie réside en des affections mutuelles, où trouver une source de joies plus exquises ? Aristote a raison de la comparer à une goutte de miel, puisqu'elle adoucit toutes les amertumes de l'existence et nous console des déceptions. Le lien puissant qui unit les membres d'une même famille, les rend forts pour lutter contre les obstacles du dehors et contre les trahisons de la ville. La terre est le témoin de la famille : qui la quitte détruit l'esprit de la famille, car sans elle, nous devenons faibles. Ne nous faut-il pas des âmes qui répondent à la nôtre, quand elle veut épancher ses tristesses ou ses confidences !

C'est toujours au souvenir de nos aïeux qu'il faut chercher le remède à tous nos maux. Pourquoi comprenons-nous si mal ce grand bienfait ? Fustel de Coulanges nous répond : « Nous serons toujours inpuissants à comprendre les anciens, si nous continuons à les étudier en pensant à nous. C'est en eux-mêmes, et sans nulle comparaison avec nous, qu'il les faut observer ».

Puisse ce congrès, en attachant à la terre nos cultivateurs, les lier en même temps aux traditions de leurs ancêtres.

* * *

Comme membre du comité régional de Saint-Hyacinthe, j'ai le devoir de remercier le comité central de l'A. C. J. C. d'avoir choisi Saint-Hyacinthe comme terre d'œuvres chrétiennes et patriotiques. Nous sommes ici sur le sol que nos pères ont arrosé de leur sang. Je vois l'âme de ces héros planer sur cette noble assemblée et applaudir à votre geste patriotique. Merci de l'honneur que vous nous avez fait : nous nous en souviendrons. C'est donc d'ici, une fois de plus, que doit partir le geste sauveur !

En retour de l'hospitalité qu'il nous donne, le Séminaire de Saint-Hyacinthe a droit à nos acclamations. Il en est digne, car c'est dans ces murs que M. l'abbé Chartier a lancé l'idée et formé le projet de notre association : c'est donc ici que nous naquîmes, recevant comme héritage intellectuel le désir de connaître ce qui est capable de séduire toute âme élevée. Le dévouement et la générosité sont des vertus qui fleurissent d'elles-mêmes au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Que M. le Supérieur reçoive donc notre cordial remerciement !

Nous sommes très honorés de voir que M. Ed. Caron, ministre de l'Agriculture dans le Cabinet Gouin, a voulu se faire représenter par l'un de ses plus dignes collaborateurs, et nous prouver ainsi qu'on comprend en haut lieu la haute portée de ce congrès. Puisse ce noble exemple fournir à nos jeunes agriculteurs un nouveau motif d'apprécier la grandeur et l'importance de leur mission.

Nous sommes heureux de saluer, ce soir, et de remercier tous les citoyens de Saint-Hyacinthe et les nombreux visiteurs étrangers qui ont pris part à ce congrès. Plus de douze cents personnes ont suivi avec attention les travaux de nos rapporteurs et les discussions dont ils ont été l'objet. Merci pour cet encouragement.

Nous ne pouvons manquer d'offrir des remerciements sincères à la *Philharmonique*, dont les brillants morceaux égayèrent harmonieusement cette soirée patriotique et charmante.

Avant de reprendre mon siège — ce que j'aurais dû faire depuis longtemps — il me reste un devoir bien doux à accomplir.

Qu'il plaise à Monseigneur Guertin de croire à notre vive gratitude et d'agréer nos remerciements enthousiastes pour l'honneur insigne qu'il nous a fait en présidant ce congrès. La jeunesse catholique vous prie, Monseigneur, d'être auprès de Sa Grandeur Mgr Bernard l'interprète de ses sentiments intimes et de lui renouveler l'assurance de son plus entier dévouement. Dites au vénérable évêque de Saint-Hyacinthe qu'il peut compter toujours sur elle : aux jours de tourmente, c'est une levée de vaillants, dont l'esprit chrétien va de pair avec l'énergie, qu'il verra surgir à ses côtés. Aux mots sacrés d'Église et de Patrie, notre âme frémit d'ardeur et d'impatience : elle éprouve le désir de se dévouer à toutes les grandes causes. « Nous vous trouvons beaux comme l'espérance, l'espérance de l'Église, l'espérance de la Patrie », disait naguère aux membres de l'A. C. J. C. Sa Grandeur Mgr Mathieu. Ce langage a la grâce d'un compliment, sans doute, mais il est aussi un symbole : il fortifie nos convictions religieuses et nos espoirs patriotiques. Toujours, s'il plait à Dieu, l'A. C. J. C. debout, sera le bataillon vivant qui soutiendra l'Église canadienne. A elle nos cœurs, à elle nos forces et notre sang !

LE RÔLE DE L'A. C. J. C. DANS NOS QUESTIONS RELIGIEUSES
ET NATIONALES

Discours de M. GEORGES-H. BARIL, M. D., professeur à l'Université Laval, président général de l'A. C. J. C.

Une réponse à notre questionnaire portait ceci : « Si nous voulons réussir à organiser l'agriculture, à établir des sociétés diverses, coopératives ou autres, (dont il a été question au cours de ce congrès), il nous faut des chefs, il nous faut des hommes qui puissent se mettre à la tête des œuvres ». L'A. C. J. C. n'a pas la prétention de constituer ses membres comme chefs, mais elle a celle de former des hommes qui pourront demain devenir

ces chefs que l'on demande. Et ce sera, je crois, l'une des meilleures façons d'apporter son concours à la solution du problème agricole. L'Association de la Jeunesse entend faire dans le milieu agricole ce qu'elle a fait dans les autres milieux sociaux. Et pour connaître un peu quelle est l'œuvre qu'elle peut accomplir, voyons ce qu'elle est, le but vers lequel elle tend, et de quelle pensée elle est née.

* * *

De quelle pensée est née l'A. C. J. C. ? Ou mieux, quel est le besoin religieux et national qui lui a donné naissance ? Pour emprunter l'expression de notre ami Vanier, président de l'Union régionale de Montréal, notre Association est née d'un besoin de réaction. A l'époque où les jeunes gens se sont réunis en congrès, à Montréal, en 1904, pour jeter les bases d'une association, on avait besoin d'une réaction dans la vie nationale et religieuse, afin de pouvoir faire face à des dangers multiples qui semblaient devoir fondre sur nous. L'Association de la Jeunesse s'est fondée pour préparer des jeunes gens militants et pour les grouper pour le bien de la religion et de la patrie.

Elle a débuté dans nos collèges classiques ; ses premiers cercles réunirent des élèves de nos collèges. Mais peu à peu elle s'est répandue dans les villes, dans nos universités, dans la classe ouvrière. Aujourd'hui, nous la voyons qui étend son mouvement progressif du côté de la campagne, et nous sommes heureux de compter parmi nos groupes un très grand nombre de cercles ruraux. Dans les collèges, elle a fait beaucoup pour développer chez ses membres le désir de se livrer à l'étude des questions sociales et à la pratique de l'apostolat social. Dans les classes libérales, elle a contribué largement, je crois, à développer la compétence professionnelle et surtout à développer chez nos hommes de profession une mentalité plus canadienne-française et plus catholique. Elle a voulu former des jeunes gens de principes, qui sachent vivre intégralement leur catholicisme et vivre en même temps, également d'une façon intégrale, leur patriotisme. Elle a voulu former une classe dirigeante. Mais entendons-nous bien. En disant classe dirigeante, je ne veux pas établir une séparation entre les différents milieux sociaux ou les différentes professions

qu
se
qu
les
agi

soci
troi
à la
ven
le p
miè
elle
rent
ciati
breu

dam
ses c
coop
un a
surto
et de
assoc
méca
centr
Ce co
comit
réal,
Ottaw
l'Acac
de l'A
forme
variée

qui peuvent se partager notre société. J'entends surtout l'ensemble de ceux qui, dans chaque profession, constituent en quelque sorte une élite. Il doit y avoir une classe dirigeante dans les professions libérales, comme parmi les ouvriers et parmi les agriculteurs.

* * *

Pour arriver à atteindre ce but, le premier principe que l'Association a placé à la base de son programme et que résumant les trois mots : Piété, Étude, Action, a été que ses membres devaient à la fois à leur association, à leur religion et à leur race de devenir les plus instruits et les plus habiles, soit dans l'art, soit dans la profession qu'ils occupent. Nous estimons que c'est là la première condition d'une action sociale féconde. D'un autre côté, elle a voulu que les jeunes gens s'exercent à l'action dans les différents endroits où ils vivent. On a vu se développer notre association dans tous les milieux, et elle y a opéré des œuvres nombreuses, auxquelles ses membres ont pris part.

Les plus intéressantes de ces œuvres sont à coup sûr, Mesdames et Messieurs, celles qui se sont développées dans les paroisses ouvrières de nos villes. Les caisses populaires, les sociétés coopératives, le Comptoir coopératif, ont reçu de nous membres un apport constant de généreux concours. Nous avons voulu surtout que les jeunes gens fussent, dans les paroisses, des zélés et des dévoués collaborateurs aux œuvres paroissiales. Notre association est constituée en cercles. Si nous étudions un peu son mécanisme nous voyons qu'elle comprend d'abord un comité central, qui a la direction de tous les cercles existants dans le pays. Ce comité central est lui-même aidé dans cette œuvre par des comités régionaux, existant dans les différents diocèses de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe et Ottawa. Nous espérons en compter bientôt dans l'Ouest et dans l'Acadie. Puis viennent les cercles d'étude : ce sont les cellules de l'Association, où se développent les principes de vie et où se forme la jeunesse canadienne-française. Leurs études sont très variées.

Mais avec l'étude, notre programme porte que nos cercles doivent s'adonner à la piété. Et ici, il ne s'agit pas seulement d'exercices religieux, mais surtout d'un catholicisme vécu, qui se traduit par les œuvres et, en particulier, par le concours aux œuvres d'action catholique.

Nos programmes d'étude sont des plus variés et ils peuvent satisfaire tous les goûts. Au premier rang viennent les questions religieuses, puis les questions nationales et d'autres enfin, envisagées au point de vue des principes et de l'enseignement historique. L'étude se fait aussi bien dans les cercles de collèges que d'universités, des villes que de la campagne. Et à ceux qui seraient tentés de croire qu'un programme d'études est très difficile à organiser à la campagne, je réponds simplement : ouvrez nos statuts ; vous y verrez que, lors de la fondation de notre Association, ses fondateurs avaient bien envisagé la possibilité de fonder des cercles d'étude à la campagne. Ce qui permet d'organiser ces cercles dans tous les milieux, c'est que leur programme est très varié : on s'y occupe de questions religieuses, parce que, on vous l'a dit ce matin, la connaissance des questions religieuses est à la base de toutes les autres. On s'y occupe aussi de questions nationales, parce qu'on ne peut mener de luttes fécondes et fructueuses si l'on ne connaît pas l'histoire de notre pays et de nos droits. Les études sociales se subdivisent en études ouvrières et agricoles. Vous avez là l'explication de ce congrès qui se termine ce soir. Quant à la question agricole, notre programme est également varié. Si j'ouvre ce petit livre de nos Statuts, laissé à la méditation de nos membres, j'y vois que le programme agricole comporte l'étude des écoles d'agriculture, du rôle que l'agriculture devrait remplir dans un pays comme le nôtre, des journaux d'agriculture, des conférences agricoles, des caisses rurales, etc. Vous constatez par là qu'en 1904, quand notre association s'est fondée, on avait en quelque sorte élaboré tout le programme parcouru en deux jours à Saint-Hyacinthe. C'est vous dire que les jeunes gens formés à cette école permettent d'espérer un plus grand bien pour l'avenir de notre race. Mais c'est vous dire surtout qu'ils ont besoin du concours de tous ceux qui s'intéressent à nos questions nationales et sociales.

Puisque nous en sommes à l'agriculture, parlons un peu de ce que pourraient faire pour elle les cercles de l'A. C. J. C. Nous comptons actuellement à la campagne quinze cercles. J'espère que bientôt nous en aurons beaucoup plus, étant donné qu'il se dessine un mouvement de progrès bien accentué sur ce point. Ces cercles fonctionnent de la même façon que ceux des villes et, de la même façon, ils peuvent être des foyers d'action féconde pour la vie paroissiale. En somme, c'est en travaillant à développer ces foyers de vie paroissiale qu'on rendra les plus grands services à l'agriculture.

On a parlé beaucoup d'éducation agricole. Je crois qu'en fait, c'est une question fondamentale au point de vue des progrès qui nous préoccupent. Il est difficile de s'adresser aux plus âgés d'entre les agriculteurs et de leur demander de modifier des habitudes auxquelles ils sont brisés depuis nombre d'années. Si l'on veut introduire peu à peu dans nos campagnes les améliorations qu'on préconise, il est évident qu'on doit s'adresser à la jeunesse et développer chez elle une mentalité agricole. Toute cette œuvre peut s'accomplir dans nos cercles. De plus, on trouve généralement chez la jeunesse un enthousiasme débordant — trop débordant au gré de quelques-uns, mais l'enthousiasme a coutume de se refroidir tellement vite que je crois qu'il est bon de le laisser déborder. On peut obtenir le concours des jeunes pour une foule d'œuvres. Ils ont le temps d'abord, et ils ont moins de soucis variés que ceux qui ont soin de leurs familles. Aussi, que ceux qui s'occupent de coopératives, de caisses populaires ou d'économie, de sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, d'œuvres sociales diverses, sachent qu'on peut compter sur les membres des cercles de l'A. C. J. C. pour les faire vivre. Je n'hésite pas à dire que MM. les curés trouveront toujours dans nos membres et dans nos cercles ruraux des auxiliaires précieux pour leurs œuvres paroissiales. Trop heureux serions-nous, si, donnant notre concours aux œuvres paroissiales, nous pouvions faire ainsi notre quote-part dans la solution des problèmes agricoles qui nous préoccupent.

Ce qui facilite considérablement l'action de l'A. C. J. C., c'est que, dès son origine, — et je tiens à l'affirmer hautement, — elle a voulu dégager ses idées et ses œuvres de toute influence

politique. L'A. C. J. C. n'est ni rouge, ni bleue, ni nationaliste. Elle est purement et simplement ce qu'elle est, c'est-à-dire l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, indépendante de toute coterie, respirant seulement la liberté, mais une liberté bien entendue, une liberté qui reste soumise à l'autorité légitime, et tout d'abord à la plus haute autortié, qui est celle de l'Église. C'est pourquoi, dégagée de toute préoccupation politique, n'ayant à plaire à personne, pouvant se permettre, par conséquent, de contrecarrer les appétits gloutons de ceux qui aiment trop à sacrifier à l'influence et aux exigences politiques, l'Association a pu, depuis douze ans, accomplir les œuvres que l'on sait et sur lesquelles je n'ai pas à revenir.

* * *

Nous n'avons pas la prétention de monopoliser l'action laïque dans notre pays, sur le terrain religieux ou national. Nous sommes trop jeunes pour cela, et cette tâche incombe à de plus vieux que nous. Mais à ceux à qui incombe cette tâche nous disons : « Nous sommes prêts à être des auxiliaires, à vous aider sur tous les terrains, religieux, social et national. Nous ne voulons pas monopoliser, encore moins supplanter ». Il est très facile de détruire, mais il est plus difficile de remplacer et de mettre des choses meilleures à la place de celles que nous voulons conserver et améliorer. Notre ambition est de garder les choses qui sont bonnes, d'améliorer celles qui peuvent l'être et d'apporter notre concours à ceux qui veulent faire des modifications, soit au système scolaire, soit à l'agriculture, soit sur tous les autres terrains où peut s'exercer notre activité. Notre association s'occupe des question religieuses, nationales, sociales, agricoles, ouvrières, tout simplement parce qu'elle est catholique et canadienne-française.

* * *

Je ne veux pas abuser plus longtemps, Mesdames et Messieurs, de votre attention, et je n'ajouterai que quelques mots aux rapides aperçus que je viens de vous donner sur la physionomie de l'A. C. J. C. Je vous prie de ne jamais perdre de vue qu'elle

est avant tout une œuvre de formation personnelle. C'est précisément parce qu'elle est cela qu'elle s'adresse à la jeunesse.

Arrivés, ce soir, au terme d'un congrès qui a été passablement laborieux, les délégués doivent sentir probablement les fatigues du travail accompli depuis quelques jours. Je vais cependant leur demander encore quelque instants. Nous avons étudié les questions indiquées au programme : l'éducation, la législation et l'organisation agricoles. Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait un travail complet, d'avoir exposé sous tous ses aspects le problème agricole, de l'avoir traité dans tous les détails. Nous avons la prétention d'avoir tout simplement attiré l'attention publique sur une question qui est vitale pour notre race. Nous avons également la prétention d'avoir posé le long de la route des jalons, qui permettront à ceux qui voudront étudier plus particulièrement cette question agricole de se guider plus facilement à travers cette sorte de dédale et d'en débrouiller un peu la complexité.

* * *

Il me reste à accomplir un devoir bien agréable, celui de remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, se sont occupées de l'organisation de notre congrès. Mon premier mot de remerciement va tout naturellement à Mgr Guertin, qui a bien voulu nous honorer de sa présence et représenter Sa Grandeur Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe au milieu de nous. Sa Grandeur Mgr Bernard nous avait, dès les débuts de notre association, témoigné la plus cordiale et la plus paternelle sympathie. Sur réception de l'invitation que nous avons eu l'honneur de lui adresser, le priant de présider ce congrès, Sa Grandeur a accepté avec empressement et a daigné adresser à son clergé une lettre pastorale dont nous conserverons précieusement le texte, en raison même des leçons profondes qu'elle contient pour notre jeunesse.

A Mgr Guertin, vicaire général du diocèse, nous adressons nos remerciements pour la bienveillance qu'il nous a témoignée en assistant à nos séances.

Je remercie également, au nom de tous nos membres, M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe. La chaude sympa-

thie avec laquelle il nous a accueillis, a fait que nous nous sommes tout de suite sentis chez nous dans cette maison. Qu'il veuille bien agréer, avec l'expression de nos remerciements, celle de nos hommages respectueux.

Je désire remercier également M. le Maire et les citoyens de St-Hyacinthe, qui nous ont reçus avec tant de cordialité, et d'accord avec les autorités du séminaire, ont apporté leur concours à notre Congrès.

Je remercie M. le Ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu, ce soir, se faire représenter officiellement par M. Charron.

Je remercie aussi les rapporteurs, les orateurs distingués qui ont accepté de résumer nos débats, l'Union régionale de St-Hyacinthe, qui avait assumé la tâche écrasante d'organiser la partie matérielle de ce congrès, et je suis sûr qu'on ne m'en voudra pas si je mentionne plus explicitement le nom de son aumônier, M. l'abbé Vézina.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'être venus si nombreux à cette soirée.

Je remercie enfin les congressistes d'avoir répondu en aussi grand nombre à notre appel. Ce Congrès demeurera sûrement comme un des plus beaux que l'A. C. J. C. ait tenu. Il marque, je crois, un progrès dans la voie où nous sommes engagés. Vous allez retourner dans vos cercles. Veuillez ne pas oublier les enseignements reçus ici. Veuillez continuer les études que vous avez commencées sur cette question de l'agriculture. Il ne faut pas oublier que le travail de rénovation agricole ne fait que commencer, et comme la survivance de notre race est intimement liée à la survivance de l'agriculture, c'est sur vous que nous comptons pour travailler à la survivance de l'une et de l'autre..

Al

qu'
der
gat
role
Que
que
mai
gressuiv
cong
tour
spec
pend
piété
fait
avio
vous
çable

Allocution de M. LE CHANOINE DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe

Je n'ai pas tardé à me convaincre, au cours de ce congrès, qu'avec vous et tous vos collègues il n'était pas facile d'avoir le dernier mot en fait d'amabilité et de courtoisie. Je sens l'obligation tout de même de vous remercier de toutes les bonnes paroles qui ont été prononcées à notre adresse à diverses reprises. Quelques prêtres du Séminaire ont entendu chuchoter çà et là que l'on se trouvait à l'aise et vraiment chez soi ici, et que cette maison est devenue, durant quelques heures, pour tous les congressistes une véritable *Alma Mater*.

Néanmoins, de l'aveu de tous ceux qui ont eu l'avantage de suivre les séances de ce congrès, le charme lui en est venu des congressistes eux-mêmes. Vraiment, nous avons hâte que notre tour revienne dans la province d'avoir un nouveau congrès. Le spectacle réconfortant que vous nous avez donné, Messieurs, pendant ces deux jours, par votre tenue, votre politesse, votre piété et le caractère sérieux et littéraire de tous vos travaux, n'a fait qu'augmenter encore dans notre cœur l'affection que nous avions déjà pour vous. Notre foi est meilleure dans l'avenir et vous laissez dans nos esprits une trace vraiment douce et ineffaçable.



LES BESOINS DE L'AGRICULTURE ET LA NOBLESSE DE LA PROFESSION DE CULTIVATEUR

Discours de M. ALPHONSE-T. CHARRON, directeur du Laboratoire provincial, représentant au Congrès l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture

Mon premier mot est un mot de regret de ce que le Ministre de l'Agriculture n'ait pu se rendre à cette convention. C'est un triple regret. Regret pour moi d'abord, son humble serviteur, qui ai été chargé de le représenter ici ce soir, et ce n'est pas tâche facile de représenter le Ministre de l'Agriculture à une séance comme celle-ci ; regret pour vous d'être privé du plaisir de l'entendre apprécier les travaux faits durant ces deux jours de retraite agricole ; regret pour lui spécialement d'être privé de la joie de rencontrer des jeunes gens intelligents comme les jeunes gens de l'A. C. J. C., et de n'avoir pu assister à vos séances ni entendre les travaux des rapporteurs.

Je suis certain que M. le ministre de l'Agriculture, qui aime tant sa profession, qui est cultivateur lui-même, et qui essaie de promouvoir les intérêts agricoles, aurait été heureux d'entendre des rapports aussi bien préparés que ceux qui vous ont été présentés. Il aurait été heureux d'entendre un M. Jean Masson traiter de l'éducation agricole comme il l'a fait. M. Jean Masson, cultivateur instruit, a présenté un rapport vraiment remarquable et que je me ferai un plaisir de signaler au ministre, afin qu'il puisse constater que les jeunes savent aimer l'agriculture, comprendre ses besoins et exprimer en même temps leurs idées d'une façon littéraire. M. le Ministre aurait eu aussi beaucoup de plaisir à entendre les autres rapporteurs, celui qui s'est occupé de l'organisation agricole, comme celui qui a traité de la législation agricole. Lui-même est obligé de s'occuper de législation. Il me disait lui-même, un jour, que nos lois étaient comme partout enchevêtrées. Il aurait été heureux d'entendre M. Vanier parler aussi de ce sujet. Il aurait certainement été enchanté d'entendre parler de coopération agricole. L'ancien sous-ministre de l'agriculture, M. Gigault, a été, je crois, parmi nous le premier



promoteur de la coopération en agriculture. Il s'est occupé tout spécialement à former des coopératives dans notre province. Toutes n'ont pas réussi. Il est bon, comme disait votre président général tout à l'heure, d'avoir des œuvres et des idées ; mais nous n'avons pas assez d'hommes. Il aurait été heureux d'entendre votre président dire que nous avons enfin des jeunes désireux non pas de supplanter, mais d'améliorer et de faire progresser. On a parlé de réorganisation agricole. Je dois dire que je ne comprends pas bien ce mot. Il s'agit plutôt de perfectionnement agricole.

L'éducation agricole a été le sujet principal des soucis du ministre de l'Agriculture depuis nombre d'années. Depuis très longtemps déjà, il croyait que c'était le moyen propice d'améliorer l'agriculture. Les conférenciers agricoles ont été créés et envoyés par toute la province pour enseigner les meilleurs moyens d'améliorer le sol et l'agriculture. Le désir du ministre est non seulement de faire enseigner l'agriculture aux cultivateurs, mais aussi à l'école. Les moyens efficaces de développer l'agriculture seront certainement bien vus de M. le Ministre.

Quant aux coopératives, il aurait été très heureux d'entendre lui-même tout ce qui s'est dit à ce sujet, surtout la déclaration que des entreprises de ce genre devraient être développées de plus en plus par les agriculteurs eux-mêmes. L'initiative privée doit avoir ses coudées franches. Je félicite les jeunes de l'A. C. J. C. d'avoir cette idée-là. J'espère qu'ils la propageront et que nous finirons par ne plus voir les gens comptant sans cesse sur le ministre pour avoir des fonds et supporter toutes les dépenses de leurs entreprises. Il n'y a pas de doute que le gouvernement est heureux d'aider les œuvres importantes, quand besoin il y a. Mais il faut donner au cultivateur l'occasion de se reposer sur ses propres forces. De la sorte il ne sera pas toujours en tutelle, et il sera véritablement un homme.

Votre devise est : *Soyez des hommes*. Vous avez pour but de former des hommes dans votre association, de former de véritables catholiques, des hommes de dévouement, qui puissent aller jusqu'à dire : ayons la folie du dévouement. Jadis, on critiquait ceux qui avaient la folie de la croix. Vous devez avoir, vous aussi, la folie du dévouement ; c'est là une folie sublime qu'il faut

encourager et qui est productrice des plus grands bienfaits.

On a dit que l'agriculture était un art, une science, réunissant en un faisceau presque toutes les sciences enseignées dans nos collèges classiques, et ayant besoin du concours de toutes les autres sciences pour réussir parfaitement. Puisqu'elle est une science, cette science mérite de faire l'objet des considérations, non seulement des gens qui vont travailler sans instruction sur la terre, mais aussi de ceux qui passent par les collèges, les séminaires et les universités. Heureusement, nous constatons que l'agriculture fait des progrès considérables dans notre province. Nous constatons que le nombre des jeunes gens qui vont compléter leurs études dans les écoles d'agriculture est plus grand. Apprendre quelques chose au point de vue spéculatif est très bien. Mais ce qui est mieux, c'est d'apprendre quelque chose et de trouver les moyens d'en répandre la connaissance autour de soi. Tout en développant l'intelligence, on développe alors aussi le cœur et la volonté.

L'agriculture est non seulement une science, elle est aussi, jusqu'à un certain point, un mystère. J'ai été fortement impressionné lorsqu'un de mes amis, passant un jour près d'un champ de blé, se mit à me dire : « Ce grain de blé qui est là contient un mystère. Mystère d'abord, au point de vue de la germination, prouvant bien que Dieu est là qui veille à lui donner les conditions nécessaires pour que ce petit germe devienne une plante qui produira au centuple. Ce grain de blé est le point de mire de toute l'humanité : c'est lui qui nourrira ceux qui travaillent dans les usines. Tous les regards convergent vers lui, pour voir le trajet qu'il fera jusqu'au moment où il sera déposé dans la chaumière sous forme de farine. Autre mystère, le grain de blé a été élevé à une dignité encore plus considérable. Un jour, un signe a été fait sur ce grain de blé. Et ce signe a changé la substance même de ce blé en la substance divine : Dieu est venu lui-même s'incarner dans ce grain de blé pour nourrir tous les chrétiens qui comprennent ce que c'est que l'âme et la vie éternelle ». Et juste à ce moment-là, les cloches de l'église voisine tintaient. Le champ de blé était balancé par la brise, et les gouttes de rosée perlaient au sommet des épis agités. Et mon ami continua : « Regarde bien. Est-ce que ces épis ne semblent pas frémir au son de la

cl
ti
qu

pl
m
et
co
ra
ra
fro
de

à c
dé
ce
ret
à r

des
inte
tra
tra
mer
la c
et p
tion
qu'i
ciété
poli
d'av
pour
récu
qu'il
ainsi
gious
cette

cloche et comprendre que l'un d'eux sera appelé à former l'hostie? » Et ce frémissement fit flotter dans nos âmes quelque chose qui nous révéla la grandeur de la nature.

Si tous les cultivateurs comprenaient les phénomènes qui se produisent dans la nature, ils auraient dans leur vie, non seulement une science, mais un plaisir qui satisferait leur intelligence et leur volonté ; ils comprendraient que le bonheur est dans la contemplation de la vertu, et que leur travail peut être rémunérateur, c'est vrai, mais qu'il possède une force encore plus considérable : la force morale de relever l'esprit et de faire redresser les fronts, en considérant que plus tard ils obtiendront la récompense des travaux qu'ils ont accomplis ici-bas.

Je suis certain que si le ministre de l'Agriculture avait assisté à ce congrès, dans ce magnifique collège, et en présence des prêtres dévoués qui vous ont reçus, il aurait eu les mêmes sentiments que ceux qui viennent de naître dans mon esprit, et qu'il s'en serait retourné, sentant que ce doit être un plaisir pour lui de travailler à rendre ses compatriotes meilleurs.

Vous avez travaillé considérablement pour aider à la solution des problèmes agricoles. M. le Dr Baril a dit quelle était votre intention : aider ceux qui ont travaillé jusqu'ici. C'est un beau travail que vous faites là, en faisant aimer l'agriculture. En montrant que vous vous intéressez à cette question, vous créez une mentalité, non seulement chez tous vos membres, mais aussi dans la classe agricole, qui comprendra que, puisque des gens instruits et pieux comme les jeunes de l'A. C. J. C. s'intéressent à ces questions, il y a lieu pour eux d'être plus heureux de leur condition et qu'ils doivent comprendre qu'ils ne sont pas les parias de la société, mais qu'ils sont bien les rois de la nature. Il y a bien des politiciens qui viennent vanter les cultivateurs quand il s'agit d'avoir des votes. Mais lorsqu'il s'agit de faire quelque chose pour les aider, quelques-uns — pas tous, remarquez bien, — se refusent. Les jeunes de l'A. C. J. C. ont un cœur généreux. Lorsqu'ils travaillent à promouvoir une telle cause, ils ne font pas ainsi. Ils se sont toujours dévoués aux diverses questions religieuses, nationales et agricoles. J'espère qu'ils continueront dans cette voie-là. J'en suis certain. Lorsqu'on est vraiment pieux

et honnête, peut-on avoir la duplicité de prêcher une chose et d'en pratiquer une autre ?

Continuez votre bon travail. J'ai remarqué que, partout où j'ai passé, dans l'Ontario et dans le Québec, on constate les bons fruits que vous avez produits. Au nom du Ministre de l'Agriculture, je remercie les membres de l'A. C. J. C. de vouloir bien lui prêter leur concours, et je suis certain que l'honorable Ministre trouvera moyen de leur demander de se dévouer. L'on a toujours besoin de gens de cœur, capables, non seulement de dire, mais aussi de faire. Il est bien possible que l'honorable Ministre jette un cri à la jeunesse pour promouvoir les intérêts de l'agriculture, et j'espère que, sous la direction de vos chefs, ce cri ne restera pas sans écho et que l'A. C. J. C. fera tous les sacrifices nécessaires pour promouvoir la cause agricole.

LES TRAVAUX ET LES CONCLUSIONS DU CONGRÈS

Discours du R. P. EDGAR COLCLOUGH, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C.

Malgré le désir qu'il avait exprimé, l'honorable Ministre de l'Agriculture n'a pu se rendre au Congrès, mais il a tenu à s'y faire représenter par l'un de ses plus distingués collaborateurs, qu'il savait être l'un de nos plus sympathiques amis. Nous lui savons gré de la délicate attention.

Nous sommes encore sous l'émotion du beau discours que nous venons d'entendre. Si le Ministre avait pu prévoir en quels termes M. Charron devait, ce soir, nous parler de l'agriculture, jusqu'où s'élèverait l'éloquence de son représentant, il eût, bien sûr, quitté toute autre occupation, ordonné un train spécial pour Saint-Hyacinthe, et serait ici même, incognito dans la salle, ap-

plaudissant avec la même ardeur que nous son vigoureux et si digne porte-parole.

* * *

On m'a chargé de récapituler en quelques phrases le but que l'A. C. J. C. s'est proposé en organisant ce congrès, le travail qui a été fait au cours des séances et les résultats auxquels on a abouti.

Messieurs, l'Association de la Jeunesse n'eût rien fait d'autre que de provoquer la belle lettre de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe et grouper ici les hommes éminents, les compétences agricoles qui ont échangé leurs vues, et déjà l'œuvre serait immense et les résultats inappréciables.

TROIS REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Veillez me permettre trois remarques préliminaires, afin de bien situer le congrès dans son cadre.

1. L'Association de la Jeunesse n'aspire pas à faire disserter ses membres sur la technique de l'agriculture — où les savants, les expérimentateurs et les cultivateurs ont seuls compétence —, mais elle désire se livrer à un examen attentif de la situation actuelle à la campagne, aux points de vue économique et social, où il est relativement facile à tout esprit observateur de constater les résultats et d'en déterminer les causes. Il est entendu qu'en matière sociale, l'Association de la Jeunesse reconnaît la direction de l'Église et accepte ses enseignements.

2. Ce n'est pas en ces tout derniers mois que l'A. C. J. C. s'est aperçue qu'il existe chez nous un problème rural intimement lié à notre développement national. Dès son premier congrès en 1904, elle s'occupait de cette question et trois pages du *programme d'étude* qu'après enquête elle rédigeait et adoptait alors pour ses groupes sont exclusivement consacrées à l'agriculture et à la colonisation. *Le Semeur*, son organe, est revenu périodiquement sur cette question vitale. En mai 1910, il publiait sur la désertion des campagnes et les moyens de la combattre, un article qui fut reproduit dans plusieurs journaux, que le *Soleil*, entre autres, accueillit dans sa page de rédaction (31 mai), après lui avoir

consacré un premier-Québec (29 mai) des plus élogieux. Si l'on se reporte à cet article, on verra qu'un grand nombre des améliorations indiquées et souhaitées alors, en ce qui concerne l'industrie laitière, par exemple, se sont réalisées depuis et qu'on ne s'est guère écarté des moyens proposés. En étudiant le *devoir social au Canada français*, à son congrès décennal de 1914, l'A. C. J. C. fit très large la part de la classe rurale, comme on peut le constater en feuilletant le volume qui donne le texte des rapports et celui des résolutions adoptées. Enfin cette année, après une vaste enquête étendue à toutes les paroisses de la province, et même au dehors, le présent congrès s'est uniquement occupé des questions agricoles.

3. Après s'être mis bien au courant de la situation, les congressistes n'ont pas du tout visé à élaborer un plan de réforme susceptible de corriger adéquatement toutes les déficiences existantes. Ce serait de la théorie pure. Il ne suffit pas de savoir que tel remède est efficace en soi ; l'important est de discerner jusqu'à quel point il est utilisable dans un cas donné ou dans des circonstances déterminées. Amputer la jambe peut être un moyen efficace de faire disparaître une douleur au pied ; le conseil ne saurait être donné indifféremment à tout le monde, car il n'aurait guère chance d'être suivi. Il sera toujours facile de tracer, sur le papier, un beau programme de réformes et de dire... aux autres : « Appliquez-le, et vous verrez que la situation s'améliorera ». Nous avons visé à être *pratiques*, comme parlent ceux qui ne le sont pas toujours. A l'exemple du médecin qui vient d'établir son diagnostic, nous avons cherché le remède qui semblait le mieux convenir à l'état de santé, à l'état d'esprit, et à l'état de la bourse du malade. Il est bien inutile de conseiller à un pauvre diable de suivre un régime dispendieux qu'un millionnaire seul pourrait se permettre. Allons au plus pressé, insistons beaucoup sur l'hygiène préventive, puis laissons faire la nature.

* * *

Les progrès agricoles signalés depuis quelques années — et dont tout le monde se réjouit — démontrent aux plus incrédules que les méthodes nouvelles ont du bon, puisque, grâce à elles, la

culture s'améliore et rapporte davantage. Mais ces progrès ne doivent pas nous faire oublier le mal invétéré dont les statistiques vitales nous révèlent l'action persistante. Le recensement de 1911 nous apprend que tandis que la population urbaine augmentait, dans la province de Québec, de 313,863, celle des campagnes n'augmentait que de 39,951 et que dans vingt-six comtés il y avait diminution. Tant que la campagne perdra ainsi ses forces vives, on ne saurait dire que notre problème rural est résolu au point de vue national.

Quelles sont donc les causes de cette anomalie désastreuse ? Notre enquête nous a révélé, ou plutôt nous a apporté la confirmation, que le malaise qui a provoqué chez nous l'exode rural provient, en bonne partie : 1. de l'insuffisance de l'éducation agricole ; 2. d'une organisation professionnelle encore à ses débuts, lente à s'effectuer, et qui, par suite, n'a pas encore réussi à corriger les principaux méfaits de l'individualisme ; 3. enfin, de la législation, bonne à maints égards, mais qui pourrait s'améliorer encore. sur une foule de points, à l'avantage du cultivateur.

I. — L'ÉDUCATION AGRICOLE

Dans la province de Québec, comme dans la plupart des autres pays, il y a deux grandes classes de cultivateurs : (a) ceux qui connaissent bien leur métier et dont l'exploitation est placée sur une base d'affaires ; (b) puis ceux qui cultivent au petit bonheur, en tâtonnant plus ou moins, et sans se rendre bien compte de la valeur des méthodes employées, des gains réalisés ou des pertes encourues.

Très rares chez nous sont les agriculteurs de la première classe ; très nombreux sont ceux de la dernière. Un certain nombre, en marche plus ou moins tortueuse vers le progrès, s'échelonnent dans les degrés intermédiaires.

Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, aussi longtemps que les cultivateurs éclairés seront l'exception, et les cultivateurs plus ou moins renseignés sur les choses de leur profession, la grosse, l'écrasante majorité, il n'y a guère à espérer d'amélioration sérieuse, de progrès véritables.

Comment s'y prendre pour faire passer nos agriculteurs d'une classe à l'autre? Tel est le difficile problème dont l'A. C. J. C. a cherché la solution.

* * *

«Distribuez beaucoup de *littérature* agricole, nous a-t-on dit; inondez la campagne de tracts et de brochures, comme on le fait à l'époque des élections. Si ce moyen n'était pas sûr dans ses résultats, les politiciens ne l'emploieraient pas.» Comme toute propagande ce moyen a du bon, mais il est très dispendieux — demandez aux politiciens — et, en temps ordinaire, n'a qu'une efficacité fort problématique. Il y a une foule de brochures que les gens consultent avec ardeur pendant la période électorale et sur lesquelles ils ne daigneraient pas seulement jeter les yeux le lendemain de l'élection. En général, nos cultivateurs lisent rarement, peu à la fois, et ils éprouvent une certaine difficulté à s'assimiler la pensée écrite. Quand le vocabulaire sort du commun, les lecteurs perdent vite le sens des mots et le fil de la démonstration. En fait de littérature agricole, le *Journal d'Agriculture*, le *Bulletin de la Ferme*, les pages agricoles de divers journaux, les publications des ministères provincial et fédéral, peuvent suffire actuellement aux besoins des cultivateurs, pourvu que ceux-ci se donnent la peine de les utiliser.

On me permettra peut-être — en passant — une remarque... personnelle sur le *Journal d'Agriculture*, le plus répandu de tous. Il ferait incomparablement plus de bien, semble-t-il, s'il comportait deux parties distinctes: une pour les cultivateurs plus avancés, qui s'intéressent aux améliorations nouvelles et à la culture scientifique; une autre pour les petites gens — et c'est le grand nombre — qui n'ont pas encore bien aménagé leur petite ferme. Il faudrait, pour ces derniers, des articles très brefs, sans longues phrases, sans mots difficiles, où l'on exposerait par bribes, mais en suivant un plan déterminé, comment on peut s'y prendre pour améliorer, sans beaucoup de dépenses, sa ferme et sa culture. Sans le dire, sans risquer le mot, on ferait un cours élémentaire d'économie rurale, en justifiant un à un tous les conseils donnés. Cette partie spéciale ne serait peut-être pas la moins lue ni la

moins appréciée du grand nombre. Les écrivains cherchent naturellement à développer avec ampleur toute leur pensée. Quand on a enseigné aux tout petits, fait le catéchisme aux gens du peuple, on découvre que ce n'est pas toujours la forte dose qui est la plus sûrement assimilée.

* * *

On a beaucoup insisté, à l'enquête et au congrès, sur les conférenciers agricoles, dont on loue le travail et le dévouement ; mais on les voudrait mieux renseignés encore et plus populaires. On semble croire, en divers endroits, que leur nomination n'a pas toujours été déterminée et justifiée par leur seule compétence. S'il en est ainsi, comme le choix est aujourd'hui plus facile, on devrait se montrer plus sévère. Comme celui du journal agricole, le rôle du conférencier est de première importance, bien qu'on ne puisse attendre de l'un comme de l'autre une influence décisive et une rénovation complète dans le milieu rural. Et l'on s'explique pourquoi. Les visites du conférencier ne peuvent être qu'intermittentes, et même assez espacées ; il ne traitera chaque fois qu'un petit nombre de points, sans beaucoup s'étendre sur chacun d'eux ; enfin les auditeurs ne partiront pas toujours convaincus au point de se mettre tous immédiatement à l'œuvre. On semble estimer beaucoup le travail fait par les agronomes, mais on trouve qu'ils sont chargés d'un territoire trop étendu et manifestent parfois une confiance trop exclusive à telle ou telle spécialité.

* * *

Pour la plupart des cultivateurs, l'enseignement par les yeux, la leçon de choses est la plus profitable. C'est pourquoi, dans l'enquête, un grand nombre de personnes demandent, et non sans de sérieux motifs, l'établissement d'une ferme modèle par paroisse et d'une ferme d'expérimentation par district suffisamment restreint. Pour la ferme modèle, la dépense ne serait pas exorbitante : il suffirait d'accorder une légère rétribution annuelle au propriétaire d'une ferme ordinaire, mais bien tenue, à condition qu'il suive, pour la mise en valeur, les conseils de l'agronome de

district, et que la ferme puisse être visitée à certains jours et à certaines heures. Le visiteur ne pourra s'empêcher de comparer, ne serait-ce que mentalement, ce qu'il fait chez lui avec ce qui se fait à la ferme modèle. Quand il aura constaté, vu de ses propres yeux, qu'une amélioration n'est pas difficile, ni dispendieuse, qu'elle épargne du temps et du travail, et qu'elle donne de bons résultats, vous pouvez être sûrs qu'il ne tardera pas à l'adopter. De plus, l'agronome de district et le conférencier agricole auraient à la ferme modèle un pied-à-terre tout indiqué dans chaque paroisse et matière à démonstration ; leurs conseils seraient d'autant plus profitables. Le gouvernement provincial a réussi à faire participer les municipalités rurales à la confection des bonnes routes ; peut-être réussirait-il à intéresser soit les municipalités, soit les cercles agricoles, à l'entretien partiel de la ferme locale.

Quant à la ferme expérimentale, elle devrait être à la charge du gouvernement fédéral : on y ferait des expériences sur les qualités du sol et sur les genres de culture les mieux appropriés à la région. Actuellement ces fermes ne sont pas assez nombreuses : il en faudrait certainement une dans la région du bas du fleuve et une autre dans celle du Lac Saint-Jean, où la culture n'est pas la même qu'aux environs de Québec ou de Montréal. Mais il faudrait faire en sorte que cette ferme, où l'on trouvera les méthodes savantes et les installations dispendieuses, soit visitée, à tour de rôle, par les représentants des cultivateurs de chaque paroisse du district.

Supposons maintenant des fermes modèles établies dans chaque paroisse et une ferme d'expérimentation sinon dans chaque comté, au moins dans un district de convenable étendue ; supposons même la visite régulière des fermes privées de tout un district par les agronomes — qu'on estime partout, semble-t-il, même quand ils font porter leur principal effort sur une spécialité — ; supposons enfin le fonctionnement de concours de culture bien ordonnés et dûment primés, le problème de l'éducation agricole sera-t-il résolu ? Pas encore, car on ne possède là qu'une partie, importante sans doute, mais bien infime, de la solution.

L'exode rural exerce ses plus grands ravages chez la jeunesse des deux sexes : ce sont les jeunes gens et les jeunes filles qui désertent la campagne. Pourquoi ? Parce qu'ils prennent en aversion la terre, qui leur semble une marâtre à leur égard ; parce qu'ils travaillent dur et de longues heures de suite sur la ferme paternelle, sans rémunération aucune, la plupart du temps, comme aussi sans jamais de congés ni de distractions ; parce qu'au lieu d'être de tout cœur et de toute âme à leur besogne, ils rêvent d'une vie plus facile, plus libre et plus attrayante, dans la ville lointaine et mystérieuse ; parce que le peu d'instruction qu'ils ont reçue a contribué à les désaffectionner et à les détourner de la terre. Avec cet état d'esprit, ils ne tiendront pas longtemps en place : ils ne peuvent pas tenir ; bientôt, ne soupçonnant point les désillusions qui les attendent, ils iront grossir le troupeau des petits salariés et des sans-travail de la ville.

C'est là pour nos campagnes la grande, la meurtrière épreuve ; c'est la moisson humaine ravagée avant de mûrir ; c'est l'année qui a perdu son printemps. Inutile de songer à la rénovation agricole, si l'on ne remédie à ce mal. Les mêmes causes qui, depuis soixante ans, ont dépeuplé le Canada français, si elles continuent d'agir en pleine liberté, produiront infailliblement les mêmes effets. La culture plus soignée et l'aisance qu'elle procure masqueront en partie ce défaut aux yeux d'un observateur superficiel ; mais si les statistiques vitales tiennent toujours le même langage, si le chancre continue de ronger les chairs vives, osera-t-on sérieusement soutenir que nous sommes guéris ?

Qu'y a-t-il donc à faire ? Faut-il se résigner à ce qui semble l'inévitable, en prendre stoïquement son parti, se contenter, comme par le passé, de recourir de temps à autre à quelques palliatifs anodins ? Non, Messieurs, une race qui veut vivre n'a pas le droit de consentir pareille abdication. Impossible de réagir, dites-vous. Impossible n'est pas français, et par suite ne doit pas être canadien-français. Quand la cause du mal est connue, il faut parfois, pour réussir à l'éliminer, faire un effort sérieux, un effort héroïque. L'avons-nous fait cet effort ?

L'enseignement agricole, l'enseignement technique de l'agriculture, s'il est très répandu, pourrait-il nous sauver du désastre ? Plusieurs le croient, mais ce n'est pas l'opinion des économistes les mieux avertis. « Avant d'enseigner la culture de la terre, remarque avec justesse M. Méline, il faut convertir à la terre ceux qu'on veut instruire ; autrement ceux qu'on se borne à instruire quittent la campagne à la première déception ». (Cf. *Le retour à la terre*, Paris, Hachette, 1905.) Le même dit encore : « C'est en Belgique qu'on a le mieux compris la différence qu'il y a entre l'enseignement agricole et l'éducation agricole ». (Cf. *Revue économique internationale*, 15-20 octobre 1912, page 23.) L'enseignement seul ne suffit donc pas, au témoignage très catégorique d'un rénovateur agricole des mieux renseignés, l'ancien ministre de l'Agriculture et président du Conseil en France. Que comporte de plus l'éducation agricole ? L'éducation agricole comprend, comme l'a très bien fait voir M. Masson dans son beau rapport, l'ensemble de toutes les influences susceptibles d'agir sur l'esprit et sur le cœur, influences ordonnées en vue de provoquer chez les ruraux l'amour de la vie champêtre, l'estime et la fierté de la profession d'agriculteur, tout en leur fournissant les moyens d'exercer convenablement cette profession. Vous le voyez, le problème se complique. Il faut non seulement éclairer les gens d'âge mûr, mais il faut aussi gagner la jeunesse et l'enraciner dans le sol natal.

Les congressistes ont pris et repris toutes les données du problème tel qu'il se pose chez nous ; ils les ont tournées en tout sens ; ils ont essayé les diverses méthodes d'équation, mais ils n'ont pas réussi à découvrir une formule unique qui donne la solution complète. En réalité, dans l'éducation agricole, il y a plusieurs problèmes juxtaposés qui exigent chacun leur solution distincte, en tenant compte des relations d'ensemble.

* * *

Nous avons déjà parlé des cultivateurs d'âge mûr et des moyens propres à atténuer les défauts de leur formation première. Pour la jeunesse, il y a le problème scolaire proprement dit, envisagé au point de vue rural : l'école primaire, avec le temps de

sc
qu
le
a
to
ne
ma
lig
qu
rer
mé
agr
par
Et
tou
et j
tric
de l

palp
du
repr
part
pour
cole.
point

spécie
la pro
faut
Avec l
instita
nom -
Etats-
ordina
phère

scolarité si bref pour la plupart des fils de cultivateurs puis brusquement et totalement interrompu ensuite : premier éveil intellectuel aussitôt comprimé, étouffé ; jour sans lendemain. Il y a les couvents et les collèges commerciaux de la campagne, qui tous, à de rares exceptions près, les collèges surtout, désaffectent de la vie rurale la jeunesse des deux sexes, drainent systématiquement ce qu'il y a de mieux à la campagne en fait d'intelligence pour le diriger vers les villes. Il y a les collèges classiques, qui se recrutent eux aussi largement dans le milieu rural et lui rendent si peu en retour. Il y a enfin les écoles ménagères — ménagères souvent par simple caprice du programme et fort peu agricoles — et les écoles d'agriculture, trop peu nombreuses et par suite insuffisamment fréquentées eu égard à la population. Et remarquez bien que l'enseignement, même agricole, n'est pas tout : il faut que la vie à la campagne soit, pour le jeune homme et pour la jeune fille qui y demeurent, suffisamment rémunératrice de leurs efforts et assez agréable pour qu'ils soient contents de leur sort.

Cette question est passionnante, Messieurs, car on sent la vie palpiter à chaque phase : on éprouve en la traitant les angoisses du médecin au chevet de son malade. Il m'est impossible de reprendre et de résumer le long examen dont elle a été l'objet de la part des congressistes. Nous avons déjà vu ce qu'ils proposent pour enseigner les gens d'âge mûr et parfaire leur éducation agricole. Pour la jeunesse, on semble s'être mis d'accord sur les points suivants :

1. *L'école primaire n'est pas et ne devrait pas être une école de spécialisation, mais parce qu'elle est la seule que fréquentent, dans la province de Québec, la grosse majorité des fils de cultivateurs, il faut l'utiliser pour l'enseignement élémentaire de l'agriculture. Avec le personnel enseignant dont on dispose — des jeunes filles, des institutrices formées dans des couvents qui n'ont de ruraux que le nom — on devra se contenter, pendant longtemps encore, comme aux Etats-Unis et dans l'Ontario, d'insister pour que l'enseignement ordinaire s'inspire des choses de la vie rurale, au point que l'atmosphère de l'école en soit, pour ainsi dire, imprégnée. Partout où ce*

sera possible — et c'est possible presque partout — l'on établira et l'on entretiendra des jardins scolaires.

2. Il faut viser à augmenter le temps de scolarité à l'école primaire, car les enfants quittent la classe trop tôt, avant la fin du cours. On y réussira peut-être en instituant des primes d'assiduité et de bon travail, qui pourraient consister en des bourses et des demi-bourses à l'école d'agriculture la plus rapprochée, offertes aux élèves des écoles rurales qui auront fréquenté régulièrement la classe, terminé tout leur cours, et réussi à conserver un pourcentage suffisant dans un examen spécial. Ces boursiers seront nécessairement l'exception, mais ce sera un choix parmi les élèves les plus intelligents du pays qu'on dirigera ainsi, chaque année, vers les écoles d'agriculture. Ceux qui auront mérité de concourir et n'auront pas réussi à l'examen, bénéficieront quand même d'un stage scolaire plus régulier et plus complet. Et peut-être — car la nature humaine est toujours la même — par ambition ou par dépit, le père d'un enfant rejeté à l'examen placera-t-il lui-même, à ses frais, son fils qui le désire, à l'école d'agriculture. Par la même méthode de primes, on peut faire un écrémage assez fructueux parmi les meilleures élèves des couvents des campagnes pour les diriger vers les écoles ménagères agricoles, et parmi les élèves des collèges commerciaux pour les faire passer par l'école d'agriculture. On pourrait aussi livrer un certain nombre de bourses à la compétition des bacheliers ès arts de nos collèges classiques, c'est-à-dire de ceux qui ont le mieux réussi dans leur cours d'études.

3. Pour continuer, au moins chez un certain nombre de jeunes gens par paroisse, le développement intellectuel à peine ébauché à l'école primaire, le Congrès recommande de fonder des cercles ruraux de l'A. C. J. C. Ils ne sont pas difficiles à établir et à faire vivre, et l'expérience prouve qu'ils rendent de grands services en initiant leurs membres aux questions agricoles, en développant l'initiative individuelle et l'esprit d'association, et en préparant de solides recrues pour les cercles agricoles.

4. Afin d'atténuer l'influence désastreuse, au point de vue rural, des couvents et des collèges commerciaux, on suggère d'insister pour que tous les couvents donnent l'enseignement ménager, et pour que les écoles ménagères de la campagne le soient en réalité comme de nom, c'est-à-dire ne soient pas des écoles classico-ménagères, ou des

couvents de ville déguisés dont les méthodes n'ont rien de rural, mais soient de véritables écoles ménagères-agricoles. Quant aux collègues commerciaux, on conseille de leur confier d'abord des jardins scolaires, afin de les amener graduellement à modifier leur programme, en vue d'une transformation plus radicale qui s'impose. Les collèges purement commerciaux sont trop nombreux et les écoles d'agriculture ou d'initiation agricole trop rares : la solution est tout indiquée.

5. Pour les écoles d'agriculture, on désire qu'il y ait une collaboration plus intime entre les professeurs de ces diverses institutions. Trouvant que ces écoles produisent trop de techniciens et pas assez de cultivateurs, le Congrès souhaite qu'on y établisse un double enseignement : un cours bref d'agriculture pratique, avec diplôme spécial ; un cours complet d'enseignement technique, donnant accès aux grades de bachelier, de licencié et de docteur en science agricole. Il faudrait aussi faire en sorte que l'enseignement agricole, à ses divers degrés, soit mis à la portée des femmes de la campagne, dont l'influence est considérable et ne saurait être négligée sans de graves inconvénients.

6. Il importe que les curés, les journaux, les conférenciers agricoles rappellent souvent aux cultivateurs qu'ils doivent mettre à la disposition complète de leurs enfants, au moins lorsque ceux-ci ont atteint un certain âge, une petite partie d'exploitation, si minime soit-elle, jardinet, veau à élever, poules à entretenir, etc., dont le revenu leur restera en propre pour leurs menues dépenses. Il y a des expériences très curieuses et très heureuses qui ont été tentées en ce sens dans la province d'Ontario ; on en trouvera le détail dans le beau livre que M. Albert Leake publiait l'an dernier : *Means and Methods of Agricultural Education* (Boston et New-York, Houghton Mifflin Company, 1915) ; elles ont amené les cercles agricoles et même le gouvernement à établir des concours de production entre jeunes agriculteurs.

7. Il faut favoriser, dans les paroisses rurales, l'organisation par la jeunesse de certains jeux publics et périodiques, de séances dramatiques ou autres, de grandes démonstrations patriotiques, etc. On suggère que l'école devienne un centre de réunion et de ralliement paroissial. Ceux qui participent à ces délassements récréatifs y prennent un vif intérêt. Les familles, surtout celles qui y comptent de leurs membres, tiennent à y assister. On en cause dans la paroisse longtemps avant et longtemps après. Quand une démonstra-

tion a eu lieu, si le succès a été grand — et il est toujours grand — les jeunes gens se préparent avec enthousiasme à la suivante. Ils sont fiers d'eux-mêmes, ils sont fiers de leur paroisse ; ils n'ont plus le temps de s'ennuyer et de songer à émigrer. Il faut bien peu de choses parfois pour produire des résultats presque merveilleux tant ils sont disproportionnés avec leur causes, mais il faut quelque chose à la jeunesse ; sinon, adieu le village natal. Les gens d'âge mûr oublient trop vite, parfois, qu'eux-mêmes ont été jeunes.

* * *

Tels sont les points principaux sur lesquels les congressistes se sont trouvés d'accord. Ce qui manque surtout dans le milieu rural, c'est une direction éclairée et quelques esprits un peu éveillés, un peu entreprenants, pour se mettre à la tête du mouvement local. Il suffirait dans chaque paroisse d'un tout petit groupe bien intentionné et ayant un peu d'initiative — et rien ne s'oppose à ce que ce soit un groupe de l'A. C. J. C. — pour transformer graduellement et notablement nos campagnes. Le problème de l'éducation agricole étant beaucoup plus compliqué que la plupart ne l'imaginent, il est assez naturel que l'on reste en garde contre ceux qui n'ont qu'une petite panacée à offrir, toujours la même, à la campagne comme à la ville — l'instruction obligatoire — pour guérir les Canadiens français de tous leurs maux. La panacée peut avoir ses mérites — pour ne parler que des mérites, — mais elle n'a certainement pas tous ceux qu'on lui attribue.

II. — LA LÉGISLATION AGRICOLE

Notre législation agricole a été lente à s'élaborer, pour diverses raisons : 1. Nous sommes encore un pays nouveau, en pleine période d'organisation ; 2. La plupart des législateurs appartiennent à une classe sociale autre que la classe agricole et ne se rendent pas toujours compte des besoins particuliers et de l'importance générale de l'agriculture ; 3. Les cultivateurs eux-mêmes, les premiers intéressés à une législation favorable, n'ont pas de programme défini et ne font entendre aucune réclamation auprès des pouvoirs publics.

Et pourtant, il ne faudrait pas oublier que le Canada est un pays surtout agricole et qu'il continuera de l'être longtemps encore. M. de Bray le notait dans son ouvrage : *L'essor industriel et commercial du peuple canadien* : « L'agriculture occupera la première place, indéfiniment, pourrait-on dire, parce que si l'évolution industrielle est plus rapide actuellement, c'est en raison de ce qu'elle est à ses débuts ; elle devra ralentir et les courbes des progrès futurs de ces deux branches de l'activité ne tarderont pas à devenir parallèles ». (Pages 64).

D'ailleurs il en est ainsi dans les pays où l'industrialisme s'est développé le plus rapidement. « Nous avons été fondé comme une nation d'agriculteurs, dit M. Roosevelt du peuple américain, et malgré le développement de notre vie industrielle, il reste encore vrai que notre système tout entier repose sur la ferme, et que le bien-être de la communauté dépend du bien-être du cultivateur. En fortifiant la vie rurale, nous fortifions celle de toute la nation ». (Cf. *Report of the Commission on Country Life*. Introduction, p. 9. New-York, Sturgis & Walton Company, 1911.)

* * *

Lente à s'élaborer, mal dégagée d'une foule d'autres intérêts, notre législation agricole, tant provinciale que fédérale, est néanmoins assez complète, comme l'a très bien fait voir M. Tessier dans son rapport, et elle serait presque suffisante si les cultivateurs savaient surveiller leurs intérêts et mettre à profit tous les avantages qui leur sont offerts. En certains pays, il a fallu toute une conquête sur des préjugés invétérés avant d'obtenir la liberté de l'association professionnelle ; point de ces difficultés ici, mais seulement le conflit qu'engendre la diversité des préoccupations et des intérêts.

Et précisément parce que l'agriculture est tout à fait en dehors de leurs préoccupations ordinaires, les législateurs canadiens n'ont guère coutume de s'inquiéter de la répercussion de telle ou telle loi sur les intérêts agricoles. Ainsi, par exemple, l'on a remarqué que notre système de banques, bien organisé et ingénieusement combiné, ne favorise pas du tout les habitants de la campagne. Il draine méthodiquement l'épargne rurale et la fait fruc-

tifier ailleurs. Le cultivateur reçoit sa misérable pitance de 3 pour 100 sur ses dépôts, mais il lui est inutile de chercher à s'ouvrir un crédit à la banque et d'y contracter des emprunts à un taux abordable. Dans la fixation du tarif douanier, dans l'établissement des systèmes et des conditions de transport, dans les réglementations concernant le commerce, etc., on ne tient pas toujours assez compte des besoins de la campagne. Aux yeux de nos législateurs, l'agriculture est la bonne vache à lait dont on apprécie les produits, mais sans se soucier beaucoup de lui assurer de plantureux pâturages.

Aussi les bonnes volontés individuelles et, par suite, l'effort agricole tout entier, ont-ils été souvent paralysés par les caprices de la loi. Sans doute on a déjà corrigé, dans une notable mesure, certains abus trop flagrants. Ainsi, par exemple, la commission des chemins de fer s'occupe maintenant des taux exigés sur les voies ferrées et de la fréquence du service, et le public n'est plus à la merci complète des compagnies détentrices de privilèges exorbitants. C'est un pas important dans la bonne voie, mais il ne faut pas s'arrêter en route : la question des intermédiaires, des spéculateurs en denrées, des accapareurs du marché agricole, soit pour la vente des instruments aratoires, soit pour l'écoulement de la récolte, reste à l'ordre du jour, et le parlement a son mot décisif à prononcer pour assurer un échange normal. De même c'est du gouvernement que relève l'étude préalable des régions agricoles et la classification des terrains. C'est pourquoi le Congrès croit devoir insister et demander que dans la législation générale on ne perde jamais de vue les graves intérêts de la classe agricole. Il faut favoriser les entreprises industrielles, mais il ne faut jamais oublier que l'agriculture est à la base du crédit de la nation, et que tout ce qui ébranle ou sape la base compromet la solidité de l'édifice.

* * *

Le plus grand obstacle peut-être qui se dresse en face du cultivateur progressiste, c'est le manque de crédit facile pour mettre ses projets à exécution. Sans doute il peut hypothéquer sa terre, mais en général les taux d'emprunt sont trop élevés pour qu'il y trouve de sérieux avantages.

M. Méline, dans son *Retour à la terre*, a raconté les transformations que la loi sur le crédit agricole a fait subir à l'agriculture française.

« Notre loi de crédit agricole, dit-il, est certainement une des plus complètes, des plus parfaites qui existent au monde. Depuis que les pouvoirs publics ont mis si généreusement à la disposition des banques régionales, à titre d'avances sans intérêts, les 40 millions de la Banque de France, l'agriculture ne peut plus dire qu'elle est arrêtée dans sa marche par l'absence ou l'insuffisance du capital. Elle n'a rien à envier à l'industrie et l'argent lui revient moins cher qu'à celle-ci... »

« Il n'est pas, remarque-t-il, d'argument plus puissant pour entraîner les travailleurs que de leur dire : « Il dépend de vous, demain, si vous le voulez, de conquérir l'indépendance, la sécurité et le bien-être. Apprenez à cultiver la terre et quand vous le saurez, ne vous inquiétez pas du reste. Vous trouverez toujours une ferme à louer et quand vous y serez entrés, si vous êtes laborieux, économes et honnêtes, vous pourrez vous procurer tout l'argent nécessaire pour acheter des engrais et du bétail. Cet argent-là vous rapportera 6 pour 100, 10 pour 100 et même davantage, comme vous le prouveront les champs de démonstration que vous trouverez à côté de vous, et il vous sera facile de le rembourser à 3 pour 100. »

Ainsi donc le crédit ouvert aux travailleurs agricoles par la nation française permet aux intéressés de contracter des emprunts au taux de 3 pour cent. Si nos cultivateurs canadiens avaient la même facilité de se procurer l'argent dont ils ont un besoin immédiat, on voit quelle différence en résulterait.

M. Méline la signale cette différence et ce qu'il dit du petit cultivateur français s'applique sans réserve au petit cultivateur canadien.

« Le petit cultivateur, écrit-il, n'a plus la ressource de se plaindre comme autrefois de sa pauvreté, de l'impossibilité de se procurer un fonds de roulement suffisant pour appliquer les méthodes nouvelles. Ce fonds de roulement est à sa portée et il n'a qu'à étendre la main pour le prendre. Il lui est fourni par l'admirable réseau de nos 1,500 banques mutuelles agricoles, locales ou régionales, qui embrassent maintenant toutes les régions

de France et qui ouvrent leurs guichets à tous ceux qui ont de l'intelligence, du courage et de l'honnêteté. Ce n'est pas seulement le capital-engrais qu'ils peuvent ainsi se procurer sur leur signature, c'est même le capital-bétail, qui est bien autrement important.

« Nos agriculteurs ne sont plus réduits à se mettre entre les mains des maquignons pour l'achat de leurs animaux de ferme, et de souscrire des billets à des taux démesurément usuraires ; il dépend d'eux de payer comptant en s'adressant à leur propre banque qui leur fait l'avance nécessaire à 3 ou 4 pour 100 au maximum ». (Page 118).

Aussi bien, le Congrès, déjà orienté en ce sens par les remarques du rapporteur, a-t-il fait écho à l'éloquent appel du Dr Brisson, qui réclame l'institution immédiate du crédit rural pour les agriculteurs, et à celui de l'honorable sénateur David, qui demande qu'on étende ce crédit à la vaillante classe de ruraux qu'on appelle les colons. « Si nous n'obtenons par le crédit agricole, ces années-ci, quand donc l'aurons-nous ? » s'est exclamé le Dr Brisson. « Puisqu'il y a de l'argent au pays, ajoutait-il, qu'on permette aux cultivateurs comme aux autres classes de s'en servir. » « Je regrette, nous écrivait à son tour M. le sénateur David, que ma santé ne me permette pas d'assister à ce congrès et de prendre part à ses délibérations. J'aurais essayé de faire adopter une résolution demandant au gouvernement de mettre tous les ans dans le budget une certaine somme d'argent afin d'aider les colons pauvres à faire les premiers défrichements. Il y a quarante ans que je supplie tous les gouvernements de faire l'essai de ce projet, qui a produit ailleurs les plus heureux résultats. . . J'espère que le Congrès s'occupera sérieusement de cette question éminemment nationale. »

Le gouvernement fédéral a décidé de consacrer des sommes considérables afin d'intensifier la production agricole pendant la guerre ; il a même autorisé les banques à faire des avances d'argent aux cultivateurs de l'Ouest. C'est une mesure transitoire, dont tout le monde louera l'opportunité, mais elle ne dispense certes pas de l'institution régulière du crédit agricole pour les cultivateurs de toutes les provinces du pays. Elle souligne plutôt la nécessité de cette importante institution.

* * *

On a remarqué à diverses reprises pendant le Congrès, que les cultivateurs ne savent pas profiter des avantages qui leur sont offerts par la législation en vigueur. « Malgré la rédaction diffuse et le manque de coordination de nos lois, a dit le rapporteur, les lacunes se font sentir surtout dans leur application et dans l'usage qu'en font, ou plutôt que n'en font pas ceux pour qui elles sont édictées. » Les cultivateurs ne profitent pas de ces avantages parce qu'ils les ignorent : les *Statuts refondus* de Québec sont pour eux un livre fermé. Aussi le Congrès propose-t-il qu'on prie le gouvernement provincial d'éditer à part les textes de lois qui peuvent servir aux cultivateurs — ce travail est déjà tout préparé, paraît-il — et d'en faire gratuitement une large distribution dans tous les milieux ruraux.

* * *

On demande aussi la protection des lois pour les agriculteurs contre les entreprises criminelles dont ils sont les victimes de la part des aigrefins de la finance, des promoteurs de compagnies minières ou industrielles, des spéculateurs en immeubles et autres lanceurs d'affaires véreuses aux prospectus alléchants.

Le résultat le plus net, c'est que la petite épargne, si laborieusement acquise et si utile à son possesseur et à la prospérité rurale, si nécessaire même à la richesse générale du pays, fond comme la neige au soleil d'avril, s'écoule et se perd à jamais dans les ruisseaux qui ne remontent pas leur cours.

M. Gabriel Hanotaux déplorait ce malheur pour la France dans une page qu'on dirait écrite spécialement pour le Canada.

« Le bas de laine, dit-il, a crevé ses mailles : les belles pièces d'or sont tombées, une à une, et parfois en masse, attirées par la promesse de gros intérêts sans labeur ; il s'est produit pour la classe des propriétaires, ce qui est arrivé, jadis, à la noblesse de France, « allant à la cour en emportant ses champs sur ses épaules » ; les nôtres ont mis leurs champs dans leur portefeuille. . .

« Questionnez un notaire, un juge de paix ; ils vous diront que, dans la moindre succession rurale, il se trouve maintenant un

paquet de « valeurs » — ou de non-valeurs, comme vous voudrez — avec des « titres », qui ne sont, trop souvent, que de sonores promesses. Qui fera le bilan des sommes qui ont été arrachées, depuis un demi-siècle, à leur naturelle destination ?

« L'argent est parti. Étonnez-vous, après cela, que les hommes soient partis, à leur tour, l'un suivant l'autre. Ainsi les campagnes se sont trouvées à la fois appauvries et désertées. » (Gabriel Hanotaux, *La Démocratie et le Travail*, page 196. Paris, Flammarion, 1910.)

Mais pourquoi chercher ailleurs ? La page canadienne a été écrite par un homme de science, dont la modestie égale le mérite, Mgr C.-P. Choquette, ancien supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, et elle a été lue devant les membres de la Commission de la Conservation à Ottawa : « Les solliciteurs sont habiles et tenaces, remarquait-il. Ils ont mille cordes à leur arc. Terrains de ville, terrains miniers, gaz, pétrole, brevets, tout est motif de pressions d'autant plus alléchantes que l'aléa qui les accompagne est masqué, plus ou moins honnêtement, sous le nom de quelque maître de la finance, ou par un article-réclame glissé adroitement en bonne place, dans un journal à grand tirage. C'est un véritable fléau, une peste. Il faut vivre à la campagne, entendre les doléances des victimes, pour en embrasser toute l'étendue. Dans le seul comté de Saint-Hyacinthe, cent mille dollars et plus ont été tirés en pure perte de la bourse des cultivateurs. Quelques-uns de ceux-ci, pris d'une fatale frénésie, n'ont pas hésité à vendre les belles fermes reçues en héritage de leurs ancêtres, pour en échanger la valeur contre un chiffon de papier, qui ne leur garantissait la propriété ni d'un pouce de terrain, ni d'un milligramme de métal. » (Cf. *Le Semeur*, février 1916, page 181.)

Pour avoir le tableau complet, il faudrait ajouter les ravages que les agents de certaines manufactures et le petit commerce ambulante — juif, d'ordinaire — exercent dans les campagnes, sans parler des incursions périodiques de certains escrocs qui opèrent dans les expositions, les cirques, les foires, les marchés, les salles publiques, et font en quelques heures des rafles merveilleuses.

Il faut de toute nécessité que l'épargne populaire soit protégée et que, dans les milieux ruraux, elle serve à l'amélioration

agricole. Le gouvernement a le devoir de s'assurer que les compagnies autorisées par la loi offrent des garanties sérieuses et que les prospectus ne soient pas grossièrement mensongers. Nous ne demandons pas d'entraves pouvant gêner la liberté du commerce honnête, mais nous demandons des entraves à la liberté des exploitations frauduleuses, du vol organisé à ciel ouvert. Tout agent commercial devrait avoir sa licence et il ne faudrait pas distribuer ces permis les yeux fermés.

Pour résumer en quelques paragraphes les vœux exprimés au sujet de la législation agricole, le Congrès désire :

1. — *Que dans la législation générale, on tienne toujours juste compte des intérêts agricoles, surtout quand il s'agit de tarif, de transport, d'entreposage, d'accaparement des denrées, et de tous les rouages intermédiaires entre le producteur et le consommateur.*

2. — *Que le gouvernement pourvoie aux intérêts généraux de l'agriculture, comme il pourvoit aux besoins généraux du commerce et de l'industrie. De même qu'il fait creuser les canaux, outiller les ports, construire les chemins de fer, explorer le sous-sol, etc., ainsi devrait-il faire un relevé exact et un examen détaillé des régions agricoles, en classant les terrains d'après la nature du sol et son genre spécial de fertilité, afin que tout cultivateur sache la valeur du capital naturel qu'il possède et comment il peut le faire mieux fructifier. La législation devrait aussi prévenir le déboisement inconsidéré des pentes trop abruptes que l'érosion rend ensuite impropres à toute culture.*

3. — *Que le crédit rural soit organisé le plus tôt possible par le gouvernement fédéral, sous forme de prêts faits par l'État pour des fins déterminées, avec un très faible taux d'intérêt, aux cultivateurs fournissant une garantie suffisante. De plus que le gouvernement favorise l'établissement et la fédération des caisses populaires, ce qui permettra à l'épargne rurale de fructifier sur place et aux sociétaires de pourvoir à d'autres besoins que ceux prévus par le crédit rural de l'État.*

4. — *Que le gouvernement de la province de Québec soit prié d'éditer à part les principaux textes de lois concernant l'agriculture,*

afin d'aider les cultivateurs à mieux profiter des avantages que la législation leur confère.

5. — *Que des mesures soient prises par les gouvernements, provincial et fédéral, pour enrayer le drainage de l'épargne populaire par les organisateurs de sociétés commerciales et industrielles qui n'offrent aucune garantie sérieuse à leurs bailleurs de fonds. Tout agent devrait être muni d'un permis octroyé par le gouvernement : les prospectus qu'ils distribuent et les formules de contrats dont ils se servent devraient être préalablement enregistrés et approuvés. On devrait aussi restreindre la liberté commerciale des marchands ambulants et proscrire les jeux de hasard dans tous les endroits de réunion publique.*

III. — L'ORGANISATION AGRICOLE

Par son genre de vie et la nature de ses occupations, le cultivateur est porté à s'isoler sur sa ferme et à ne prendre qu'un contact intermittent avec le monde extérieur. Dans la vie moderne et les luttes qu'elle impose, c'est un désavantage que rien ne peut compenser. Les économistes de tous les pays s'accordent à reconnaître que sans le groupement, l'association, l'effort coopératif, les cultivateurs non seulement n'amélioreront pas leurs méthodes d'exploitation, mais seront toujours les souffre-douleurs de la communauté, occupés à se brûler les doigts en tirant les marrons du feu pour nourrir les autres. D'ailleurs l'évidence crève les yeux. Comment un cultivateur isolé peut-il, par exemple, influencer de quelque façon les prix du marché ? De gré ou de force, il les subira. En n'épargnant pas sa peine, il pourra produire beaucoup ; d'autres empocheront la meilleure part des bénéfices.

Avant l'organisation de la grande société coopérative de l'Ouest canadien, les *Grain Growers*, le prix du blé était réglé uniquement par les spéculateurs de Chicago et de Winnipeg et les propriétaires des grandes minoteries : une grosse récolte ne rapportait guère plus au producteur qu'une récolte ordinaire. La raison en est simple : l'agriculteur, surtout celui qui ne cultive qu'un produit, ne peut attendre longtemps le revenu de sa récolte ; il faut qu'il vende à l'automne. C'est ce qui se faisait. Mais

quand le blé avait changé de mains, quand le producteur s'en était dessaisi, le marché parlait un tout autre langage, et les énormes bénéfices restaient tout entiers aux mains des intermédiaires. Maintenant les *Grain Growers* ont leurs entrepôts pour l'emmagasinage du blé ; ils détiennent une forte partie de la récolte, dont ils font eux-mêmes la vente ; c'est dire qu'on doit compter avec eux pour la réglementation des prix. Je ne prétends pas du tout que le consommateur paie moins cher — autre problème non moins sérieux à résoudre — mais le producteur reçoit la compensation de son travail auquel il est le premier à avoir droit.

Personne n'ignore les progrès de l'industrie laitière dans la province de Québec : depuis qu'elle a été organisée, systématisée, elle a marché à pas de géant. Il en est de même pour l'élevage des animaux : depuis qu'il a été encouragé et réglementé, les progrès ont été remarquables. Ce qu'on a fait pour la production animale et la production laitière, on peut le faire pour une foule d'autres articles de consommation. Il y a telle région de la province de Québec où la pomme de terre, par exemple, est excellente ; telle autre où l'on peut se livrer à la production intensive du maïs, de la betterave, de la tomate, etc. ; telle autre où il serait facile de développer l'industrie avicole. Syndiquez-vous entre producteurs, classez méthodiquement vos produits, organisez la vente et... faites vos prix. Le consommateur aime mieux payer plus cher et être sûr de la qualité. Si la vente rapporte, elle induira vite les intéressés à augmenter la qualité et la quantité de la production. Le grand succès et les gros profits de nos planteurs de tabac n'a point d'autre explication.

* * *

Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas d'argent à faire dans l'agriculture n'y entendent rien. Il faut que l'humanité vive, et l'homme doit nécessairement manger pour vivre. Sans doute, au début de l'exploitation, les revenus seront moindres que dans l'industrie ; mais parce que la nature fournit *gratuitement* une matière première inépuisable, la proportion des recettes s'établira bien vite en sens inverse. Mais pour le succès, l'union entre producteurs, le travail coopératif est essentiel ; et il accomplit des

prodiges. Voyez le Danemark, petit pays du Nord, peu favorisé au point de vue climatologique, et dont la production, guère variée, se limite presque exclusivement au beurre, au bacon et aux œufs. Il y a quarante ou cinquante ans, il en vendait pour 11 millions et demi de dollars par année ; on développa les coopératives, et, en 1912, il en exportait pour 121 millions. A part les manufactures canadiennes d'obus, en temps de guerre, il y a peu d'industries qui puissent accuser une telle proportion de bénéfices.

Mais il ne faudrait pas s'imaginer que les Canadiens français ne peuvent pas réussir aussi bien que les Danois : « La production du lait, écrit M. H. Nagant, dans la *Gazette agricole du Canada* du présent mois de juin (p. 545), qui en 1900 représentait 21 millions de dollars, valait 31 millions en 1910 et a atteint en 1915 la somme approximative de 35 millions, soit \$1,000,000 d'augmentation par an. » Encore une fois, ceux qui prétendent qu'il n'y a pas d'argent à faire dans l'agriculture n'y entendent rien.

Où en sommes-nous, dans la province de Québec, pour l'organisation agricole ? Les congressistes ont rappelé tout ce que le gouvernement et l'initiative privée ont tenté pour promouvoir l'association. Mais où en sommes-nous ? Notre enquête nous révèle qu'il y a un progrès sensible et même assez marqué en certains endroits, mais en général — et c'est très général — il y a encore bien des préjugés à vaincre avant de décider les gens à se mettre à l'œuvre, et bien du travail à accomplir où l'on a commencé de bouger.

Les groupements agricoles — cercles ou sociétés d'agriculture — ont fonctionné et rendu certains services, mais ils n'ont pas fait — la grosse majorité, du moins — ce qu'on est en droit d'attendre d'un syndicat éveillé et agissant. On peut dire que l'organisation vraiment effective est encore dans son enfance. Et pourtant le syndicat est nécessaire pour les achats en commun aux prix du gros et pour le contrôle des marchandises achetées (engrais chimiques, grains de semence, etc., où la fraude est si facile et si désastreuse) ; le syndicat est nécessaire pour organiser la vente immédiate ou l'entreposage et la mise en conserves. De plus, c'est du syndicat agricole que doivent procéder, et autour du syndicat que doivent grandir, comme les branches du tronc, toutes les œuvres connexes dont l'influence est décisive : caisses

de crédit, assurances mutuelles contre le chômage, la maladie, les accidents de travail, ou contre la mortalité des bestiaux, la gelée, la grêle, les sauterelles, etc. Le cultivateur ne touche pas, comme le marchand ses revenus au jour le jour ; si le crédit facile lui fait défaut, il négligera des améliorations urgentes, ou il se livrera aux prêteurs, hypothéquera sa terre et se plongera jusqu'au cou dans les dettes. Si l'assurance agricole n'existe pas, tout malheur ou tout accident est une perte sèche pour le cultivateur ; avec l'assurance, il reçoit 60 ou 80 pour cent de la valeur totale et peut aussitôt remplacer ce qu'il a perdu.

* * *

Ce qui presse le plus dans la province de Québec, ce n'est pas de constituer des organismes nouveaux (excepté pour la colonisation), mais d'infuser de la vie dans les groupements déjà formés, cercles agricoles, sociétés d'agriculture, etc., dont les membres manquent d'idées et d'initiative précisément parce qu'ils ne savent pas tout ce qu'ils pourraient faire. Ne multiplions pas trop les œuvres nouvelles qui n'ont aucun rapport entre elles, mais encourageons les œuvres viables et faisons-leur donner pleine mesure. A cet égard l'influence des personnes instruites vivant à la campagne peut être immense. Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en agriculture pour comprendre et expliquer les bienfaits qui résultent de la concentration des intérêts. Aux États-Unis, les distingués rapporteurs de la *Commission sur la Vie rurale* déclarent sans hésitation que le clergé a une mission spéciale à remplir auprès de la population des campagnes et qu'il peut être tout-puissant pour la rénovation agricole. Nous savons tous ce que nos prêtres canadiens ont accompli dans le milieu rural ; ils auraient pu faire davantage avec une très simple initiation qui leur a fait défaut. Si l'on donnait aux jeunes séminaristes, non pas des cours d'agriculture, mais une couple de conférences seulement sur l'organisation rurale et le fonctionnement des syndicats agricoles, il est certain que les progrès seraient autrement rapides. Et l'on pourrait, sans inconvénients aucuns, répéter ces deux conférences à l'Université Laval, pour le bénéfice des futurs avocats, médecins, notaires, vétérinaires, qui s'établiront à la cam-

pagne, et qui peut-être représenteront, un jour, au parlement les intérêts de la classe rurale.

* * *

Afin de stimuler l'organisation agricole et lui faire produire tous ses résultats :

1. — *Le Congrès souhaite que des cercles agricoles s'établissent dans toutes les paroisses où il n'y en a pas encore, et que les cercles existants s'organisent de façon plus effective, comme de véritables syndicats, afin de rendre à leurs membres tous les services qu'ils sont en droit d'en attendre ; afin aussi de préparer les fédérations régionales ou de comtés, qui pourront, entre autres avantages, avoir un comité de contentieux chargé de surveiller leurs intérêts et de régler les différends entre membres ; afin, en dernier lieu, de rendre possible, dans un avenir rapproché, la fédération provinciale ou générale, le Boerenbond canadien-français,*

2. — *Le Congrès recommande aux membres des cercles agricoles de se tenir en relations suivies, non seulement avec les ministères de l'Agriculture, mais aussi avec l'Union expérimentale d'Oka, pour tous les renseignements dont ils ont besoin, avec le Comptoir coopératif de Montréal pour les achats en commun, avec la Société des Fromagers de Québec et la Fédération des Sociétés coopératives de Saint-Hyacinthe pour la vente des produits.*

3. — *Le Congrès désirerait voir, dans les cercles agricoles, la formation de sous-comités chargés chacun d'une spécialité, ce qui favoriserait l'établissement à brève échéance de coopératives pour l'exploitation de produits particuliers, et de mutuelles pour la protection des associés.*

4. — *Le Congrès souhaite vivement que les caisses populaires de M. Alphonse Desjardins continuent de se développer et opèrent leur fédération. Le crédit facile est essentiel au développement agricole. Ces caisses ont déjà rendu des services incalculables : elles sont appelées à en rendre bien d'autres aux agriculteurs.*

5. — *Le Congrès forme des vœux pour que les cercles de fermières, dont les débuts sont pleins de promesses, se développent rapi-*

dement ; ils peuvent faire beaucoup pour le progrès professionnel et l'amélioration du sort de la femme et de la vie sociale à la campagne.

6. — Le Congrès souhaite enfin que l'influence d'une organisation agricole bien appropriée à tous nos besoins se fasse sentir non seulement pour le progrès matériel, mais aussi pour le progrès social et le progrès moral de la population des campagnes. « Il ne s'agit pas seulement d'acheter des engrais, a dit avec vérité M. Gabriel Hanotaux ; il faut semer, si l'on peut, de la joie, c'est-à-dire du bien-être et du bonheur. » (La Démocratie et le Travail, page 192.)

ÉPILOGUE

Telles sont, brièvement récapitulées, les constatations faites par les congressistes sur l'état actuel de notre agriculture, et les moyens qu'ils suggèrent pour obvier aux défauts de méthode que l'enquête et la discussion leur ont révélés.

Les critiques trop expéditifs ou ceux qui attendent toujours notre guérison de quelque remède empirique ou de quelque panacée encore inconnue, reprocheront peut-être aux jeunes congressistes de Saint-Hyacinthe d'avoir diagnostiqué des maladies déjà bien anciennes et ressassé de très vieilles formules médicales. Ils se demanderont peut-être de quelle utilité tout cela peut bien être, et ils ne trouveront point d'autre réponse à leur question que c'est du bavardage et du temps perdu.

Ceux qui voudront bien ne point perdre de vue le double but que le Congrès se proposait d'atteindre, à savoir : (a) discerner, par une longue et minutieuse analyse des symptômes, le véritable état du malade à l'heure actuelle, et (b) indiquer, en déterminant un dosage aussi exact que possible, les remèdes susceptibles d'être employés ; ceux-là se montreront moins sévères envers les congressistes et ne leur reprocheront pas trop amèrement de n'avoir point découvert de nouvelles maladies, ni inventé une nouvelle pharmacopée, ni cherché à prescrire une médication radicale et extravagante. Bien au contraire, ils leur sauront gré de leurs patientes recherches et de leurs consciencieux efforts.

Avant d'agir, il importe de savoir exactement ce que l'on veut et ce que l'on peut faire, et comment on doit s'y prendre pour obtenir les meilleurs résultats que permettent les circonstances.

Les hommes d'action, ceux qui ont à cœur notre rénovation agricole et notre expansion nationale, trouveront sans le moindre doute, dans les travaux du Congrès de l'A. C. J. C. à Saint-Hyacinthe, des indications suffisamment motivées et justifiées pour qu'il soit opportun d'en tenir compte.

Une fois de plus l'Association de la Jeunesse aura démontré qu'elle n'ambitionne pas du tout de faire un stérile tapage ni de brandir des formules sonores et vides, mais qu'elle applique ses énergies à faire œuvre sérieuse, solide, durable ; qu'avec le mortier, le ciment, les pierres de bonne qualité, elle veut contribuer à l'érection du grand, de l'indestructible édifice qui fera honneur au Canada français.

Discours de MGR J.-L. GUERTIN, P. A., Vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe et président d'honneur de la séance, représentant au Congrès Sa Grandeur Mgr A.-X. Bernard.

Vos travaux, jeunes gens, sont terminés et vous avez raison d'en être fiers. Ils répondent parfaitement à nos espérances. Nous vous admirons et, dans notre reconnaissance, nous vous disons merci. Mais votre œuvre n'est pas finie. Comme autrefois l'ange au prophète Elie, je vous dirai : «Jeunes gens, il vous reste encore un long chemin à parcourir, une tâche immense à accomplir.» C'est un travail ardu, de tous les jours, qu'il vous faut accomplir pour défendre la patrie ancestrale. Nos pères ont lutté pour fonder notre nation. A nous de la conserver, de la défendre, de l'accroître dans la mesure du possible. Oui, Messieurs, nos pères ont lutté et ont lutté contre tous les éléments conjurés, contre l'inclémence des climats et l'inhospitalité de ce pays, contre la modicité de leurs ressources et l'isolement, contre l'Iroquois et contre l'Anglais. Mais, grâce à Dieu et à leur énergie, ils ont passé à travers toutes ces difficultés comme à travers les arbres de nos immenses forêts vierges. Les arbres se sont inclinés devant la hache de nos pères et la forêt a fui devant eux. La terre a ouvert son sein fécond et les blés ont doré les sillons et donné leur moisson. Le sauvage a déposé son redoutable tomahawk et s'est fait l'ami de nos pères. L'Angleterre elle-même a fini par reconnaître nos droits et a été forcée de les consigner dans

la constitution du pays. Cependant, la lutte dure encore et, pour avoir changé quelque peu de forme et d'objet, elle n'en est ni moins terrible ni moins dangereuse. C'est à notre race qu'on en veut, ni plus ni moins. Nous prenons trop de place au gré de quelques-uns. Rien n'est sacré pour eux, et, à les entendre et à les voir agir, l'on se croirait en plein pays germanique. On veut atteindre la foi du Canadien français en attaquant sa langue, en l'ostracisant de ses écoles fondées de ses deniers et remplies de ses enfants. Messieurs, c'est là notre plus grand péril. Vous l'avez compris et vous lui avez donné votre attention.

* * *

A côté de ce danger primordial, s'ajoute un autre qui, pour n'être pas capital, n'en mérite pas moins l'attention effective de tous les vrais patriotes. Ce fléau national se nomme « la terre qui meurt ». C'est la désertion de nos campagnes bienfaites pour l'usine agitée de nos villes. Tous ceux qui pensent et qui savent prévoir en gémissent. Vous êtes, Messieurs, de ce nombre. Au cours de votre congrès, dans des discours intéressants et superbement élaborés, vous avez su faire surgir le mal et sonder la plaie jusque dans ses profondeurs et, en habiles médecins, vous n'avez pas craint d'y promener le fer, avec délicatesse sans doute, mais avec fermeté aussi. Puis, l'opération faite, vous n'avez pas manqué d'appliquer au mal dévastateur d'énergiques remèdes. Les vrais amis de l'agriculture, ceux qui savent apprécier le travail rémunérateur des champs, ceux qui aiment la terre et la maison où ils sont nés, où ils vivent en rois et où ils veulent mourir en chrétiens, vous en félicitent. Ils approuvent vos efforts et vous en remercient.

Permettez-nous, Messieurs de vous remercier à notre tour pour tout le bien que vous faites à notre pays. Vos faits et gestes magnifiques, surtout l'œuvre de vos congrès, s'inscrivent dans notre mémoire comme autant de poèmes patriotiques qui chanteront vos gloires aux générations futures et les garderont aussi impérissables que les triomphes gravés sur le marbre et le granit.

* * *

Puis-je, Messieurs, à ce merci, ajouter quelques conseils et quelques souhaits — les vieillards en sont prodigues. Vous faites de l'action sociale. C'est excellent. Vous la voulez utile, féconde, moralisatrice. Autrement elle ne vaudrait rien. Or, pour qu'elle ait ces qualités, votre action sociale doit s'inspirer de la religion, elle doit s'alimenter aux sources pures et aux principes directeurs de l'Église. Soumettez donc, jeunes gens — et je vous le dis avec d'autant plus de facilité que vous avez énoncé les principes que je vous conseille, — soumettez donc votre âme à l'action vivificatrice de notre sainte religion, vous souvenant toujours qu'elle fait monter les âmes au delà du sensible et qu'elle entretient en elles une inaltérable jeunesse. C'est elle qui cimente les fondements des sociétés. C'est elle qui donne l'unité et la personnalité aux nations. C'est elle qui sert de sanction aux lois et inspire d'un souffle divin les poètes et les artistes. Et, en plaçant dans le ciel la raison de toutes choses et le terme de nos espérances, c'est elle qui répand à flots pressés sur ce monde de douleurs la sérénité et l'enthousiasme. C'est elle encore qui fait brûler tant d'âmes généreuses du zèle de la vérité et, dans les exemples qu'elle nous laisse, nous avertit de chercher les conditions du bonheur dans les lois de la justice. Combien elle embellit nos plaisirs ! quel parfum de poésie elle répand sur nos moindres actions ! combien elle sait ennoblir le travail, rendre légère la douleur, humilier l'orgueil du riche et relever la dignité du pauvre ! Que de vertus elle fait éclore ! que de dévouements elle suscite ! et de quels liens fraternels elle embrasse tous les peuples, comprenant dans ses prières et ses traditions toutes les races et toutes les langues. Avec quelle tendresse elle berce nos berceaux et accompagne nos derniers instants ! quelle chasteté délicieuse elle met entre nos époux ! La religion a créé des types auxquels la science n'ajoutera rien. Heureux sommes-nous si nous pouvons apprendre de celle-ci l'idéal que nous a montré la première.

Vous devez donc être avant tout des chrétiens convaincus, des catholiques sincères, puisant dans la religion la force et le

courage nécessaires à tous les bons combats. Elle vous apprendra, cette sainte religion, à savoir vouloir et à vouloir en chrétien, source de tous les héroïsmes féconds, principe de tous les nobles sacrifices, valeureusement consentis, vaillamment acceptés et rudement supportés. Oui, Messieurs, le manque de volonté, voilà le mal de notre époque sans énergie, de notre époque aux compromis soi-disant honorables, aux mœurs faciles, j'allais dire païennes. Cette sainte religion fera de vous des hommes. Hélas, tant d'hommes ne le sont pas. De nos jours comme au temps de Diogène, la lanterne classique du vieux Grec serait-elle de trop pour découvrir les véritables hommes ?

Pie X, de regrettée mémoire, se promenant un jour dans le jardin du Vatican, demanda aux cardinaux de sa suite ce qui manquait le plus à l'Église catholique. « Saint-Père, dit l'un d'eux, ce sont les écoles catholiques.—Non, dit le pape, nous avons des écoles savantes, où la jeunesse peut aller puiser à son aise aux sciences, aux lettres et aux arts. — Ce sont les églises, dit un deuxième. — Pas encore, reprit le pape, nous avons des temples superbes, qui invitent le peuple à la prière. — Ce qui manque le plus à l'Église, dit un troisième, ce sont des prêtres savants. — Non, poursuivit le pape, les apôtres étaient des ignorants et ils ont converti le monde. Ce qui manque le plus à l'Église, ce sont des laïques véritablement catholiques. »

Jeunes gens, soyez de ces laïques véritablement catholiques, sachez affirmer hautement vos convictions religieuses, et avant tout, sachez les vivre. Alors votre force saura toujours répondre aux sacrifices demandés, votre constance sera toujours à la hauteur des obstacles à franchir. Imitiez l'aigle qui fixe le soleil et, malgré son éclat, ne se laisse pas éblouir, mais au contraire s'élance vers lui et, soutenu par sa constance et son aile puissante, s'élève au-dessus des plus hautes cimes. Soyez fermes et loyaux, fermes comme le roc et loyaux comme l'épée. Jeunes gens, gardez toujours jalousement la place que vous vous êtes taillée dans le domaine du dévouement et du patriotisme. Le nom de votre sympathique association est désormais synonyme d'honneur, d'héroïsme et de désintéressement. Fasse le ciel qu'il le soit toujours !

Allez donc, jeunes gens, dans notre société trop souvent endormie dans son lâche égoïsme, cramponnée aux vils intérêts

personnels, rampant sans idéal dans les bas-fonds du matérialisme. Soyez-en le sel purificateur et sauveur. Avec la religion au cœur, comme le veut l'Église, suscitez autour de vous le dévouement, faites éclore la vertu, embrassez tous les hommes d'une même fraternité, réveillez partout les énergies endormies. Que votre appui moral soit acquis aux plus saintes causes. Soyez les promoteurs de tous les grands mouvements. Soyez des semeurs d'idées comme nos agriculteurs sont des semeurs de blé.

De plus, soyez bons, comme le veut encore notre Mère la sainte Église. Comme elle, sachez donner des sourires aux larmes de vos frères, des encouragements à leurs défaillances, des consolations à leurs infortunes. Soyez, mes bien chers amis, la force des faibles, la lumière de l'aveugle, l'appui de l'infirme, la providence du pauvre, de la veuve et de l'orphelin. Montrez aux amis de votre association, par votre franche gaieté, par votre sainte amitié, par votre charitable condescendance, que la religion grandit et ennoblit les cœurs. Qu'après votre titre de chrétien et de catholique, rien ne vous tienne à l'âme autant que votre nom de Canadien français. Allez donc, jeunes gens, allez, avec votre cœur plein de dévouement, avec votre conscience droite comme la justice, avec votre volonté ferme comme la vertu. Allez donc votre chemin, tracé dans le devoir et l'honneur. Marchez fièrement sous le noble étendard de la religion et, par votre digne conduite, proclamez hautement devant ce monde viveur que vos espérances sont trop élevées pour les traîner dans la poussière de la terre, que vos destinées sont trop grandes pour les chercher dans le vice, que vos aspirations sont trop hautes pour les borner aux joies d'ici-bas. Que votre pied ignore toujours la route du déshonneur et de l'ignominie. Que votre cœur vaillant ne connaisse jamais que de légitimes amours.

Vous aussi, nobles laboureurs, retournez à vos champs, accomplissez la grande et belle mission que vous a léguée le père de tous les colons, notre glorieux Louis Hébert, mission bénie de Dieu et des hommes. Sachez que le Canada compte sur vos rudes mais féconds travaux. Vous êtes la prospérité et la grandeur de la patrie. Restez sur vos champs, qu'ont cultivés vos pères. Soyez heureux près du clocher béni dont la croix adorée protège vos champs. N'enviez jamais, mes frères laboureurs, de grâce,

n'enviez jamais l'usine tapageuse et brûlante ni l'air empesté de nos villes. Mais restez rois chez vous, dans vos domaines paisibles, sur ces terres fertilisées par les sueurs et les vertus des ancêtres et où règnent, avec la piété, la paix et le bonheur.

térialis-
gion au
lévoue-
s d'une
s. Que
oyez les
emeurs

la sain-
mes de
onsola-
rce des
vidence
mis de
amitié,
adit et
catho-
Cana-
: cœur
la jus-
: votre
ement
duite,
rances
e, que
: vice,
: joies
onneur
amais

is, ac-
ère de
ie de
rudes
sur de
pères.
otège
grâce,

VŒUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS

ÉDUCATION AGRICOLE

Pour promouvoir l'éducation agricole dans la classe rurale, le Congrès recommande :

1. Qu'à l'école primaire — qui ne doit pas être une école de spécialisation, mais est la seule que fréquentent la plupart des enfants de la campagne —, l'enseignement s'inspire surtout des choses de la vie rurale, et que partout où c'est possible, on établisse et maintienne des jardins scolaires.

2. Afin d'assurer une fréquentation plus régulière des classes, prolonger le temps de scolarité et orienter vers la terre les jeunes ruraux les plus intelligents, que des bourses et des demi-bourses aux écoles d'agriculture soient mises, par le gouvernement, les municipalités et les sociétés d'agriculture, à la disposition des élèves de l'enseignement primaire, commercial et secondaire, au moyen d'un concours spécial entre les élèves de la dernière classe qui se seront distingués par leur assiduité et leurs succès. Pour les jeunes filles, on établira des bourses et demi-bourses aux écoles ménagères-agricoles.

3. Que les méthodes d'enseignement dans les couvents de la campagne soient différentes de celles des couvents de ville ; qu'on y prépare les jeunes filles pour le milieu rural ; qu'on y donne l'enseignement ménager ; qu'on multiplie les écoles ménagères-agricoles et qu'elles le soient de fait comme de nom.

4. Pour restreindre le drainage vers les villes des jeunes ruraux les mieux doués, que dans les collèges commerciaux on adapte davantage l'enseignement aux besoins de la campagne ; qu'on établisse auprès de ces institutions des jardins scolaires ; qu'on prépare graduellement la transformation de quelques-uns de ces

collèges, trop nombreux sous leur forme actuelle, en collège d'initiation agricole.

5. Pour mieux éviter le reproche de former plus de techniciens que de cultivateurs, qu'on donne, dans les instituts agricoles, un double enseignement : (a) un cours bref d'agriculture pratique, avec certificat de présence et diplôme spécial ; (b) un cours complet d'enseignement technique, donnant accès aux grades de bachelier, de licencié et de docteur en science agricole. Que par une collaboration plus intime, les professeurs de ces divers établissements mettent en commun les résultats de leurs expériences. Qu'une école spéciale soit ouverte pour les jeunes filles, ou qu'on leur facilite l'inscription dans les écoles d'agriculture existantes.

6. Afin d'obvier à l'absence complète d'œuvres post-scolaires à la campagne et favoriser le développement intellectuel d'un certain nombre de jeunes gens par paroisse ; afin de stimuler l'esprit d'initiative et celui d'association, et préparer ainsi des recrues sérieuses aux cercles agricoles, qu'on établisse des cercles ruraux de l'A. C. J. C., dont l'expérience a démontré l'efficacité.

7. Pour affaiblir ou éliminer une des tentations les plus ordinaires qui incitent les jeunes ruraux à quitter le toit paternel, que les curés, les journaux, les conférenciers agricoles rappellent souvent aux cultivateurs l'importance de confier à leurs enfants, quand ceux-ci atteignent un certain âge, la responsabilité d'une parcelle d'exploitation, si minime soit-elle, veau à élever, jardinnet à cultiver, poules à entretenir, etc., dont le revenu leur restera en propre pour leurs menues dépenses. Le débours initial se fera sous forme de prêt ou de location, et le jeune homme tiendra un compte exact de tout ce qui concerne son exploitation.

8. En vue de neutraliser l'attraction qu'exercent les villes sur la jeunesse des campagnes, qu'on favorise l'organisation dans les paroisses rurales de certains jeux publics et périodiques, de séances dramatiques ou autres, de grandes démonstrations patriotiques, etc., en faisant des locaux scolaires un centre de réunion et de ralliement paroissial.

9. Pour rendre plus de services au grand nombre de leurs lecteurs de la campagne, que les revues agricoles et les journaux qui consacrent une page spéciale aux intérêts agricoles reviennent souvent, sans négliger les grandes fermes et la culture scientifi-

que, sur les méthodes simples et faciles de bien organiser une ferme ordinaire et d'obtenir, à peu de frais, un rendement meilleur.

10. Que les conférenciers agricoles, choisis avec soin pour leur compétence technique et leur talent de vulgarisation, insistent particulièrement, dans les réunions publiques, sur la correction des défauts les plus communs et sur l'introduction des méthodes les plus faciles, ainsi que sur l'importance du groupement, de l'association des efforts pour le succès des intérêts professionnels.

11. Pour rendre plus efficace encore le travail très apprécié des agronomes officiels, qu'on leur confie la surveillance d'un district de moindre étendue, et qu'on les charge de faire à chaque visite, sur les indications du cercle agricole local, l'inspection d'un certain nombre de fermes particulières et d'envoyer leur rapport au ministère de l'Agriculture.

12. Comme l'enseignement par les yeux, la leçon de choses est souvent la plus profitable, que le gouvernement provincial s'efforce d'établir dans chaque paroisse une ferme modèle, en accordant une légère subvention annuelle au propriétaire d'une ferme ordinaire et bien tenue, à condition qu'il suive les conseils de l'agronome de district et admette le public à certains jours. Qu'on fasse les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement fédéral l'installation de fermes d'expérimentation dans des districts convenablement restreints : on devrait au moins en établir une dans la région du bas Saint-Laurent et une autre dans celle du Lac Saint-Jean.

LÉGISLATION AGRICOLE

Pour mieux sauvegarder les intérêts agricoles, qui seront toujours à la base du crédit public, le Congrès désire :

1. Que dans la législation générale, on tienne toujours juste compte des besoins de l'agriculture, surtout quand il s'agit de tarif, de transport, d'entreposage, d'accaparement des denrées, et de tous les rouages intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

2. Que le gouvernement pourvoie aux intérêts généraux de l'agriculture, comme il pourvoit aux besoins généraux du com-

merce et de l'industrie, en faisant faire un relevé exact et un examen détaillé des régions agricoles, en classant les terrains d'après la nature du sol et son genre de fertilité, afin que tout cultivateur sache la valeur du capital naturel qu'il possède et comment il peut le faire mieux fructifier. La législation devrait aussi prévenir le déboisement inconsidéré des pentes trop abruptes que l'érosion rend ensuite impropres à toute culture.

3. Que le gouvernement fédéral organise sans retard le crédit rural, sous forme de prêts faits par l'État, à un très faible taux d'intérêt et pour des fins déterminées, aux cultivateurs fournissant une garantie suffisante. Que le gouvernement provincial pourvoie, par un procédé analogue, aux besoins des agriculteurs qui s'établissent dans les régions de colonisation. De plus, que les gouvernements favorisent la multiplication et la fédération des caisses d'épargne populaires, afin de permettre à l'épargne rurale de fructifier sur place et aux sociétaires de pourvoir à d'autres besoins que ceux prévus par le crédit rural de l'État en faveur de l'agriculture ou de la colonisation.

4. Que le gouvernement de la province de Québec soit prié d'éditer à part les principaux textes de lois concernant l'agriculture, afin d'aider les cultivateurs à mieux profiter des avantages que la législation leur confère.

5. Que des mesures soient prises par les gouvernements, provincial et fédéral, pour enrayer le drainage de l'épargne populaire par les organisateurs de sociétés commerciales ou industrielles n'offrant aucune garantie sérieuse à leurs bailleurs de fonds. Tout agent d'affaires devrait être muni d'un permis octroyé par le gouvernement pour un temps limité ; les prospectus distribués et les formules de contrats devraient aussi être préalablement examinés. On devrait aussi restreindre la liberté commerciale des marchands ambulants et proscrire les jeux de hasard dans tous les endroits de réunion publique.

ORGANISATION AGRICOLE

Afin de stimuler l'organisation agricole et lui faire porter tous ses fruits, le Congrès souhaite :

1. Que des cercles agricoles s'établissent dans toutes les paroisses où il n'y en a pas encore, et que les cercles existants s'or-

ganisent de façon plus effective, comme de véritables syndicats, afin de rendre à leurs membres tous les services qu'ils sont en droit d'en attendre ; afin aussi de préparer les fédérations régionales ou de comtés, qui pourront, entre autres avantages, avoir un comité de contentieux chargé de surveiller leurs intérêts et de régler les différends entre membres ; afin, en dernier lieu, de rendre possible, dans un avenir rapproché, la fédération provinciale ou générale, le *Boerenbond* canadien-français.

2. Que les cercles agricoles se tiennent en relations suivies, non seulement avec les ministères de l'Agriculture et la ferme fédérale, mais aussi avec l'Union expérimentale d'Oka pour tous les renseignements dont ils ont besoin, avec le Comptoir coopératif de Montréal pour les achats en commun, avec la Société des Fromagers de Québec et la Fédération des Sociétés coopératives de Saint-Hyacinthe pour la vente des produits.

3. Que l'on forme, dans les cercles agricoles, des sous-comités chargés chacun d'une spécialité, ce qui favorisera l'établissement à brève échéance de coopératives pour l'exploitation de produits particuliers et de mutuelles pour la protection des associés.

4. Que l'on favorise le développement et la fédération des caisses populaires de M. Alphonse Desjardins, afin qu'elles puissent rendre aux agriculteurs tous les services qu'ils sont en droit d'en attendre et qu'elles seront alors en mesure de leur fournir.

5. Que les cercles de fermières, dont les débuts sont pleins de promesses, et qui peuvent faire beaucoup pour le progrès professionnel, l'amélioration du sort de la femme et de la vie sociale à la campagne, reçoivent l'encouragement nécessaire à un rapide développement.

6. Que l'organisation agricole soit telle que son influence se fasse sentir non seulement pour le progrès matériel, mais aussi pour le progrès social et le progrès moral de la population des campagnes.

APPENDICE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

A SA SAINTETÉ BENOIT XV

Saint-Hyacinthe, 29 juin 1916.

Son Éminence le Cardinal GASPARI,

Vatican, Rome.

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, dont plus de cent cercles d'étude représentant seize diocèses du Canada tiennent un Congrès à Saint-Hyacinthe, sous la direction épiscopale, présente au Saint-Père l'hommage de son affection et de son dévouement et implore la bénédiction apostolique.

Georges-H. BARIL,
Président.

L.-J. GUERTIN, P. A.
Vicaire général.

RÉPONSE

Rome, 2 juillet 1916.

Le Saint-Père agréant avec bienveillance l'hommage filial d'attachement et d'obéissance de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française réunie en congrès, avec ses vœux de succès pour ses travaux et comme gage des faveurs célestes, envoie de tout cœur aux congressistes et à leurs familles la bénédiction apostolique implorée.

Cardinal GASPARI.

Les messages envoyés à l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario et à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal valurent à l'A. C. J. C. les gracieuses réponses qui suivent :

ASSOCIATION D'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

Ottawa, 30 juin 1916.

Dr Georges-H. BARIL,
Saint-Hyacinthe.

Les Canadiens français de l'Ontario offrent aux officiers et aux congressistes de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française leurs meilleurs vœux de succès, l'expression de leur admiration pour le travail accompli par l'A. C. J. C., et leurs remerciements pour le dévouement dont ses membres ont fait preuve envers eux.

Les Officiers de l'Association d'Éducation de l'Ontario,

Alexandre GRENON,
Secrétaire.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Montréal, 30 juin 1916.

Docteur G.-H. BARIL,
Président de l'A. C. J. C.,
Saint-Hyacinthe.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal est heureuse de transmettre aux délégués de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française réunis en congrès, l'assurance de sa vive sympathie pour l'œuvre d'une si haute portée patriotique qu'elle poursuit, et offre à l'A. C. J. C. ses félicitations pour la place éminente qu'elle a su s'acquérir dans l'estime de tous les

vrais patriotes par ses initiatives courageuses, en particulier par le magnifique travail accompli en faveur de nos compatriotes ontariens. La Société Saint-Jean-Baptiste y joint ses meilleurs vœux pour l'entier succès des présentes assises tenues à Saint-Hyacinthe.

VICTOR MORIN,
Président général.

d
e
a
a
a
c
te
re
té

D

gr
au
de

les

de
pro

à c
sav

COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Mentionner tous les journaux qui ont entretenu leurs lecteurs des travaux de notre congrès agricole ce serait dresser une nomenclature à peu près complète de la presse canadienne-française et y ajouter des titres pris dans la presse acadienne et a presse franco-américaine. Il nous serait très agréable de recueillir au moins les articles de rédaction qu'on nous a consacrés, mais nous devons forcément nous limiter à quelques extraits, tout en remerciant les directeurs de journaux, surtout ceux qui avaient à Saint-Hyacinthe leurs représentants particuliers, de leur grande bienveillance et de l'intérêt témoigné aux travaux de l'Association de la Jeunesse.

De la Tribune, de Saint-Hyacinthe, 7 juillet 1916 :

LE CONGRÈS D'AGRICULTURE

L'A. C. J. C. sait parfaitement ce qu'elle veut.

Ce qu'elle veut est très bien.

Ce fut un honneur pour Saint-Hyacinthe de recevoir les congressistes. Des voix autorisées leur ont dit au nom du séminaire, au nom du diocèse et au nom de la ville, la joie et la reconnaissance de toute notre population.

Pendant ces deux jours, jours de retraite, comme ils disaient, les jeunes ont travaillé.

Saint-Hyacinthe, avant toute autre, a pu constater le sérieux de leurs travaux et la haute valeur de leurs suggestions pour le progrès de l'agriculture.

Nous avons reçu, il convient de donner.

Ce sera leur donner quelque chose, il nous semble, que de dire à ces jeunes que d'abord notre population a mieux compris qu'ils savent parfaitement ce qu'ils veulent. Adressé à des gens d'âge

mûr cet éloge n'en serait pas un, adressé à des jeunes chez qui l'enthousiasme déborde c'est autre chose.

Oui, ils savent ce qu'ils veulent.

Une enquête soigneusement faite les a renseignés.

Un mal existe et à un degré très avancé. Les jeunes l'appellent : la désertion des campagnes ; un ancien, Mgr Guertin, V. G., a donné un nom plus joli mais plus triste encore : « la terre qui meurt ».

Le mal signalé existe certainement. Tandis que la population urbaine augmentait de 313,000, de 1901 à 1911 la population rurale n'augmentait que de 40,000 alors qu'elle aurait dû augmenter de 175,000.

Il faut que cette désertion cesse.

Les jeunes veulent exactement ce que veut M. le maire de Saint-Hyacinthe : entreprendre une croisade pour inspirer l'amour de la terre à nos cultivateurs et à leurs enfants surtout, et pour leur enseigner à tirer davantage de leurs terres.

Ils précisent. — Ils ne sont pas réunis, disent-ils, pour discuter le problème agricole sous son aspect technique.

Ils ne viennent pas apprendre à nos cultivateurs comment labourer, ni à nos jardinières comment planter les choux, ils ne viennent pas dire à nos agronomes sur quel point appuyer dans leurs conférences : ils viennent tout simplement discuter entre eux l'aspect économique du problème agricole. Et là encore, ils n'ont pas l'intention de tout bouleverser, mais ils voudraient améliorer un peu ce qui existe déjà.

« Nous sommes trop jeunes pour monopoliser la question nationale, nous ne voulons pas supplanter mais améliorer. » — Et M. le Président ajoutait : « Nous sommes jeunes : mais précisément parce que nous sommes jeunes, c'est-à-dire parce que nous avons l'enthousiasme, l'énergie et la confiance dans l'avenir, nous voulons travailler au progrès de l'agriculture, afin d'assurer la survivance de notre race. »

On le voit, leur désir est exactement le désir de Mgr Guertin : faire de chacun de nos cultivateurs un canadien comme ses pères, un colon qui a au cœur la foi de Rome, sur les lèvres le verbe de France et sous ses pieds une terre défrichée, une belle ferme.

Les jeunes savent donc parfaitement ce qu'il veulent.

Nous croyons également que ce qu'ils veulent entreprendre pour le progrès de l'agriculture est très bien.

Il ont trouvé par leur enquête les principales causes du mal.

Les cultivateurs ont trop peu d'estime pour leur profession. Le mépris des professionnels pour l'agriculture n'est pas tout à fait chose du passé. Les fils et filles du cultivateur trouvent à la ferme les congés bien rares, et le travail pénible. Pour toutes ces raisons les fermes sont désertées ou mal tenues. Souvent aussi l'argent nécessaire pour les améliorer manque totalement.

Les remèdes proposés devraient avoir deux qualités : être efficaces et susceptibles d'application.

C'était certainement le point délicat.

Or voici quelques-uns des remèdes proposés par les jeunes.

Faire pénétrer l'éducation agricole dans les écoles primaires, soigner davantage cette éducation dans les collèges commerciaux et même dans les séminaires. Remarquez, disait l'un d'eux, qu'il ne s'agit pas de l'instruction agricole, il y a des établissements spéciaux pour la donner aux grands, et les petits apprennent assez à la maison, mais d'éducation agricole. Ce n'est donc pas tant la diffusion de la science agricole que la formation de la mentalité qu'ils veulent entreprendre.

Les vieux comme les jeunes trouvent ce remède excellent.

Le deuxième remède suggéré est celui-ci : créer des fermes modèles dans toutes les paroisses.

Les cultivateurs feraient eux-mêmes, et naturellement, la comparaison entre la production d'une ferme bien tenue et celle d'une ferme cultivée à l'aventure. Ils reconnaîtraient que certaines améliorations peu coûteuses permettent de retirer beaucoup plus de leurs terres. Et aussi, par observation et sans autre étude, nos cultivateurs apprendraient à mieux cultiver. Les enfants, à qui on aura inspiré à l'école l'amour de la terre et qui verront ensuite ces fermes modèles s'empresseront de faire les améliorations nécessaires.

Peut-être cependant, n'auront-ils pas l'argent nécessaire. La fondation de certaines sociétés de crédit, les caisses populaires, par

exemple, viendraient leur offrir l'argent à des conditions faciles. C'est le troisième remède proposé.

Tous ces remèdes nous semblent efficaces et susceptibles d'application. C'est pourquoi nous disons à ces jeunes gens que ce qu'ils veulent est très bien.

Jeunes gens, nous rendons hommage à votre patriotisme éclairé et zélé.

Nous vous adressons avec joie cette parole de Mgr le Supérieur du Séminaire : « Ce n'est pas une flatterie, vous êtes les chevaliers de votre temps », et cette autre de Mgr Guertin, V. G. : « Le pays commence à s'habituer à vous rencontrer sur la ligne de feu : c'est la place des braves. Vous y rencontrer ne nous étonne pas, mais laissez-nous vous admirer dans votre folie de dévouement. »

Le Devoir, Montréal, 5 juillet 1916 :

APRÈS LE CONGRÈS AGRICOLE

SIMPLES RÉFLEXIONS

En faisant, au lendemain des séances, quelques commentaires sur le travail des congressistes de Saint-Hyacinthe, j'ai noté la réserve avec laquelle les jeunes de l'*Association* ont discuté les problèmes connexes de l'éducation, la législation et l'organisation agricoles.

Ils n'ont pas découvert la crise agraire, disais-je. J'ajouterai que n'escomptant pas faire œuvre nouvelle, ils ont eu, de ce chef, l'excellent esprit de ne suggérer aucune réforme intégrale, aucun remède dit infaillible. Et cela pour deux raisons, la seconde desquelles me paraissant beaucoup plus juste que la première.

« Nous ne connaissons rien en agriculture », m'a déclaré l'un des organisateurs du Congrès. Je m'en doutais quelque peu assurément, mais il eût fallu préciser, car s'il est indubitable que le plus grand nombre de ces jeunes gens ignorent largement l'alpha et

l'oméga des lois agronomiques, s'ils ne se reconnaissent aucune compétence dans les questions de pratique agricole (et, détail typique, il s'est trouvé quelqu'un pour déplorer cette ignorance stupéfiante, accusée chez les professionnels de la ville), il est certain qu'un bon nombre d'entre eux, venus du sol dont ils ont gardé les forces et les vertus, connaissent ou mieux comprennent la mentalité, les besoins des classes rurales, et les institutions qui président au développement, si ce n'est pas à l'écrasement de l'agriculture.

La seconde raison est meilleure : elle témoigne de l'excellente discipline de l'*Association* : Les congressistes n'ont pas voulu démolir puis innover sur des ruines.

Et c'est ce qui est sage, très sage. Il eût été facile, assurément, de disserter avec assurance, de distinguer, de *surdistinguer*, de déclarer doctoralement que tout est incomplet, inefficace, impuissant, puis sortir, bien chaud des lobes du cerveau, un système mort-né d'organisation nouvelle n'ayant, en somme, que le tort d'être irréalisable. Les jeunes de l'A. C. J. C. n'ont pas donné dans ce panneau. (Le dirais-je ? — c'est bien à l'honneur de l'*Association* — certains du monde agricole, évidemment ignorants de l'esprit qui anime ce groupement de notre meilleure jeunesse, redoutaient cet écart. Il en est de ceux-ci comme d'autres qui prévoyant qu'on ne parlerait pas exclusivement de l'allaitement des veaux, ou de tout autre sujet aussi positif, concluaient rapidement que le congrès ne serait pas « pratique » — (et quand on n'est pas « pratique » dans leur genre, hum ! —) On les a entendus discuter posément, froidement, et il n'y a qu'un des rapporteurs qui ait fait quelque poésie : encore n'était-il pas trop mal inspiré. On n'a rien jeté par terre ; on n'a rien édifié du haut de la tribune. Il est regrettable que l'on n'ait pas formulé des résolutions en marge des débats ; elles auraient témoigné entre certains autres avantages, de cette sagesse. Je citais, l'autre jour, la parole très juste du R. P. Colclough : je la citerai de nouveau : « Ce qui presse le plus dans le Québec, ce n'est pas de constituer des organismes nouveaux, mais d'infuser de la vie dans les groupements déjà formés. »

**

Me permettra-t-on de faire, en m'inspirant de cette discipline, quelques réflexions en marge des travaux du congrès ?

On a répété, et j'en suis sûr, on n'a pas pensé nous l'apprendre, que le mal dont souffre l'agriculture trouvera son correctif dans l'association, l'enseignement et l'éducation agricoles, la création du crédit rural et l'organisation professionnelle.

De la discussion engagée sur ces divers points, une idée s'est, à mon avis, nettement dégagée : le manque quasi absolu de techniciens en sciences économiques agricoles. Et si l'agriculture de nos jours, en dépit de la hausse des prix de certaines denrées que le citadin va acheter au marché en chantant l'âge d'or de la culture de la terre, si l'agriculture, dis-je, souffre de malaises plus grands que ne le laissent croire les chiffres officiels et leurs interprètes officiels, la cause première, profonde, bien plus que la pénurie du capital-argent réside dans la pénurie du capital-intellectuel.

Est-ce à dire que tout ce qui s'est fait jusqu'ici l'a été par des incompetents ? Aucunement, ou mieux pas nécessairement. Après des siècles de tâtonnements — ceci est significatif ! — certains pays européens ont réussi à donner à leur agriculture une organisation quasi parfaite ; nous n'avons qu'à puiser là. Et, somme toute, en comparant l'agriculteur canadien à l'agriculteur européen, l'on est forcé de constater que la modification des conditions agricoles s'est effectuée dans un temps relativement rapide. Fi donc de ceux qui affirment dans le monde pessimiste que nous sommes extrêmement arriérés comme de ceux qui dans le monde électoral déclament aux quatre vents que nous progressons, que nous progressons ! *In medio...*

Aujourd'hui, nous sommes en face de nouveaux problèmes. Il n'y a pas que la médecine de Molière qui ait « changé tout cela ! » L'agriculture a changé de caractère, de méthodes et, je l'indiquerai demain, cela crée de nouveaux besoins.

Armand LÉTOURNEAU.

La Presse, Montréal, 29 juin 1916 :

LE CONGRÈS AGRICOLE DE LA JEUNESSE CANADIENNE

Nous applaudissons au geste patriotique de l'Association de la Jeunesse Canadienne, qui a pris l'initiative du congrès agricole de demain à Saint-Hyacinthe.

La crise économique qui a marqué dans notre pays, comme dans tant d'autres, le commencement de la grande guerre actuelle, a provoqué la croisade du retour à la terre.

Tandis que l'industrie et le commerce périllicitaient, l'agriculture, toujours florissante, nous apparut comme la meilleure source, intarissable, de la prospérité du Canada.

Un peu partout, on commença à préconiser chez nous la culture intensive. On vit des multitudes qui avaient déserté la campagne pour aller tenter fortune dans les villes retourner aux champs qu'ils regrettaient d'avoir quittés.

Dévastée par la guerre, l'Europe compte sur une partie des produits du sol de notre continent pour échapper à la famine. Plus que jamais le Canada est considéré comme le grenier de l'Empire britannique, qui, dans la formidable lutte pour l'existence, compte sur nos blés comme sur nos bras.

Nous traversons donc une époque destinée à remettre en honneur l'agriculture chez les peuples qui étaient enclins à la négliger.

Nul doute que l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne trouvera profit à entendre les savants conférenciers agricoles qui lui adresseront la parole, au congrès de Saint-Hyacinthe. Dans la méditation des sages conseils qui lui seront donnés, elle puisera l'amour de la terre fertile et elle s'attachera de plus en plus au sol de la patrie.

La Semaine religieuse de Québec, 15 juillet 1916:

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE CONGRÈS DE L'A. C. J. C.

Il fut un temps où il était de mise, en certains quartiers, de rire de l'A. C. J. C., de cette association « d'enfants », de ces théoriciens de l'idéal et, en d'autres, de semer le préjugé autour d'elle et de faire le silence sur ses œuvres naissantes.

Aujourd'hui, des ténèbres où on se plaisait à la renfermer, sort, en dépit de tous les obstacles et par sa propre force, tout un bataillon de jeunes gens pleins de courage. Ils entrent dans la vie active avec un idéal, des idées, des œuvres positives et pratiques. Et ces œuvres parlent d'elles-mêmes, témoins le dernier congrès de Saint-Hyacinthe.

Les journaux en ont signalé l'importance sociale, de même que la pressante opportunité. Ils en ont donné aussi des comptes rendus intéressants. Nous ne croyons pas devoir y revenir.

Ce qui pour nous, frappe davantage, dans ce congrès, c'est le spectacle de cette force qu'est l'A. C. J. C., force croissante et unifiante.

On sait, en effet, que près de six cents membres de l'Association de la Jeunesse prirent part à ce congrès, avec, en plus, au delà de six cents amis des jeunes, dont un clergé plus nombreux que jamais et de hautes personnalités du monde agricole.

Cette force apparaît aussi dans le choix des unités venant de tous les milieux et de toutes les conditions. A les entendre parler, on ne peut s'empêcher d'augurer pour plusieurs un avenir bien rempli, une vie féconde et bienfaisante, une carrière professionnelle marquante. Et derrière les congressistes, il y a les groupes qu'ils représentent. Cette Association « d'enfants » a vu naître cette année, vingt-six nouveaux cercles et deux unions régionales, l'une à Saint-Hyacinthe et l'autre à Sherbrooke : ce qui porte à six le nombre de ses unions régionales et à cent cinq celui de ses cercles. Ces groupes ne sont plus, comme souvent aux débuts, des conglomérats disparates de bonnes volontés intermittentes, de talents non entraînés, d'initiatives insuffisamment disciplinées ; ce sont des groupes de plus en plus forts.

Chez les membres et, naturellement, dans les groupes, cette force naît du principe même et de la fin de l'A. C. J. C., qui veut avant tout la formation individuelle. Pour quelqu'un qui a fréquenté les premiers congrès, la constatation est facile des progrès immenses réalisés dans ce sens. Comme elles sont loin, maintenant, les longues et ronflantes périodes! Comme elles sont vieillottes, les chinoiseries du parlementarisme! Comme elles sont profondément enterrées, les mesquines jalousies! On voit, à la discussion, à l'habitude de la réflexion et du travail en commun: non le désir de paraître et d'éblouir, mais la volonté de se renseigner et de se développer.

Que l'on mette en regard du passé le travail qui s'est fait, dimanche, le deux juillet, à Saint-Hyacinthe, travail tout de pondération, de bonne entente, de dignité, de sens pratique et de sérieux!

Qu'on remarque encore la méthode de formation et d'action de l'A. C. J. C. Avant de parler et d'agir, les jeunes se renseignent. C'est en effet, à la lumière d'une enquête générale dans toute la province que se fit le travail du congrès. C'est d'ailleurs, de la sorte qu'ils préparèrent, en 1912, leur congrès sur le devoir social et, récemment, à Québec, leur campagne contre les cinémas immoraux.

Et voyons aussi comme ils sont prudents! Pour éclaircir les difficultés possibles et pour contrôler leurs conclusions, ils ont recours à des techniciens: ainsi, l'on pouvait en voir plusieurs à Saint-Hyacinthe, tels MM. les abbés Michaud, Martin et Caron, MM. J.-C. Chapais, J. Pasquet, A.-T. Charron, O.-E. Dallaire, Georges Bouchard, le Dr Brisson, dont le jugement a corroboré celui des congressistes.

Le but du congrès, comme celui de l'Association, — et on l'a redit plusieurs fois au cours du Congrès — n'était pas de tout détruire pour tout remplacer.

Il devait, avant tout — suivant toujours la fin de l'Association — bien poser devant ses membres la gravité du problème agricole et les renseigner, surtout au point de vue économique, connaître la mentalité agricole de nos populations, ainsi que les maux dont souffrent la terre et les terriens, pour ensuite travailler, le cas échéant, à leur amélioration. Ici comme toujours, travail

pour le profit personnel des membres de l'Association et, ensuite, par conséquence directe, pour celui de la société : l'action personnelle à la base de l'action sociale.

Enfin, quand on sait que, depuis deux ans, le sujet de ce congrès connu, la plupart des cercles ont fait porter plusieurs de leurs séances sur l'étude de l'agriculture comme préparation à ce congrès, l'on s'explique facilement la portée de plus en plus pratique et féconde de la formation que donnent l'Association et de son action.

C'est le résultat de ce travail qui est apparu, à Saint-Hyacinthe, tellement vaste que les séances furent trop courtes.

Avez-vous remarqué, de même, comme les distances disparaissent vite entre les membres de l'A. C. J. C. ? En existe-t-il seulement ! Et comme les amitiés s'y créent profondes et durables !

Les congressistes sont de toutes les conditions sociales : les uns professeurs, les autres professionnels, ceux-ci industriels ou commerçants, d'autres ouvriers ou agriculteurs.

De toutes les parties du pays, ils viennent les uns vers les autres et c'est une fête pour eux de se retrouver, à un an ou deux d'intervalle, toujours plus nombreux et plus intimes.

Suivant une parole de S. G. Mgr Roy, à une convention régionale de l'A. C. J. C., à Québec, ils ne se cherchent plus à travers l'espace ; ils se sont trouvés, ils se connaissent, ils s'aiment.

Jamais entre eux de jalousie de classe, de rang, de profession ou de clocher ; tous se considèrent de la même famille ; ils sont tous catholiques et canadiens-français ; ils sont tous unis en vérité.

Cette force unifiante, non seulement l'A. C. J. C. la développe entre ses membres, mais entre les groupes canadiens-français catholiques.

Il était vraiment consolant de constater, à la lecture du rapport du secrétaire, le souci continuel du Comité central de l'Association et de ses comités régionaux de travailler au groupement des jeunes catholiques du pays. C'est, d'un côté, l'Acadie ; c'est, de l'autre, la Nouvelle-Angleterre ; ce sont aussi les groupements paroissiaux de jeunes, avec lesquels vivent les membres de l'A. C. J. C.

Si l'Association de la Jeunesse catholique réussit dans son œuvre de formation, elle réussit également dans son travail de groupement et d'union. Et sa force d'union lui vient incontestablement de son attachement à l'Église, qu'elle se plaît à reconnaître pour son seul guide : c'est la déclaration que faisait, à la clôture du congrès, le président de l'Association, le vaillant Dr Baril.

Voilà, il semble, ce qui s'appelle une société catholique ordonnée et disciplinée ! Voilà bien une force croissante et unifiante pour le salut de notre race et de notre religion.

Or, tout cela se constate, tout cela se sent, au congrès, et c'est, en même temps que pour les congressistes eux-mêmes, une force intense, un spectacle très réconfortant pour ceux qui les voient à l'œuvre.

Que le Ciel continue donc de bénir, dans ses chefs, dans ses membres et dans ses œuvres, cette belle Association de la Jeunesse catholique. ⁽¹⁾

André LEROY.

Le Journal d'Agriculture, Québec, septembre 1916:

UN BOUT DE CAUSERIE

Des échos me sont revenus du beau Congrès agricole tenu à Saint-Hyacinthe, sous les auspices de l'A. C. J. C.

Je crois que les femmes devraient s'intéresser particulièrement aux questions vitales qu'on y a étudiées, et bien plus, je suis tout à fait de l'avis de la directrice des Écoles ménagères provinciales qui a émis le vœu d'une fondation nouvelle, d'une grande École d'agriculture pour les femmes.

Ce serait la continuation et le perfectionnement des cours d'agriculture donnés dans quelques couvents, et notamment à Roberval et Saint-Pascal, où l'on fait de la théorie et de la pratique aussi intelligentes qu'efficaces.

1. Cet article a été reproduit *in extenso* dans la page de rédaction de l'*Action Catholique*.

Mais il faut davantage et pour une raison bien simple. Les élèves de ces couvents ne sont guère plus que des enfants ; pendant leurs vacances, et c'est précisément au moment où tous les travaux de la ferme sont en pleine activité, il y a interruption des cours, et il n'est pas très probable que ces fillettes essaient de pratiquer chez elles ce qu'elles ont appris durant l'année scolaire. Leurs cours les préparent parfaitement pour la grande école rêvée.

Je crois à la profonde et robuste beauté d'une telle création, et avec d'autres femmes, je la rêve pour notre pays où elle rendrait d'immenses services et où elle est même nécessaire. — Que de femmes, esclaves du chiffre et de l'heure dans les bureaux et les magasins, trouveraient dans la vie des champs bien comprise et aimée, une vie prépondérante et saine.

La fille du cultivateur qui rentrerait à la maison paternelle avec cette formation spéciale serait moins attirée par la cité avide et tumultueuse où s'accroît sans cesse le besoin de gagner pour dépenser davantage. Elle aurait compris autrement la vie de la ferme, elle y aurait apprécié l'utilité du rôle de la femme, non seulement comme aide mais comme administratrice, et préparée à tous les travaux, tant intérieurs qu'extérieurs qui ressortissent de son domaine, elle deviendrait bientôt une influence bienfaisante et toute puissante.

En Italie, aux États-Unis, en Norvège, en Angleterre, des quantités de femmes sont à la tête d'exploitations rurales qui réussissent parfaitement.

Pourquoi dans notre province, les femmes de la campagne continuent-elles à végéter dans une routine inintelligente qui fait de leur vie une chose si triste, que les jeunes filles, qui voient leur mère peiner et s'éteindre dans ce piétinement sur place, ne songent qu'à émigrer vers la ville et repoussent les « avances » des amoureux campagnards qui n'ont à leur offrir qu'une existence qui leur paraît trop dure. Dure, pourquoi ? Parce qu'elles-mêmes, comme leurs mères, ne s'entendent pas aux travaux élémentaires de la maison qui donnent le confort, et aux petites industries extérieures de la ferme : laiterie, jardin, poulailler, ruchers, qui augmentent l'aisance et donnent de l'ambition aux femmes qui en bénéficient personnellement.

Si la femme savait utiliser les ressources de la ferme, si elle était bonne ménagère et bonne fermière, la vie sans douceur et sans confort qui fait peur à la génération actuelle, deviendrait large et bonne. Et il ne faut pas aller bien loin pour avoir les preuves de ce que je dis : vous n'avez qu'à visiter les belles fermes des Cantons de l'Est, où les maisons, sans luxe, mais vastes, ensoleillées, meublées avec autant de simplicité que de goût et d'entente de la vie familiale, donnent une impression de large aisance.

Ce que les fermiers anglais réalisent, que ne le fait-on chez les Canadiens français ?

Je crois le savoir : Dans la ferme anglaise tous les enfants, au sortir de l'école où ils s'instruisent suffisamment pour aimer la lecture et s'intéresser au mouvement mondial, demeurent avec leurs parents en se partageant les différentes responsabilités. Des jeunes filles instruites prennent la direction, celle-ci du poulailler, celle-là des ruchers. A tour de rôle, la mère et les filles, aidées d'une servante, font la cuisine, et entretiennent la propreté dans toute la maison dont les plus belles pièces ne sont pas hermétiquement fermées comme chez nos Canadiens qui vivent dans la cuisine !

Chez nous, un fils de cultivateur instruit va chercher fortune à la ville, et l'ambition d'une jeune fille qui est pourvue d'un modeste brevet élémentaire, c'est d'être maîtresse d'école !

Il reste alors à la ferme les enfants qui n'ont pas voulu, ou pas pu, s'instruire assez pour désirer le progrès et le chercher dans la lecture des livres et des journaux d'agriculture. Et nonchalants, ignorants, ils sont enfoncés jusqu'au cou dans la routine. Ils rendent un culte à « ce qui s'est toujours fait », si ce sont des habitudes contraires au progrès, à l'amélioration de leurs terres, à la gestion de leurs affaires, à la bonne direction ménagère, tant pis ! Ils n'ont pas ce souci et ils dorment, à peine plus éveillés le jour que la nuit, j'entends moralement, car ils travaillent dur et la vie de leurs femmes est un esclavage.

Oh ! la routine ! La chère routine sacrée ! La routine qui veut que toutes les jeunes filles tapotent sur le piano, barbouillent de la porcelaine, brodent et fassent de la dentelle et reviennent chez elles dégoûtées de ce qu'elles appellent les vulgaires besognes de la ferme.

Des cours d'agriculture feraient de ces poupées des femmes capables, des épouses recherchées, des fermières, et par-dessus le marché, des femmes heureuses parce qu'elles seraient à leur place et qu'elles y feraient honneur.

Prêcher une telle réforme, c'est travailler à élever la femme à la hauteur de ses plus nobles devoirs, lui donner conscience de ses responsabilités, la pénétrer de l'idée qu'elles est une influence, influence charmante et toute puissante qui peut renouveler la vie des campagnes en la refaisant par les enfants qu'elles sauraient former.

Cette école créerait également l'esprit de solidarité si peu pratiqué par les femmes en général.

Vous savez, mesdames, que ce que femme veut, Dieu le veut. Voulons donc ardemment cette école et qu'un bon génie, ministre de Dieu, fasse triompher notre bonne volonté ! ⁽¹⁾

H.-D. SAINT-JACQUES.

Le Progrès du Saguenay, Chicoutimi, 27 juillet 1916:

EN CAUSANT D'AGRICULTURE

Réunis pour deviser du problème agricole, les membres de l'A. C. J. C. et leurs distingués collaborateurs venaient réellement chez eux en venant au collège de Saint-Hyacinthe. C'est ce que soulignait fort à propos le Supérieur, M. le chanoine Decelles, dès le soir d'ouverture. « Chaque fois, s'est-il écrié, que l'A. C. J. C. vient en un collège, elle vient à son foyer ; mais, au collège de Saint-Hyacinthe, situé au centre du beau jardin agricole que domine le fertile mont Saint-Hilaire, notre jeunesse est tout à fait chez elle pour parler d'agriculture. »

Puis, le distingué Supérieur rappela aux congressistes que, comme dans la plupart des cas, l'œuvre du collège de Saint-Hyacinthe est née et est restée fille de la terre ; elle fut fondée, elle est soutenue par le même clergé dont les conseils et les encourage-

1. Cet article a été reproduit dans le *Soleil* de Québec, le 23 septembre 1916.

ments ont formé nos plus belles générations de cultivateurs ; sa clientèle d'écoliers se recrute, pour la majeure partie, parmi les fils de la terre.

Le fait est que l'aspect souriant de la région maskoutaine ; la présence de nombreux prêtres au congrès, l'intérêt qu'ils manifestaient et la part entendue qu'ils prenaient aux délibérations ; la large et cordiale hospitalité du collège de Saint-Hyacinthe, confirmaient singulièrement les éloquents paroles de M. le chanoine Decelles.

On se sentait là vraiment à l'aise pour traiter de la grande question à l'ordre du jour.

Nous aimons aussi faire remarquer les relations salutaires qui se font plus prochaines, avec le besoin des circonstances, entre nos collèges classiques et la « grande amie » que l'on menace de délaisser. Il serait désirable que l'on remarquât ce fait, et qu'on en tint compte, lorsque la tentation vient de reporter sur ces institutions la responsabilité de la désertion de la terre. Créés premièrement pour fournir des ouvriers à la maison des âmes, et, partant, pour refaire les cadres de la classe dirigeante catholique, nos collèges classiques ne peuvent pas nuire à la terre. Leur action n'a donc pas pu lui être directement néfaste, et nous ne pouvons pas leur faire porter une responsabilité qui revient plutôt au manque de discernement, à l'entêtement, à l'ambition mal placée de certains parents. Malgré ce que veulent penser ceux qui omettent de faire une distinction entre l'action qui est *cause* à proprement parler, et celle qui n'est qu'*occasion*, nos collègues poursuivent leur œuvre éducative en endossant et en favorisant tous les mouvements entrepris dans le but de relever la mentalité agricole de nos populations.

Nous sommes heureux de leur en manifester toute notre reconnaissance.

A Saint-Hyacinthe, ces réflexions nous venaient naturellement à l'esprit, et ce sentiment, au cœur, en voyant un groupe choisi de prêtres éducateurs mettre le prestige de leur florissante institution au profit de la cause de l'agriculture.

L'Etoile du Nord, Joliette, 19 août 1916:

A BAS LE PRÉJUGÉ !

On a crié longtemps que notre classe agricole était la plus arriérée et la plus ignorante de toutes les classes de la société.

A tort souvent, et à raison quelquefois, on l'a fait dans tous les milieux, voire même dans la presse.

De là, l'ironie, le sarcasme, le flegme que contient le mot *habitant* sur certaines lèvres.

Celui-là est-il quelque peu *grossier*, ou moins *poli*, moins *souple* que tel autre : *c'est un habitant*.

Celui-ci commet-il un péché contre les règles de la bonne éducation, ou bien se laisse-t-il prendre au piège d'un intrigant ; ou encore manque-t-il son but dans une entreprise quelconque ? *C'est un habitant*.

Et ce pauvre *habitant* est parfois, souvent, presque toujours, le plus intelligent, le plus *rusé*, le plus habile de tous les habitants du pays. Des preuves ? Mais les faits de chaque jour nous en fournissent abondamment. Et pour peu que nous vivions avec la classe agricole, pour peu que nous la fréquentions, nous apprenons d'elle et malgré nous, qu'elle n'est pas la plus *arriérée* des classes de la société, ni la plus ignorante. Son bagage de préjugés qui naissent de l'orgueil et de la vanité est peut-être moins lourd que celui de la classe ouvrière : voilà tout.

On connaît mal, très mal notre classe agricole ; nos bonnes populations des campagnes sont jugées très sévèrement et bien injustement par quelques-uns de ceux qui les fréquentent le plus assidûment. Elles sont calomniées, — nous n'hésitons point à le dire. Si, pour former notre jugement, nous nous en rapportions au témoignage de certains commis-vendeurs qui parcourent les campagnes d'un jour de l'an à l'autre, nous aurions une bien triste, bien lamentable opinion de notre classe rurale. Nous ferions

mieux de la dissimuler aux yeux des pays voisins, derrière de pompeux éloges, pour épargner à une classe qui rehausse l'éclat de la renommée de tout un peuple, le déshonneur, la honte d'être flétrie par ceux-là mêmes qui la composent... bien qu'à regret.

* * *

Mais Dieu nous garde de juger de toute une classe par les balourdises et les balivernes que débitent sur son compte et à leur profit, des gens, qui du reste, par raison de métier, ne sont pas trop à blâmer. Un exemple typique.

Au Congrès agricole de Saint-Hyacinthe : la séance avait été des plus intéressantes, et des auditeurs étrangers en faisaient haut la remarque.

L'un d'eux, hardi et franc, observa en s'adressant à un congressiste-délégué : *A quel résultat pensez-vous aboutir ? Vous n'apprendrez rien aux habitants ; ils ne veulent rien apprendre, ils sont bouchés comme des cruches.* — L'on nous pardonnera de citer la phrase textuellement.

Le congressiste interloqué aurait pu répondre sur le même ton : *Bouché vous-même*, et passer son chemin. Mais voyant plus loin, il constata qu'il pouvait commencer dès l'instant à mettre en pratique les leçons du Congrès, en exerçant son apostolat. Et sur un ton semi-indifférent, il rétorque :

D'abord, Monsieur, nous ne sommes pas ici pour en apprendre aux habitants, c'est plutôt pour apprendre d'eux. Quant au résultat, pour le juger, il faut vous bien pénétrer de l'esprit de notre Association et connaître le but du Congrès. Suivez donc régulièrement toutes nos séances.

Le monsieur n'était autre qu'un commis-vendeur, homme très respectable, d'esprit même, qui prétendait connaître l'habitant canadien dans tous ses *plis* et *replis*, pour lui avoir vendu des machines aratoires depuis quelque dix ans.

Sans doute piqué par la curiosité, il revint une fois, deux fois, trois fois aux séances du Congrès ; il les trouvaient toutes aussi intéressantes les unes que les autres, il le déclarait en souriant. Cependant, il ne voyait pas beaucoup plus clair : *le résultat, le résultat pratique ?...*

Il l'entrevit le dernier soir, alors que M. Charron, parlant au nom du Ministre de l'Agriculture, M. Caron, dit éloquemment tout son amour pour la terre, son respect pour celui qui la cultive, l'habitant canadien doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, et l'espoir qu'il fondait dans l'œuvre du Congrès.

Notre homme s'en est retourné à moitié converti.

Le lendemain, il revenait presser la main de son *ami* en lui déclarant en toute franchise : « Je suis tout à fait converti à votre cause. Si j'ai un peu tardé à me rendre, c'est que je connaissais mal la classe agricole, je la croyais incapable de se pénétrer de l'esprit de votre Association et de tirer des fruits de vos travaux ».

Et de ces exemples combien ne pourrions-nous pas en citer ? Le nombre de ceux qui ne connaissent notre classe agricole que par un côté, qui ne l'ont étudiée qu'à la surface et qui conséquemment la connaissent mal, sera toujours trop considérable.

Avant de juger d'une question il faut l'étudier sur toutes ses faces ; il en est de l'étude des peuples et des classes qui les forment comme de celle des choses, des grandes questions, combinaisons politiques, etc., qui préoccupent nos esprits.

* * *

L'on prêche l'amour de la terre et avec raison. L'on supplie les fils du sol qui ont déserté le foyer de retourner aux travaux des champs, et l'on n'a pas tort : l'on ne suit en cela que les enseignements de nos évêques. C'est un concert harmonieux que domine dans toute sa puissance la voix de l'Église, cette voix divine qui prêche au delà des tombeaux.

Le pays a besoin plus aujourd'hui que jamais de ces rudes gailards aux larges épaules, au teint bruni par le soleil qui dore le blé des champs ; notre situation économique, notre état de colonie participant aux guerres de l'Empire, de jeune pays dont une forte partie du sol n'est pas encore défrichée : tout cela exige que notre race soit avant toute autre chose, une race agricole. Il n'y a pas à le nier.

Alors, est-ce logique de laisser subsister un préjugé qui paralyse le *retour à la terre* ?

Poser la question, c'est la résoudre.

J.-A. ARMAND.

La Vie paroissiale, Jacques-Cartier, Québec, 1-15 juillet 1916:

LE CONGRÈS AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française terminait avec les premiers jours de juillet son congrès général tenu à Saint-Hyacinthe. L'agriculture en était le sujet mis à l'étude.

Des travaux très intéressants et très pratiques furent présentés et nul doute que des fruits nombreux seront la suite de cette enquête agricole.

— Ça va-t-y mieux nous faire vendre nos patates ces parlements-là? a pu penser quelque cultivateur « à la pratique ».

— Non, brave homme, peut-être pas. Et encore il ne faudrait jurer de rien, si les idées émises par M. Saint-Pierre, l'un des savants rapporteurs, sur l'organisation agricole se répandent.

Mais l'effet qu'un semblable congrès produira d'une façon plus sûre et plus prochaine, c'est que les jeunes fils de cultivateurs prendront conscience d'une légitime fierté pour l'état d'agriculteur dont on étale sous leurs yeux la beauté et la grandeur. Et la fierté de son état est bien près d'en inspirer l'amour, si on ne l'a pas, ou au moins, de le fortifier. Et puis, l'A. C. J. C. en cette circonstance a fait un geste social de grande portée. Elle a appelé l'attention de tous ses membres — classe dirigeante de demain issue en majeure partie de familles de cultivateurs, mais par occupation et entraînement éloignée de l'agriculture — elle a attiré de façon qui les a intéressés l'attention de ses membres sur le rôle fondamental de l'*habitant canadien* et elle s'est efforcée, durant toute une année, à leur inspirer du respect et de l'amour pour ce brave *travailleur du sol*, le plus fidèle gardien des vertus du foyer et des traditions de notre race. Et il n'en peut résulter avec le temps pour la cause agricole, que la formation de brillants et vaillants lutteurs tels que l'A. C. J. C. en a fourni déjà plusieurs pour la défense d'autres causes nationales. Et c'est de quoi on doit se réjouir en félicitant ceux du Congrès de Saint-Hyacinthe.

L'œuvre féconde de ces parlements accentuera encore, comme disait M. Armand Létourneau, « l'avènement de l'agriculture dans le domaine intellectuel. » La routine perdra de son prestige. Et

il ne suffira plus d'être ignorant pour être réputé bon pour cultiver la terre. La science économique agricole est source et soutien des autres sciences économiques. Le Congrès de Saint-Hyacinthe en aura mieux pénétré et saisi les esprits de beaucoup. Ceci n'est pas un petit bien.

Dans ce congrès il y a une leçon qui s'adresse aux cultivateurs et une autre aux professionnels des carrières libérales. Aux premiers, on a fait voir que l'agriculture n'est plus la besogne ingrate, méprisée et ridicularisée d'autrefois. Aux seconds, on apprend à faire apprécier l'œuvre créatrice et hautement moralisatrice de l'agriculture, surtout quand c'est celle — disait Mgr Guertin — d'un homme qui a sur les lèvres le doux parler de France, au cœur la forte foi de nos aïeux et sous les pieds une belle et bonne terre canadienne-française.

De pareilles leçons qui n'en a pas toujours un peu besoin, avec la nature oublieuse que chacun porte partout ?

Et pour les donner à tous, ces leçons, l'A. C. J. C. a bien pris garde de vouloir tout démolir pour reconstruire des systèmes d'organisation agricole d'après des plans de son crû. « Ce qui presse le plus, a expliqué justement le P. Colclough, aumônier général de l'A. C. J. C., ce n'est pas de constituer des organismes nouveaux, mais d'infuser de la vie dans les groupements déjà formés : cercles agricoles, sociétés d'agriculture, . . . dont les membres manquent d'idées et d'initiative précisément parce qu'ils ne savent pas tout faire ce qu'ils pourraient. » C'est la sagesse même.

Aussi, espérons-nous voir grandir de plus en plus ce regain de vie saine qui, depuis quelques années, fermente dans toutes les choses qui touchent à l'état agricole. Puisse l'agriculture se développer dans une mesure toujours plus grande et plus sage ! Ce sera du bon pour tous. Et nos amis de l'A. C. J. C. auront le mérite de l'avoir pensé et d'avoir contribué à assurer ce grand bienfait à notre pays par les travaux de leur congrès de 1916.

LE NOTEUX

L'Echo du Patronage, Saint-Hyacinthe, juin 1916:

EN MARGE D'UN CONGRÈS

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française a tenu cette année son congrès général à Saint-Hyacinthe, les 30 juin, 1 et 2 juillet.

C'était un spectacle reconfortant de voir ces bataillons d'élite, réunis des quatre coins du pays, étudier ensemble les questions soumises à leurs recherches, fixer leur champ d'action pour la prochaine période, déterminer les grandes lignes, les idées directrices et les menus détails pratiques de leur commun travail et des luttes projetées pour la campagne agricole qu'ils veulent mener à bon terme.

D'autres voix, plus autorisées que la nôtre, ont fait ressortir l'importance capitale du programme élaboré par l'A. C. J. C., à ses récentes assises. Nul doute que toutes ces énergies, mises au service d'une si noble cause, avec le dévouement et l'ardeur qu'apportent, dans tout ce qu'ils ont une fois entrepris, les vaillants de l'A. C. J. C., les résultats pour le bien du pays ne répondent rapidement aux espérances conçues.

L'Association de la Jeunesse Catholique a tenu à affirmer de nouveau, solennellement, au cours de son congrès, son désir comme sa volonté arrêtée de conserver toujours, comme base intangible de son action, une soumission entière aux directions de l'Église ; elle a encore affirmé le besoin pour tous ses membres d'une vie chrétienne, intégrale, intense, fortifiée constamment par les pratiques d'une piété solide, tout particulièrement la communion fréquente, pour soutenir leurs forces et leur élan dans les causes auxquelles ils entendent se dévouer. Ce sont deux conditions indispensables de toute action qui veut être persévérante et vraiment féconde. C'est aussi le gage assuré du succès.

Quant aux organisateurs, aux *ouvriers* du congrès, ceux du comité central, comme ceux de l'union locale, ce serait trop peu de les féliciter de leur travail et du résultat qui l'a couronné. Nous leur devons notre admiration, en même temps qu'un profond merci au nom de notre Mère la sainte Église, de la patrie canadienne et de tous les apôtres du bien.

Et maintenant, puisque l'union fait la force, puisque les bons exemples sont donnés pour être imités et multipliés, à quand la fédération, en vue d'une action plus intense encore et plus fructueuse, au dedans comme au dehors, de nos diverses associations catholiques de jeunesse : œuvres de jeunesse proprement dites, comme les patronages, cercles paroissiaux, et autres qui s'épanouissent au sein de notre pays. Toutes ces œuvres, franchement catholiques, ont un but identique : elles groupent la jeunesse — l'élite de la jeunesse, car d'ordinaire elles exigent trop pour réunir les médiocrités, — sous la direction du prêtre pour lui faire atteindre son maximum de formation, chrétienne et sociale, intellectuelle et morale, et la lancer à l'action et à l'apostolat. C'est à ce but qu'elles tendent de tous leurs efforts, vers ce but qu'elles orientent toute leur activité, en vue de cette fin primordiale qu'elles ordonnent tous les rouages de leur mécanisme. Offrant d'abord au jeune homme chrétien un moyen efficace de préservation, elles s'appliquent à lui fournir toutes les facilités possibles de grossir son patrimoine intellectuel et sa valeur morale, pour les mettre au service du bien.

Ces œuvres comptent aujourd'hui chez nous par mille les membres qui en composent l'intéressante phalange. Outre l'énergie qu'infuse le seul fait de se sentir mutuellement les coudes, outre le précieux avantage de donner à leur groupement respectif un essor plus vigoureux, que d'horizons pourraient s'ouvrir devant ces jeunes gens, que d'idées fécondes et pratiques pourraient être échangées, dans une réunion d'ensemble, sur maintes questions qui intéressent au plus haut point elles aussi la religion, le pays, les conditions sociales, ces jeunes gens eux-mêmes immédiatement et personnellement pour un grand nombre, — questions ouvrières — questions professionnelles — questions syndicales, etc.

La chose, il semble, sans qu'il soit nécessaire d'en dire plus long, mérite d'être considérée.

A quand donc la première convention annuelle des membres des Œuvres Catholiques de Jeunesse Canadienne-française ?

Le mouvement, pour être inauguré, n'existe à la rigueur que deux œuvres bien décidées. L'œuvre de Saint-Hyacinthe en est pour une.

L.-Eug. TREMBLAY.

L'Action Populaire, Joliette, 4 mai 1916 :

L'A. C. J. C. ET LES QUESTIONS AGRICOLES

... L'augmentation rapide de la prospérité sans cesse grandissante des cercles ruraux montre bien que nos jeunes cultivateurs peuvent très bien tenir leur rôle dans l'A. C. J. C. Trois de ces cercles existent actuellement dans les limites de notre diocèse et l'un d'eux figure parmi les cercles les plus actifs de l'A. C. J. C. Dans d'autres parties de la province des cercles ruraux existent en grand nombre et fonctionnent d'une façon toute satisfaisante. Et cependant ces cercles se recrutent chez les jeunes campagnards qui n'ont la plupart du temps rien autre chose qu'une instruction primaire souvent même incomplète. A ces jeunes gens l'A. C. J. C. inspire le goût des choses sérieuses, elle leur apprend à s'intéresser au mouvement d'idées qui se poursuit autour d'eux, dans le domaine même de leur profession elle leur inculque l'habitude et le désir d'une culture aussi intelligente que possible. Et au bout de quelques années ces jeunes gens sont tout surpris des avantages que leur a valu leur présence au Cercle. C'est qu'en effet pour tirer profit des études du Cercle il n'est pas surtout besoin d'une instruction sans défaut mais de bonne volonté et de dévouement. Qu'ils le veuillent ou non en effet nos jeunes gens auront tôt ou tard leur mot à dire dans une foule de questions. S'ils ne se préparent pas ils deviendront les victimes sans défenses du premier hâbleur venu. Or c'est à l'A. C. J. C. qu'ils trouveront la préparation dont ils ont besoin. Si l'A. C. J. C. ne valait rien, si les belles promesses qu'elle fait étaient mensongères, croit-on que les jeunes gens de tant de nos campagnes qui en ont fait partie jusqu'ici ne l'abandonnerait pax? Pourquoi ces jeunes gens lui demeurent-ils fidèles? Précisément parce que le Cercle leur paraît une chose avantageuse.

Cette année surtout l'A. C. J. C. étudie tout spécialement les besoins de l'agriculture. Qui n'aperçoit aussitôt de quel précieux secours serait la présence dans chaque cercle de quelques jeunes cultivateurs. Les conclusions à laquelle cette étude aboutira au Congrès de cet été ne manqueront pas d'attirer l'attention publique et peut-être même d'émouvoir nos gouvernements.

Aux jeunes cultivateurs de venir nous aider à poursuivre cette étude.

Il y a quelques années un groupe de jeunes élèves de l'Institut d'Oka jetaient les bases de l'Union des jeunes agriculteurs. Ces jeunes gens ne mirent pas de temps à s'apercevoir que l'A. C. J. C. était la meilleure amie de la jeunesse rurale et un de leurs premiers actes fut de lancer un appel demandant aux jeunes gens de la campagne de seconder cette belle Association. C'est cet appel que nous rééditons aujourd'hui à l'adresse des jeunes cultivateurs des environs de Joliette. Et nous avons confiance qu'il sera entendu.

cette
stitut
Ces
J. C.
miers
de la
appel
teurs
sera

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	3
EN GUISE DE PRÉFACE.....	5
SA GRANDEUR MGR BERNARD ET LE CONGRÈS	8
L'ENQUÊTE AGRICOLE DE L'A. C. J. C.....	15
PROGRAMME DU CONGRÈS	29

OUVERTURE DU CONGRÈS

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE	33
“ Bienvenue aux congressistes ” : M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe.....	34
“ Pourquoi l'A. C. J. C. tient un congrès agricole ” : M. le docteur Georges-H. BARIL, professeur à l'Université Laval de Mont- réal, président général de l'A. C. J. C.....	35
“ L'accueil de la ville de Saint-Hyacinthe ” : M. le notaire René MORIN, maire de Saint-Hyacinthe	39
“ Notre problème agricole ” : M. Arthur SAINT-PIERRE, publiciste, chef du Secrétariat de la <i>Société Saint-Jean-Baptiste</i> de Mont- réal, vice-président de l'A. C. J. C.	42
Discours du président d'honneur : Mgr J.-L. GUERTIN, P. A., vi- caire général du diocèse de Saint-Hyacinthe.....	52

LA FÊTE RELIGIEUSE	55
Sermon de M. l'abbé Philippe DESRANLEAU, chancelier du diocèse de Saint-Hyacinthe.....	56
Bénédictio du drapeau offert à l'A. C. J. C. par M. l'abbé Henri Bernard, ancien membre du Comité central (1904).....	68

SÉANCES D'ÉTUDE

I. — L'ÉDUCATION AGRICOLE

- Discours du président de la séance : M. le notaire Oscar HAMEL, président de l'Union régionale de l'A. C. J. C. à Québec. 69
- “ L'Éducation agricole ” : Rapport présenté par M. Jean MASSON, ancien élève de l'*Institut agricole d'Oka* et du *Macdonald Agricultural College*, directeur du *Bulletin de la Ferme* et cultivateur à Saint-Mathias de Richelieu. 71
- Discussion générale : MM. Oscar Hamel, notaire, J.-C. d'Auteuil, comptable, Dr Baril, professeur, Guy Vanier, avocat, Arthur Saint-Pierre, publiciste, Camille Tessier, avocat, Armand Gélinas, rédacteur à l'*Etoile du Nord*, J.-C. Chapais, D. S. A., assistant-commissaire de l'Industrie laitière au Canada, Joseph Pasquet, professeur à l'École d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière et Horace Desloges, gérant du Comptoir coopératif de Montréal. 92
- Commentaires : M. l'abbé Adolphe MICHAUD, président des Missionnaires agricoles de la Province de Québec. 101
- M. O.-E. DALLAIRE, directeur de l'École provinciale de laiterie à Saint-Hyacinthe. 114
- Discours du président d'honneur : M. le chanoine P.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe. 120

II. — LA LÉGISLATION AGRICOLE

- Remarques du président de la séance : M. Gustave MONETTE, avocat, vice-président de l'A. C. J. C. 121
- “ La législation agricole de la Province de Québec ” : Rapport présenté par M. Camille TESSIER, avocat, vice-président de l'A. C. J. C. 122

69 Discussion générale : M. l'abbé Émile Chartier, professeur à l'Université Laval de Montréal, Mgr J.-L. Guertin, vicaire général, MM. J.-C. Magnan, agronome officiel, Arthur Saint-Pierre, publiciste, J.-C. Chapais, assistant commissaire de l'Industrie laitière au Canada, Anatole Vanier, avocat, président du Comptoir coopératif de Montréal, Hector Authier, avocat, maire d'Amos-sur-Harricana (Abitibi), R. P. Colclough, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C., Guy Vanier, avocat, Gustave Monette, avocat, Paul Hubert, Oscar Hamel, notaire, Dr G.-E. Baril, professeur à l'Université Laval de Montréal..... 147

71 Commentaires : M. le docteur T.-A. BRISSON, membre-fondateur de la Société de Colonisation de Montréal, ancien directeur de la Société générale de Colonisation et de Rapatriement de la Province de Québec..... 154

Discours du président d'honneur : Révérend Père R. HAMEL, P. O., curé de Notre-Dame du Rosaire à Saint-Hyacinthe..... 167
Réception à M. l'abbé Henri Bernard et allocution du président.... 170

III. — L'ORGANISATION AGRICOLE

92 Discours du président de la séance : M. Anatole VANIER, avocat, président du Comptoir coopératif de Montréal..... 173

101 "L'Organisation agricole" : Rapport présenté par M. Victor SYLVESTRE, conférencier agricole, vice-président du Cercle Benoît XV à Saint-Hyacinthe..... 176

114 Discussion générale : MM. Anatole Vanier, avocat, Dr G.-E. Baril, professeur, Oscar Hamel, notaire, Guy Vanier, avocat, Ulric Boucher, négociant, Hector Authier, avocat, Gustave Monette, avocat, abbé Philippe Desranleau, chancelier à l'évêché, Horace Desloges, gérant du Comptoir coopératif de Montréal, Arthur Saint-Pierre, publiciste..... 185

120 Commentaires : M. A.-T. CHARRON, directeur et chimiste en chef du Laboratoire provincial..... 196

121 M. l'abbé Ol. MARTIN, inspecteur des Écoles ménagères de la Province de Québec, ancien directeur de l'École d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière..... 201

122 Discours du président d'honneur : M. le chanoine L.-A. SÉNÉCAL, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe..... 203

CLÔTURE DU CONGRÈS

SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE	204
“ Quelques leçons du Congrès ” : M. J.-E. PAQUIN, professeur à l'École normale de Saint-Hyacinthe, président de la séance.....	205
“ Le rôle de l'A. C. J. C. dans nos questions religieuses et nationales ” : M. le docteur Georges-H. BARIL, professeur à l'Université Laval, président général de l'A. C. J. C.....	211
Allocution de M. le chanoine F.-Z. DECELLES, supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe	219
“ Les besoins de l'agriculture et la noblesse de la profession de cultivateur ” : M. A.-T. CHARRON, directeur du Laboratoire provincial, représentant au Congrès l'honorable J.-É. CARON, ministre de l'Agriculture.	220
“ Travaux et conclusions du Congrès ” : R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J., aumônier général de l'A. C. J. C.....	224
Discours du président d'honneur : Mgr J.-L. GUERTIN, P. A., vicaire général, représentant au Congrès Sa Grandeur Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe.....	250
VŒUX ÉMIS AU CONGRÈS.	256

APPENDICE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES	261
COMMENTAIRES DE LA PRESSE.....	265